

MENT
AU MOIR

DU SIEUR DE MAISSIN

IMPRIMÉ ET DISTRIBUÉ A PARIS

CONTRE

LE SIEUR DUPLEI

AU MOIS DE MARS 1760,

AVEC LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 2020



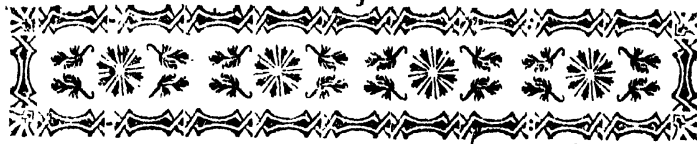
5454

23.500

M. DC. LXIII

·954
M. 217. A

39.560



LE Mémoire que M. Dupleix a publié en 1759, m'a appris que l'homme le plus irréprochable, n'étoit point à l'abri de la calomnie, que le Gouverneur de l'Inde a appelé à son secours, lorsqu'il a voulu rejeter sur des Officiers qui faisoient leur devoir, les malheurs qu'on lui imputoit. J'étois en Provence quand cet Ouvrage parut; je ne fus pas étonné des fautes en tout genre dont il est rempli; mais je ne pus lire sans indignation ce que l'Auteur osoit avancer, pour me mettre au nombre des victimes qu'il vouloit immoler. Je volai à Paris, dès qu'une maladie sérieuse dont j'étois attaqué, me permit d'entreprendre ce voyage. Je portai ma plainte devant les Juges-Royaux. Ma justification étoit dans le fonds de l'Affrique; il me falloit transporter de l'Isle de France où mon devoir me rapella bientôt des témoins irréprochables de ma conduite. Le tems qui m'a été nécessaire pour ramasser tout ce qui devoit servir à ma défense, m'a fait differer jusques à présent de répondre à mon Accusateur. Je crois devoir les preuves de mon innocence à ceux qui m'honorent de leur estime, & plus encor à ceux qui ne me connoissant pas, ne me jugeroient que par la manière dont M. Dupleix a voulu ne pro-

*noncer mon nom , que pour
opprobre qui retombe sur*

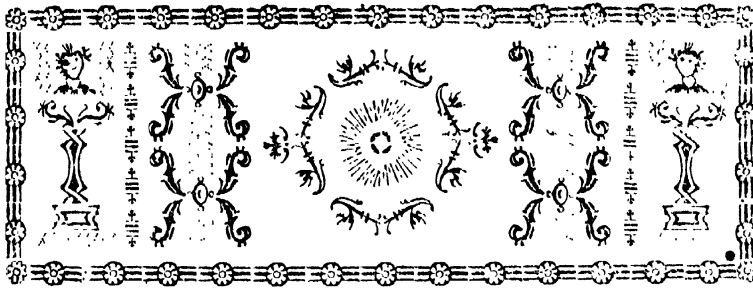
*Envain veut-il intru-
rains , en affectant de
malheureux. Le Publi-
avidément un tissu de*

*tes les graces du stile par un Avocat célèbre , qui
pas cru sans doute prêter sa plume au mensonge ;
lira ensuite la vérité pure , écrite sans art , dictée par
l'honneur & le sentiment. Il me pardonnera mes fau-
tes. Je réclame son indulgence pour un Militaire qui
est aussi indigné d'avoir à se défendre la plume à la
main , que de répondre à la calomnie la plus atroce &
la plus noire.*

le couvrir d'un

*& ses contempo-
rang des illustr
trompé : il a
is revêtu de tu*





PLAINTÉ DU SIEUR DE MAISSIN.

L'AN mil sept cens cinquante-neuf, le Mardi deux Octobre, à quatre heures de relevée, en l'Hôtel & pardevant Nous Pierre Chesnon, Conseiller du Roi, Commissaire au Chatelet de Paris, est comparu Sieur JACQUES MAISSIN, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Major des Troupes de la garnison de l'Isle de France, demeurant ordinairement à Marseille, de présent à Paris, logé rue de Richelieu à l'Hôtel Royal.

Lequel nous a rendu plainte contre le Sr. Joseph-François Dupleix, ci-devant Commandant Général dans l'Inde; & nous a dit qu'au mois de Juin dernier, étant dans le fond de la Provence, il a appris par différentes lettres de Paris, que le Sr. Dupleix prétendant se disculper des imputations qui l'ont fait rappeler, distribuoit dans le public un libelle imprimé en forme de Mémoire, dans lequel il tâchoit de justifier; mais que comme il ne pouvoit le faire dépens de la vérité, il injurioit & calomnioit:

qui il jugeoit à propos, selon qu'il croyoit que les circonstances l'exigeoient; que le Plaignant même n'y étoit pas épargné. Le Plaignant étoit alors retenu par une maladie sérieuse. Il n'a pas plutôt été rétabli, qu'il est venu à Paris; il s'est fait remettre un exemplaire de ce Mémoire prétendu justificatif; il l'a lu & y a vu que ce qu'on lui avoit mandé étoit vrai; qu'il étoit rempli d'impostures, de calomnies, de citations fausses; que la plupart des pièces produites, étoient ou faussement fabriquées ou altérées. Le Plaignant a remarqué pour son compte que dans ce Mémoire, pag. 111 & 112, le Sr. Dupleix dit " Qu'au lieu de laisser le commandement au Sr. De Mainville qui avoit la confiance de nos Troupes & de nos Alliés, le Sr. Godeheu le rappelloit dans l'instant le plus critique & le remplaçoit par le sieur Maissin; il prévint dès lors ce qui devoit nécessairement arriver & ce qui arriva en effet peu de jours après. C'est que les ennemis, profitant de ce changement, qui avoit indisposé l'Armée, firent entrer un convoi considérable dans Trichenapaly, & que nos Alliés fort mécontents, nous abandonnerent; le sieur de Mainville avoit à peine remis le commandement à son successeur, que le convoi étoit déjà entré dans la ville, parce que la nouvelle du rappel du sieur de Mainville à Pondichery & du sieur Dupleix en Europe, produisit dans l'Armée la révolution qu'avoit annoncée le dernier au sieur Godeheu dans ses lettres, & que d'ailleurs le nouveau Commandant ne se conduisoit pas en homme qui eut une sincère envie d'empêcher l'entrée de ce convoi.

Pag. 114, le sieur Dupleix dit " que la conduite du sieur Godeheu & celle du sieur Maissin, furent pour lui des mystères politiques qu'il ne cherchoit à approfondir.

Il dit encore pag. 123 ⁷ " qu'au lieu de prendre un
" parti si simple & si sur, le sieur Godcheu avoit
" rappelé le sieur de Mainville, & l'avoit remplacé
" par un homme (le sieur Maiffin) à qui il avoit
" donné ses ordres sans doute relatifs à la façon de
" penser, puisque ce nouveau Commandant pouvoit
" d'autant mieux empêcher le passage, qu'il avoit plus
" de Troupes que n'en avoit le sieur de Mainville,
" qui depuis deux mois tenoit le convoi en échec.

Par une méchanceté ingénieuse, le sieur Dupleix pré-
vient le Lecteur sur sa modération, & annonce que
le Plaignant & ceux qu'il va calomnier, lui ont en-
core obligation de ce qu'il n'aura pas dit de plus sur
leur compte. C'est dans ses observations préliminaires *
où il dit " Au reste, si cette justification, devenue
" indispensable par les circonstances, entraîne dans
" quelques détails défagréables pour la Compagnie,
" ou du moins pour quelques-uns de ceux qui la com-
" posent, le sieur Dupleix proteste qu'il n'y entrera
" que le moins qu'il lui sera possible, qu'il usera par-
" tout de la plus scrupuleuse circonspection.

Le sieur Dupleix ne peut donc se justifier, sans an-
noncer le Plaignant comme un traître, un lâche ou
au moins comme un ignorant, ou comme possédant ces
trois qualités ensemble, & comme lui ayant obliga-
tion de ce qu'il ne dit pas de plus sur son compte.
Mais comme la justification du sieur Dupleix est fort
indifférente au Plaignant, & qu'il n'est pas d'humeur
à lui sacrifier son honneur, sa réputation & l'estime
que lui ont mérité ses services, qu'il est en état de
rélever ses impostures & ses calomnies, le Plaignant
attend avoir une satisfaction aussi authentique, que
l'injure qui lui est faite est publique, étant répandue
dans un libelle imprimé & distribué. C'est pour y

* Pag. 5 du Mémoire.

parvenir, qu'il a été conſeillé de nous rendre la preſente plainte, nous a représenté un exemplaire de Libelle in 4^o. broché, ayant pour titre : *Mémoire de Sr. Dupleix, contre la Compagnie des Indes, a Pièces justificatives. A Paris, de l'Imprimerie de Le Prieur, Imprimeur du Roi, rue St. Jacques, à vier, 1759*, commençant par ces mots : "La conduite, „ qu'ont tient opiniâtrément depuis pluſieurs années, „ ſous le nom de la Compagnie des Indes „ nous a requis de parapher avec lui cet exemplaire pour le conſtater & le lui remettre, ce que nous avons fait, dont & de quoi il nous a requis acte, que nous lui avons octroyé, & a ſigné en notre minute.

Signé, CHESNON, avec paraphe.

DE L'ORDONNANCE DE NOUS CONSEILLER DU ROI, SINDYC. *Vous le premier Huiffier audit Châtelet, ſur ce requis à la requête dudit Sr. Maiſſin,*

FAITES commandement & donnez assignation au Sr. Dupleix, à comparoir d'hui en trois jours en la Chambre & pardevant Monsieur le Lieutenant Criminel au Châtelet de Paris, pour répondre & pro aux fins de la plainte ci-deſſus, & des autres conſtances & dépendances : de ce faire vous voir. Fait & délivré en notre Hôtel le dix M cens ſoixante. Signé, CHESNO

Et plus bas, ſcellé à Paris le 10
Signé, MOR

DES ESSARS, Proc

NOTA. Cette plainte ſe trouve dans un Mémoire
Maiſſin a fait imprimer & diſtribuer dans Paris :
1760.

ERRATA DU MEMOIRE.

- P**age 11 ligne 27, au lieu de mais juste; mais exacte, *lisez* mais juste & exacte.
- Page 24 ligne 21, au lieu de pris & fit prisonnier, *lisez* pris & fait prisonnier.
- Page 36 ligne 25, au lieu de chemins de Tondaman, *lisez* les chemins du Tondaman.
- Page 44 ligne 10, au lieu de est le seul qui est des droits, *lisez* qui aye des droits.
- Page 71 ligne 30, au lieu de en laissant par cette position, *lisez* & laissant par cette position.
- Page 84 ligne 9, au lieu de en Septembre 1758, *lisez* en Septembre 1756.

AUX PIECES JUSTIFICATIVES.

- P**age 56 ligne 2, au lieu de sous les murs de Trichenapaly, *lisez* sous les murs de Pondichery.
- Page 61 ligne 10, au lieu de le détachement campé sous Veylour les surpris, *lisez* les surprit.
- Idem* ligne 23, au lieu de campées à Harny, *lisez* campées à Arhay.
- Page 62 ligne 28, au lieu de dont la valeur & la prudence sont également connues, *lisez* étoient également connues.
- Page 71 N°. 8, au lieu de lettre de Maissin, *lisez* lettre de Mr. de Maissin.
- Page 94 ligne 6, au lieu de prêts à en faire, *lisez* prêt à en faire.

L E T T R E
DE M. DE MAISSIN
A M. DUPLÉIX.

Au Port - Louis , Ile de France , ce premier juillet 1762.

M O N S I E U R ,

C'EST à vous-même que j'en appelle ; soyés votre Juge & le mien ; & s'il est vrai que vous passés un crime à la Compagnie des Indes , de ce qu'après avoir fait retentir l'univers entier de vos éloges , elle cherche à vous humilier & vous persécuter , (1) convenés que vous êtes bien injuste de me diffamer à la face de toute l'Europe , vous qui n'avez cessé de chanter mes louanges , vous dont toutes les lettres ne sont remplies que de marques d'estime , d'amitié , de confiance & de considération pour moi. Cependant vous me chargés d'accusations capitales ; les faits contenus contre moi dans votre Mémoire sont des plus graves , puisqu'il ne s'agit de rien moins que de lâcheté ou de trahison. Vous m'imputés l'entrée d'un convoi dans une Place que vous dites être aux abois , & de la prise de laquelle vous faites dépendre la tranquillité de toute l'Inde. C'est une injure atroce qu'il me sera facile de repousser.

(1) Mémoire de M. Duplex , pag. 2.

Mais comme les moyens de justification que je vais employer, se trouvent absolument dépendans des faits historiques sur lesquels vous vous appuyez dans votre Mémoire, & que la sensation qu'il a produite dans le Public pourroit m'être préjudiciable, si je m'en tenois à une discussion sèche & personnelle, il me convient d'engager le Public à suspendre son jugement. Il est facile de le surprendre quand on sçait l'intéresser; mais il n'est pas long-tems à revenir d'une impression passagère, que les circonstances déterminent, lorsqu'on lui fait entendre le langage de la franchise & de la vérité.

C'est sur ce principe qui augmente ma confiance, que je me flatte de détruire invinciblement les faits principaux sur lesquels votre Mémoire est appuyé, & prouver à ce même public, choqué de votre hardiesse à lui en imposer, qu'il doit partager, en lisant ma justification, l'indignation dont je suis animé en l'écrivant.

Vous annoncez une connoissance préliminaire (2) de la constitution de l'Empire Mogol, & une idée générale de ses principaux usages, du caractère & des droits respectifs des Princes Maures. Vos Lecteurs devoient attendre que vous satisfiriez leur curiosité, excitée par les lumières qu'ils vous supposoient gratuitement. Mais avez-vous pu, Monsieur, vous faire illusion, au point de prétendre que le Lecteur judicieux & un peu versé dans la connoissance des mœurs orientales, vous eût cru aussi légèrement sur votre parole? Il a dû s'étonner sans doute, qu'un grand homme comme vous, mêlé depuis long-tems dans les intérêts les plus considérables de l'Empire Mogol, s'en tint à la description de ce qui forme dans un grand Etat, la partie la plus subalterne. Vous vous étendez sur les petits Gouverneurs des Provinces du Dékan & du Carnatte, sur ces

(2) Mémoire de M. Dupleix, pag. 35.

Fermiers & Receveurs des Tributs. (3) Cette matière paroît vous être chère ; vous la traitez à fond ; vous ne la perdez pas de vue, & l'on est fort surpris, après la lecture entière de votre Mémoire, que vous n'ayez rien dit de ce que vous deviez dire.

Il vous eût été sans doute très-facile de traiter cette matière comme elle devoit l'être. Une petite difficulté seulement vous arrêtoit ; c'est qu'il ne vous étoit pas possible en même tems de concilier le détail historique des faits, avec les moyens de justification que vous avez établi dans le cours de votre Mémoire. Vous avez fait *Nazerzingue* bâtard ; vous avez fait *Anaverdikan* rébelle & fidèle : s'ils ne l'eussent pas été, ou si du moins le Public ne les jugeoit pas tels d'après vous ; comment vous seroit-il possible de proposer des moyens de justification, fondés uniquement sur ces deux suppositions qui servent de base à votre Mémoire ? Il est vrai que *Nazerzingue* n'est pas bâtard & qu'*Anaverdikan* fut toujours un sujet fidèle, de l'aveu de son Souverain. Mais ce n'est pas votre faute ; ces deux hypothèses vous manquant, votre édifice étoit renversé. Je ne vous blâme donc point de l'avoir étayé par des chimères, ne pouvant le faire par la réalité.

Il est sans doute malheureux pour vous, Monsieur, de m'avoir forcé par votre injustice & vos apostrophes injurieuses, de défiller les yeux du Public, en lui donnant une idée précise, mais juste, mais exacte de la constitution de cet Empire que vous connoissez si peu. Je ne m'engage pas à citer, ni à détruire les erreurs innombrables dans lesquelles vous êtes tombé. Je m'attacherai seulement aux deux points capitaux sur lesquels vous avez établi votre système ; & je me flatte de donner des preuves si essentielles de ce que j'avance, que le Lecteur ne doutera plus que *Nazerzingue* n'ait été

(3) Mémoire de Mr. Duplex, pag. 36 & 37.

tres-regime. je ne lui laisserai qu'une chose à désirer, c'est que vous eussiez été aussi attaché aux intérêts de la Compagnie, qu'*Anaverdikan* le fut toute sa vie à ceux de son Maître.

Idee générale
du gouvernement
Mogol.

• Une raillerie causa la ruine de ce grand Empire, & fait encore aujourd'hui le malheur des peuples qui l'habitent.

Si l'on consulte le manuscrit Persan d'où je tire cette anecdote, on verra que *Mahamet-Cha* (4) comparé à Salomon pour la Sagesse; à Samson pour la force & à Alexandre pour le courage, fut lui-même l'instrument fatal de la perte de ses Etats, pour n'avoir point su se defendre des flâteries de ses Courtisans.

On donnoit à la Cour de *Delhy* le nom de vieux Singe à *Nisameloulouk*, qui jadis eut une taille difforme à une figure peu avantageuse.

Ce Soubedary du Dekan, par un esprit de vengeance la plus envenimée, appella les Perfes. (5) *Mahamet-Cha* fut déthroné, & *Nadercha* couronné dans *Delhy*.

Depuis cette malheureuse époque, si funeste à l'Empire Mogol, son histoire n'est plus qu'un tissu de révoltes, de séditions, de perfidies, d'assassinats & d'empoisonnemens.

Aujourd'hui toutes les voyes sont bonnes pour parvenir aux Soubas, aux Nababies, aux plus grandes charges de l'Empire, à l'Empire même.

Le Soubedary fait la guerre à l'Empereur, le Nabab au Soubedary. *Alemguir* déthroné par les Patanes (6) & son prédécesseur par les Marattes (7) en sont des exemples bien funestes & tous récents.

(4) Mahamet-Cha monta sur le trône en 1718.

(5) En 1736.

(6) En 1757.

(7) En 174...

En un mot, il régné dans l'Indostan l'Anarchie la plus outrée. La foiblesse y est un crime; la force y fait tout le droit.

Par sa constitution, le Gouvernement Mogol est purement despotique & militaire.

Dans l'Indostan, comme dans tous les autres païs des Musulmans, on ne connoit point de bâtards. Les filles n'y héritent jamais, & les biens rentrent toujours au Fisc de l'Empire, lorsqu'un Père en mourant ne laisse point d'enfans mâles. (8)

Encore dans le cas contraire, n'est-ce qu'une tolérance précaire, mais toujours forcée en cas de refus; preuve évidente de la foiblesse du Gouvernement.

Le Despote fait la loi, & dispose à son gré de tous les biens de ses Sujets, de leur vie même. Il cesse de l'être, dès qu'il ne peut plus agir; mais la puissance suprême reste toujours en apparence.

Alemguir, deuxième de ce nom, aujourd'hui Empereur régnant, (9) accorde des graces, donne des Gouvernemens, & ne remédie point aux abus.

Le Firman, pour les Soubas & les Paravanas pour les Nababies, sont amovibles; par conséquent les charges ne peuvent être héréditaires.

Cependant le Soubedary, comme le Nabab, sans avoir égard au droit d'aînesse, ou à la condition de la Mère, choisissent, pour leur succéder, celui d'entre leurs enfans qu'ils aiment le plus, ou celui qu'ils en croient le plus capable. Il régné, & ses Frères sont enfermés ou éloignés.

verdikan, Nabab de Bengale, désigna pendant vivant (10) *Saragibdoulla* son Neveu pour son Successeur, & demanda le Firman à *Delly*.

Cette Loi n'est que pour les Maîtres. Au défaut d'Enfans mâles, les des Gentils dans l'Inde héritent de leurs Pères.

(9) En 1759.

(10) Il vivoit encore en 1756.

Une politique admirable de cette Cour, qui est, pour ainsi dire, toujours forcée de tout accorder, est de donner à plusieurs le Firman pour le même Gouvernement. Les concurrens payent; ils se font la guerre & le fort des armes décide de la possession.

Dans un Etat qui ne se soûtient qu'en se détruisant lui-même, les guerres sont nécessaires; elles sont continuelles dans l'Inde. Une guerre n'ait toujours d'une autre guerre.

Exemples des
Revolutions.

Abdaly, Prince puissant entre les Patanes, osa porter ses vûes ambitieuses sur le trône. Il profita de l'impuissance ou de la négligence de la Cour à lui susciter des ennemis, pour faire la guerre à son Maître. Il lui livra deux batailles, le fit prisonnier, & à l'exemple de *Nadercha*, il se fit couronner (11).

Delhy impuissante, il n'y eut plus que du désordre dans l'Empire, *Nisamelmoulouk* usurpa le Dèkan, sur *Abdoulakan*, qui lui-même l'avoit usurpé sur un autre. *Nazerzingue* regna ensuite; après lui, *Mouzaferzingue*; à celui-ci succéda *Salabetzingue*. *Anaverdikan*, de simple Cavalier devint Soubedary de Bengale; il livra bataille à . . . son Souverain & le tua. *Saragibdoulla* son neveu regna après lui; il fut pris & égorgé. *Jaféralikan* est aujourd'hui sur le trône.

C'est donc l'Usurpateur qui succède toujours à l'Usurpateur. Ainsi l'usurpation devient un droit. Ce droit passe en coûtume, & on la suit.

Chaque pays à ses usages; qui ont souvent la force des loix. Que vous jugiez les Princes Maures suivant les nôtres, parceque vous ne connoissez point les leurs, ou parceque vous feignez de ne point les connoître, à la bonne heure: mais que ce soit la passion qui vous guide, dans le jugement que vous portez sur leurs prétentions,

(11) En 1757.

sur leurs intérêts particuliers, c'est une injustice criante, c'est le comble de l'iniquité.

Dans le principe de vos disputes avec les Gouverneurs Anglois, vous fondiez les droits de *Mouzaferzingue* & de *Chandasaeb* sur la bâtardise de *Nazerzingue* & de *Mahamet-Alikan*, & sur la basse extraction d'*Anaverdikan*. Aujourd'hui que vous êtes mieux instruit, vous suivez une autre route; vous criez à l'usurpation.

Que Mr. de Saunders (12) fasse publier de son côté un Mémoire, & que comme vous, il ne suive que ses idées sans présenter le fonds de la querelle; le Lecteur sera bien instruit, assurément; il ne peut être que très-embarrassé. Car enfin, que dites-vous, Monsieur? Que *Mouzaferzingue* & *Chandasaeb* sont les légitimes héritiers. Que répond M. de Saunders? Que *Nazerzingue*, *Anaverdikan* & *Mahamet-Alikan* sont les vrais Souverains.

Si je suivais la même route, j'augmenterois les embarras de ce même Lecteur que vous ménagez si peu. L'exposition simple & vraie de la constitution & des usages de l'Empire Mogol, suffit pour décider la question. Il vous étoit trop difficile, en suivant les loix de cette constitution, d'admettre cette proposition étrange de bâtardise; vous sentiez les contradictions que cette hypothèse absurde entraînoit; vous avez eu recours à une imagination merveilleuse, qui étoit de marier de votre autorité privée, *Nisamelmoutouk*, avec une nièce de l'Empereur. (13) Vous avez pensé qu'il falloit, pour soutenir que la naissance de *Nazerzingue* n'étoit pas légitime, prêter à *Nisamelmoulouk*, par un mariage aussi éclatant, le pouvoir d'enfreindre les loix jusques alors consacrées chez les Musulmans.

Je suis surpris qu'ayant autant de facilité à faire des

(12) M. de Saunders, Gouverneur de Madras.

(13) Mémoire de M. Duplex, pag. 38.

histoires auxquelles il ne manque que la vraisemblance; vous n'en avez pas fait une de la famille de *Nisamel-moulouk*, dans laquelle vous eussiez avec la même chaleur d'idées, frustré *Gazédikan*, *Salabetzingue*, *Nisam-Ali*, *Bazaterzingue* & *Mirmogol* de l'héritage de leur père, parcequ'ils étoient bâtards; vous auriez pû en même-tems faire périr *Sardinkan*, fils de ce *Mouzaferzingue*, que vous faites légitime héritier de *Nisamel-moulouk*. Ce *Sardinkan*, du sort duquel vous ne faites aucune mention, vivoit cependant quand son père fut tué. La haine que vous avez conçue pour les bâtards, ne devoit donc pas vous permettre d'adopter pour Souverain du Dekan *Salabetzingue* frère de *Nazerzingue* & bâtard comme lui.

Je vais à présent donner la filiation de la famille de *Nizamelmoulouk* & de ses Successeurs. Je passerai ensuite à celle d'*Anaverdikan* & de *Chandisæb*.

HISTOIRE
de
Nisamel-moulouk

Gazelikan, père de *Nisamel-moulouk*, un des plus puissans Seigneurs de la Cour de *Delhy*, n'eut point d'autres enfans mâles que *Nizam*.

On connoissoit celui-ci dans son bas âge sous le nom de *Kiliskan*; parvenu aux premières Charges de l'Empire, sous ceux de *Nisam-Molmoulouk* (14) & d'*Asebgiæ*.

Ce fut au commencement du regne de *Mahamet-Cha* qu'il se fit connoître à la Cour de *Delhy* pour l'homme du monde le plus fin & le plus spirituel, mais en même tems le plus perfide.

Sous les apparences trompeuses de l'attachement le plus parfait, *Nisamel-moulouk* s'introduisit chez *Ascenlikan* premier Ministre, qui gouvernoit l'Empire avec l'autorité la plus absolue. C'étoit un *Seyed* (15) qui avoit porté sa main parricide sur *Férocher* son

(14) Par corruption *Nisamel-moulouk*.

(15) On appelle de ce nom, ceux qui sont de la famille de *Mahomet*.

rain, qu'il renferma ensuite après lui avoir fait perdre la vue. *Muhamet-Cha* lui devoit son avènement à la Couronne; & il étoit plus son esclave que son maître.

Dans un Etat où les crimes sont des vertus, on peut tout; font-ils récompensés, on ose tout.

Sous le prétexte de délivrer son maître d'un tyran, *Nizam* fit poignarder *Afendikhan*; il le remplaça dans le ministère, c'est ce qu'il vouloit.

En reconnoissance du service que lui avoit rendu *Nisametmouk*, & dans le dessein de se l'attacher entièrement, *Muhamet-Cha* lui offrit une de ses parentes en mariage. Le nouveau Ministre qui n'étoit ni d'humeur, ni d'un caractère à se soumettre à une obéissance aveugle qui conduit toujours au plus dur esclavage, quand, celui qui épouse une Princesse du Sang n'est pas de la Famille Royale, le remercia. Son refus demandoit des ménagemens; ainsi par devoir & par considération, *Nizam* ne fit point de *Bea* [16] & s'en tint au *Nika* [17]. Il mourut vers la fin de 1748; & laissa après lui six garçons & une fille.

Gazedikhan surnommé *Verasjingue* [18] Général de l'Armée de l'Empire étoit l'aîné de tous. C'étoit un

Filiation de la famille de *Nisametmouk*.

(16) *Bea*, dans le propre signification, veut dire mariage. Il se fait ordinairement à égale condition. Les femmes de *Bea* sont dans les terres, elles gouvernent tout l'intérieur de la maison. Les Concubines font tous elles, & leur font courtes; on les qualifie d'un nom plus caustique le contraire, suivant le grade & les qualités du mari. On dit *Fai-Cha-Bea*, c'est la femme de l'Empereur; *Sakab-Bea* c'est la femme d'un Ministre ou grand Seigneur; *Kanun-Çu* la femme d'un Officier, etc.

(17) *Nika* est proprement l'état d'un homme & d'une femme qui vivent ensemble & usent du droit de mariage sans être mariés; c'est proprement le concubinage; avec cette différence cependant, qu'il s'en fait plusieurs par une convention de temps. On fait le *Nika* pour un an, six mois, pour plus ou moins de temps, sans avant celui qui est marqué, un Maître recevoir la femme sans avoir le consentement d'elle, de payer la femme dont il est convenu dans le Contrat qui

Maures disent *Verasjingue*, *Salabéjingue*, les Gentils *Verasjingue*.

homme ſçavant , mais peu propre à commander ; il devoit ſa naiſſance à une Blanchiſſeuſe. Toujours renfermé avec les Moulas [19] , on lui en donna le nom , & par une raillerie piquante , on l'appelloit ainſi à Delhy.

Gazedikan avoit eu la manie de ſe faire Faquir [20]. *Niſamelmoulouk* l'homme de toute l'Aſie peut-être qui eût le plus de ſagacité , le jugea incapable de gouverner. Ce fut donc ſous le prétexte de ſolliciter des graces auprès de l'Empereur , qu'il le tint toujours à la Cour , où il étoit encore lorsqu'il mourut.

Nazerzingue puiné de *Gazedikan* & frere de la même mere , en qui *Nizam* avoit reconnu les qualités qu'il vouloit qu'eût celui de ſes fils qu'il choiſiroit pour gouverner après lui , avoit toutes les vertus oppoſées aux vices que vous lui donnez gratuitement [21]. Il ſe révolta contre ſon pere lors de l'incurſion des Perſes. Il fut appellé dans ces circonſtances à Delhy.

De retour dans ſes Etats , *Nizam* envoya contre *Nazerzingue*. Les Troupes l'abandonnerent ; il fut pris & renfermé.

Enchanté du courage avec lequel il s'étoit comporté à la bataille qu'il livra & qu'il remporta ſur *Balagirao* , qui voulant profiter de l'abſence du pere & de la grande jeuneſſe du fils , vint pour faire contribuer le Dèkan , *Niſamelmoulouk* rendit peu de tems après la liberté ; ſa confiance , ſon amitié & le commandement de ſes Troupes à *Nazerzingue* , qui à la mort de ſon pere prit poſſeſſion de ſes Etats. Il en demanda le Firman à la Cour de Delhy qui le lui envoya.

Salaberzingue , *Niſam-Aly* , *Buzalerzingue* & *Mir-*

(19) *Moula* homme ſçavant dans la Loi Mahométane , & qui eſſeigne à lire & à écrire.

(20) Religieux Mendiant.

(21) Mémoire de Mr. Duplex , p. 54.

mogol, suivant la coutume des Maures, étoient dans les fers.

Nizam avoit marié sa fille depuis environ quarante ans à un Maure nommé *Sorodoloskan*, d'abord simple Cavalier, que son mérite & sa bravoure avoient élevé.

De ce mariage nâquit *Ydayet Moudinkan*, connu parmi nous sous le nom de *Mouzaferzingue*. Il étoit avec sa mere dans la fauffedarie d'*Adonis* & de *Raitchiour*, petit pays qu'il gouvernoit tranquillement, lorsque son grand-pere maternel mourut.

Sollicité par *Chandafach*, qui lui promit des secours de *Pondichéry*, & séduit par l'espérance flatteuse que lui donna ce Maure de lui faire avoir le Souba du Dekan, *Mouzaferzingue* accompagné de sa mere, de ses femmes & de quelques centaines de mauvais Cavaliers, abandonna l'héritage de son pere & se révolta contre son oncle; il fut tué en 1751.

• Tel est le précis exact & fidèle de l'histoire de la famille de *Nisimelmoulouk*.

Ces faits importans sont d'une notoriété si publique dans toute l'Inde, que vous-même, Monsieur, à qui il paroît qu'il n'a jamais beaucoup coûté d'établir vos chimeres pour soutenir vos prétendus droits, n'avez point osé les altérer dans la longue lettre que vous écrivîtes à Mr. de *Saunders*, [22], puisqu'en parlant de *Nazerzingue* à ce Gouverneur, vous dites simplement qu'il étoit auprès de *Nizam* son pere dans le tems qu'il mourut. Pourquoi donc, Monsieur, dans votre Mémoire, avancez-vous pag. 42, que le même Prince étoit dans les fers? Pourquoi, Monsieur, dans la même lettre vous servez-vous plusieurs fois du terme de donation, en parlant de *Mouzaferzingue*, que vous supposez avoir

.. (22) Cette lettre est du 18 Février 1751. Vide n°. 1. pag. 1. des pièces justificatives.

été institué héritier universel de *Nizam*, tandis que vous changez dans votre Mémoire [23] cette expression en celle de testament, qui porte un caractère authentique & décidé? Pourquoi oubliez-vous dans la même lettre le mariage éclatant de *Nizam* avec la nièce de l'Empereur que vous faites sonner si haut dans votre Mémoire, & que vous établissez presque comme le fondement inébranlable des droits de *Mouzaferzingue* au Souba du Dekan? Si vous l'avez jugé si avantageux, il vous l'étoit encore bien plus pour détruire les oppositions de Mr. de *Saunders*? Pourquoi dans votre Mémoire avancez-vous que *Mouzaferzingue* obtint le Firman (24) de l'Empereur pour le Souba du Dekan à l'exclusion de ses oncles, & que vous négligez vis-à-vis du Gouverneur Anglois de vous appuyer d'une pièce aussi importante? Pourquoi, dis-je, en écrivant à ce Gouverneur, paroissez-vous douter de la validité de la prétendue donation de *Nisamelmolouk* en faveur de son petit-fils? Pourquoi, Monsieur, avancez-vous dans votre Mémoire une quantité de faits qu'il n'est point de mon sujet d'analyser à présent, dont vous n'avez pas fait la plus légère mention dans la lettre que vous écrivîtes au Gouverneur Anglois? Cette lettre de plus de cent pages d'écriture, n'étoit cependant qu'un Mémoire historique du principe de vos démêlés avec les gens du pays, dans lequel vous établissiez vraisemblablement les raisons qui vous avoient paru les plus fortes pour soutenir les prétendus droits de *Mouzaferzingue* & de *Chandasaeb*. Pourquoi enfin, Monsieur, (pardonnez à cette dernière question qui vous paroîtra plus importune que les autres) avez-vous moins appréhendé d'en imposer à toute la France par un Roman, bien écrit à la vérité, mais sans

(23) Mémoire de Mr. Duplex, pag. 42.

(24) Mémoire de Mr. Duplex, pag. 42.

vraisemblance, qu'au Gouverneur Anglois qu'il vous étoit peut-être alors plus essentiel de tromper ? Je dois vous rendre justice cependant, Monsieur ; vous aviez dès ce tems-là beaucoup de ressources pour l'invention : si vous ne les avez pas mises en usage avec autant de profusion que dans votre Mémoire, c'est que vous n'avez pas supposé Mr. de *Saunders* assez ignorant des affaires de l'Inde, pour adopter aveuglément tous les contes qu'il vous auroit plu de lui débiter.

Il étoit effectivement plus aisé de les faire à six mille lieues, par la difficulté que vous avez bien jugé qu'il y auroit à les éclaircir. Vous avez d'ailleurs pensé qu'à la réserve des Anglois, parties dans cette cause, personne n'y feroit ni assez intéressé, ni assez instruit, pour entreprendre de détruire les principes que vous établissiez pour la justification de votre conduite. C'est une erreur de plus qui pourra figurer avec toutes celles dont vous avez grossi votre Mémoire.

Je crois en avoir assez dit, Monsieur, pour manifester vos contradictions & vos anacronismes au sujet de la famille de *Nisamelmoulouk*. La précision à laquelle je me suis restreint, ne me permet pas d'entrer dans un plus grand détail, que l'on trouvera d'ailleurs dans mon Mémoire historique. * Je vais suivre la même forme pour passer à l'histoire d'*Anaverdikan*.

Anaverdikan, Nabab d'*Arcatte*, un des principaux Seigneurs de la Cour d'*Anengabat* & des plus attachés à *Nisamelmoulouk* dont il avoit l'entière confiance, jouissoit d'une grande réputation. Il passoit pour un Chef intrepide, pour un homme même vertueux, & digne enfin de la confiance des plus grands Princes de l'*Indostan*. Il fut chargé de l'éducation de *Nazerzague*, fer-

Histoire
d'*Anaverdikan*

Je me propose de donner bien-tôt un Mémoire historique des dernières révolutions de l'Inde, dans lequel je prouverai d'une façon plus circonstanciée la fausseté des faits cités dans le Mémoire de Mr. *Dupleix*.

vit *Nizam* dans différens emplois , & l'on prétend qu'il l'entremit pour l'incurfion des Perfes.

Anaverdikan avoit un frere qui étoit fous *Amet-Cha*, revêtu de la charge de *Daroga* ou de grand Maître de l'Artillerie (Cette charge eft la quatrième de l'Empire). Ce Seigneur fut difgracié à l'évenement d'*Alemguir* au trône. (25) Il mourut en 1757.

Ce que je rapporte ici , eft de notoriété publique dans l'Inde , & l'on fçait que les premières charges de l'Empire ne fe donnent qu'à des gens de confidération. Comment osez-vous donc , Monsieur , avancer dans votre lettre à *Mr. Saunders*, qu'*Anaverdikan* étoit un joueur de *Tamtam* ? (26)

Dans votre lettre au Gouverneur Anglois vous faites fortir *Anaverdikan* de la plus baffe extraction, vous le tirez de la pouffiere ; dans votre Mémoire vous n'en dites rien. Vous le chargez dans ce même Mémoire des plus grands crimes ; vous en faites un ufurpateur , un affaffin. Dans votre lettre vous n'en parlez point. Dans votre Mémoire c'est un rebelle ; dans votre lettre c'est un fujet bien fidèle. Le fut-il, ou ne le fut-il pas ? Que croire ? votre lettre ou votre Mémoire ?

Mais non , Monsieur , *Anaverdikan* ne fut ni ufurpateur , ni affaffin. Vous en faites un monftre en le présentant au public les mains teintes encore du fang du fils de *Sabderatikan*, pendant que vous fçavez , comme l'Inde entiere , que *Morftoufalikan*, fauffédar de *Veylour*, à qui vous vendites en 1753 la *Nababie* d'*Arcatte*, en en frustrant *Rajafach* fils & fuccelfeur de *Chandafach*, fut l'affaffin du pere & du fils.

Anaverdikan fut tué en 1749. Entre plufieurs enfans

(25) En 1757.

(26) Inftrument dont fe fervent les Indiens pour accompagner les *Bajia* dans leurs dantes.

mâles qu'il laissa après lui, les plus connus de nous sont *Mafouskan*, *Mahamet-Alikan* & *Nagiboulakan*.

Mafouskan l'aîné des fils d'*Anaverdikan* éprouva tout ce que les revers les plus affreux entraînent d'ignominie & de misère. Toujours battu dans ses premières Campagnes, il fut sacrifié au repos de son père & de ses amis. Dépouvé d'argent, & toutes ses ressources étant épuisées, il choisit, quitta, & reprit l'état de Paquir. Cet état de mortification & de pénitence, est souvent embrasé par des fanatiques, & par des chefs malheureux, qui couverts de cilices, & presque toujours du manteau de l'hypocrisie, forment des brigues, & enfantent des projets dont le succès les élève au faite des grandeurs, & les ramène par son route bien difficile à leur premier état. Paquir, il eut du crédit, de l'argent & des Troupes, avec lesquelles il secoua le joug des Anglois, & pénétra dans le *Maduré*. (27) Brave sans ostentation, inépuisable dans ses ressources, politique profond & impénétrable, il céda au bonheur de ses ennemis sans en être jamais abattu, tirant des avantages de ses malheurs; ennemi des Anglois par tempérament, & des François par esprit de vengeance, sacrifiant tout à l'intérêt, il n'en connut d'autre que celui qui conduisoit au commandement. (28)

C'est parce qu'il eût peut-être comme *Gazedikán*,

(27) En 1758.

(28) Je ne suis entré dans ce petit détail au sujet de *Mafouskan* que pour répondre à l'idée que nous en donne l'Auteur anonyme des dernières révolutions des Indes orientales imprimées à Paris en 1757. S'il eût consulté les Mémoires moins faux & mieux digérés, il se seroit bien donné de garde de traiter aussi ridiculement *Mafouskan* qu'il l'a fait. Il n'est pas difficile de démêler la source d'où il les a tirés. Je conçois que la noblesse de ses motifs lui rendoit la matière fort indifférente; mais ceux dont il adoptoit les intérêts & les vues n'ont pas dû lui savoir plus de gré de son travail mercenaire, qu'il n'a dû lui-même se glorifier du succès; en effet je ne crois pas que l'on puisse trouver une gazette plus mal compilée, & enrichie de plus d'absurdités & de faussetés.

Filiation de la
famille d'*Anaverdikan*

la folie de se faire Faquir, ou par d'autres raisons je ne connois pas, qu'*Anaverdikân* son pendant son vivant, pour gouverner après *met-Alikân* son frere puîné, qui est aujourd'hui d'*Aracatte*.

Naziboulakân, frere de *Masfouskân* & *Akân* étoit en 1758 Nabab de *Veylour* &c.

Tels sont, Monsieur, les simples & très-nécessaires éclaircissimens sur la *venkku*. Ce que j'ai à dire sur celle de n'est pas si étendu.

Chandafach.

Le pere de *Chandafach*, dont j'ignore étoit en 1758, Joncahier ou Receveur d'*Hyderabad*. (29) *Chandafach* son fils, *conkan*, fut d'abord simple Cavalier. Son *tingua* bien-tôt, & lui fit obtenir son avancement les grades militaires de *Doustalikân* Nabab lui donna sa fille cadette en mariage.

Chandafach fit le siege de *Trichenapa* fut repoussé; il usa de supercherie pour s'en en parer. Il fut ensuite attaqué, pris & fit prisonnier. Il fut massacré en 1752, & laissa en mourant *Almozokân* son fils, connu depuis sous le nom de *Bajafach*.

Vous ne pouvez disconvenir, Monsieur, que le mariage de *Chandafach* avec la troisième fille de *Doustalikân*, ne lui donnoit aucun droit à la Nababie d'*Aracatte*. Ses deux beaux freres *Almofforalikân* & *Teikfach* le lui auroient concédé. Il est cependant ne l'ont jamais fait; les usages & les Maures s'y opposoient trop formellement aucun d'eux n'étoit assez considérable dans le pays pour élever ses yeux jusqu'à la Nababie d'*Aracatte*.

(29) Ceci n'est qu'un oui-dire, mais quels que soient les faits qui ont été d'usage en cette partie parmi les Maures.

(30) En 1752.

verdikan, illustre par sa naissance, & puissant par son crédit à la Cour du Dekan, occupoit avec le suffrage unanime des peuples. Vous seul, Monsieur, avez cru pouvoir détruire les droits les plus légitimes, & établir ceux de *Chaulasach* sur les motifs les plus injustes que le Chef d'une Compagnie, fait pour connoître & respecter les droits des puissances du pays, ne devoit jamais adopter.

Je laisserai au Lecteur impartial & judicieux les réflexions que font naître si naturellement les contradictions qui j'ai présentées sous ses yeux.

Je ne me croirois cependant pas encore assez sûr de son suffrage, si je lui laissois quelque chose à désirer, & s'il lui restoit quelque doute sur la foi qu'il doit ajouter à ce que j'avance.

Il faut être aussi décidé que vous, Monsieur, pour avancer des faits sans preuves, qu'il vous seroit à la vérité très-difficile de fournir; & comme je suis assez heureux pour être dans un cas tout différent, je vais donner un précis de toutes vos contradictions rapprochées scrupuleusement, & avec tout le détail qu'on peut désirer.

Que pour les intérêts de la Compagnie, vous ayez cru qu'un moyen sûr & honnête, étoit de prendre parti pour *Mousserzingue* & *Chaulasach*; que vous en donniez pour raison, ce qui est vrai, que les Maures acquiescent justement la souveraineté par le droit de conquête; que c'est ce principe qui vous a fait agir, parce que vous avez pensé qu'il en résulteroit un bien pour l'Etat; rien de mieux.

Mais pour couvrir votre cupidité, votre mauvaise politique, vos querelles personnelles, vos démarches inconsidérées, vous veuilliez emprunter le langage de la vérité pour accréditer vos mensonges, c'est ce qui n'est pas pardonnable.

Le Roi de *Tanjaour* s'opposoit à ce qu'on fortifia *Karikal* ; Mr. *Paradis* (31) pour le châtier, vous proposa de s'emparer de quelques-unes de ses Aldées. Cette première idée vous en donna d'autres. Vous formâtes le projet d'attaquer ce Prince, quoique votre allié, dans sa Capitale, & de lui enlever les immenses richesses avec lesquelles il s'y étoit renfermé.

Vous craigniez qu'*Anaverdikan* ne s'y opposât. Vous lui suscitâtes des ennemis ; vous lui déclarâtes la guerre, vous l'attaquâtes, vous lui ôtâtes la vie, vous persécutâtes sa famille, & vous lui enlevâtes ses biens, pour les donner à *Chandasach* qui devoit vous autoriser.

Les Anglois prirent part à la querelle ; vous prétendez qu'ils ne devoient point s'en mêler. Pourquoi ? Parce que, dites-vous p. 4 de votre lettre à Mr. d. Saunders : "*Anaverdikan* & sa famille n'ont point cessé dans la dernière guerre, de nous harceler & de nous maltraiter, & que depuis la paix faite entre nos Souverains, ils ont continué de nous menacer, & ont même agi en rassemblant leurs Troupes, en s'avancant jusqu'à *Gengy*.,.,.

A des raisons si plausibles & qui mettoient les Anglois tout-à-fait dans leur tort, quoiqu'ils eussent pu dire, vous substituez dans votre Mémoire des imputations & des crimes odieux. Vous voulez qu'*Anaverdikan* soit un usurpateur ; chose qu'on ne croira jamais, puisque c'est après l'avoir cité vous-même comme un modèle de fidélité.

Sans égard pour tout ce que vous lui dites, Mr. Floyer (32) répondit que puisque vous aviez pris part pour *Chandasach*, & qu'il avoit les mêmes droits que vous, il pouvoit se déclarer pour la famille d'

(31) Conseiller du Conseil Supérieur de Pondichery qui fortifia *K*

(32) Gouverneur du Fort St. David & Prédécesseur de Mr. de

dikan. Vous prétendiez que non, parce que, dites-vous dans votre lettre à Mr. de Saunders : “ Nos Troupes n'étoient point sur le pied d'auxiliaires ; elles agissoient comme principales parties ; les insultes passées nous y autorisoient , & nous ne nous sommes jamais regardés sur un autre pied , quelques efforts que vos prédécesseurs ayent pû faire pour ne point se le persuader. „

Par ce que vous dites p. 150 de votre Mémoire : „ Ni les François, ni les Anglois ne pouvoient constamment se regarder comme principales parties, „ puisque ce n'étoit ni l'une ni l'autre Nation qui avoit commencé la guerre , & qu'il étoit notoire „ qu'elles n'y avoient paru toutes deux que comme „ auxiliaires des Princes de l'Inde qui se disputoient „ la souveraineté du Dekan , & principalement de la „ Province d'*Arcatte* qui en dépend. „ Vous donnez gain de cause aux Anglois , en mettant tout le tort de votre côté.

Votre lettre à Mr. de Saunders , celles que vous m'avez écrites , & votre Mémoire , m'offrent les contradictions & les inconséquences les plus marquées. Je vais les transcrire à mi-marge pour vous les mieux rappeler.

Vous dites , p. 2. de votre lettre à Mr. de Saunders , au sujet des faits que vous lui cités. Vous avertissant, Monsieur, que je n'avancerai que des faits incontestables qui feront soutenir des pièces à la confiance de toute cette partie de l'Inde. . .

Si les faits que vous cités à Mr. de Saunders sont incontestables , comment pouvez-vous les avoir tronqués dans votre Mémoire, comme vous avez fait , & les avoir également présentés comme incontestables dans ce même Mémoire ?

Pag. 5. de votre Lettre. Nos Troupes, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, se joignirent aux tiennes (de Mouzaférzingue) au-delà de Veylour. . . Nos Troupes n'étoient point sur le pied d'auxiliaires, mais agissoient comme principales parties, les insultes passées nous y autorisoient, & nous ne nous sommes jamais regardés; pendant le cours de cette guerre, sur un autre pied, quelques efforts que vos Prédécesseurs ayent faits pour se le persuader. Il est aisé d'en sentir la vraie raison: il n'étoit pas possible autrement de couvrir d'un foible voile les levées de boucliers que vous avez faites nombre de fois contre nous pendant le cours de cette guerre avec la famille d'Anaverdikan.

Pag. 7. de votre Lettre. Tout étant disposé pour le départ, l'Armée se mit en marche pour Trichenapaly dans le dessein de faire contribuer en passant par

Pag. 150. de votre Mémoire. Voilà par où les Députés François avoient voulu entamer leurs conférence à Sadras. (1754). Ce fut aussi un préliminaire, auquel, tout naturel & tout indissensable qu'il fut, les Députés Anglois se refusèrent opiniâtement. La raison de ce refus olfiné n'étoit pas difficile à deviner; ni les François, ni les Anglois, ne pouvoient constamment se regarder comme principales parties, puisqu'il n'étoit ni l'une ni l'autre Nation qui avoit commencé la guerre, & qui étoit notoire qu'elles n'avoient paru toutes deux que comme auxiliaires des Princes de l'Inde, qui se disputoient la souveraineté du Dekan, & conséquemment de la Province d'Arcatte qui en dépend (33).

Pag. 51. de votre Mémoire. C'étoit en effet à Trichenapaly que l'Armée devoit marcher lorsqu'elle se remit en campagne sur la fin d'Octobre 1749, cela

(33) Vide pag. 150 & 151 du Mémoire de Mr. Duplex, la suite de son raisonnement.

Tanjaour suivant l'usage du gouvernement Maure. Ce Raja excité par les infinuations des émissaires de vos Prédécesseurs, & par leurs lettres, ne voulut entendre à aucune proposition, & l'Armée fut obligée d'investir la ville principale.

mal-à-propos que ce Prince, tributaire du Souba du Dekan, leur devoit des sommes très-considérables pour le cazer qui il ne payoit point depuis un temps infini. Ainsi dans l'espérance de tirer de lui promptement une grosse somme d'argent, ils investirent Tanjaour, capitale de ses Etats, où il étoit renfermé avec d'immenses richesses. Ils le firent sommer de satisfaire à sa dette, & en cas de refus, ils le menacerent de l'y contraindre par la force.

Pag. 11. de votre Lettre.

Le Commandant fit avertir Mouzaferzingue & Uffeindoustkan (Chandasaeb) du triste parti (la retraite) auquel il se voyoit réduit. Ces deux Seigneurs après quelques difficultés dirent qu'ils suivroient la Troupe; elle se mit en marche vers les deux heures du matin dans l'idée que ces deux Seigneurs la suivoient, en quoi l'on se trompoit. Mouzaferzingue par une façon de penser aussi singulière, se crut deshonoré s'il

étoit convenu-entre Chandasaeb & le sieur Dupleix, comme on le voit par la lettre de ce dernier à la Compagnie du 15 Octobre. Mais en approchant de Trichénapaly & en passant sur les terres du Roi de Tanjaour, Mouzaferzingue & Chandasaeb se rappellerent assés

tributaire du Souba du Dekan, leur devoit des sommes très-considérables pour le cazer qui il ne payoit point depuis un temps infini. Ainsi dans l'espérance de tirer de lui promptement une grosse somme d'argent, ils investirent Tanjaour, capitale de ses Etats, où il étoit renfermé avec d'immenses richesses. Ils le firent sommer de satisfaire à sa dette, & en cas de refus, ils le menacerent de l'y contraindre par la force.

Pag. 54. de votre Mé-

moire. Il est aisé d'imaginer qu'elle fut la douleur du sieur Dupleix, lorsqu'on l'instruisit de tous les détails de la conduite de nos Vêches Officiers; & que pour surcroît de malheur, on lui apprit que Mouzaferzingue avec la plus grande partie de ses Troupes ayant négligé de suivre notre Armée étoit tombé prisonnier entre les mains de Bazeringue qui le tenoit dans les fers.

prenoit ce parti. Il choisit celui d'attendre de pied ferme son ennemi : mais abandonné de toute sa Cavalerie , il fut obligé de se rendre prisonnier de son adversaire qui malgré les promesses qu'il lui fit faire , la main sur l'Alcoran , n'en tint aucune , aussi-tôt qu'il l'eût en son pouvoir. *Ussèindoustkan* ne crut pas devoir suivre un aussi faux point d'honneur , il se tint avec nos Troupes , & ne l'abandonna pas.

Pag. 82. de votre Mémoire. Le premier (*Anaverdikan*) défait & tue en combattant contre *Mouzaferzingue* son légitime souverain , n'avoit pu transmettre à son fils des droits qu'il n'avoit pas lui-même , & qui d'ailleurs par leur nature n'auroient pas été transmissibles quand il les auroit eu , puisque la *Nababie* du *Carnate* n'est pas un office ou une dignité héréditaire , mais une commission à vie ou plutôt révocable à volonté. . . .

duquel il vient prendre possession du gouvernement de la Province , lui en a remis un par lequel , à ses titres & en ladite qualité , il fait présent & donation à perpétuité à la Compagnie de la ville de *Villenoar* , & de quarante *Aldees* en dépendantes , duquel *peravana* ensuit la teneur.

S'il est vrai , comme vous le dites , que la *Nababie* d'*Arcatte* , n'est point un office ou une dignité héréditaire , mais une commission à vie ou plutôt révocable à volonté , comment *Chandasaeb* pouvoit-il faire pré-

Pag. 2. & 3. des pièces justificatives de votre Mémoire. *Chandasaeb* , qui comme il vient d'être dit , n'est plus qu'à deux journées du chemin d'*Arcatte* dont il vient prendre possession , n'a cru pouvoir donner trop tôt à *M. le Gouverneur* des marques sensibles de sa reconnaissance de tous les bons services qu'il lui a rendus tant à lui-même qu'à sa famille & à ses enfans , qui sont toujours restés dans cette ville depuis sa détention chez les *Marattes* , en lui envoyant *peravana* , en vertu

sent & donation à perpétuité à la Compagnie de la ville de Villenour & de quarante Aldées en dépendantes ? Comment pouviez-vous accepter à perpétuité un présent & une donation de cette importance, d'un Rentier & d'un Domestique, (ce sont vos expressions) qui pouvoit être révoqué à volonté ?

Pag. 2. de votre Lettre. Je ne m'étendrai pas sur ces événemens qui ne furent pas heureux d'abord, & qui se sont enfin terminés à la prise d'un mauvais Fort (Divicotté) situé dans une Ile que le Colram forme à son embouchure.

Pag. 227. de votre Mémoire. Le sieur Dupleix qui entretenoit continuellement une correspondance & des liaisons étroites à la Cour de Delhy, par la voie du sieur de Buffy étoit parvenu à gagner l'amitié des principaux Officiers de l'Empereur ; le Grand Mogol lui-même lui marquoit beaucoup de bienveillance.

Pag. 76 & 77 de votre Mémoire : Voilà comment nos ennemis, réduits aux abois, reprirent sur nous la supériorité, & comme la guerre fut perpétuée dans un tems où rien ne

Pag. 138 de votre Mémoire. *Divicotté au contraire est situé sur une Ile à l'embouchure du Colram, où il forme un excellent Port pour tous les bâtimens du pays, & la Forteresse défend parfaitement sa rade & ses Ports.*

Dans votre Lettre du 14 Août à Mr. Godeheu, rapportée p. 81 du Mémoire de ce dernier imprimé en 1760, vous dites : je n'ai aucune correspondance avec la Cour de Delhy, ainsi je n'ai aucune pièce à vous remettre à ce sujet.

Pag. 3 d'un petit Mémoire de 5 pag. in-4° intitulé *Observations*, signé, Me. Challaye Avocat, que vous avez fait distribuer au mois de Décembre 1759. Au reste, le sieur Lavo

nous manquoit, pour affirmer la paix à tout le Carnatte, par la réduction d'une place qui n'auroit pas tenu encore huit jours devant nos Troupes, si celui (Mr. Lavv) qui les commandoit ne les avoit pas ouvertement livrées à l'ennemi.

Je croyois bonnement qu'un Officier qui livre à l'ennemi les Troupes qu'il commande, étoit un traître. J'étois bien dans l'erreur. Vous m'en tirez, en prenant qu'il n'est réputé tel, qu'autant qu'on employe le terme de trahison pour l'en accuser.

Moraro, me marquiez-vous par votre Lettre du 4 Février, aime l'argent; & vous les Soldats. Je fais en sorte de vous contenter tous les deux.

Par celle du 23 Avril: Je vous avoue, Monsieur, que je suis extrêmement satisfait d'une lettre que je viens de recevoir de Moraro. Il a été très-flaté de ce que je l'ai consulté sur la situation présente des affaires. Je vous assure que ce qu'il m'écrit à ce sujet est extrêmement sensé, en même tems qu'il se loue insinuant de vous & de votre activité.

ignore la déclamation injurieuse distribuée au public sous les noms des sieurs Boissierelles & de Maiffin; s'il l'adpre; le sieur Duplex lui fera observer qu'il n'a point employé le terme de trahison dans son Mémoire.

Par celle du 23 Février. Moraro se prête tant qu'il peut à la réussite; il ne tiendra pas à lui qu'elle ne réussisse si l'ennemi y donne lieu.

Par celle du 25 Avril: Je vois d'où vient le peu d'empressement de Moraro. Le Mayssourien ne lui a pas encore fait offre d'une grosse somme. Voilà le fait, & rien autre chose, & vous en verrez la preuve incessamment. Je vous laisse, & à lui le choix du parti qu'il convient de prendre. Il est tems de se déterminer.

Par

lu 7 Avril : Tâ-
 tenter Moraro
 fera possible ;
 bonne volonté.
 rien pour l'y
 . Faites; Mon-
 ce que vous
 ir ne point dé-
 brave homme
 . . . Par celle du
 is trop vous re-
 de veiller au-
 vous sera possible
 garde du Camp de
 Moraro , sans cependant
 compromettre le vôtre ,
 & de faire en sorte de con-
 tenter ce brave homme au-
 tant que vous le pourrez.

Par celle du 14 Mai : En
supposant , Monsieur , que
 Moraro fit des difficultés pour
 partir , mettez-vous toujours
 en marche , il vous suivra
 bien vite . . . Par celle du
 15 : Toutes les difficultés de
 Moraro ne m'étonnent point,
 je connois cette ruse , & ses
 demandes ne sont point fon-
 dées Par celle du 16 :
 Je vous prie de penser une
 fois pour toutes que j'ai re-
 gardé comme une honte , l'o-
 bligation où je me suis trou-
 vé d'avoir ici ce voleur ,
 [Moraro] & de lui dire une
 fois pour toutes que vous
 obéirez sans balancer & sans
 écouter ses représentations
 bien ou mal fondées. La conduite de cet homme est un
 mystère que vous n'avez pas encore dévoilé . . . Par celle
 du 19 Juin : J'attends quel aura été le résultat de votre
 conférence avec Moraro. Cet homme est un coquin, ma
 lettre d'hier vous en servira de preuve . . . Par celle du
 24 : Soyez persuadé, Monsieur, que les Chefs de Moraro
 en conséquence des ordres de leur Maître ,
 un vilain manège de ses Chefs , n'a été que
 la somme de Nandi Raja. L'avarice poignarde
 de-là de ce que je puis vous dire. Ce vice
 n'est tout en compromis . . . Par celle du 27 :
 tenterez de lui dire (à Moraro) que suivant
 vous continuez votre route , c'est trop long-tems
 d'un pareil coquin . . . Il est surprenant que
 vous ne voyez point vous apercevoir du manège de cet

homme qui ne cherche qu'à faire traîner les affaires en longueur. . . . Par une autre lettre du 5 Août : Moraro m'a écrit sur les difficultés du passage ; je les sens comme lui : mais j'en pourrois présenter d'autres de sa part qui sont peut-être les véritables. . . . Par celle du 8 : J'vois les nouvelles difficultés que Moraro fait , je n'en suis point étonné ; il en fait toujours ; mais sont-elles fondées , & ne prennent-elles pas leur source dans la mauvaise volonté , ou dans les pensions qu'il reçoit de côté & d'autre ? . . . Vous trouvez ses discours (de Moraro) laconiques ; pour moi je les regarde comme venans d'un coquin. Je crois que vous ne veillez pas assez sur ses diverses correspondances qu'il peut avoir. . . . Il sera bon d'envoyer vos gens pour reconnoître ce passage , & éviter , s'il est possible , le passage à l'Ouest de Cheringham qui n'est imaginé par Moraro , que pour laisser à l'ennemi toute liberté de faire les mouvemens rétrogrades qu'il voudra , & pour ne point ravager le pays de Tanjaur dont ce Moraro a reçu une assurance considérable pour allonger le tems , & enfin pour que les affaires ne se terminent point aussi-tôt ; seul point de vûe qui fait agir ce misérable . . . Par celle du 11 : Je ne sçai si vous ne vous appercevez pas que tout ce que vous me marquez de Moraro le dépeint comme un coquin & un traître qui auroit intelligence avec l'ennemi. Examinez de près sa conduite & défiez-vous-en. . . . Par celle du 18 : Moraro a écrit à Nândi Raja qu'il venoit pour aller à Trichena-paly , & qu'il espéroit qu'il le rendroit content. Vous sentez ce que cela veut dire , ainsi vous allez être au fait du retardement de ce Maratte.

Qui croiroit qu'après de pareilles lettres , qui doivent nécessairement faire regarder Moraro comme un homme capable de tout faire pour de l'argent , vous puissiez permettre qu'il entrât en négociation avec le Roi de

Tanjaour ; c'est cependant ce que vous fîtes. Mais comme ce Chef Maratte me craignoit , parce que j'éclairerois sa conduite , il vous pria de me donner des ordres. Vous m'écrivîtes en conséquence ; le 3 Septembre „ Moraro n'ayant communiqué , quelques projets avec le Roi de Tanjaour , je lui ai marqué qu'il pouvoit agir ; mais comme il craint que sa correspondance pourroit vous inquiéter , je vous écris la présente pour vous en donner avis , afin que vous sachiez de quoi il est question.

On verra dans mon Mémoire historique , comme Moraro seut mettre à profit la permission. Nandi Raja vous en instruisit bien-tôt ; ce qui vous engagea de m'écrire le 9 Septembre. „ L'on me fait entendre que Moraro ne se prête point comme il faut aux opérations. . . . Parcelle du 10 : Le tems que l'on a donné à l'ennemi de se reconnoître , & bien des difficultés que l'on dit que Moraro fait lorsqu'il est question d'agir , me font craindre que l'ennemi n'ait le tems de se retrancher & de se fortifier sur les deux montagnes , & je ne sçai trop que penser de la conduite de Moraro. Vous devriez , Monsieur , l'éclairer un peu : cet homme ne répond du tout point à la confiance qu'on lui accorde. Je n'ignore point que sous prétexte de vouloir accommoder le Tanjaour avec nous , il a demandé à ce Prince cent mille Roupies qui lui ont été refusées. Ce refus pourra-t-il faire effet sur lui , & ne sera-t-il jamais rassasié d'argent ? S'il n'a pas voulu passer le Colram lorsqu'il le pouvoit , c'est qu'il comptoit par cette manœuvre que le Raja de Tanjaour reconnoitroit ce service. L'avidité de cet homme ne sert qu'à ruiner nos affaires , & vous ne lui faites pas assez connoître que vous en êtes informé.

Les plaintes continuelles de la part de Nandi Raja

& des personnes de confiance que vous aviez à l'Ar-
 mée & auprès du Roi de Tanjaour, donnerent encore
 lieu aux lettres suivantes. „ Je souhaite fort que vous
 „ ayez pu persuader Moraro , *me. marquez-vous par*
 „ *voire lettre du 12 Septembre* : Je tiendrai compte de
 „ toutes les promesses que vous aurez faites à sa Ca-
 „ valerie , mais je crains que cette tentative ne nous
 „ ait fait connoître toute la mauvaise volonté de cet
 „ homme qui ne cherche qu'à traîner les affaires en
 „ longueur. Vous lui remettrez la lettre ci-jointe dont
 „ je vous prie de vous faire expliquer la copie. Vous
 „ y verrez ma façon de penser sur sa conduite avec
 „ le Roi de Tanjaour, qui ne tend qu'à tirer pour lui
 „ quelques Roupies. L'avarice perdra toujours cet
 „ homme , & c'est pourquoi il desiroit tant de se ren-
 „ dre à Trichenapaly. . . . *Par celle du 13* : Tâchez
 „ de faire voir à Moraro que l'on s'apperçoit qu'il ne
 „ cherche qu'à traîner les affaires en longueur.

Sur ces entrefaites , Moraro qui avoit été gagné
 par Manogy , Général & premier Ministre du Roi de
 Tanjaour , me proposa de me retirer avec l'Armée
 au-delà des montagnes qu'on appelle montagnes de
 l'Ane. Cette retraite nous éloignoit d'environ trois
 quarts de lieue de la place (Trichenapaly) & lais-
 soit à l'ennemi les chemins de Tondaman libres , pour
 l'entrée des vivres qu'il y étoit. Le Chef Maratte
 fit la même proposition à Nandi Raja qui en fut in-
 digné. Voici ce que vous me marquez à ce sujet par
 votre lettre du 17 Septembre 1753 : “ Je vous envoie,
 „ Monsieur , une lettre pour Moraro avec la copie
 „ que je vous prie de vous faire expliquer avec pré-
 „ cision. Vous y verrez l'impertinente proposition
 „ qu'il a faite à Nandi Raja , que celui-ci a rejeté
 „ avec indignation. Il est certain , Monsieur , que la
 „ conduite de ce Maratte n'est point dans l'ordre .

„ & je ne sçais si vous en êtes bien informé. Je vous
 „ prie de l'éclairer de près, & de lui repeter ce que
 „ je lui marque. Je vous prie aussi de ne point vous
 „ prêter à de telles insinuations; & si vous voyez
 „ que cet homme tergiverse, donnez-m'en avis, je
 „ vous assure qu'il en sera pleinement la dupe après
 „ l'avoir été assez long-tems de lui. . . . *Et par celle*
du 19 du même mois: “ Vous verrez tout ce que je
 „ marque à Moraro sur ses prétendues négociations
 „ auxquelles je n'avois consenti qu'autant que ses
 „ opérations dans ce pays-ci iroient leur train, ce
 „ qu'il ne fait point; ainsi il agit contre mes ordres,
 „ & vous pouvez le lui dire. Je vous prie de lui re-
 „ procher son peu d'exacritude & le tort qu'il fait à
 „ nos affaires. Mes lettres à lui dont je vous ai en-
 „ voyé les copies, vous feront voir ma façon de pen-
 „ ser: Je vous prie de vous y conformer & de l'obli-
 „ ger d'agir comme il doit. . . . Vous verrez dans
 „ une lettre que je vous ai écrite le 12, ce que je
 „ vous marque au sujet de l'argent que doit donner
 „ Nandi Raja. La conduite de Moraro a fait faire une
 „ démarche à ce premier (il se retira à Cheringham)
 „ qui doit faire voir à Moraro la défiance que sa con-
 „ duitte donne à ce Mayssourien. Je lui marque (à
 „ Nandi Raja) de rejoindre, & que vous obligerez
 „ Moraro d'agir comme il faut.

Les lettres de Nandi Raja, les miennes, celles de
 plusieurs autres personnes sur l'intelligence de Moraro
 avec les ennemis, vous causèrent de l'inquiétude: vous
 lui donnâtes ordre, comme vous me le marquez par
 votre lettre du 23 Septembre, de cesser ses négo-
 ciations avec le Prince de Tanjaour; mais il n'étoit
 pas des tems: d'accord avec les ennemis qui lui avoient
 donné ou promis deux cens mille Roupies, il ne vou-
 lut jamais donner avec sa Cavalerie, à l'affaire qui se

passa le 21 Septembre. Ainsi finit sa négociation. Il vous écrivit, Monsieur, qu'il étoit votre très-humble serviteur, attaché à la Nation Française, qu'il vous en donneroit des preuves dans toutes les occasions, & que vous pouviez compter sur lui.

Il n'en fallut pas d'avantage; vous changeâtes tout à coup de sentimens, Moraro devint votre idole; ce coquin, ce malheureux, ce traître, cet homme que l'avarice poignardoit, qui n'étoit jamais rassasé d'argent, devint l'arbitre des affaires, votre conseil, & le Commandant des Troupes.

„ Il ne faut rien faire, Monsieur, sans consulter.
 „ Moraro, me disiez-vous par votre lettre du 23
 „ Septembre. “ Il faut se concilier avec lui sur tout,
 „ & lui marquer de la confiance. . . . Par celle du 26 :
 „ Quant à Moraro, je ne le soupçonne pas de tra-
 „ hison; mais bien de traîner les affaires en longueur,
 „ & de faire des négociations qui puissent lui être
 „ profitables. Je crois bien qu'il me marquera toutes
 „ les fanfaronades dont vous me faites part. . . . Pré-
 „ tez-vous à son avis sur le parti à prendre, il sera
 „ engagé, par un certain point d'honneur, à ne rien
 „ ménager pour que vous n'ayez point lieu de vous
 „ en repentir. Je le pique d'honneur, il aime à l'être,
 „ agissez de même avec lui. . . . Par celle du 27 :
 „ Je ne puis me persuader qu'il y ait du mauvais des-
 „ sein de la part de Moraro. . . . Par celle du 29 :
 „ Quant aux ordres que vous me demandez encore,
 „ ce ne seroit qu'une répétition de ce que je vous ai
 „ marqué: (c'étoit de ne rien faire sans le consen-
 „ tement de Moraro) „ Sauvez l'honneur du Roi &
 „ de la Nation, & ne faites rien que du consen-
 „ tement de Moraro & de Nandi Raja, sur-tout
 „ Moraro. „

On sent combien toutes ces contradictions au sujet

de Moraro durent me fournir matière à discussion avec vous. J'en ai donné un échantillon dans le Mémoire que j'ai fait distribuer dans Paris au mois de Mars 1760. On les trouve sous les N^o 15 & 16 des Pièces justificatives du même Mémoire (34).

Je ne finirois point, si je voulois rapporter ici toutes vos contradictions & vos inconséquences, qui prouvent que vous fûtes toujours très-peu instruit. Leur nombre m'a effrayé; j'ai craint le même effet pour le public, si j'entrois dans un aussi grand détail; de sorte que par respect & par ménagement pour lui, je m'en tiendrai à celles que j'ai mises sous ses yeux. Je termine cette courte analyse par deux ou trois observations qui m'ont paru trop frappantes pour ne pas les rappeler ici.

Vous me prescriviez, Monsieur, dans toutes vos lettres de ne rien faire que du consentement de Moraro & de Nandi Raja, sur-tout du premier. Je convins avec ces deux chefs que celui-ci iroit en personne, avec sa Cavalerie, dans le Tanjaour pour le ravager. J'agis relativement à vos ordres; vous m'en fites un crime, en me marquant par votre lettre du Octobre 1753, que je n'eusse jamais dû y consentir.

Vous m'écrivîtes le premier Avril: " Mahamet-
 „ Alikan est mort ou près de l'être de la petite verole.
 Et le 2 du même mois: „ On assure que Mahamet-
 „ Alikan est blessé, & il est certain qu'on l'a vû tom-
 ber de cheval. „
 Par la même lettre du premier Avril, dans le tems même que nous étions aux prises avec les Anglois, vous me marquiez: " Voici, Monsieur, ce qui vient de m'être rapporté de Goudelour; que Lawrence avec partie des Blancs, est entré dans le Fort; que

Vide n^o. 2. p. 45.

„ partie des autres a été distribuée sur les
 „ autour des limites ; que les munitions ont
 „ dans les magasins. . . . L'on croit , mais on n'
 „ sure pas positivement , qu'il a été embarque
 „ Troupes sur les deux Vaisseaux qui partirent
 „ très-précipitamment , parce que l'on craint à Madras
 „ l'arrivée de Balagirao & la marche du Nabab
 „ Morstouzalikan avec nos Troupes & les siennes.
 „ Je ferai mieux informé ce soir ou demain de l'em-
 „ barquement des Troupes ; mais il y a quelque ap-
 „ paréance.,,

Vous le fîtes en effet dès le soir même ; car vous
 apprîtes que nos Troupes , après avoir abandonné
 treize pièces de canon , avoient pris la fuite & qu'elles
 ne durent leur salut qu'à la manœuvre que firent les
 Marattes , & à la bravoure de nos Officiers. Vous
 sçûtes aussi que *Mahamet-Alikan* n'étoit ni mort , ni
 près de l'être de la petite verole , puisqu'il ne l'avoit
 pas , qu'il n'étoit pas blessé , & qu'il ne pouvoit être
 tombé de cheval étant monté sur un éléphant ; que
 les munitions n'étoient point rentrées dans les maga-
 sins ; que Monsieur Lawrence , avec partie des Blancs ,
 n'étoit point entré dans le Fort ; qu'on ne craignoit
 rien à Madras de l'arrivée de Balagirao , encore moins
 de la marche de *Morstouzalikan* ; vous apprîtes enfin
 que les deux vaisseaux sur lesquels on croyoit , me di-
 fiez-vous , qu'il s'étoit embarqué des Troupes , & qui
 étoient partis précipitamment , avoient au contraire été
 expédiés de Madras , avec des Compagnies Suisses qui
 se trouvèrent à cette affaire , notamment celle de M. de
 Pollioux.

Venons maintenant à vos erreurs. (35) Celles

(35) Comme le détail en est un peu long , & que je crains
 le Lecteur , j'ai cru devoir le mettre au nombre des pièces ju-
 3. p. 50.

vous avez faites font de deux genres. Les premières sont fondées sur l'ignorance des faits., & sur la négligence à vous instruire de ceux qui étoient même les plus connus ; & les autres, en bien plus grand nombre, tirent leur source du besoin que vous aviez pour vos intérêts & pour votre justification, de défigurer & d'altérer les faits qui vous étoient contraires, & d'en supposer d'autres qui servoient de liaison à ceux que vous aviez tronqués. Les erreurs de ce dernier genre, s'appellent fautiltés.

Sabderalikan, dites-vous, p. 41 de votre Mémoire, fut assassiné par son beau-frere *Morstouzalikan* qui cependant ne jouit pas du gouvernement d'Arcatte, dont *Nisamelmoulouk* revêtit l'enfant de *Sabderalikan*, & lui donna pour tuteur un Maure nommé *Anaverdikan*. Celui-ci ne fut pas plutôt dans sa place qu'il fit assassiner cet enfant & se qualifia du titre de Gouverneur de la Province d'Arcatte. Ce crime fut impuni, parceque *Nisamelmoulouk* mourut dans ce même tems à l'âge de cent ans.

Vous sçavez, Monsieur, que par ordre de *Morstouzalikan*, le fils de *Sabderalikan* fut assassiné dans *Veylour* où il étoit en 1743, par deux Patanes qui lui servoient de Satellites. (36) Vous sçavez aussi, (37) & il est notoire dans l'Inde, que *Nisamelmoulouk* n'est mort qu'à la fin de 1748. Comment donc pouvez-vous

(36) On peut consulter là-dessus ce que dit l'Auteur anonyme des dernières Révolutions de l'Inde, imprimées à Paris en 1757 chez la veuve de la Guette, rue St. Jacques, à l'Olivier; voyez p. 156 & 157 du tome premier. Entre quelques vérités qui se trouvent répandues dans cet Ouvrage, ce qu'il cite sur l'assassinat de *Sabderalikan* & de son fils, en est incontestable. Ce fait s'est vu ainsi qu'il le dit, & tel qu'il se trouve dans un manuscrit que Mr. de *Le Boul*, second de Pondichery & beau-frere de Mr. *Dupleix*, a envoyé à *L'Orateur* Directeur de la Compagnie des Indes. Mr. *Joannes de Lorriere*, l'un des exécuteurs testamentaires, l'a trouvé dans ses papiers avec la lettre de *St. Paul*.

Mémoire de Mr. *Dupleix*, pag. 33.

avancer que ce crime fut impuni , parce que Nizami mourut dans le même tems ?

Pag. 182. Dans cette guerre , il s'agissoit , comme on l'avu , d'aider le souverain légitime du Dekan & le véritable Gouverneur d'Arcatte , à chasser deux usurpateurs universellement reconnus pour tels par toutes les Nations Européennes , par toutes les Puissances de l'Inde , & par le Grand-Mogol lui-même ; car enfin personne n'a jamais pu douter que Mouzaferzingue institué par le testament de Nisamelmoulouk son ayeul , pour son héritier & son successeur , & confirmé dans la souveraineté du Dekan par un Firman du Grand-Mogol , ne fut le seul légitime Souba du Dekan , ni que Chanfa faeb nommé par ce Prince au gouvernement d'Arcatte , ne fut le seul vrai Nabab de toute la Province du Carnatte dont Arcatte est la Capitale....

Vous supposez éternellement ce que vous avez, et grand soin de ne pas mettre en question.

Vous présentés Nazerzingue & Anaverdikau comme deux usurpateurs qui se sont emparés du Gouvernement ; le premier de conséquence d'une guerre injuste ; l'autre par un crime horrible. Vous manquez de preuves , vous multipliez les probabilités , & le Lecteur distrait, par des épisodes agréables & intéressants , ne s'occupe point du principal.

Nazerzingue est né d'un mariage conforme aux Loix du pays. Vous ne voulez point l'admettre à la succession ; vous commettez donc une injustice criante , vous insultez au droit des gens.

Quoique vous en disiez , Monsieur , il est que Nazerzingue s'empara du Gouvernement &

richesses de son pere , parce que Nizam l'avoit institué son seul & unique héritier. Il est encore vrai que Nazerzingue fut reconnu par l'Armée , par les Ministres , par les Princes de l'Indostan , par l'Empereur même qui lui en fit expédier les Lettres Patentes , pour Souberari du Dekan , & il est notoire dans l'Inde que Mouzaferzingue n'eut ni ordre , ni Firman de l'Empereur ; & vous le sçavez si bien , Monsieur , que dans votre lettre à Mr. de Saunders , vous dites , “ Mouzaferzingue & Salabetzingue son successeur , celui-ci revêtu en forme de l'autorité Royale , &c.

Par ces mots , celui-ci revêtu en forme de l'autorité Royale , vous prouvez que Mouzaferzingue ne l'étoit point. Cependant vous voulez qu'il soit le seul légitime Souberari du Dekan. Je ne m'y oppose pas ; mais , remarquez , je vous prie , comment vous fondez ses droits : sur le prétendu testament de son grand pere ; Nizam n'en fit point : sur ce que vous le dites petit-fils d'une nièce de l'Empereur ; le Soubedari n'en épousa point : sur l'Ordre , sur le Firman du Grand-Mogol ; l'Empereur n'en donna point : sur la bâtardise de ses oncles ; les Maures n'en connoissent point.

Que l'on mette en question si Anaverdikan fut un usurpateur , vous prouverez encore que non . . . Votre pere (Anaverdikan) dit Salabetzingue à Mahamet-Alikan dans une lettre qu'il lui écrivit , & que vous rapportez dans la vôtre à Mr. de Saunders , étoit un sujet bien fidèle à son Maître , & sa fidélité a été bien récompensée par des postes honorables qu'on lui a confiés. Vous ne suivez guères ses traces , & vous vous rendez mal-à-propos.

Et plus bas est écrit de sa propre main [de Salabetzingue] c'est vous , Monsieur , qui faites cette observation à Mr. de Saunders.

Si vous aviez suivi les conseils que je vous ai don-

„ nez , vous eussiez été heureux ; si vous aviez marché
 „ sur les traces de votre pere [Anaverdikan] vous n'eus-
 „ siez pas été un sujet rebele , vous n'avez fait ni l'un
 „ ni l'autre.

Anaverdikan de l'aveu de Salabetzingue , fut un sujet
 fidèle à son Maître , & sa fidélité , dit ce Soubédar ,
 a été récompensée par des postes bien honorables ;
 donc Anaverdikan ne les a point usurpés.

N'importe ; vous prétendez que Chandasaeb est le
 seul qui est des droits à la Nababie d'Arcatte , parce
 que , dites-vous pag. . . . de votre Mémoire „ Chan-
dasaeb avoit épousé la fille de Daoustalikan Il les
 eût toutes épousées qu'il n'en auroit eu aucun. Je l'ai
 déjà dit , chez les Mufulmans , les filles n'héritent
 point.

Je passe sous silence une infinité d'autres choses dont
 l'énumération vous convaincroit qu'il n'y a pas une
 seule de vos erreurs & de vos contradictions qui me
 soit échappée. Je m'attache toujours aux plus frappan-
 tes , & je poursuis.

Par ce que vous dites pag. 38 de votre Mémoire que
 l'Empereur Mogol en donnant sa nièce en mariage à
 Nisameloulouk , avoit rendu le Souba du Dekan hé-
 réditaire dans sa famille , & que ce dernier avoit nom-
 mé pour son successeur Mouzaferzingue son petit-fils
 & son héritier , [38] vous renversez la constitution de
 l'Empire qui est le despotisme. Vous établissez l'ordre
 de succession dans la famille de Nizam , & vous vous
 condamnez vous-même ; car si Nizam a choisi Mou-
 zaferzingue pour régner après lui , le droit qu'il lui a
 conféré doit passer à sa postérité.

Mouzaferzingue mort , son fils présent à l'Arrivée ,
 on tire Salabetzingue des fers , on le place sur le trône

du Dekan, vous l'approuvez sans aucun égard pour ce droit de succession que vous établissez par-tout dans votre Mémoire comme sacré, comme inviolable. Pourquoi donc, Monsieur, dementez-vous aussi évidemment cette magnanimité, cette vive horreur pour l'usurpation qui vous avoit fait employer toutes les forces de la Nation contre Nazerzingue que vous en accusez ? Pourquoi les employiez-vous alors en faveur du frere de ce Prince violent & vicieux [39] contre le fils de Mouzaferzingue que vous proscrivez, que vous laissez relégué à Adonis, & que vous traitez enfin avec tant de barbarie & d'indécence, que vous lui refusez même l'existence dans votre Mémoire. Avez-vous pu vous flatter, Monsieur, de cacher aussi facilement au public le sort de ce jeune & infortuné fils de Mouzaferzingue, qu'il vous l'a été dans votre Mémoire, de décider que le besoin de mettre à la tête du Dekan un homme capable & en état de gouverner avoit déterminé les Grands du Royaume & les Chefs de l'Armée à choisir Salabetzingue, que vous peignez dans votre Mémoire (40) comme un homme d'un caractère timide & inquiet.

Vous avez, Monsieur, malheureusement raison ; Mr. de Morassin & tous les gens instruits, le pensoient comme vous. Vous l'aviez choisi par la certitude modeste, à la vérité, que vous suppléeriez aisément par votre capacité dans le grand art de gouverner & par vos lumières, à celles qui pourroient lui manquer.

(39) Mr. Duplex, pag. 42 de son Mémoire, présente *Salabetzingue* comme oncle de *Mouzaferzingue* simplement ; il se donne bien de garde de dire que le nouveau Soubedari étoit frere de *Nazerzingue*, ce bâtard, cet usurpateur. L'obscurité qu'il répand sur un fait aussi important, prouve autant sa mauvaise foi que la faiblesse de son Avocat qui entre rapidement en matière, sans donner la moindre idée de la famille de *Salabetzingue*.

Mémoire de Mr. Duplex, p. 98.

Si vous avez ôté au fils de Mouzaferzingue le fort auquel il devoit s'attendre par les dispositions prétendues de Nizani, & par toutes les démarches que vous aviez faites si authentiquement pour son pere, vous n'avez pas agi avec plus de retenue & d'équité sur ce qui regardoit le fils de Chandasaeb dont les droits étoient aussi peu équivoques que ceux du jeune Prince dont nous avons parlé. Il n'y avoit en effet qu'un profond Politique & un détrôneur de Roi (41) qui menageât assez peu sa réputation pour vendre à deux étrangers (Nandi Raja & Morstouzalikan) l'héritage sanglant de Chandasaeb, sans considération pour les droits du fils qui ne les avoit que trop achetés par la mort de son pere, & sans réfléchir à l'idée qu'une conduite si odieuse devoit naturellement donner à toute l'Inde.

Vous ne pouvez disconvenir, Monsieur, que l'acte public d'installation de Morstouzalikan à la Nababie d'Arcatte, n'ait revolté contre vous, non-seulement les gens du pays qui y étoient les plus intéressés, mais encore les François & les étrangers, témoins d'un procédé que rien ne pouvoit justifier.

Vous n'avez pas crû vous-même, Monsieur, pouvoir le faire avec succès, puisque vous ne dites rien dans votre Mémoire d'un fait aussi constant. Votre Avocat avoit assez d'esprit pour ne pas entreprendre de colorer la cession pleine & entiere que vous faisiez des droits de Rajasaeb à la Nababie d'Arcatte; droits établis par vous-même en faveur d'un homme connu

(41) Mr. Duplex m'a fourni lui-même cette expression par la complaisance avec laquelle il reçut & adopta ce titre que l'adulation lui donna par les deux vers suivans, lors de la reception de Morstouzalikan à la Nababie d'Arcatte.

*Toujours libre avec lui, sans Sujets & sans Maître,
J'ai fait des Souverains, & n'ai pas voulu l'être.* Œdipe de Voltaire.

dans l'Inde pour le meurtrier de son Maître, (42) pour un monstre enfin à qui les crimes ne coutoient rien.

Je finirai cette partie de ma lettre par deux remarques qui résultent nécessairement des faits que je viens de rapporter.

• La première, c'est qu'il est fort singulier que vous affectiez dans votre Mémoire de vous étayer des lettres & des éloges de la Compagnie & des Ministres, pour prouver la sagesse de votre conduite & la supériorité de vos lumières. Ils ne vous les eussent certainement pas accordés, s'ils eussent été instruits de la vérité avec autant d'exactitude & de soin, que vous en avez eu à la leur cacher.

• La seconde, c'est que les événemens ne secondant pas la magnificence des idées, & la beauté du Roman que vous aviez présenté à la Compagnie sur les affaires de l'Inde, vous n'avez pu soutenir ces faux exposés, que par d'autres faussetés qui se trouvent répandues & sur les gens du pays & sur les Européens que vous avez chargé de quelques-unes de vos opérations. Je me trouve malheureusement dans ce cas, & quoique mon zèle, mon application dans celles dont vous m'avez chargé, & sur-tout vos lettres, eussent dû me répondre d'être traité par vous un peu plus favorablement, vous avez été assez imprudent pour me charger dans votre Mémoire avec autant d'amertume que d'indécence. Avez-vous pu penser, Monsieur, que ce que je me dois à moi-même, & mon honneur offensé, me permettroient de garder un silence qui eut achevé de me décrier dans l'esprit de ceux dont je n'ai pas le bonheur d'être connu?

(42) M. Duplex, p. 41 de son Mémoire, peint ainsi *Morflouzalikan*. S'il est vrai que son intérêt personnel ait toujours été oublié, c'éroit une étrange générosité de donner gratuitement l'héritage de *Chandisueh* à un homme dont il avoit lui-même de pareilles idées.

Il est bon qu'avant d'entrer en matière sur ce point je fasse connoître votre façon de penser & les sentimens que vous m'avez toujours marqués.

C'est dans vos lettres qu'il faut chercher ces inconsequences, ces injustices, ces imputations odieuses & sans nombre dont vous avez chargé les personnes mêmes auxquelles vous avez toujours témoigné le plus de confiance.

Il est facheux sans doute pour vous, Monsieur, que j'aye conservé des lettres que vous me forcez de mettre au jour par la nécessité où je suis de faire voir quel a toujours été votre caractère, & que si je suis le seul que vous attaquez publiquement, ce n'est que parce que j'ai été employé par Mr. Godéheu.

Vous n'avez épargné aucun de ceux de ma connoissance qui ont servi sous vos ordres.

Vous fites un crime à Mr. du Sauffay de n'avoir point attaqué l'ennemi; vous m'écrivîtes en conséquence le premier Février 1753 : *Je ne sçai, Monsieur, que vous dire sur le deshonneur que la Nation vient d'acquérir par la mauvaise volonté d'un seul & par sa pusillanimité; jamais cette occasion ne se présentera; qu'il est facheux qu'on l'ait manquée! Je n'y vois plus de remède, il faut songer à réparer cette faute, s'il est possible. J'ai donné ordre au sieur du Sauffay de vous remettre le commandement.*

Le 2: Je suis bien persuadé que la fièvre ne vous prendra pas, quand on viendra vous dire que l'ennemi se met en mouvement.

Ces reproches injurieux & mal fondés sur la conduite de Mr. du Sauffay m'indignerent. Je vous en écrivis * très-fortement le même jour, mais sans vouloir revenir sur le compte de cet Officier qui étoit effectivement malade, vous me répondîtes le 3: *Les sentimens généreux dont vous êtes animé, vous engagent*

à soutenir le sieur du Saussay dans la conduite qu'il a tenue dans l'occasion dernière.

Le 11 Mars : " Au reste , je vous prie de penser
 „ que ce ne sont point des Volontaires Royaux que
 „ vous commandez , & que si ceux-ci se font distin-
 „ gués , c'est par le moyen des Officiers qui les com-
 „ mandoient. Donnez-nous les mêmes Officiers , &
 „ vous verrez que nos nouveaux Soldats sont Fran-
 „ çois , c'est tout dire.

Le 29 Avril : " Je reconnois au mieux le sieur Sor-
 „ nay dans ce nombre effroyable de Coulis qu'il de-
 „ mande , il n'a qu'à les chercher où il voudra , je
 „ n'en ai point à lui donner , & on'en paye un nom-
 „ bre assez considérable pour ne rien faire , & que
 „ l'on paye doublement en leur donnant deux fanons
 „ par jour , que l'on augmente d'autant , quand ils font
 „ le moindre ouvrage de nuit.

Le 16 Mai : " Je vous prie de vous rendre auprès
 „ de Mr. Sornay , & de lui signifier que si sous qua-
 „ tre à cinq jours la chose n'est point faite , il n'y
 „ faut plus songer. Il y auroit de l'imbécilité à nous
 „ de rester là les bras croisés à admirer la lenteur de
 „ ces Ingénieurs.

Le 18 Juillet : " S'il n'avoit été question à l'Armée
 „ du nord que du défaut de discipline , c'eût été peu
 „ de chose , mais il ne s'agissoit pas moins que de
 „ nous expulser de là , pour y mettre nos antagonis-
 „ tes ; & Mr. Goupil , sans pénétrer le but de la con-
 „ duite que l'on tenoit avec lui & avec nos Troupes
 „ se prêtoit à des desseins aussi pernicieux : l'arrivée
 „ de Mr. de Buffy , ou plutôt sa pénétration , lui a
 „ fait découvrir le pot aux roses. Il étoit tems qu'il y
 „ arrivât. Les François s'en revenoient à Mazulipa-
 „ tam à coups de pieds dans le cul ; ce sera Mr. de
 „ Buffy qui va les donner au contraire , quelle difference!

Pag 92 de votre Mémoire : “ Il (Mr. de Buffy) se
 ,, rendit à Mazulipatam pour s’y rétablir. Son absence
 ,, nuit beaucoup à nos affaires. Le relâchement qui
 ,, s’introduisit dans la discipline par la mollesse & la
 ,, négligence de ceux qui commandèrent dans sa place
 ,, (c’étoit les sieurs Goupil & de Mainville) entraîna
 ,, beaucoup de désordres qui altérèrent bien-tôt dans
 ,, l’esprit des Maîtres la haute opinion qu’ils avoient
 ,, conçue des François. . . .

Le 26 Juillet : “ J’ai reçu hier , Monsieur , votre
 ,, lettre ; je n’ai pu y répondre étant occupé à faire
 ,, des dépêches pour Trichenapaly de la dernière im-
 ,, portance, pour tâcher d’y réparer, s’il est possible
 ,, une conduite de la part de Mr. Astruc qui y a
 ,, presque ruiné nos affaires. Il a fait tel usage qu’il
 ,, voulu d’un ordre que je lui avois donné au sujet de
 ,, Nandi Raja, il l’a accommodé comme il l’a voulu,
 ,, l’a réfrainé, l’a étendu, enfin ne l’a point exécuté
 ,, à la lettre, quoiqu’il dût le regarder comme précis ;
 ,, & lorsque cette prétendue précision avoit cessé, il
 ,, a justement pris son tems pour l’exécuter. Voilà
 ,, une explication succincte de ce qui vient de se passer
 ,, & qui me jette dans des inquiétudes que je ne puis
 ,, vous expliquer. J’attends aujourd’hui à sçavoir quel
 ,, parti j’ai à prendre sur ce que je recevrai de là. Je
 ,, vous avoue qu’on ne peut être plus accablé que je
 ,, le suis ; je vois que l’on abuse de mes ordres, &
 ,, que dans les plus importantes occasions, on n’y fait
 ,, point d’attention, qu’on ne cherche au contraire qu’à
 ,, les éluder.

Le 28 : “ Je suis toujours dans le plus cruel des cha-
 ,, grins sur ce qui vient de se passer à Trichenapaly.
 ,, Je ne puis vous en faire le détail, il seroit trop
 ,, long ; mais je vous enverrai copie des lettres que
 ,, cette manœuvre m’a occasionné. Vous y verrez

„ l'abus qu'on y a fait de mes ordres, l'étendue &
 „ les restrictions que l'on a jugé à propos d'y donner,
 „ Enfin, vous verrez qu'on a fait tout ce qu'il ne
 „ falloit pas faire. La mauvaise volonté y est mar-
 „ quée, dans le tems même que tout étoit conclu.
 „ Les raisonnemens que l'on a insinué aux Officiers,
 „ se trouvent faux; ils ont donné dans le piège sans
 „ s'en appercevoir, & l'ennemi qu'on disoit devoir
 „ entrer dans la place la nuit du 21 au 22, n'y avoit
 „ pas encore paru le 24; mais ces braves gens ne pou-
 „ voient réfléchir que sur ce qu'on leur présenteoit,
 „ & on les trompoit. En voilà assez sur cet article
 „ qui m'accable; vous verrez le surplus & tout le faux
 „ de cette conduite dans mes lettres que l'on copie.
 „ Vous y verrez les ordres que je donne: mais pour
 „ qu'ils soient mieux exécutés par la suite, & avec
 „ moins de mauvaise humeur & plus de circonspec-
 „ tion, j'ai jugé à propos de faire partir Mr. Bresnier
 „ pour relever Mr. Astruc à qui je donne ordre de se
 „ rendre ici; mais comme ce dérangement ne peut
 „ que faire un tort infini & prolonger la décision, je
 „ crois qu'il convient qu'aussi-tôt qu'il vous sera possi-
 „ ble, vous passiez le Colram.

„ Le 29: Ci-joint, Monsieur, est la copie de mes let-
 „ tres à Mr. Astruc, sa conduite y est détaillée, & vous en
 „ sentirez toute l'inconséquence & le dérangement qu'elle
 „ apporte à nos affaires. Je suis très-sincèrement, &c.

„ Ces lettres dont vous me parliez contiennent les
 „ discussions que vous avez eu avec Mr. Astruc. Par
 „ celle du 26 que vous lui écriviez vous finissiez ainsi:
 „ Il est aisé de conclure de tout ce que je vous mar-
 „ que, que je me suis bien trompé en vous chargeant
 „ du commandement de nos Troupes, que vous ne
 „ faites aucun cas de mes ordres & de mes lettres,
 „ que vous ne me faites part que de ce qu'il vous

„ plaît, malgré mes prières réitérées de ne me laisser rien
 „ ignorer, que vous vous êtes arrogé une autorité &
 „ des pouvoirs que vous n'avez pas, & qu'enfin vous
 „ avez agi dans toutes les affaires, depuis que vous
 „ êtes là, suivant vos idées, sans vous inquiéter des
 „ suites : & moi je finis la présente par vous dire,
 „ que quiconque ne sçait point obéir, ou ne le fait
 „ qu'à contre-tems, n'est point capable de comman-
 „ der. Ce qui m'a fait prendre le parti d'envoyer à
 „ l'Armée une personne à qui vous remettrez le com-
 „ mandement de l'Armée aussitôt son arrivée ; il sera
 „ porteur de mes ordres, pour tâcher de ramener
 „ nous Nandi Raja, si vous ne l'avez déjà fait en pas-
 „ sant le Caveri pour se joindre à lui. Je suis, &c.
 Je finissois la lecture de votre lettre, lorsque re-
 fléchissant sur ce que vous vouliez que je jugeasse la
 conduite de Mr. Astruc, sans m'avoir envoyé copie
 des ordres que vous lui aviez donnez, je reçus de cet
 Officier la lettre suivante.

Au Camp du Sud, le 30 Juillet 1753.

„ Je suis de la plus mauvaise humeur du monde.
 „ mon cher Maissin. Notre Général me fait faire des
 „ démarches ~~inconsidérées~~, & qu'il voudroit actuelle-
 „ ment faire réjaillir sur moi. Mais il s'adresse mal,
 „ il a trouvé en moi un second vous-même, & je lui
 „ ai écrit tout simplement que si l'honneur de la Nation
 „ avoit reçu quelque échec dans la démarche que je ve-
 „ nois de faire, il ne devoit s'en prendre qu'à lui-
 „ même. „ Voici mot-à-mot ses ordres : *Si le Raja au
 bout de deux jours ne satisfait point à ses engagements,*
*je vous ordonne de lever le camp, de passer les deux ri-
 vieres, & d'amener avec vous toutes vos Troupes Blan-
 ches, Noires & Marattes, & toutes vos munitions.* &c.

là d'y attendre mes ordres, parce qu'il conviendra, en passant, de faire une petite visite à Valagonde; il m'importe peu, comme je le marque bien au Raja, à qui restera Trichenapaly. Celui qui y demeurera en payera le revenu au Cazena d'Arcatte. Ce que je vous dis, Monsieur, est très-sérieux, & vous ordonnerez à tous vos postes de se tenir prêts à marcher à votre premier ordre, si le Raja ne tient pas sa promesse.

„ Jugez, mon cher Maïssin, si après de pareils ordres, je pouvois balancer à suivre les ordres de Mr. Dupleix. Actuellement il semble qu'il voudroit m'en faire un crime, mais je suis en règle. Il vient de m'ordonner de passer le Caveri, ce que j'ai fait hier dans la journée, non sans difficulté. Quoiqu'il en soit, je suis encore dans la même position où j'étois avant que Mr. le Marquis m'en fit sortir. L'ennemi n'a pas bougé du *Tondaman*; il s'est contenté de faire entrer quelques vivres dans la place; j'en ignore la quantité, & quelque peu qu'il y soit parvenu, cela reculera toujours les espérances que j'avois de le réduire. J'ai envoyé notre ami Maziere à Pondichery, pour disputer ma cause vis-à-vis de Mr. Dupleix, & détruire dans le public les mauvais préjugés qu'il auroit pû lui inspirer; je l'ai muni des ordres de Mr. le Marquis, & des réponses que je lui ai faites. Je crains bien que ce pauvre Maziere n'ait été mal reçu; mais l'amitié qu'il a pour moi l'a engagé d'en courir les risques.

La lettre que m'écrivit le 30 Juillet Mr. le Gris au sujet des ordres que vous aviez donnez à Mr. Astruc de repasser le Caveri, trouve ici naturellement sa place. La voici: “ le détachement de Mr. de Montval est arrivé ici le 27 au soir, & dans la nuit même il a passé le Caveri pour aller à l'Armée de Mr. Astruc, qui a joint depuis quatre jours Nandi Raja qu'on

„ avoit abandonné suivant les ordres de Mr. Dupleix.
 „ qui a été fâché qu'on ait suivi ses ordres précis au
 „ pied de la lettre.

On croiroit peut-être qu'après les discours que vous tantes, & tout ce que vous écrivîtes de Mr. Astruc que vous l'auriez très-mal reçu à son arrivée à Pondichery. Point du tout, vous lui fîtes un si bon accueil qu'il m'écrivit le 13 Août la lettre suivante.

„ Je suis arrivé, mon cher Maissin, à Pondichery
 „ il y a quatre jours, où je comptois trouver la for
 „ dre prête à tomber sur moi: mais la justice de n
 „ cause m'a enfin sauvé, & l'on me promet encore
 „ même bonne volonté. Mais, cher ami, lorsque j'é
 „ flechis que c'est acheter une bienveillance par bien
 „ des amertumes, je suis presque tenté de renoncer,
 „ & d'abandonner tout, pour aller en Europe jouir du
 „ fruit de mes travaux, & chercher dans une vie tran-
 „ quille & agréable des douceurs qu'on ne doit pas
 „ espérer de trouver dans ces Colonies, où la con-
 „ duite la plus réglée & la plus réfléchie, est sujette
 „ à être interprétée du mauvais côté. Mon innocence
 „ est connue; l'on convient que j'ai suivi mes ordres
 „ précis, cependant on veut que je paroisse coupable.
 „ Quelle route, mon cher Maissin, pour couvrir une
 „ conduite peu réfléchie, & quel risque un Comman-
 „ dant ne court-il pas étant à la tête des affaires! On
 „ ne rend justice à ses manœuvres qu'autant qu'elles
 „ sont heureuses; les ordres les plus concis, ne vous
 „ mettent pas à l'abri de la disgrâce; autant vous en
 „ pend à l'oreille, mon cher Maissin; prenez exemple
 „ sur moi, & méfiez-vous toujours des suites de votre
 „ expédition; foyez toujours en règle, & ne vous confiez
 „ à personne. Il semble qu'avec des qualités si belles que
 „ les vôtres, vous devriez être exempt d'ennemis, mais
 „ vous n'êtes pas à l'abri de quelques jaloux; je vous

„ le dis avec plaisir, mon cher Maiffin, l'amitié qui me
 „ lie avec vous, fera toujours un assez fort prétexte
 „ pour prévenir les coups que je vois que l'on cherche
 „ à vous porter. Si je découvrois quelques négociations,
 „ je vous en avertirois. Jusqu'à présent Mr. le Mar-
 „ quis m'a paru être bien satisfait de votre gestion. Je
 „ ne sçai si vous avez reçu ma dernière lettre du camp
 „ de Trichenapaly; je vous envoyois une copie des
 „ ordres que Mr. Dupleix m'avoit donnés, & dont
 „ l'exécution me coûte mon retour. Adieu; mon cher
 „ Maiffin, donnez-moi de vos cheres nouvelles par le
 „ même Pion que je vous envoie; instruisez-moi de vos
 „ espérances & de vos opérations, & me croyez, &c.
 „ Mr. de Bresnier, qui avoit été substitué dans le Com-
 „ mandement de l'Armée à Mr. Astruc, & qui vous avoit
 „ écrit, comme à moi, qu'il espéroit d'empêcher le con-
 „ voi d'entrer dans Trichenapaly, ayant été repoussé,
 „ voici ce que vous m'en écrivîtes le 18 Août: " Je re-
 „ çois, Monsieur, votre lettre du 16 qui me fait part
 „ de ce que vous a écrit Mr. Bresnier. Je ne comprends
 „ pas trop ce qu'il veut dire à la fin de sa lettre, mais
 „ je m'apperçois qu'il a besoin d'être encouragé. Il ne
 „ tenoit qu'à lui de ruiner le convoi, vous l'apprendrez;
 „ si vous ne le sçavez déjà.... Et le 22, nos gens
 „ n'ont pas pris la fuite, c'est-à-dire la Troupe,
 „ mais on la lui a fait prendre, cependant sans défor-
 „ dre; & vous sentez bien qu'on ne m'en dira pas la
 „ vraie raison; je la sçai, & vous l'apprendrez.....
 „ Quand on a mal fait, on craint de le dire, ainsi ne
 „ soyez pas surpris du silence de Bresnier à votre
 „ égard & au mien.

Le 21 Septembre: Il étoit question d'un petit convoi
 „ que l'ennemi faisoit venir, sur lequel Mr. Bresnier
 „ ne sçavoit prendre aucun part..... „ Et dans la même
 „ lettre il y avoit de votre propre main un billet en chiffre.

qui contenoit ces mots : „ Si vous avez quelqu'opération.
 „ à faire où il faudra une certaine fermeté, ne la con-
 „ fiés pas à Bresnier. Lisez seul & déchirez ce bil-
 „ let. (43)

Le 16 Février : “ Ce fameux Lambert Piratte de Tri-
 „ chenapaly, exige, Monsieur, du Brhame qui est à
 „ Triquelour, 200 serres de Ris qui font 300 mesures
 „ par jour, 15 Cabris, 60 mesures de Beurre, de
 „ l'Araque, 5 Roupies en argent. Voilà de quelle fa-
 „ çon ces gueux-là menent les affaires dont ils font
 „ chargés. . . . Mettez-vous dans la tête que tous ces
 „ gens-là ne font que des voleurs. Laissez-les au lieu
 „ vice de Moraro, ils lui conviennent.

Le 6 Avril : “ La première chose que cet homme
 „ (Lambert) demandé en sortant, ce sont les endroits
 „ où il y a de l'argent, il y vole avec ardeur & ou-
 „ blie ses ordres. . . . Tout ceci doit vous faire sen-
 „ tir combien Lambert est punissable. Cet homme ne
 „ cherche qu'à voler, voilà tout son but.

Le 21 Mai : “ Vous ne connoissez pas Lambert,
 „ (me disiez-vous) il ne vaut pas ce que vous croyez ;
 „ cela ne fait qu'un coquin & un voleur.

Le 24 Juillet : “ Tâchez de faire un autre Major des
 „ Cipayes. Celui qui est ici est coupable. Le soutenir,
 „ ce seroit autoriser ce que vous & moi voulons abo-
 „ lir. Capitaines, Majors, Officiers & Sergens Ci-
 „ payes, le meilleur n'est qu'un fripon, ainsi vous ne
 „ scauriez trop y veiller.

Le 6 Juin vous écrivez à Mr. Astruc : “ Mon écri-
 „ vain, ainsi que Nandi Raja, ne font que des trom-
 „ peurs, & vous n'avez auprès de vous personne qui
 „ puisse vous faire connoître leurs tromperies.

(43) Je dois prévenir ici le Public, que Mr. Bresnier est un bon & brave
 Officier, que Mr. Duplex aimoit beaucoup, & en qui il a toujours eu de
 plus de confiance.

Voilà une Armée bien composée. Les Commandans sont des lâches ou des traîtres; les Officiers ne valent rien; le Soldat est la plus inepte & la plus vile canaille. (44) Les Partisans & les Alliés de même que les Officiers, Sergens & Soldats Cipayes, ne sont que des trompeurs, des fripons, des gueux, des coquins, des viciés, des traîtres & des misérables. Il est bien surprenant que vous ayez pu faire de si belles choses avec de pareilles gens.

On sçait que la haine implacable que vous avoit juré Mr. Lawrence, Commandant des Troupes Angloises, avoit de ce que vous aviez dit qu'il avoit été fait prisonnier au siège de Pondichery, parce qu'il s'étoit laissé prendre par lâcheté : voilà pour le Commandant Anglois. Venons aux Soldats. Vous en parliez publiquement, & vous m'écrivîtes le 19 Avril : " Otez à l'en-
 „ nemi une centaine de Suisses qui lui reste, tous les
 „ autres ne sont qu'un ramassis de canaille de l'Inde &
 „ de l'Europe. Les derniers venus de cette partie ne
 „ sçavent pas distinguer leur droite & leur gauche. . .
 Voyons à présent ce qu'étoient les Suisses; c'est encore vous qui nous l'apprenez. " Ils [deux déserteurs]
 „ ajoutent de plus, *me dites-vous dans votre lettre du*
 „ 2 Février, que leurs Officiers les volent autant qu'ils
 „ peuvent, & que les Officiers Anglois étoient tou-
 „ jours vus le soir. . .

Les Alliés des Anglois valent-ils mieux que les nôtres? Point du tout. Mahamet-Alikan est un bâtard, un ingrat, un usurpateur, un rebelle; le Roi de Tanjaour un misérable, un gueux, un coquin, &c. . .

Je le dirai avec vous, (45) à quoi ne s'accroche-t-on pas quand la justice n'est pas le guide des procédés que l'on veut soutenir contre la vérité? Tout ce qui se pré-

(44) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 206.

(45) Dans la lettre de Mr. Dupleix à Mr. de Saunders.

sente à l'esprit est adoptée : une faute en tire une autre, & l'on ne fait qu'entasser erreur sur erreur. C'est votre histoire, Monsieur. Le peu de raisons vraisemblables que vous donnez pour avoir entrepris la guerre que vous avez faite, & qui se trouvent répandues dans votre lettre à Mr. de Saunders, forment un contraste si parfait avec celles que vous débitez aujourd'hui dans votre Mémoire, qu'on est aussi frappé de leur dissemblance, qu'on le sera des calomnies que vous y avez répandues contre moi, quand on verra les lettres que vous m'avez écrites.

Je ne crois pas devoir faire précéder mon arrivée à l'Inde, par un récit aussi modeste que le vôtre, de l'histoire de ma naissance & de mon éducation. (46) Le genre de vie que j'ai mené dès ma jeunesse, m'a procuré l'avantage d'obéir à des Chefs distingués par leurs sentimens & leur état. C'est à leurs exemples, & aux premières connoissances de l'art militaire que j'ai prises sous de tels maîtres, que je dois le peu de talens dont j'ai tâché de donner des marques. La nature m'a fait naître avec un caractère vrai, & elle m'a inspiré une horreur pour le mensonge qu'elle vous a refusé, au moins pour ce qui me regarde.

En 1739, le sieur Dutailly mon oncle, Capitaine aux Gardes Walonnes, m'appella en Espagne où j'ai servi pendant six ans. Envoyé d'être dans une Garnison, sans espérance d'aller en Campagne, je repassai en France: j'entrai dans le Corps des Volontaires Royaux, aujourd'hui la Compagnie Royale, où j'ai servi jusqu'à la réforme de 1748. Mr. le Baron de Mandre, ancien Lieutenant Colonel & Chef de Brigade de ce Corps, m'appella avec son régiment à Genève, où j'ai servi quelque temps. Mes Services au service (47) prouvent la conduite

(46) Mémoire de M. de Saxe, P. 9.
 (47) Vide n. 4. p. 44.

que j'ai tenue jusqu'au moment où j'ai passé dans l'Inde.

Ce fut dans les circonstances les plus fâcheuses, dans ces tems malheureux où nous venions de perdre la Ville & la Province d'Arcatte, que je débarquai à Pondichery dans le mois de Juin de l'année 1752. Nos Troupes repoullées à Arcatte, attaquées, battues & dissipées à Harny, prises dans Kalagande, & toutes faites prisonnières de guerre dans Cheringham, mirent à deux doigts de la perte la ville de Pondichery qui vous avoit été confiée.

La Compagnie des Indes qui ne devoit pas s'attendre à de pareils malheurs, fit passer cette année onze à douze cens jeunes gens pour les former, en les faisant servir avec de vieux Soldats; & ce sont ces mêmes hommes, que vous qualifiez (pag. 205 de votre Mémoire) de la plus vile & de la plus inepte canaille, que vous mîtes en campagne au moment de leur débarquement pour les envoyer par petits Corps contre de bonnes Troupes aguerries, bien exercées, toujours victorieuses, & conduites par un Chef capable, & des plus expérimentés. (48)

Comme vous ne jugiez jamais des choses que par les événemens, vous avez toujours voulu rendre les Officiers que vous chargiez des opérations, responsables de leur peu de succès. Vous les fîtes rejeter sans regard, sans ménagement, dans l'Inde, de faire retomber sur eux des fautes dont vous étiez le véritable, par votre imprudence à former des troupes, & par l'abus que vous faisiez de votre autorité en leur en ordonnant l'exécution. Vous ne faites cependant aucune mention d'eux dans votre Mémoire, de leur leul que vous n'avez jamais pensé à faire rejeter, que vous avez forcé

(48) Mr. Lawrence Lieutenant Colonel & Major Général des Troupes de la Compagnie Angloise dans l'Inde.

de rester à l'Armée, d'en garder le commandement,
& vous osez m'attaquer.

Pour donner maintenant une juste idée de mes sentimens
que vous m'avez toujours témoigné, & des motifs sur
lesquels ils étoient fondés, je crois ne pouvoir mieux
faire que de rapporter quelques-unes des lettres que
vous m'avez écrites.

Informé du soin que je prenois des Soldats & de la
justice que je leur rendois, vous m'écrivîtes le 4 Fé-
vrier, " Moraro aime l'argent & vous les Soldats, je
" fais effort de vous contenter tous deux."

Instruit des démarches que je faisois auprès de
Moraro pour qu'il mit ordre au pillage que faisoient
ses gens sur nos Aïdes, (Villages) & de ce que
je tenois la main à ce que les Capitaines des Cipayes
ne volassent point, vous m'en témoignâtes votre re-
connoissance par vos lettres des 11 & 28 Juillet. Les
voici : " Je vous remercie du soin que vous prenez
" pour qu'ils (les Marattes) ne pillent pas les Aï-
" dées, me marquez-vous par votre première. Et
" par l'autre : " Je ne puis trop vous remercier de l'e-
" xactitude que vous observez à l'égard des Capitai-
" nes Cipayes, vous ne pouvez trop y tenir la main....
" continuez d'envoyer les états. Je vois avec plaisir
" que vous tenez la main à tout, & que la bonne
" discipline est parfaitement entre vos mains. Il seroit
" à souhaiter qu'elle fut de même par-tout ailleurs.
" Il s'en manque bien, les bonnes ordres ne plaisent
" pas à tout le monde. Vos intentions, dont
" je suis bien assuré, nous conduiront à ce que je sou-
" haite ardemment."

Le premier jour " Vous ne sauriez croire quelle
" satisfaction me donnez par tous les soins que
" vous prenez pour mettre l'ordre dans toutes les dif-
" férentes dépenses. Je vous en remercie. Et par une

autre du 15 : " Je vous féterai mes remerciemens pour
 ,, vos attentions sur les dépenses ; votre exactitude à
 ,, ce sujet m'est une sûre preuve de votre zèle pour
 ,, le bien des affaires.

Rien n'étant plus nuisible au bien du service que le
 changement continuel que faisoit un Maure nommé
 d'Hasti, en déposant les meilleurs Capitaines Ci-
 payes, pour les remplacer par des coquins qui lui
 payoient deux ou trois cens Roupies pour leurs char-
 ges, ce Commerce devenant tous les jours plus
 abusif, je vous écris, Monsieur, que si vous n'y
 mettiez ordre, je vous demandois à quitter le com-
 mandement pour faire mon service de Capitaine. " Je
 ,, suis étonné, me répondez-vous par votre lettre
 ,, du 6, de cette idée de vous réduire au simple ser-
 ,, vice de Capitaine, c'est se réduire à peu, & ce ne
 ,, sont point mes intentions. Vous commanderez tou-
 ,, jours les Troupes qui sont actuellement sous vos
 ,, ordres.

Votre première idée à la nouvelle que vous eûtes
 de la défaite de nos Troupes devant Trichenapaly,
 étant de faire relever le Commandant, vous m'écri-
 vîtes le 22 : " Je vous prie de ne point faire de réflexions sur l'offre qui vous sera faite du commande-
 ,, ment. Si l'on ne vous la fait pas, j'en donnerai
 ,, l'ordre.

Charmé de ce que Mr. de Bressier y étoit disposé,
 vous m'en marquâtes votre contentement par votre
 lettre du 24 : " Par celle que j'ai reçu de Mr. Bressier,
 ,, nier, me dites-vous, il est disposé à vous remettre
 ,, le commandement, ce qui me fait bien du plaisir ;
 ,, remerciez de ma part Messieurs les Officiers,
 ,, de leur bonne volonté. Je souhaite qu'ils en trouvent
 ,, une pareille chez le Soldat, & sur-tout tandis que vous les commanderz.

M'ayant donné ordre d'aller avec les
 je commandois au secours de notre Armée, mes que
 été obligée de se retirer de devant Trio qui avoit
 les bords du Gaverri, & sachant que j'étois à la veille
 d'arriver, vous m'en témoignâtes votre satisfaction par
 votre lettre du 16 : " Votre présence, Monsieur, va
 ,, changer, ditez-vous toutes nos affaires, Monsieur, va
 ,, confiance est en vous, vous seul pouvez rétablir tout
 ,, tre honneur, ainsi allez-en conséquencement n'est no-
 ,, pérables font en vous la gloire du Roi, mes es-
 ,, la Nation, plus de deux fois placés, celle de

Amance des mêmes sentimens pour moi, Mademoiselle
 Duplex m'écrivit le 27 : " Mr. Duplex rend justice
 ,, à vos talens par la confiance qu'il y met, & qui n'a
 ,, rien à en vouloir. Son procédé en dit plus là-dessus,
 ,, que tout ce que je pourrois vous en dire, & s'ac-
 ,, corde par conséquent à tout ce que vous en direz.

" Je ne doute pas un moment, Monsieur, me di-
 ,, siez-vous par votre lettre du 18, que votre pré-
 ,, sence ne rétablisse nos affaires, qui étoient dans la
 ,, plus grande confusion.

" Je suis sûr que vous n'avez pas accepté le com-
 ,, mandement de l'Armée, me marquâtes-vous, Monsieur,
 par votre lettre du 17. Je vous en avois prévenu
 ,, par ma lettre du 14. Et je vous disois de re-
 ,, garder ce que ce vous faisoit à ce sujet comme un
 ,, point de vue, dont les difficultés? Je vous le
 ,, répète encore, & je persiste le commandement de
 ,, toute l'Armée de la faire accepter, comme vous
 ,, le jugerez le plus à propos, pour les opérations
 ,, dont vous êtes déjà parfaitement instruit.
 ,, Mais vous n'avez pas accepté, ce sont là mes
 ,, dernières idées, & si plus long retardement pour-
 ,, roit faire tort à nos affaires.

" Je voudrois bien, continuez-vous dans celle du

„ 31, que vous eussiez accepté le commandement,
 „ tel que vous l'avois offert Mr. Bresnier, jusqu'à
 „ nouvel ordre de ma part.

„ Toutes mes lettres, m'écriviez-vous encore le 31,
 „ vous doivent dire que vous prissiez le commande-
 „ ment, & c'est à vous que mes ordres sont adre-
 „ sés, depuis que j'ai jugé que vous pouviez avoir
 „ joint. . . . Faites si bien, que l'ennemi ne puisse
 „ profiter d'un nombre de fautes. Toute ma confiance
 „ est en vous.

Comme je vous représentai qu'il étoit injuste d'ôter
 le commandement à Mr. de Bresnier, que le change-
 ment continuel de Commandant ne pouvoit faire qu'un
 très-mauvais effet dans notre Armée, chez l'ennemi,
 & tort à vous-même, & que pour l'éviter je servirois
 avec un vrai plaisir & le même zèle sous Mr. de Bres-
 nier; (49) Vous me répondîtes le 2 & 4 Septembre:

„ Je vous ai résisté mes ordres pour prendre le com-
 „ mandement de toute l'Armée. Je n'y puis rien
 „ changer. . . . Je ne puis me prêter au restant de
 „ vos raisons, & quand je puis mieux faire, je se-
 „ rois blâmable de ne l'avoir point fait; vous enten-
 „ dez au mieux ce que cela veut dire auprès des Mi-
 „ nistres. Je ne puis rien changer à ce que j'ai dé-
 „ terminé pour le commandement, vous le prendrez,
 „ s'il vous plaît, & je vous prie qu'il n'en soit plus
 „ parlé.

„ Vous écrivîtes le 31 tout à Mr. Bresnier: „ Je
 „ reçois, Monsieur, votre lettre du 28, N°. 20.
 „ Ma lettre d'hier qui arrivera demain, fera cesser
 „ toutes les difficultés que Mr. de Maisin fait pour
 „ prendre le commandement, mais je ne vous dirai
 „ point de revenir, parce que je peule qu'il peut

vous être utile pour la suite, de rester quelque
tems avec cet Officier.

Enfin vous êtes chargé du commandement, *me*
dites-vous par votre lettre du 9, & j'ai lieu d'espé-
rer que tout ira bien à présent, & que vous réta-
blirez l'ordre où il maquoit. J'ai toute confiance
en vous.

Les fatigues de la campagne, & les mauvaises eaux
m'ayant donné le flux de sang, *vous m'écrivîtes le 5*
Septembre à ce sujet. Je sentis au désespoir que votre
incommodité eût des suites assez fâcheuses pour vous
obliger à vous retirer. Faites enforte, Monsieur,
par un grand ménagement, que vous puissiez bien-
tôt vous rétablir. La crainte où me met cette an-
nonce de votre part, m'engage à faire mes efforts
auprès du sieur Astruc qui me demande son rappel,
sous prétexte d'une rétention pour rester, persuadez-
le aussi de votre côté. . . .

Le 14 "Ce qui m'inquiète le plus, c'est votre ma-
ladie. Je ne puis vous dire à quel point elle me
chagrine. Si vous êtes obligé de vous retirer à Cher-
ringham, vous remettrez jusqu'à votre retour le
commandement de tout à Mr. Astruc. . . . Je sou-
haite que votre incommodité n'ait point de suite,
j'en apprendrai la nouvelle avec bien de la satisfac-
tion. . . .

Et lorsque vous eûtes appris que la maladie m'avoit
obligé de passer dans l'Isle de Cheringham. "Ce que
je craignois, Monsieur, me marquez-vous par
votre lettre du 15, est arrivé: vous êtes obligé de
vous retirer à Cheringham pour vous y rétablir.
Dieu veuille que ce soit bien-tôt, & que vous ne
soyez pas obligé à venir plus loin. . . . Faites-vous
saigner copieusement, c'est le vrai moyen d'arrêter
le flux de sang. Soyez attentif sur le manger, &

„ foyez persuadé que je ne désire que votre prompt ré-
 „ tablissement . . .

Le 19 “ Je ne veux point d'autre Commandant que
 „ vous , & en votre absence Mr. Astruc.

Le 24 “ Je souhaite fort que la maladie ne vous oblige
 „ point à revenir jusques ici ; peut-être que le séjour
 „ à Cheringham vous rétablira , & vous y ferez tou-
 „ jours en état de donner de bons conseils & de bons
 „ avis ; si vous y aviez resté quelques jours de plus, vous
 „ n'auriez pas eu de rechute . . .

Et à Mr. Astruc par une lettre du même jour : “ Si
 „ quelque chose peut me consoler du retour de Mr.
 „ Maissin à Cheringham , c'est que vous commandiez
 „ à sa place.

Les 25 & 26 : Je vous prie de faire en sorte de ne point
 „ abandonner l'Armée , je fais des vœux pour votre
 „ santé . . . Je vous prie de marquer toute la fermeté
 „ dont vous êtes capable ; c'est dans ces occasions où
 „ l'homme doit se faire connoître . . . Faites en sorte de
 „ ne point abandonner l'Armée ; quels vœux ne fais-je
 „ point pour votre santé ! . . .

Le mauvais tems s'étant déclaré dans les premiers
 jours d'Octobre , les ennemis étant prêts à décamper
 pour aller hiverner à Coleri , & n'étant plus possible de
 tenir la campagne , je demandai à me retirer : “ Vous
 „ ne cessez de me demander à être relevé , me répon-
 „ dites - vous le 12 Octobre. Cette répétition tient beau-
 „ coup du dégoût ; je crois cependant que vous n'êtes
 „ pas dans le cas d'en avoir , pourquoi donc me tara-
 „ bustez-vous si souvent à ce sujet ? Voudriez-vous me
 „ persuader que vous n'en êtes pas capable ? Je ne crois
 „ pas que ce soit là votre idée ; elle prend sa source
 „ ailleurs , & vous me tenez ce langage depuis long-
 „ tems : il faut enfin que vous finissiez , ou que je fasse

„ ce que vous fouhaitez ; ce qui fera toujours
 „ mon inclination.

Décidé à quitter le Commandement , je vous
 lettres fur lettres , & pour que vous n'euffiez p
 prétexte à m'alléguer pour me refuser , je vous de
 les Officiers qui pouvoient me remplacer. Piqué d
 obstination , car c'est ainsi que vous appelliez
 ceflité abfolue où vous m'aviez mis par vos inc
 tions vis-à-vis de nos Alliés de me retirer , vous
 crivîtes le 14 la lettre fuivante . . .

„ Mr. de Mainville, Monsieur, qui est un de
 „ que vous m'avez désigné pour prendre le Com
 „ dement de l'Armée dont vous voulez vous déba
 „ ser depuis long-tems , se rend à l'Armée pou
 „ prendre. Vous le ferez reconnoître en cette qualite ,
 „ & vous vous en reviendrez ici après lui avoir remis
 „ les lettres dont il est nécessaire qu'il ait connoiffance ,
 „ les chiffres , & autres pièces dont vous êtes porteur .
 „ Vous le présenterez à *Moraro* & à *Nandi Raja*, si vous
 „ le voulez bien , fans quoi il s'y présentera lai-mê
 „ me. Comme Mr. Veri ne défire aussi que son retour
 „ depuis long-tems , après avoir remis fes comptes à
 „ Mr. de Mainville , il pourra vous accompagner dans
 „ votre retour ; cet arrangement vous fatisfera l'un
 „ l'autre. Je fuis , &c.

Toutes ces lettres rapprochées prouvent non-f
 lement , Monsieur , que depuis le premier Fév
 que j'ai pris le commandement de l'Armée , jusques
 14 d'Octobre que je l'ai quitté , vous avez été pl
 que fatisfait de ma conduite , ce qui se prouve p
 les efforts que vous avez toujours fait pour que je
 conservasse ; mais encore que vous m'avez toujou
 rendu , & par vos lettres & par vos discours publics
 la justice la plus autentique , en reconnoiffant qu'il est
 été à fouhaiter que les Officiers auxquels vous aviez

ment de l'Armée à Mr. de Mainville ; enfin après avoir dit qu'il avoit la confiance de *Nandi Raja* & de *Moraro* nos Alliés, que les marques de bravoure & de fidélité qu'il leur avoit si souvent donné, les lui ont attaché ; ajouter ensuite que je n'avois pas trouvé de leur plaisir, & finir par dire que je n'avois pas point en homme qui eût une sincère bonté, l'entrée du convoi dans la place ; bonté, Monsieur, me ménager avec tout le monde, que vous annoncez.

Je prétendez d'abord qu'il ne s'agissoit que de s'en aller promptement de l'arrivée des nouvelles Trouvailles qui nous venoient d'Europe, pour terminer l'affaire de Trichenapaly ; qu'il n'étoit question pour empêcher l'entrée du convoi, que d'envoyer trois ou quatre de ces hommes pour renforcer l'Armée de Mr. de Mainville, qui depuis deux mois, dites-vous, tenoit ce convoi en échec, & que ce fut ce que vous proposâtes à Mr. Godeheu par votre lettre du 4 Août, comme les moyens les plus sûrs d'accélérer la paix. (54)

Voilà bien ce que vous dites dans votre Mémoire ; mais il est faux que vous l'avez écrit à Mr. Godeheu. •L'aurais-vous pu, Monsieur ? Il étoit comme vous sur les lieux, & personne n'ignoroit le pitoyable état dans lequel se trouvoit votre Armée. Réduite à quatre cens Blancs, par la perte de quatre cens dix-sept qui restoient dans les murs de Trichenapaly, (55) mourant de faim, manquant de tout, (56) se révoltant sans cesse sans être de paye, campée dans le Sud à plus d'une lieue de la place, en laissant, par cette position qu'elle n'avoit prise que pour sa propre sûreté

(54) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 103 & 123.

(55) *Vid. sup.* 3. art. 90 des erreurs.

(56) *Idem* p. 6. p. 70.

mijns & communications libres, les convois entroient jour & nuit.

Tel étoit l'état & la position de nos Troupes, lorsque Mr. Godeheu arriva dans l'Inde. J'ignore ce que vous lui dites, mais voici ce que vous lui écrivîtes à ce sujet le 4 Août 1754: (57) J'eus l'honneur de vous entretenir hier au matin sur ce qu'il me paroît nécessaire d'envoyer un détachement de deux ou trois cents blancs pour se joindre aux Troupes Noires & Marattes qui sont à la poursuite de Mafouskan, (frere de Kammet-Alikan) qui peut avoir avec lui près de trois cents hommes à chapeau, Anglois & Topazes, mille Capives & cinq cents chevaux, six pièces de canon, deux cents Anglois; je crois que cet envoi seroit à propos, si vous ne craignez pas que vous n'aimassiez mieux-en envoyer deux cents se joindre aux Troupes qui sont à la poursuite de Mafouskan, afin que si Mafouskan & sa troupe passent le Colram, nos Troupes se trouvent avec ce nouveau détachement, qui portera avec lui des munitions dont on y a besoin. Je ramènera le coup de nos Troupes qui n'est jamais fort assuré. La vie des Anglois. Ce détachement, composé moitié de François & Allemands, seroit au mieux, & ne seroit pas peu à accélérer l'ouvrage de la paix, qui a toujours fait mis desirs comme les vôtres.

Vous voyez bien qu'il ne faut pour vous confondre, que vous opposer à vous-même. Ce que vous dites dans votre lettre à Mr. Godeheu, jugé par comparaison avec ce que je viens de citer de votre Mémoire, prouve, ou que vous ne lui avez pas dit vrai, ou qu'il vous est essentiel de ne point donner connoissance au public de cette lettre (58) à la place de la

(57) Vide n°. 7. p. 70.

(58) Par cette lettre Mr. Duplex convient que nos Troupes étoient les plus courageuses, qu'elles craignoient les Anglois qui étoient au nombre de dix mille.

quelle vous substituez tout ce qu'il vous plaît de dire aujourd'hui sur la facilité qu'il y avoit de prendre Trichenapaly.

C'est ainsi, Monsieur, qu'après avoir préparé le Lecteur aux coups que vous me portez, en lui cachant dans votre Mémoire la vérité des faits, vous entrez en matière sur mon compte ; et si comme vous débutez.

„ Sauf votre meilleur avis, dites - vous dans votre
 „ 8. Août 1754 à Mr. Godcheu, (59) je
 „ vois qu'il seroit convenable de laisser le sieur de
 „ Mainville à la tête de votre Armée ; il a la confiance
 „ de Nandi Raja Général des Mayssouriens, & de
 „ Moraro Général des Marattes nos Alliés ; les mar-
 „ ques de bravoure & de fermeté qu'il leur a si sou-
 „ vent données, les lui ont attaché. Le tirer de-là en
 „ ces termes qu'on apprendra mon départ pour la
 „ quatrième fois seroit je crois, trop risquer. Le sieur
 „ levé seroit résolu que le sieur Godcheu vouloit substituer
 „ pour épouilles le commandement de l'Armée, n'avoit pas
 „ Je fis néanmoins de plaisir à ces deux Généraux ;
 „ terie à présent fort essentiel dans les circonstances
 „ présentes. (6)

„ Cette première phrase, conçue en ces termes :
 „ Sauf votre meilleur avis, je crois qu'il seroit con-

„ vent à chapeau, & prouve en même tems le faux de ce qu'il avance
 „ que Mr. de Mainville tenoit ce convoi en échec.

(59) Mémoire de Mr. Duplex, p. 110.

(60) Qui ne croiroit par la continuation des guillemets & par l'&c., que
 „ l'article qui me concerne fait partie de la lettre de Mr. Duplex écrite à
 „ Mr. Godcheu. Étonné de ce que ce Commissaire ne m'en avoit rien dit,
 „ je lui en écrivis. La réponse qu'il me fit que Mr. Duplex ne lui avoit jamais
 „ rien écrit de pareil, me jeta dans un étonnement & une indignation que le
 „ Lecteur partagera sans doute. Peut-on concevoir en effet une méchanceté
 „ si méritée, & une imposture plus marquée ? Le ne suis plus en peine
 „ du jugement que l'on portera sur un homme capable de pareils traits. J'ai bien
 „ l'obligation à Mr. Duplex ; il a travaillé pour moi bien plus efficacement
 „ que je ne l'aurois fait moi-même.

vénable de laisser le sieur de Mainville à la tête de votre Armée ; &c. est la justice que vous lui rendez. Mais ce que vous ajoutez tout de suite que je n'avois pas trouvé le moyen de plaire aux deux Armées, est une fausseté prouvée par vous avoir toujours fait pour que je sois à l'Armée, par les Lettres que vous m'avez écrites que je les ai quittées, & par vos Lettres ici sous les yeux du public, pour gagner à la vérité ; parce que si je dis le contraire, vous l'imposez.

„ Mr. Albert me marque, *me disiez*
 „ lettre du 2 Janvier 1753, que Monsieur
 „ bien reçu, je lui avois beaucoup parlé
 „ dit que ma confiance étoit en vous, & pour
 „ fut lui-même satisfait, je suis convenu avec
 „ ce seroit toujours vous qui iriez confondre
 „ les opérations. Ma confiance est
 „ vous aurez bien-tôt celle de Moraro.
 „ Le 23 Avril : „ Je vous assure, Monsieur
 „ suis extrêmement satisfait d'une lettre
 „ de recevoir de Moraro. Il a été très-utile
 „ que je l'ai consulté sur la situation présente de vos af-
 „ faires, & je vous assure que ce qu'il m'a écrit sur ce
 „ sujet est extrêmement sensé, en même temps qu'il
 „ se loue infiniment de vous & de votre activité.
 „ Le 18 Août : „ Si les mauvaises humeurs (de Mo-
 „ raro) le prennent si souvent, & mal-à-propos, que
 „ puis-je y faire ? Mettez vos talens en œuvre pour
 „ lui faire sentir le faux de ses démarches.
 „ „ L'unique chose que j'ai à vous demander, m'écrit
 „ vit le 27 Août Madame Duplex qui connoissoit les
 „ sentimens de Moraro pour moi, est de faire usage
 „ de votre bon caractère & de votre patience
 „ doit déjà être aguerrie contre le génie indien.

entretenir la bonne intelligence entre *Moraro* & *Nandi Raja*. Vous avez une grande avance pour cela dans l'estime que le premier fait de vous, & dans celle que l'autre également ne pourra vous refuser.

Où est bien impatient d'avoir auprès de lui le grand commandant, car c'est ainsi que les gens du pays vous appellent.

Moraro ne cessant de vous écrire combien il étoit fier de vous, & de se fustre avec lui, vous m'écrivîtes le 31

septembre que *Moraro* ne sçait de quels termes s'exprimer pour vous rendre justice que vous méritez. Consultez-le,

vous le trouverez dans les opérations; il paroît de la meilleure volonté du monde.

Moraro qui ne cesse de chanter vos louanges, & qui continue dans votre lettre du 4 Septembre, par

de la meilleure volonté du monde; je souhaite de le voir continuer. . . . Je sçai que *Nandi Raja* vous a

levé à son honneur, & j'en eusse bien fait autant. Il n'a rien de plus à vous dire, & j'en eusse bien fait autant. autre du 4 Octobre; " Cet homme, repoussé.

Je fis mes excuses à de la confiance en vous, il vous écouterie à vous & le piquer d'honneur.

Ces lettres n'ont pas besoin de Commentaire. Elles font de vous, Monsieur, oseriez-vous les nier?

Mais ne faut-il pas que vous soyez bien imprudent de fournir vous-même la conviction de votre méchanceté? car s'il est vrai, comme vous le dites, que je n'eusse pas trouvé le moyen de plaire à ces deux Généraux, à qui faudroit-il en imputer la faute qu'à vous seul? Je vous marquai dans ma lettre du 17 Septembre de vous défier de *Moraro*; je vous donnai à sçavoir qu'il avoit reçu ou devoit recevoir deux Laks de Roupies des ennemis; que *Nandi Raja* étoit en pourparlers avec *Mahamet-Alikan* pour faire la paix, & vous

n'étes rien de plus pressé que de leur rendre compte de ce que je vous écrivois à ce sujet. Nos gens qu'on écrit, disiez-vous à Moraro, que vous vous entendiez avec l'ennemi, & que la veille de l'affaire du 21 Septembre, vous aviez eu pendant toute la nuit du Général Tanjaouen. C'est avec la même que vous lui écriviez une autre fois : Le (le sieur Maillon) se plaint de vous ; il gonne votre conduite, mais je n'en croie vo Et que dans une autre lettre, vous lui pressément que je vous avois écrit, que (Moraro) qui avoit proposé de repasser, donnerai pour preuve les reproches que le 9 Octobre 1753. (61)

Je vous l'ai déjà dit, (62) Monsieur, toutes ces indiscrétions de votre part sur mon compte, de sans doute me faire craindre de nos Alliés ; je n'avois pas trouvé le moyen de leur plaire ; pouvois-je compter plus sûrement sur votre estime & leur confiance. Ils faisoient mon devoir en vous instruisant de ce que & que vous oubliiez le vôtre, en leur qui devoit demeurer secret entre vous & moi.

Ainsi, Monsieur, quel que soit le sens que vous fireriez qu'on donnât à ce que vous dites que je n'avois pas trouvé le moyen de plaire à ces deux Généraux nos Alliés, il est certain qu'on ne peut l'expliquer que mon avantage. La plus forte preuve que j'en puisse donner, c'est que malgré vos imprudences & la méchanceté des personnes connues de Mr. Godeheu, (63)

(61) Vide n°. 8. p. 71. des Pièces justificatives.

(62) Vide p. 4. du Mémoire que le sieur Maillon a fait imprimer & distribuer dans Paris au mois de Mars 1760.

(63) Vide n°. 9. p. 71. des Pièces justificatives.

Moraro demanda à revenir à l'Armée (64) lorsqu'il apprit que j'y retournois, & *Nandi Raja* voulut se retirer (65) quand il sçut que j'avois ordre de revenir à Pondichery.

Je vous exposez-vous donc, Monsieur, à des faits si bien connus, des faits qui sont de notoriété publique sous votre propre nom? Vous flattez-vous que *Moraro* n'ait, en disant que je n'avois pas trouvé à dire aux deux Généraux nos Alliés, & que pendant un point fort essentiel dans les circonstances présentes? S'il est ainsi, vous êtes représenté à l'avoir point dit, ni écrit à Mr. Godeheu. Il vous est nécessaire qu'on le crut, vous avez recouru à la ruse & la supercherie. (66)

Notre première lettre à Mr. Godeheu est du 4 Août 1761. Vous lui conseillez d'envoyer 400 Blancs seulement aux Troupes qui sont devant Trichenapaly, & de ramener le courage de nos Troupes, soit jamais fort assuré à la vue des Anglois. Votre lettre que vous lui écrivîtes est du 7

Je fis même du 8. (67) A l'égard des affaires du Trichenapaly, dites-vous pag. 109 de votre Mémoire, voici le conseil qu'il [le sieur Duplex] donna au sieur Godeheu dans la lettre dont on a déjà parlé celle du 8] *sauf votre meilleur avis, je crois qu'il sera convenable de laisser le sieur de Mainville à la tête de votre Armée. Il a la confiance de Nandi Raja Général des Mayssouriens & de Moraro Général des Marattes nos Alliés. Les marques de bravoure & de fermeté*

(64) Vide n°. 10. p. 73. des pièces justificatives.

(65) Vide n°. 11. p. 74. des pièces justificatives.

(66) Page 73, ce qui est dit sur les guillemets & l'&c. pages 103 & 104 du Mémoire de Mr. Duplex pour la date de Pondichery. Les autres lettres qu'il a écrites à Mr. Godeheu.

eur a si souvent données, les lui ont attaché. Le de-là en même-tems qu'on apprendra mon départ la France, ce seroit je crois, trop risquer. . .

, je suis parti le 5 ; vds laissez par conséquent ce jour, le 6, le 7, & ce n'est que le 8 que j'êtes encore fort tard, que vous sortez de v. gie pour conseiller à Mr. Godeheu, à qui tes nulle mention de moi, de laisser Mr. à la tête de l'Armée.

Est-ce là la conduite, est-ce là le langage que me en place, qui n'a en vue que la gloire l'honneur de la Nation, & les intérêts de la patrie ?

Trichenapaly est aux abois, il ne peut plus tenir, on est sûr de terminer entierement la guerre avec tout l'honneur & l'avantage possibles par la réduction de cette place ; il ne faut pour réussir que laisser le commandement à Mr. de Mainville. Vous ce changement de Commandant va causer un vous prévoyez que les ennemis en profiteront entrer un convoi considérable, & que nous abandonneront ; (68) vous me voyez peut-être mée, vous gardez le plus profond silence sur les malheurs qui vont arriver ; vous n'en parlez rien de Mr. Godeheu, & ce n'est que cinq ans après que j' imaginez de dire que je n'avois pas trouvé le moyen de plaire aux Généraux nos Alliés.

Il n'y a pas moins de méchanceté dans ce reproche que de malignité dans l'éloge que vous faites de Mr. de Mainville. Vous dissimulez, 1°. qu'à l'affaire du 12 Mai 1754, Nandi Raja, Moraro & nos Troupes l'avoient abandonné. 2°. Que malgré les plus vives instances & les efforts qu'il fit pour l'engager à rester avec

(68) Vide Mémoire de Mr. Dupleix, p. 103 & 123.

Moraro leva le Camp le 17 Juin, & repass
 & le Colram. 3°. Que l'Armée s'étoit révolt
 ois sous son Commandement. 4°. Que Me
 attachement pour moi, à l'assa
 1753, où il eut son frere, plusieurs de les
 monde infai de tué 5°. Que dès qu'il
 nous appe recevois à l'Armée, quoique déjà en
 Moraro ne tourner dans son pays, ce Chef Maratte
 e tourna vers l'ambassade, & m'écrivit pour me priér
 e mettre de venir me joindre. 6°. Que tant que
 nos Troupes Blanches ne se sont jamais

Mr. de Mainville étoit brave & bon Officier, je
 e sçavois Monsieur, & ce fut par la connoissance que
 e sçavois que je vous priai de l'envoyer prendre le
 Commandement de l'Armée lorsque je voulus le quitter.

III. me fit rendre maître du Fort de Coleri; j'ai en-
 évé ce Fort de Tivadi. Il y avoit deux ou 300 Cipayes
 ou droit resté du premier; cent cinquante Anglois,
 repoullés.

Je fis mes de Mainville avoit quatre cens Soldats;
 erie à portée de gens.

VI. m'obligea Je, dites-vous, fit rompre la digue de Co-
 leri pour empêcher le Roi de Tanjaour de fournir des
 Soldats à l'ennemi. Cette opération n'étoit pas plus dif-
 que celle que je fis pour m'emparer de *Tivadi-
 Cheri* & de *Chalembram*, d'où les Anglois en tiroient
 sur le Fort St. David.

Mr. de Mainville a tenté d'escalader Trichenapaly;
 j'ai voulu escalader Tivady. Il s'est emparé d'un des
 bastions de la première enceinte, cela est vrai; mais
 il n'y avoit que sept Cipayes pour les défendre.

Je fus repoullé à Tivady; Mr. de Mainville à Tri-
 chenapaly. J'eus quelques Soldats de tués & blessés;
 mais de Mainville quatre cens dix-sept faits prisonniers.

Vous dites que les marques de bravoure & de fermeté que Mr. de Mainville avoit si souvent donne à nos Alliés, les lui avoient attaché; c'est une justice que vous lui devez. Vous ajoutez tout de suite n'avois pas trouvé le moyen de leur plaire; & de moi des idées tout-à-fait contraires de cet Officier, & ne l'avez fait que de me diffamer.

Cependant, Monsieur, qui peut mieux rendre justice? Faut-il que la passion & le noirceur de M. Godeheu, vous aveuglent au point de manquer à vous-même, & de me despit de quoi me forcer à rappeler aujourd'hui, qui m'a si souvent mérité vos éloges, votre confiance, votre amitié, cette considération & l'attachement que m'a voué?

Le premier Avril 1753, j'attaquai les Anglois dans la plaine de Tirvady. Pour profiter de leur Soldat, je marchai droit à l'ennemi, je gagnai sur son feu; mais au moment qu'il fut enfoncé, je fus abandonné. J'envoyai des détachemens arrêter les fuyards, pendant qu'avec moi je me retirai de la faveur de la manœuvre hardie que je fis après que j'eus retiré des mains de l'ennemi une pièce de canon pendant la bataille de Tirvady.

La fuite de nos Troupes fit croire au Comte d'Armenonville Anglois qu'il en auroit bon marché. Il sortit de Tirvady le 7 Mai & s'approcha de notre camp, qu'il canona pendant deux jours. Je pris de si bonnes précautions pour empêcher le Soldat de fuir, & me préparai si bien à recevoir l'ennemi, que Mr. Lawrence qui en fut informé par un de nos déserteurs, n'osa m'attaquer.

Vous sçûtes que j'étois toujours dans l'intention de foncer sur l'ennemi la bayonnette au bout de fusil, si j'en trouvois l'occasion. Vous me fîtes proposer de l'attaquer.

instantement par Mr. *Astruc* de n'en rien faire, & vous m'écrivîtes en même-tems pour m'en empêcher.

Vous vouliez qu'avec deux cens hommes de Troupes de *Sirvady* de vive force. Je vis l'impossibilité de le faire, y ayant cent, cinquante Anglois, cinquante hommes, huit cens Cipayes avec seize pièces de canon nous appela. Je tâtai le Commandant du Fort; je fis Moras ne faire un faible détachement; la moitié de la garnison fit l'attaque, & suivant mes ordres il se retira. Il fut trois jours après; mêmes manœuvres de part & d'autre. Les Anglois: les nôtres se retirèrent encore. Ils furent animés à les poursuivre, sortirent de l'Alcée, dans le moment ils furent coupés, et tués, tués, pris ou faits prisonniers par les Troupes que j'avois embusquées.

Je ne perdis pas un instant. Je fis prendre les armes pour marcher droit au Fort. Je présentai l'escalade. Quatre cens quatre-vingt hommes qui restoient dans cet endroit résistèrent, firent un feu terrible & nous fûmes repoussés.

Je fis même tout de suite six pièces de 24 en batterie à portée du pistolet d'un des bastions. Leur feu vous obligea le Capitaine Anglois à capituler, & je vous l'envoyai avec seize pièces de canon & quatre-vingt Soldats prisonniers. (69)

Sirvady pris, vous fîtes partir un détachement pour *Chalembrom* où il fut repoussé. Je prévins votre intention; j'y courus avec cent hommes; je plaçai une pièce de 24 au pied d'une des Tours, & le Commandant demanda à capituler. Cette opération finie, je fis attaquer les Pagodes de *Verdachelom*; elles furent enlevées.

Vous voulûtes reprendre *Arcatie* & vous m'y fîtes

(69) Les quatre cens Cipayes ennemis qui se trouverent dans le Fort, furent défilés d'armes & renvoyez ensuite. C'étoit la coutume.

Étois déjà du côté de *Villepare*
 voyant contre-ordre, & ordre en
Tribenapaly où nous venions d'é
 tant en marche plusieurs lettr
 qui me prioit de laisser mon art
 faire toute la diligence possible
 son secours. Obligé de se retirer sur les bords
 les Anglois vouloient l'y attaquer. J'a
 trouve pas un seul bateau pour passer ; le
 firent à vue d'œil ; je vis le péril où étoit M
 mer ; il falloit absolument le joindre pour
 l'exhortai le Soldat à me suivre, & me jet
 dans l'eau que nous eûmes beaucoup
 passer.

Ce fut à la vue des François, des An
 Mayouriens & des Marattes que ceci se
 di Raja m'en témoigna sur le champ sa confiance
 par un serment [présent] d'un éléphant & d'étoffes
 d'or, le tout estimé trente mille francs.

La jonction faite, nous marchâmes en avant, &
 l'ennemi se retira à la montagne de la *Victoire*, dans
 les retranchemens.

Mon premier soin fut de reconnoître *Tribenapaly*.
 Je vis une grande & forte Ville, qui graces à votre ci
 vilité (70) & la retraite de nos Troupes, (71) avoit
 des magasins pleins de vivres. Le peu de fond qu'il y
 avoit à faire sur nos Soldats & nos Alliés, joint au
 manque de moyens, n'ayant pour forte pièce ou'un

(70) Dans les premiers jours de Juillet 1753 Nandi Raja a
 est 11000 hommes qui lui demandoit Mr. Duplex, fut aba
 Troupes, qui étoient de ce Gouverneur repasser le Cave
 qu'il aux Anglois de faire passer dans la place tous les viv
 rent à propos.

(71) M. de Brakle fut de se retirer sur les bords du
 glois profitèrent de la retraite pour approvisionner encore T
 lettre de Mr. Duplex du 15 Août 1753.

canon de 18, me détermina à vous écrire qu'il ne fal-
loit pas songer à prendre cette place. (72) Vous en
cognoissiez aussi-bien que moi l'impossibilité, mais vous
aviez des raisons d'intérêts particuliers dont je ne vous
souponnois point pour lors.

Je tombai malade du flux de sang; je fus obligé de
passer dans l'Isle de *Cheringham* pour me faire traiter.
Vous chargâtes Mr. *Astruc* du commandement; il fut
attaqué, ses Troupes dissipées & lui-même fait prison-
nier le lendemain de mon départ pour *Cheringham*, où
j'étois encore pour rétablir ma santé, lorsque vous
vous me priâtes de ne point abandonner l'Armée. J'y
restai (73) jusqu'au moment que vous envoyâtes Mr.
de Mainville pour me relever.

De retour à *Pondichery*, vous me donnâtes la ma-
jorité de la place. Je l'exerçai jusques à l'arrivée de Mr.
Godeheu, qui m'envoya prendre le commandement de
l'Armée. (74)

Mr. *de Leyrit* votre successeur, voulut faire rentrer
dans *Toureur* le Rhedy qui en avoit été chassé; il me
chargea de cette opération. (75)

La tranquillité regnant dans l'Inde, je demandai un
congé pour aller en Europe. La Frégate *la Gloire* qui
arrivoit à l'Isle de France dans le mois de Janvier 1756,

(72) Mr. *Astruc*, qui s'étoit trouvé au Siège de *Trichinapaly* avec Mr. *Lav*
& qui fut ensuite chargé par Mr. *Dupleix* de prendre cette place, le pouloit
comme moi. Voici ce qu'il m'en écrit le 15 Août 1753 de *Pondichery*:
» Je suis fâché de vous voir prendre cette route de *Trichinapaly*; vous y
» perdrez tout ensemble votre temps, & j'en ai même vu l'avenir.

(73) *Nandi Raja*, qui avoit vu la fuite de nos Troupes, & combien peu
il y avoit à compter sur elles, me fit dire, au moment que je me rendois
dans mon Palais pour venir à *Pondichery*, que si je partois, il se passoit
tout de suite le *Côram* pour retourner dans son pays. Mr. *de Orléans* qui com-
mandoit pour lors dans *Cheringham*, instruit Mr. *Dupleix* de la résolution
du Raja, qui n'en changea que parce que je pris le parti de rester. Le bien
des affaires l'exigeoit, & je le préférai à ma santé.

(74) Vide n°. 12 p. 75. des Pièces Justificatives.

(75) Vide n°. 13 p. 77. des Pièces Justificatives.

il y avoit apparence de guerre, & qu'e
berry pour en porter la nouvelle. Je pr
 occasion pour y repasser. [76]
 e, Mr. de *Leyrit* me fit sortir avec
 [77] pour opposer à un corps de Troup
 illoit-on, étoit entré dans les pa
 les Compagnies de F.) . Angl.

Les nouvelles qu'on reçut en Septembre 1758
Patillois, par le retour d'un de nos Vaisseaux de
 Bâbord, nous ayant appris que les affaires en Europe
 étoient accommodées, je crus pouvoir profiter de ma
 congé. Je m'embarquai pour venir à l'Isle de France
 d'où j'allois partir pour continuer mon voyage, et
 que le Vaisseau le *Bristol* arrivant d'Europe, m'
 assura qu'il y avoit la guerre.

L'accommodation nous en fut confirmée en Avril 1757,
 par l'arrivée de Mr. le *Chevalier de Soupire*, Mare-
 chal de Camp, Commandant la première division des
 Troupes que le Roi faisoit passer dans l'Inde.

Pendant mon séjour à l'Isle de France, d'où je
 partis en Octobre 1757, j'exerçai la majorité des
 Troupes sur l'ordre que m'en donna Mr. *Mazon* (78)
 pour son Gouverneur, & je communiquai à Mr. le
Chevalier de Soupire les connoissances que j'avois de
 l'Inde.

Arrivé en France, la Compagnie obtint pour moi
 la Croix de St. Louis, la majorité de l'Isle de France
 & le commandement des Troupes (79) qu'elle y en-
 tretient.

L'Isle de France menacée, & le Régiment de Cam-

(76) Vide n°. 14. p. 79. des Pièces Justificatives.

(77) Vide n°. 15. p. 80. des Pièces Justificatives.

(78) Vide n°. 16. p. 81. des Pièces Justificatives.

(79) Vide n°. 17. p. 82. des Pièces Justificatives.

Présis ayant reçu ordre d'y passer, je m'embarquai. Quelques jours avant mon départ pour l'Orient, j'appris que Mr. de Maréchal de Camp, & qu'il devoit par son commandement général. Je priai la Comp.

sur le *Duchery*, la même c

sur l'Isle de Fr.

en faire encore pour moi. (80)

Qu'on a craint pour cette Isle, je ne me suis inquiété que de la conservation du poste qu'on m'y avoit assigné; (81) & lorsque j'ai cru la circonstance favorable pour repasser dans l'Inde, je l'ai saisie avec promptement. (82) Je n'ai rien négligé pour m'y rendre. J'ai aucun reproche à me faire à cet égard. [83]

Monsieur, un précis exact de ma conduite pendant ce séjour a toujours été justifiée par vos éloges, & par la confiance & l'amitié que m'ont accordé les Généraux & nos Alliés.

J'ai des observations plus étendues à faire sur nombre d'autres faits que vous rassemblez p. 111 & 112 pour établir votre chef d'accusation: les voici.

Au reste [84] le *seur Dupleix* s'épuisoit inutilement en lettres & en conférences avec le *seur Godeheu*. Il s'aperçut bien-tôt qu'il n'avoit point le bonheur de le persuader, & il ne douta pas qu'ils n'eussent l'un & l'autre des vûes très-différentes, pour ne pas dire très-oppoées. Lorsqu'il vit, malgré ses pressans avis & ses représentations, que le *seur Godeheu* differoit de jour en jour d'envoyer à l'Armée un secours décisif, qu'au lieu de laisser le commandement au *seur*

(80) Vide n°. 18. p. 86. des Pièces Justificatives.

(81) Vide n°. 19. p. 83. des Pièces Justificatives.

(82) Vide n°. 20. p. 88. des Pièces Justificatives.

(83) Vide n°. 21. p. 91. des Pièces Justificatives.

de Mr. Dupleix, p. 111.

de Mainville qui avoit la confiance de nos Troupes & de nos Alliés, il le rappelloit dans l'instant le plus critique, & le remplaçoit par le sieur de Maiffin; il prévint dès lors ce qui devoit nécessairement arriver, & ce qui arriva en effet peu de jours après; c'est que les ennemis profitant de ce changement qui avoit indisposé l'Armée, firent entrer un convoi considérable dans *Trichenapaly*, & que nos Alliés fort mécontents, nous abandonnerent. Le sieur de Mainville avoit à peine remis le commandement à son successeur, que le convoi étoit déjà entré dans la ville; parce que le rappel du sieur de Mainville à Pondichery, & du sieur Dupré en Europe, produisirent dans l'Armée la révolution qu'avoit annoncée ce dernier au sieur Godeheu dans ses lettres; & que d'ailleurs le nouveau Commandant ne se conduisit pas en homme qui eût une sincère envie d'empêcher l'entrée de ce convoi.

Le 2 Août, débarqua M. Godeheu; le 3, il fut reconnu, & le 4 je donnai ordre d'aller prendre le commandement de l'Armée; le 5, je partis avec trois cens hommes; on ne pouvoit sûrement faire plus de diligence. Comment donc pouvez-vous dire que vous vous épuisez inutilement en lettres & en conférences? Que malgré vos pressans avis & vos représentations, il différeroit de jour en jour d'envoyer du secours à l'Armée & qu'au lieu de laisser le commandement à Mr. de Mainville, Mr. Godeheu le rappelloit dans l'instant le plus critique, & le remplaçoit par le sieur Maiffin; puisque la première lettre que vous lui écrivîtes est du 4, & qu'il est prouvé que dans cette lettre, ni dans aucune autre qu'il a reçue de vous depuis, vous ne faites nulle mention de moi, ce qui vous rend véritablement coupable, s'il est vrai que la tranquillité du Carnate dépendoit de l'événement du siege de *Trichenapaly*, & que vous saviez que les ennemis profiteroient du

changement de Commandant pour faire entrer leur canon dans la place, que nos Alliés nous abandonneroient, & qu'il y auroit une révolution dans l'Armée ?

Mais comment osez-vous avancer des faits sur lesquels l'Inde entière peut vous donner des démentis ? Rappellez-vous donc que *Moraro* vous avoit quitté depuis trois mois, [85] & que *Nandi Raja* ne nous avoit abandonné que plus de huit mois après, pour aller au secours de son pays que *Salaberringue* faisoit contribuer.

Quant aux révolutions, il y en eut sans doute ; mais on ne peut les attribuer qu'à vous seul. Vous me forcez à en révéler aujourd'hui les vrais circonstances. Je vais vous les rappeler.

Vous me demandez la cause des révoltes de l'Armée sous *Mr. de Mainville*, les dates, les différens événemens qu'elles ont occasionnés, & la façon dont on s'y est pris pour ramener les séditeux, (comme dit *Mr. le Chevalier Piégon* dans sa lettre du 7 Août 1760.) Je crois avoir répondu à tous ces articles par l'extrait du journal ci-joint, il est assez mal tourné, mais les faits y sont rapportés tels qu'ils se sont passés.

La cause des révoltes de l'Armée sous le commandement de *M. de Mainville*, tant de la part des Soldats, que de celle des *Cipayes*, a toujours été le défaut de paiement des appointemens dûs par chaque mois auxdits *Cipayes*, & des deux *Roppies* de gratification qu'on avoit coutume de donner par mois jusques-là à chaque Soldat.

Dans le mois de Novembre 1753 (86) on a commencé à ne payer que la moitié de ce qui étoit dû à

(85) Dès le mois de Juin, *Moraro* voulut quitter *Mr. Duplex*. Vide la traduction de la lettre de *Mr. Duplex* à *Moraro* du 16 Juin 1753.

(86) L'Armée étoit alors cantonnée à *Chéringham*.

n, & les mois suivans on n'a rien payé. De-là venus, dès ce tems, des mécontentemens & des murmures de la part des Soldats, entr'autres de la part des Grenadiers.

Le 5 Janvier 1754, on battit la générale à 11 heures pour faire faire l'exercice à toutes les Troupes ; toute la Compagnie des Grenadiers, sans excepter un seul, partit du grand *Cheringham* c'est-à-dire des cantonnemens, disant qu'ils ne vouloient point aller aux Armes à moins qu'on ne leur payât ce qui leur étoit dû pour la gratification accoutumée. Ils furent tous se rendre vers le petit *Cheringham*. Lorsqu'on battit l'assemblée, voyant qu'aucun d'eux ne paroissoit, on envoya la Compagnie de Dragons à leur poursuite ; on les trouva tous aux environs du petit *Cheringham*. Les uns se baignoient dans le grand étang, qui est vis-à-vis cette Pagode ; les autres jouoient aux barres dans la plaine qui est auprès. Les Dragons les rassemblèrent & les ramenerent sans difficulté, & *Mr. de Mainville* les fit mettre tous en prison. Le 6 le Major de l'Armée se transporta dans la prison pour interroger les Grenadiers & savoir quels étoient les plus coupables & qui les avoit excité à se révolter ; tous d'un commun accord chargerent un volontaire nommé . . . (87) & dirent que c'étoit lui qui étoit le moteur de la cabale. Sur le rapport du Major *Mr. de Mainville* décida que sans autre forme de procès, il falloit pendre tout de suite ce Chef des séditieux. On procéda à cette exécution, & après midi tout le monde ayant pris les armes, on amena au pied de la potence ledit . . . & à la suite toute la Compagnie des Grenadiers. On devoit pendre . . . & les autres devoient être spectateurs de l'exécution. *Nandi Raja*,

(87) Comme le nom de ce Volontaire est étranger à mon affaire, je le supprime.

à qui le patient avoit vraisemblablement trouvé le moyen de faire sçavoir cela, se hâta de venir demander sa grace, & il arriva fort heureusement au moment qu'on alloit le faire monter dans l'échelle. Mr.

... accorda la grace de.... à *Nandi Raja*.

... e faire une remontrance devant toute

Compagnie des Grenadiers; on les

... ores, &.... fut reconduit en prison.

10 Avril 1754, les Cipayes du partisan *Moniffè*

ut sous les armes devant la Chaudrie où logeoit

de *Mainville*, un d'eux appercevant Mr. de *Main-*

... e, fit beaucoup de tapage au sujet de la paye. Il

plusieurs fois *Chorille* | il n'y a pas de riz.] Mr.

Mainville fit prendre cet homme, & lui fit donner

coups de chabouk.

— Le même jour on fit passer par les verges un Grenadier, qui, quelques jours auparavant, avoit crié à haute voix & avec un air seditieux, dans la rue sur laquelle nous logions tous, aux Roupies, aux Roupies.

Le 11. Les Cipayes du partisan *Moniffè*, qui étoient campés en avant sur le chemin qui conduit à la tête de l'île de *Ch.ingham*, prirent tous les armes de leur propre chef, vinrent entourer la tente du sieur *Moniffè*, & en demandant leur paye, tirèrent plusieurs coups de fusil sur ladite tente. Mr. de *Mainville* marcha sur le champ vers eux, & trouva le moyen de les ramener à leur devoir par la douceur & par de belles promesses d'un prochain payement.

Le 9 Juin, l'Armée étoit alors campée auprès de la montagne de la *Victoire*: Mr. de *Mainville* ayant reçu quarante mille Roupies de *Pondichery*, paya aux Officiers un demi mois, à compte de quatre qui leur étoient dûs. Quelques-uns murmurèrent, & ne voulurent point recevoir cet argent; & pour ce refus, il les renvoyés à *Pondichery* le lendemain.

Le 11, On fit prendre les armes aux Cipayes & on leur distribua à chacun quatre Roupies à compte de ce qui leur étoit dû. Il sembla qu'ils s'étoient donné le mot; ils refuserent tous de recevoir les quatre Roupies, & ils se mirent en marche avec leurs drapeaux, leurs armes & leurs bagages, pour aller à la montagne du *Pain de Sucre*, passant assez près de *Trichenapaly* pour qu'on leur tirât plusieurs coups de canon de cette place. (On ignoroit apparemment qu'ils fussent revoltés.) Les Cipayes s'arrêtèrent au *Pain de Sucre*, où Mr. de *Mainville* fut les trouver avec M M. *Godard* & *Aumont*. Lorsqu'ils virent Mr. de *Mainville*, ils lui vomirent mille invectives, & le menacerent au cas qu'il approchât d'eux. Les deux autres s'en approchèrent & trouverent le moyen de les ramener par de belles promesses.

Le 12, On fit payer un mois entier à chaque Cipaye, & ils le reçurent sans murmurer.

Le 17, *Moraro* qui reclamoit depuis long-tems plusieurs Laks de Roupies qui lui étoient dûs, voyant qu'on ne le payoit point, leva le camp d'auprès de nous, & après avoir repassé le *Caveri* & le *Colram* fut s'établir à *Pintchacoil*. Il y resta pendant quelque-tems, pendant lequel Mr. de *Mainville* fit lui-même & fit faire par *Nandi Raja* beaucoup de négociations auprès de lui, pour l'engager de rester avec nous; mais tout cela n'étant point accompagné d'argent, fut inutile auprès de *Moraro*. On prétendit que dans ce même instant il avoit reçu deux Laks de la part du Roi de *Tanjaour*, pour abandonner entièrement les François.

Ce départ de *Moraro* fit encore un très-mauvais effet dans l'esprit de nos Soldats & de nos Cipayes.

Le 31 *Juillet*, étant alors campés entre les cinq montagnes nommées de *Bonne Esperance*, les Cipayes du partisan *Lambert* qui étoient campés en avant sur

le chemin du *Tondaman*, prirent les armes & se mirent en marche vers *Trichnapaly*, disant que puisqu'on ne les payoit point, ils ne vouloient plus servir. Le Sr. *Lambert* marcha vers eux pour les haranguer, ils se laisserent persuader par ses promesses, & il les ramena à leur camp.

• Le 2 Août, On a fait donner à chaque Cipaye trois Roupies. A midi, les Capitaines de chaque Compagnie ont fait déployer leurs drapeaux vis-à-vis leurs tentes, & à ce signal ils ont tous pris les armes, & sont venus se ranger en bataille à la tête de notre Camp en dehors du retranchement. Sur le champ on a battu la générale; & nous avons fait ranger tous nos Soldats en bataille en dedans du retranchement faisant face aux Cipayes. Mr. de *Mainville* s'avança pour leur parler. Ils firent dire qu'ils vouloient un mois entier de paye, & sans vouloir d'avantage écouter Mr. de *Mainville*, ils firent une décharge vers nous, mais dont tous les coups porterent en l'air, & aussitôt ils se mirent en route pour retourner à *Cheringham*. Mr. de *Mainville* crut encore devoir prendre le parti de la douceur, & les voyant en marche, il nous fit rentrer dans nos tentes, nous & toute la Troupe. Alors il envoya vers les Cipayes le nommé *Parmandapoulé* pour tâcher de les ramener; mais dès qu'ils l'apperçurent, ils tirèrent sur lui, & lorsqu'il les eut joint, ils l'entourerent, l'assommerent de coups de crosses de fusil, & le laisserent presque mourant. Lorsque Mr. de *Mainville* fût cela, il pria Mr. *Aumont* de vouloir bien aller haranguer les Cipayes; ce dernier marcha vers eux & les rencontra à la pagode de *Vaureour*. Ils commencerent aussi par tirer sur lui; cependant il les approcha, leur parla. Ils répondirent qu'ils n'alloient point à l'ennemi, mais que puisqu'on ne les payoit point, ils retourneroient à *Pondichery*. Enfin après une longue harangue,

il vint à bout de leur faire entendre qu'il n'y avoit point assez d'argent dans la caisse de l'Armée, pour leur payer un mois entier, mais qu'il venoit d'arriver nouvellement des Vaisseaux d'Europe, & qu'incessamment il viendroit de l'argent de *Pondichery*, & sur la promesse qu'il leur fit de s'obliger à leur faire donner le lendemain une Roupie de plus à chacun d'eux; ils se rendirent à lui, & se mirent en marche pour revenir à notre camp. Les Cipayes du partisan *Monisse* qui étoient campés en avant vers la montagne nommée la montagne des *Ancs*, n'apprirent apparemment près coup le soulèvement de ceux de notre camp; mais qu'ils le sûrent, ils les imiterent & se mirent en marche vers *Taurecour*. Alors ceux de *Monisse*, encore dans le feu de la sédition, ont demandé à nos Officiers pourquoi ils retournoient au camp, & le leur ont dit, ainsi qu'à *Mr. Aumont*, mille invectives sur ce sujet. Cet Officier s'est avancé vers eux pour leur faire la même harangue & les mêmes promesses qu'aux autres; mais ils n'ont point voulu l'écouter, & l'ont même maltraité de plusieurs coups de crosses de fusil. Nos Cipayes déjà rendus & dévoués à *Mr. Aumont*, ont pris son parti contre ceux de *Monisse* qui étoient encore dans le feu de la sédition. Ils se sont échauffés les uns contre les autres, au point de se faire deux décharges de part & d'autre qui en ont tué & blessé plusieurs; après quoi les uns & les autres ont pris chacun leur parti; les nôtres de revenir tranquillement à notre camp avec *Mr. Aumont*, & ceux de *Monisse* de continuer de marcher vers *Trichenapaly*. Dans ce même moment il est parti de *Trichenapaly* un détachement d'Européens & de Cipayes qui sont venus à l'encontre des Cipayes de *Monisse*. Ce partisan les avoit joint alors, & avoit commencé à radoucir leurs esprits. Le détachement des ennemis ayant approché, ils firent

de part & d'autre une décharge. La fin du jour venoit alors, & le sieur *Moniffé* enfin vint à bout de ramener les Cipayes dans son camp. Lorsque *Mr. de Mainville* vû fortir de *Trichenapaly* le détachement ci-dessus, il envoya en avant vers le poste du sieur *Moniffé* une Compagnie des Grenadiers, deux Pelotons, la Compagnie des Dragons, & une pièce de canon ; mais vers le soir *Mr. de Mainville* étant rentré dans son poste avec ses Dragons, & les ennemis étant rentrés dans *Trichenapaly*, *Mr. de Mainville* fit revenir les Grenadiers, les Dragons, &c. & le trouble de la sédition fut ainsi éteint.

Le 3 Août, Les Cipayes firent demander la Roupie de plus qu'on leur avoit promis, & firent dire qu'ils vouloient que ce fût *Mr. Aumont* lui-même qui leur l'emît. En conséquence cet Officier se transporta dans tous les postes pour porter à chaque Cipaye la dite Roupie de plus, & ce même jour tous les Coulis & Camatis qui n'étoient point non plus payés, disparurent.

Le 4 : On fit donner à chacun de nos Soldats une Roupie, qu'ils reçurent en murmurant très-fort ; mais heureusement cela n'alla pas plus loin.

Le 5 : Les Cipayes d'*Aydernekan*, l'un des Chefs de Troupe de *Nandi Raja*, se font mis en marche, ont fait la même manœuvre que les nôtres avoient faite le 2. Ils ont pris les armes, ont fait une décharge vers le camp de *Nandi Raja*, & se font mis en marche vers *Trichenapaly*. Heureusement tout le reste, soit de notre Armée, soit de celle de *Nandi Raja*, est resté tranquille. *Aydernekan* a été obligé d'aller lui-même vers ses Cipayes, & il les a ramenés dans son camp. Le même jour, nous avons appris que *Mr. Godeheu* étoit parti de *Karikal* avec deux vaisseaux & cinq cens

Vous confirmés, Monsieur, p. 110 de votre Mémoire, ce que Mr. de Piégon, témoin oculaire de toutes ces révolutions a si bien détaillé. “ Le sieur „ Godeheu, dites-vous, fort embarrassé & fort irrésolu „ ne décidoit, ni ne prenoit aucun parti, & que pen- „ dant ce tems les Commandans des Troupes qui ne „ recevoient ni réponses, ni ordres, ni argent, ni vi- „ vres, faisoient d’inutiles efforts pour contenir le „ Soldat pressé par le besoin, les Troupes se soule- „ verent; & lorsque le sieur Godeheu en reçut la nou- „ velle, voici ce qu’il écrivit au sieur Dupleix le 9 Août 1754. “ J’ai vu par la lettre de Mr. de Mainville que „ vous m’avez renvoyée, la révolte d’une partie de son „ Armée, & le risque que le sieur Aumont [neveu de „ Mr. Dupleix] a couru dans cette occasion. . .

La révolte des Troupes que vous citez ici, est ar-ivée le 2 Août, comme on l’a vu par la lettre de Mr. de Piégon, & comme il est prouvé par celle que vous avez reçu de Mr. de Mainville; (88) Mr. Godeheu arriva le premier dans la Rade de Pondichery; il débarqua le 2, vous en convenez vous-même pag. 101. de votre Mémoire. Comment donc osez-vous avancer que le sieur Godeheu, fort embarrassé & fort irrésolu, ne décidoit, ni ne prenoit aucun parti, & que pendant ce tems-là les Commandans des Troupes, qui ne recevoient ni réponses, ni argent, ni ordres, ni vivres, faisoient d’inutiles efforts pour contenir le Soldat pressé par le besoin, & que les Troupes se souleverent, puisque cette révolte qui avoit été précédée de plusieurs autres, faute de ces mêmes secours, se faisoit au moment du débarquement de Mr. Godeheu, & que ce n’est que le 5 qu’on apprit à l’Armée qu’il étoit arrivé à Karikal?

(88) Cette lettre est entre les mains de Mr. Godeheu.

Le 5 Août 1754, (continue Mr. de Piégon) dans son Journal, l'Armée étant campée entre les cinq montagnes, surnommées de *Bonne-Espérance*, aux ordres de Mr. de *Mainville*, nous avons appris par des lettres particulières, que Mr. *Godcheu*, arrivant d'Europe, avoit ancré devant *Karikal* avec deux vaisseaux, & cinq cens hommes de Troupes, qu'il avoit descendu à terre, & qu'il avoit resté quelque tems chez Mr. *Barthelemi* alors Gouverneur de *Karikal*, que de-là il s'étoit embarqué pour venir à *Pondichery*.

Le 8, des lettres particulières nous ont encore appris que Mr. *Godcheu* étoit arrivé à *Pondichery*, & qu'il venoit pour commander dans tous les établissemens François avec les pouvoirs les plus étendus. Cette nouvelle fut bien plus confirmée par trois lettres qu'on reçut de Mr. *Dupleix* le même jour; l'une pour Mr. de *Mainville*, l'autre pour *Nandi Raja*, & la troisième pour *Moraro*. Mr. *Dupleix* leur faisoit sçavoir à tous les trois, qu'il s'étoit entièrement démis du Gouvernement, que c'étoit Mr. *Godcheu* qui en étoit chargé; & que dorénavant ils devoient s'adresser en tout & pour tout à ce dernier.

Depuis ce moment jusqu'à celui auquel Mr. de *Maisin* est venu prendre le commandement de l'Armée, nous n'avons rien appris de nouveau de plus à ce sujet, & je n'ai rien remarqué qui puisse témoigner de nouvelles impressions dans l'Armée à cette occasion. A la suite de toutes les révoltes excitées par le défaut de payement, chacun étoit uniquement occupé de sçavoir si les Vaisseaux arrivés d'Europe avoient apporté de l'argent, & si ce nouveau Gouverneur payeroit ce qui étoit dû jusques-là. . . .

Le 16, Dans le moment que Mr. de *Mainville* eut avis que les ennemis étoient en marche avec leur convoi, j'arrivai à l'Armée, je fis battre la générale,

prendre les Armes ; & quoiqu'ils eussent
 vois ni vivres , ni argent à leur donne
 Soldat , qui n'avoit point mangé depuis
 ainsi que les Cipayes qui mouroient de
 s'étoient si souvent révoltés faute de paye
 tir Mr. de Mainville pour Pondichery , é
 avec moi à l'ennemi sans murmure. Voic
 que me marque cet Officier : (89) “ Mo
 „ mis il y a trois jours à Mr. de Maiffin
 „ dément de l'Armée. . . . Mr. de Mai
 „ couter avec plaisir, (90) & je le vi
 „ son Armée. . . . „ Nandi Raja qui
 qu'une action décisive & dont tous le
 voient promis des merveilles , étoit en marche avant
 notre Armée. J'en conçus les plus belles espérances
 du monde. Je vous le demande , Monsieur , Mr. de
 Mainville vous auroit-il ainsi parlé , si le changement
 de Commandant avoit produit une révolution dans
 l'Armée ?

Voilà donc une insigne fausseté sur un fait grave ,
 prouvée par le Journal de Mr. de Piégon , par Mr. de
 Mainville même. Fausseté enfin que vous ne sçauriez
 ignorer , puisque vous avez les lettres de Mr. de Main-
 ville sous les yeux , & qu'il n'a pu vous instruire d'un
 fait qui ne s'étoit point passé.

Venons à présent à ce que vous dites , *que je ne me
 conduisis pas en homme qui eût une sincere envie d'empê-
 cher l'entrée du convoi.*

Si vous eussiez fait réflexion à ce que vous dit si clai-
 rement Mr. Godeheu dans la lettre (91) qu'il vous écri-

(89) Mr. de Mainville , dans sa lettre rapportée p.
 Mr. Duplex.

(90) Mr. de Mainville entre dans le détail des avis

(91) Dans cette lettre , Mr. Godeheu parloit ainsi à
 nécessaire que je vous prévienne de bonne heure , que
 nous par les vaisseaux qui doivent nous suivre des ne

vit de l'Île de France , que vous citez p. 101 de votre Mémoire , à ce que vous dites vous-même p. 152 que vous vous étiez aperçu par la grande correspondance qu'on remarquoit entre le sieur *Saunders* & le sieur *Godcheu* , qu'il y avoit entr'eux une négociation ; si vous eussiez également fait attention au petit nombre d'hommes avec lequel je partis de *Pondichery* , lorsque j'eus ordre d'aller prendre le commandement de l'Armée , vous vous seriez convaincu que mes ordres étoient de ne point attaquer les ennemis , & vous vous seriez dispensé de porter un jugement téméraire & faux ; car un Commandant chargé d'empêcher l'entrée d'un convoi dans une ville assiégée & qui ne se conduit pas en homme qui ait une sincère envie de l'empêcher , est un lâche & un traître. C'étoit dans le dessein de combattre les ennemis avec avantage & d'enlever le convoi , ou du moins d'en empêcher l'entrée , que je demandai à *Mr. Godcheu* sept à huit cens hommes de Troupes qui étoient débarqués avec lui ; mais sans vouloir entrer en matière avec moi sur ce qu'il vouloit faire , il me répondit que trois cens me suffisoient , que je n'en aurois pas davantage.

Muni de ces ordres (92) de ne point combattre à moins que je n'y fusse forcé par des circonstances in-

» accord commencé à Londres entre les deux Compagnies , sous l'autorité
 » des deux Rois qui y ont aussi employé leurs Ministres , afin de parvenir à
 » une paix désirée depuis long-tems ; ce qui peut seul couronner vos travaux
 » & vos veilles pour l'aggrandissement de notre Compagnie.

» Dans cette incertitude vous jugerez aisément qu'il n'y a rien de mieux à
 » faire pour le présent , qu'à vous maintenir dans l'état où vous êtes , assurer vos
 » possessions anciennes & nouvelles contre les courses des ennemis , & faire prendre
 » des postes avantageux à nos Troupes , où elles puissent se communiquer , se
 » soutenir aisément contre l'ennemi , & n'être point forcé à combattre ; mais
 » aussi sans leur faire tenter des conquêtes nouvelles , ce qui pourroit animer
 » les esprits de part & d'autre , n'importe pour quel parti la fortune se dé-
 » clare.

. (92) Vide n°. 12. p. 75 des Pièces Justificatives.

N

dispensables ; arrivant à l'Armée au moment même où on avertit Mr. de Mainville que l'ennemi étoit en marche ; entendant battre la générale dans le camp des Mayffouriens ; invité par *Nandi Raja* leur Chef qui se dispoit à marcher en avant à le fuivre ; assuré par les promesses de tous ses chefs qu'ils feroient tout leur possible pour détruire le convoi ; considérant d'un côté le mauvais effet que produiroit chez notre Allié le refus que je ferois de marcher à l'ennemi & de l'autre par l'obéissance, on peut penser quel étoit mon embarras. Je ne le fis point connoître, & le tems pressoit, il falloit se résoudre à prendre un parti je me déterminai.

Je fis battre la générale, prendre les armes à toute l'Armée, & me mis en marche avec six cens cinquante hommes & la Cavalerie Mayffourienne pour venir camper entre le rocher nommé le Pain de Sucre & le poste d'Erebiftron qui n'en est éloigné que de demi-lieue. Comme le Camp pouvoit être attaqué pendant mon absence par une fortie qu'auroit fait la Garnison de Trichenapaly, je laissai pour sa garde un Lieutenant avec quatre-vingt hommes & trois cens Cipayes.

Après avoir reconnu le terrain, je vis qu'en prenant poste derrière un Ravin qui aboutit dans les plaines qui conduisent à Trichenapaly, je pourrois sans rien compromettre & en évitant le combat embarasser l'ennemi.

Le 17 Août à sept heures du matin, douze cens hommes à chapeaux, dont huit à neuf cens Européens & l'Armée du Roi de Tanjaour, débouchèrent des bois du Tondaman avec leur convoi. (93) Dès que

(93) Les ennemis avoient été plusieurs mois à rassembler ce convoi dans le Tondaman, où n'ayant rien à craindre de la part de notre Armée pour

j'en fus averti, je me portai en avant & pris poste derrière ce Ravin.

Notre canon avoit déjà tiré sur l'ennemi, que le Général Mayssourien avec toute sa Cavalerie n'avoit pas voulu bouger du camp, quoiqu'ils fussent à cheval dès le matin. Les Mayssouriens qui depuis plusieurs mois n'étoient point payés, refusèrent de marcher. C'est ce que *Nandi Raja* me fit dire par Mr. *Aumont* votre neveu que je lui avois envoyé; enfin, à force de prières on les détermina à sortir de leur camp; ils vinrent se poster à un quart de lieue derrière nous; mais il fut impossible de les faire approcher d'avantage: ils donnerent pour prétexte qu'ils manquoient de poudre & de pierres à fusil. Je voulus leur en faire donner, mais après bien des allées & des venues, ils trancherent le mot, & dirent qu'il leur falloit de l'argent & que sans cela ils ne marcheroient pas. Je vis bien alors que malgré toutes les belles promesses que *Nandi Raja* & ses Officiers m'avoient faites la veille, je n'en pourrois tirer aucun parti, & qu'ils méritoient bien ce que vous écrivîtes d'eux à Mr. *Astruc* le 16 Juin: *Mon Ecrivain, ainsi que Nandi Raja, ne sont que des trompeurs.*

Le 24 Septembre: *Cette Cavalerie Mayssourienne, quoique la plus belle du monde, est aussi la plus indolente. Faites de votre mieux pour tirer parti de cette*

Trichenapaly, ils vivoient dans l'abondance pendant que nos Troupes & les Mayssouriens mourroient de faim. Ils se mirent en marche plusieurs jours avant mon arrivée, & le hazard fit qu'ils fortoient des bois du Tondaman dans le même tems que j'arrivois à l'Armée. Et quoiqu'en dise M. Duplex p. 123. de son Mémoire que Mr. de Mainville tenoit depuis deux mois ce convoi en échec, il est certain que cela n'est pas; le peu de monde qu'il avoit, la mauvaise volonté des Mayssouriens qui lui avoient manqué, comme *Moraro* & nos Soldats dans l'affaire du 12 Mai 1754, lui firent prendre une position qui prouve ce que dit Mr. Duplex à Mr. Godeheu dans sa lettre du 4 Août 1754 rapportée p. 82 du Mémoire de ce dernier imprimé & distribué dans Paris en 1760, que le courage de nos Troupes n'étoit jamais fort assuré à la vue des Anglois.

canaille. Je doute que la Cavalerie remplisse ^{nos} ~~nos~~ côtes du Sud (le Tanjaour & Tonduman d'où les ennemis tiroient des vivres) pour en couper la communication. On ne peut gueres compter sur cette Milice.

Vous étiez, Monsieur, d'autant plus fondé à écrire ainsi à Mr. Astruc, que toutes les lettres des différens Commandans n'étoient remplies que de plaintes sur la mauvaise volonté de nos Alliés, qui avoient presque toujours fui dans toutes les occasions: je vois toutes les difficultés que vous trouvez chez Nandi Raja & ses gens pour toutes vos opérations, ce qui est véritablement bien facheux, disiez-vous à Mr. Astruc dans votre lettre du 11 Juin 1753; & dans celle du 7 Juillet: Si la Cavalerie du Mayssour ne veut pas poursuivre l'ennemi, sans doute que les Marattes n'auront pas pensé comme elle. Et dans une autre: Ainsi à la barbe des Mayssouriens, vous serez en état d'agir sans crâ.

Notre esperance fut vaine, me manda Mr. de Bresnier le 19 Août 1753, la Cavalerie indistinctement, (les Marattes & les Mayssouriens) resta tranquille, & nous laissa à la portée du fusil de l'ennemi, sans paroître prendre aucune part à notre situation. L'ennemi qui s'aperçut que nous étions dans une position facheuse; &c. Et le 21: Je trouve le procedé du Raja particulier; il m'a persécuté pendant deux jours de passer sur Cheringham, & pour m'y engager, il me dit lui-même que je ne devois pas compter sur sa Troupe à qui il ne pouvoit donner un sol de paye.

Mr. de Bresnier vous rendit compte de cette affaire; Mr. Astruc, de la retraite du Corps des Marattes qui étoient avec lui; Mr. de Mainville, de celle du 12 Mai, où nos Troupes abandonnées par les Mayssouriens & les Marattes qui ne voulurent jamais avancer, lui manquèrent.

Vous ne parlez point, Monsieur, dans votre Mé-

moire de tous ces événemens, ni de ce qui s'est passé sous le commandement de Mrs. de Kerjean votre neveu & Astruc, (94) c'est afin de mieux persuader le public & lui faire croire que les Mayssouriens n'avoient point voulu donner, que parce que je commandois l'Armée.

Je reviens à présent à l'affaire du convoi, que je n'ai interrompue que pour donner ce petit éclaircissement qui étoit nécessaire. Je dirai donc, Monsieur, que pendant tous les pourparlers, l'ennemi gagnoit chemin; je prolongeai alors le Ravin & vins me présenter en bataille dans la plaine. Mon projet étoit que pendant que l'ennemi porteroit ses forces contre moi, comme il fit réellement, la Cavalerie Mayssourienne fondit sur le convoi, & rien n'étoit plus facile si j'avois été secondé. La canonade fut très-vive de la part des Anglois qui nous tuèrent d'abord deux Officiers (95) & plusieurs Soldats; ils vinrent ensuite pour m'attaquer, mais la partie n'étoit pas égale; & c'est tout ce que j'aurois pu faire, si j'avois eu des ordres de tout risquer, au lieu que j'en avois d'autres bien précis d'éviter le combat & de ne le risquer que quand j'y serois forcé par des circonstances indispensables. Or dans la position où j'étois, je courois risque de perdre mon Armée sans aucun fruit. . . . Nos Troupes, qui étoient découragées par la faim & par la misère, pouvoient-elles

(94) Le 6 Septembre 1752, les Anglois ayant attaqué Mr. de Kerjean auprès de Bahour, qui est une grande Allée à trois lieues de Pondichery, nos Soldats prirent la fuite au premier coup de fusil, sans qu'il fut possible de les rallier. Les ennemis s'emparèrent du camp & de toute l'artillerie, il ne revint qu'environ 150 hommes de plus de 400 qui composoient l'Armée, tout le reste fut fait prisonnier avec plusieurs Officiers, du nombre desquels étoient les sept que je tirai des prisons lorsque je pris l'ivady.

Le 28 Juin 1753 Mr. Astruc fut également abandonné par nos Troupes dans une affaire qu'il eut avec les Anglois. On en peut voir le détail dans la lettre qu'il m'écrivit le 3 Juillet. Vide lettre de Mr. Astruc du 3 Juillet.

(95) MM. Des Arneaux & le Maintier.

tenir au nombre de fix cens hommes, contre douze cens Anglois bien nourris, bien vêtus, & accoutumés depuis trois ans à triompher de nos Armes? Il est vrai que si les Mayssouriens avoient voulu agir pendant que j'aurois fait tête à l'ennemi, ils auroient enlevé le convoi, au moins en grande partie. J'en eus pour preuve ce que fit *Andrenck* un des Chefs Mayssouriens; qui, profitant du moment où les ennemis avoient quitté leur convoi & marchaient à moi, leur enleva plusieurs chariots & une centaine de bœufs chargés. Que les autres Chefs en eussent fait autant, & le convoi étoit à nous; mais les Mayssouriens refuserent opiniâtement de marcher, faute d'argent. Sans le secours de cette Cavalerie, avec le peu de Troupes, & sur-tout avec les ordres précis que j'avois, que pouvois-je faire?

J'ai suivi les ordres que vous m'avez donnés de ne point combattre à moins que je n'y fusse forcé; marqua-je le 17 Août à Mr. Godeheu, en lui rendant compte des raisons qui m'avoient déterminé à ne pas engager le combat. Je me suis retiré au moment que les Anglois s'ébranloient pour m'attaquer, & j'ai eu la douleur de voir entrer le convoi.

Or comme les loix disent (96) que dans tous les cas où un homme a été empêché de faire ce qu'il devoit faire, on doit regarder comme fait & accompli ce qui n'a pas dépendu de lui de faire & d'accomplir, & que cette règle est générale & doit être suivie, dit la même loi, dans toutes les affaires, *in omnibus causis*, vous ne pouvez m'imputer l'entrée du convoi, puisque je ne pouvois l'empêcher qu'en combattant, & que Mr. Godeheu me l'avoit très-expressément défendu. Donc ce que vous dites, (97) que je ne me conduisis point en homme qui eût une sincere envie d'em-

(96) Mémoire de Mr. Duplex, p. 275.

(97) Mémoire de Mr. Duplex, p. 112. & 239.

échec l'entrée du convoi, & que je le laissai tranquillement passer sans coup férir, reste sans effet. Dès lors l'impression de l'idée peu avantageuse que vous avez donné de moi, doit s'évanouir.

Mais s'il est vrai, comme vous le dites, (98) que Mr. Godeheu m'avoit donné des ordres, sans doute à sa façon de penser, & que tout ce qui se fit de concert entre le sieur Saunders, Gouverneur de Madras, & le sieur Godeheu, qui venoit-là justifier aux yeux du Ministre de France la Compagnie, la nécessité de la trêve qu'il méditoit & du traité de paix qu'il méditoit; si depuis reçu des ordres relatifs à la façon de penser de Godeheu, que ce Commissaire fut résolu de traiter avec les Anglois à quelque prix que ce fût, & qu'à son débarqué à Pondichery, qu'il s'empressa d'écrire une lettre le sieur de Saunders de cette nature qui avoit de traiter avec lui, (99) quelle étrange contradiction, que vous m'imputiez l'entrée de ce convoi!

De plus, il suit de votre raisonnement que si Mr. Godeheu étoit convenu avec Mr. de Saunders de ne point agir offensivement pour effectuer une trêve, que c'est très-méchamment que vous m'imputez d'avoir agi comme un homme qui n'eut point une sincère envie de l'empêcher l'entrée du convoi; car en risquant tout, je contrevenois formellement aux ordres de Mr. Godeheu; je dérangeois entièrement ses projets & sa négociation avec le Gouverneur Anglois, (100) je me rendois coupable de défobéissance. Quel est donc le parti que vous vouliez que j'eusse pris?

Quoiqu'il en soit des mystères politiques que vous

(98) Mémoire de Mr. Duplex, p. 123.

(99) Mémoire de Mr. Duplex, p. 151.

(100) *Idem* n°. 22. p. 92. de Pièces Justificatives.

supposez dans la conduite de l'homme (101) dont vous parlez en voulant me citer, des discours que vous faites tenir au public de Pondichery, (102) des soupçons injurieux, des calomnies & faussetés que vous avez répandues contre moi dans votre Mémoire, il est certain que depuis le premier Février 1753, que vous m'obligeates de prendre le commandement de l'Arzuc, jusqu'au 14 Octobre que je vous forçai par mes instances à me rappeler, vous ne cessâtes un seul instant de chanter mes louanges; c'est ce que j'ai démontré. Voilà donc quatre vérités bien solidement établies.

1°. Que depuis le moment que je suis entré au service de la Compagnie, jusques aujourd'hui, elle a été satisfaite de ma conduite. Que MM. *Godeheu* & de *Leyrit* m'ont choisi comme vous, par préférence à mes anciens, pour me charger du commandement & de différentes expéditions. [103] Que j'ai toujours gagné leurs suffrages [104] tant par mon exactitude, que par ma franchise.

2°. Qu'il m'a été expressément ordonné par Mr. *Godeheu* de ne point combattre, à moins que je n'y fusse forcé par des circonstances indispensables.

3°. Que Mr. *Godeheu*, ayant approuvé formellement ma conduite, [105] je ne puis être garant ni responsable de la honte que vous attachez à l'événement de *Trichnapaly*.

(101) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 114.

(102) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 123.

(103) La première expédition que fit Mr. de Leyrit à son arrivée à Pondichery, & dont il me chargea, fut de faire rentrer dans son pays le Rhedy de Toureour qui en avoit été chassé. Il s'agit en Juillet 1756 de repousser la force par la force, ou de renouer une négociation avec les Anglois au sujet des pays contestés entre les Compagnies de France & d'Angleterre, Mr. de Leyrit me chargea encore de cette opération. *Vide* pag. 168, 170 & 171 du Mémoire de Mr. Dupleix, où il est mention des pays contestés.

(104) *Vide* n°. 23. p. 94. des Pièces Justificatives.

(105) *Vide* n°. 24. p. 96. des Pièces Justificatives.

Que

4°. Que c'est méchamment que vous me diffamez, & que vous m'en devez réparation. [106]

Il ne me reste plus à présent, Monsieur, qu'à dire un mot sur un petit Mémoire de cinq pages in-4°. intitulé *Observations*, signé, *Me. Challaye Avocat*, que vous avez fait distribuer dans Paris au mois de Décembre 1759. (107) Vous y dites p. 2 & 3: " Les noms des sieurs Boisserolles & de Maissin placés au bas de ces lettres, semblent les indiquer pour Auteurs ; mais le premier ne connoît le sieur Dupleix que par les services qu'il a rendus au sieur Law.... Le second a visiblement signé une lettre (108) qui lui a été envoyée de Paris, fabriquée par ces mêmes ennemis, sans prévoir qu'il se chargeoit de la complicité..... Le fait est si constant qu'il a oublié de changer la date de cette lettre qui contredit l'histoire imaginée par le sieur Boisserolles, au commencement de la sienne..... En effet, le Mémoire du sieur Dupleix n'a paru que le 20 Mai dernier, & la réponse du Sr. de Maissin est datée de Provence du 6 Juin suivant. On l'aura sans doute déterminé à adopter cet ouvrage par sa signature, sur le prétexte que le sieur Dupleix avoit produit une lettre du sieur de Mainville qui prouve la facilité que le sieur de Maissin avoit eu de laisser entrer le convoi dans Trichenapaly.

J'ai répondu à cette imputation odieuse dans un petit Mémoire de 44 pag. in-4°. signé *Gillet, Pothouin*,

(106) Mr. Dupleix a bien dû s'attendre, après le Mémoire que j'ai présenté contre lui en 1760, que je ne m'en tiendrois pas là. Je ne pouvois alors par le défaut de quantité de pièces importantes pour ma justification, donner à mes plaintes toute la solidité dont elles sont susceptibles ; c'est ce qui m'a engagé à faire ce nouveau Mémoire.

(107) *Vide* n°. 25. p. 97. des Pièces justificatives.

(108) *Vide* n°. 26. p. 101. des Pièces justificatives.

Jabincau de la Voute, que j'ai fait distribuer dans Paris au mois de Mars 1760. (109)

C'est à vous, Monsieur, que je m'adresse aujourd'hui afin que vous me répondiez. Comment pouvez-vous dire que j'ai adopté par ma signature une lettre qu'on m'auroit envoyée toute faite, & dans laquelle on m'auroit fait dire ce qui n'étoit pas vrai ou ce que je ne pensois pas ?

Eus-je jamais pour vous, ni pour qui que ce fût de lâches complaisances ? Vous ai-je jamais demandé pour moi la moindre grace ? Des flatteries, m'ont-elles fait obtenir de vous des récompenses, des Commandemens ? Vous ai-je caché quelquefois la vérité dans la crainte de vous déplaire ? (110)

Papiapouley, (111) cet intigine fripon, voloit impunement la Compagnie. Vous le dire, étoit se perdre dans votre esprit ; je le sçavois. Mais cette considération m'empêcha-t-elle de vous dire ce qui se passoit ?

Vous commîtes l'injustice la plus criante en déposant *Moudamia* faussedar de Chalembrom (112) en

(109) *Vide* n°. 27. p. 108. des Pièces Justificatives.

(110) *Vide* n°. 28. p. 110. des Pièces Justificatives.

(111) *Papiapouley* avoit été domestique de Mr. *Barthelemy* Conseiller de Pondichery, qui le chassa de chez lui pour vols. Mr. *Ligieux*, qui malgré cela le reconnut pour un honnête homme, le fit Receveur des Domaines, en le substituant à la place de Mr. *de Larche* qui fut indigné de se voir remplacé par un pareil coquin.

(112) *Mamoutkan* servant *Moudamia* parent d'*Abdounabikan*, Nabab de *Cadapa*, & son Commandant dans le pays de *Chalembrom*, étoit dans ces Pagodes lorsque je les pris en Mai 1753. Il étoit important de s'assurer de ce poste, qui est sur les bords du *Colram*, vis-à-vis de *Divicotté*, & qui par sa situation gênoit extrêmement les Anglois. Mr. *Dupleix* m'annonçoit leur retour, le tems pressoit, & j'acceptai les propositions que me fit *Moudamia*, de recevoir pour garnison 25 *Lanopéens* & 50 *Cipayes*, aux conditions qu'il resteroit Gouverneur & qu'il seroit toujours chargé de la régie des terres. Ce nombre d'hommes ne parut pas suffisant à Mr. *Dupleix*, & j'en convins moi-même dès qu'il m'eut dit que *Moudamia* étoit un coquin dont il se falloit débiter. Il exigea que ce Maure recevoit 50 Soldats & 300 *Cipayes* pour la garde du Fort. Il accepta ce nouvel arrangement, mais Mr. *Dupleix* ne lui tint point parole,

l'emprisonnant , en le mettant à la chaîne avec un autre malheureux , en le faisant travailler comme un misérable à la terre , en lui faisant donner cent coups de bâton par jour , en l'envoyant sur un vaisseau de la Compagnie où il souffrit mille indignités , en le faisant enfin crever de misère à Gengy. Ne vous reprochai-je pas par mes lettres , & votre mauvaise foi , & votre manque de parole dans les traités ?

Vous étiez mal instruit , vous étiez trompé par des coquins d'Espions qui vous faisoient de faux rapports. Vous croyiez aveuglement tout ce qu'ils vous disoient. Par-là vous mettiez tout en compromis. Parlez , s'il vous plaît , la crainte de vous déplaire en vous défabusant , m'empêcha-t-elle jamais de vous dire la vérité ? (113) Je l'ai toujours dite à vous , Monsieur , à Mr. *Godeheu* , à Mr. *de Leyrit* votre successeur. Lisez mes lettres , vous en avez deux cens entre les mains ; vous me direz après si elles sont d'un flatteur , d'un homme bas , rampant , complaisant , & qui sçut déguiser la vérité. Vous sçavez , Monsieur , mieux que personne que ce n'est point là mon caractère. Comment osez-vous donc avancer que j'ai visiblement signé une lettre qui m'a été envoyée de Paris , fabriquée par vos ennemis ?

Je vous l'ai déjà dit , Mr. j'ai passé huit mois consécutifs à Paris pour vous le dire , vous le répéter , & vous soutenir que j'ai écrit cette lettre , parcequ'il s'agissoit de rendre justice à Mr. *Law* que vous deshonoriez. (114)

Tout le monde sçait que *Chalembrum* est un très-riche pays , que les revenus en sont très-considérables. Gouverné par *Moudania* , il n'en revenoit rien à *Papiapouley*. Il vouloit l'avoir , il fit jouer ses ressorts ordinaires pour s'en emparer. Le Gouverneur de *Chalembrum* fut envoyé poings & mains liés , à *Pondichery* , où on lui fit souffrir mille tourmens à la honte de Mr. *Dupleix*.

Nota. J'ai donné le détail de cette affaire à la Compagnie , que l'on trouvera d'ailleurs bien circonstancié dans mon *Mémoire historique*.

(113) Vide n°. 29. p. 115. des Pièces Justificatives.

(114) Mémoire de Mr. *Dupleix* , p. 77.

Vous vous flattez de défabufer le public & de continuer à mériter son suffrage par la force & l'évidence des preuves que vous ferez toujours en état de lui présenter (dites-vous pag. 2 des Observations que je viens de citer). Présentez-lui ces preuves ; si elles le convainquent , vous pouvez dire alors ce que vous citez pag. 5 de ces mêmes Observations : *Veritas sepius exaggitata , magis splendescit in lucem.*

Je suis plus fâché que vous , Monsieur , que vous m'ayez forcé , pour l'intérêt de ma propre justification , d'anéantir la votre ; mais il ne m'étoit pas permis de laisser subsister toutes les calomnies que vous avez répandues contre moi , & les moindres nuages qui pussent ternir la probité & l'honneur dont j'ai toujours fait profession.

Ainsi , Monsieur , après avoir établi des principes propres à faire juger la querelle des *Maures* , après avoir montré le faux de votre système , & fait appercevoir vos contradictions , vos inconséquences & vos calomnies , je vais donner au public une juste idée de cette bonne foi , de ce désintéressement & de cette saine politique dont vous faites tant d'étalage dans votre *Mémoire* , pour lui prouver que la gloire du Roi , l'honneur de la Nation & les intérêts de la Compagnie , n'ont jamais entré pour rien dans les vûes qui vous ont déterminé à envoyer des Troupes à *Triché-napaly* , & que votre cupidité a été dans cette occasion la seule & unique règle de votre conduite.

Vous devez , Monsieur , parler à *Nandi Raja* , marquez-vous à *Mr. Astruc* dans votre lettre du 18 *Mai* 1753 , & lui dire qu'il y aura un mois le 23 , que vous êtes parti pour venir à son secours avec deux mille *Marrattes* , mille six cens *Cipayes* & trois cens hommes à chapeaux ; que la dépense de tous ces gens-là , ainsi que du voiturage & autres dépenses , emportent une

somme de cent dix mille Roupies qu'il doit payer pour ce mois déjà écoulé, & celle de cent vingt-cinq mille Roupies, pour avances du second mois, le nombre des Blancs partis étant de deux cens & plus de cinq à six cens Cipayes. Ces deux sommes font celle de deux cens trente-cinq mille Roupies que vous devez exiger de lui ~~et~~ lui faisant entendre que notre coutume est de payer d'avance toutes nos Troupes & celles de *Moraro* dont je me charge toujours de la dépense, lui payant ici tous les mois à *Mouchard*, &c. & vous direz à *Nandi Raja* qu'il n'a rien à démêler avec *Moraro*, ni à lui donner. Il pourroit bien arriver que *Nandi Raja* fit quelques difficultés pour ces deux payemens en même tems; en ce cas vous lui direz que vos ordres font de vous en revenir; mais cependant d'exiger ce premier payement de force ou de gré. Ce premier payement reçu vous m'en donnerez avis sans perte de tems, & des difficultés qu'il fera pour l'autre; ce payement reçu, vous leverez votre camp, & ferez semblant de passer la rivière pour venir à *Pintchacoil*, où sans doute les ourparlers iront & viendront; mais il ne faut point absolument se retracter du second payement, & ne retourner à *Cheringham* que lorsque vous l'aurez reçu ou des assurances certaines de l'avoir. Si cet homme persistoit à ne pas vouloir payer cette avance, vous irez parvenir à *Mahamet-Alikan* la petite lettre ci-jointe qui est de ma femme, par laquelle elle lui fait entendre que s'il veut se contenter de *Trichenapaly* & tirer tout son monde de la Province d'*Arcatte*, & me rendre tous mes Prisonniers, qu'après avoir de lui & de ceux qui l'accompagnent des assurances certaines de leur parole sur tous ces points, que je vous donnerai ordre de vous en revenir avec toutes les Troupes, & laisserez *Nandi Raja* démêler sa fusée tout seul. Vous garderez cette lettre précieusement, & n'en

ferrez usage que lorsque vous verrez que *Nandi Raja* ne cherche qu'à vous amuser. Aussi-tôt que vous aurez reçu de lui, soit le premier mois, soit le tout, vous payerez les Cipayés à notre service, les gens de la volonté suivant le monde qu'il aura subsistant; vous payerez également ceux de *Lambert*, & fournirez à *Arombatté* les avances d'un mois de dépense générale que vous ne lui fournirez cependant qu'à fur & à mesure; vous payerez également MM. les Officiers; donnerez aux Soldats & Sergens les avances ordinaires, & me ferez passer une note de tous ces payemens avec le surplus de l'argent & une lettre de charge sur les Sérafs de cette ville. Vous vous concilierez sur toutes ces affaires avec le nommé *Ballogipendet* que je tiens auprès de *Nandi Raja*; vous le chargerez de dire au Raja tout ce qu'il sera nécessaire de lui dire. C'est un homme de confiance à moi, à qui je fais écrire également sur les sommes à tirer de *Nandi Raja*; mais je ne lui dis rien du billet de ma femme; vous ne devez aussi lui en rien dire.

Je ne vous enverrai la lettre de ma femme pour *Mahamét-Alikan*, que lorsque je serai informé de sa conduite; mais je vous conjure de n'en parler à qui que ce soit. Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur, *le Marquis Dupleix*.

Je ne m'arrêterai point ici aux réflexions que présente naturellement à l'esprit la lecture de cette lettre: mais vous me permettez de vous demander comment il est possible que vous, Monsieur, qui ne parlez dans votre Mémoire, dans vos lettres à la Compagnie, & dans celles que vous avez écrites à Mr. de *Saunders*, que des fourberies, de la mauvaise foi & de la perfidie de *Mahamet-Alikan*, ayez pu consentir que Madame *Dupleix* écrivit à ce Maure la lettre que vous annoncez à Mr. *Astruc*. La moindre réflexion ne devoit-

elle pas vous faire craindre que *Mahamet - Alikan*, muni d'une pareille pièce, n'en fit l'usage que le bon sens dicte? Il l'eût communiquée sans doute au Général Mayssourien pour le détacher de votre parti, il l'eût rendue publique, & s'en fut servi comme de la plus forte preuve de cette mauvaise foi qu'il vous imputa toujours.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'en envoyant des Troupes pour joindre les Mayssouriens qui étoient devant Trichenapaly, vous n'aviez d'autre but que de tirer le plus d'argent que vous pourriez de *Nandi Raja* leur Général. Mr. *Astruc*, sans pénétrer d'abord vos vues, mais se recriant ainti que tout le monde sur la folie de cette entreprise, m'écrivit de *Cheringham* le 23 Mai 1753. " On veut, mon cher Maïssin, qu'avec 300 Blancs, 150 Topas, & 1200 Cipayes, je fasse le biceps de *Trichenapaly*. Quelle espérance de réussir puis-je avoir? Mr. *Law* avec 800 Blancs, 200 Topas & Caffres, 4000 Cipayes, 10000 Cavaliers & près de 10000 hommes du Maduré, n'a fait que perdre son tems. Jugez, cher camarade, ce qui j'y ferai avec la moitié moins de monde qu'il n'en avoit. . . .

Plus clairvoyant & plus intéressé que Mr. *Astruc*, *Nandi Raja*, à l'arrivée de cent Soldats, 150 hommes à chapeaux, six à 700 Cipayes, & environ 300 Marattes, [ce fut le nombre de Troupes que vous envoyâtes d'abord] pénétra bien-tôt vos vues. Il jugea par le peu de monde que vous lui envoyiez, en comparaison de celui que vous lui aviez promis, & sans aucune diminution des sommes qu'il étoit convenu de donner, que vous n'en vouliez qu'à son argent; aussi fit-il mille difficultés d'en donner, lorsqu'il en fut question. Ses refus lui occasionnerent des discussions avec Mr. *Astruc*, & donnerent lieu aux lettres suivantes.

Lettre de Mr.
Dupleix à Mr.
Astruc, du 3 Juin
1753.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 29 par laquelle je vois le resultat de la conversation que vous avez eue avec *Nandi Raja*, qui n'a encore rien opéré, puisque la lettre de change de deux cens mille Roupies n'a pas encore été payée. Cette somme est loin de mon compte; il en faut une de deux cens trente cinq mille Roupies pour les deux mois, & une autre de quatre cent mille pour les dépenses précédentes auxquelles j'ai toujours fourni, sur quoi vous en avez reçu cinquante mille, reste cinq cens quatre-vingt cinq mille Roupies à venir. Je vous prie de ne rien épargner, soins, menaces, bonnes paroles, tout ce qu'il vous plaira d'employer pour terminer cet article. Signé LE MARQUIS DUPLEIX.

Je certifie la présente copie conforme à l'original; au Camp ce 4 Août 1753. Signé ASTRUC.

On sent bien qu'avec de pareils marchés [car il s'en coutoit que quatorze cent mille livres de notre monnoye à *Nandi Raja* depuis le 23 Avril que Mr. *Astuc* partit jusqu'au 3 Juin] vous ne pouviez que vous ruiner pour le service de la Compagnie.

Peu satisfait de la mauvaise querelle que vous faisoit *Nandi Raja*, vous promîtes de vous en verger. Votre trop grande crédulité ne tarda point à vous en fournir l'occasion.

Toujours dupe des bruits que les Anglois & *Mahamet-Alikan* faisoient courir, vous crûtes sur des rapports de Noirs qu'on alloit vous remettre *Trichenapaly*. Il falloit prendre des arrangemens avec les Anglois lorsqu'ils livreroient la place. Vous les prîtes fort faiblement, comme il est facile de vous le rappeler par ce que vous en écrivîtes à Mr. *Astruc*.

Lettre de Mr.
Dupleix à Mr.
Astruc, du 9 Juin
1753.

J'ai lieu de penser, Monsieur, *marquez-voilà à cet Officier par votre lettre du 9 Juin 1753*, que les Anglois ont reçu des ordres de faire passer ces troubles qu'ils ont suscité dans cette partie depuis trois ans
&

& qu'en conséquence ils en ont envoyé à Lawrence pour se retirer avec toutes les troupes Angloises dans leur Colonie ; sur quoi *Mahamet-Alikan* a expédié en toute diligence des lettres à Madras , pour que ces mêmes Troupes lui servent d'escorte, pour son retour, ne pouvant rester sans elles à *Trichenapaly* , où il seroit bien-tôt obligé de se rendre à l'ennemi. J'ignore les réponses qu'on lui fera ; mais il est toujours bon de vous prévenir de la conduite que vous devez tenir avec les Anglois , en supposant qu'ils vous donnaient avis de leur retour dans leur colonie, & que cet avis fut accompagné d'une prière de leur laisser le passage libre. Alors vous leur ferez réponse que vous avez ordre de moi d'exiger d'eux dans cette circonstance les conditions suivantes : Qu'ils relâcheront tous les prisonniers François qui sont à *Goudelour* , à *Trichenapaly* , *Arcatte* , *Chinguelpette* & autres lieux : Que pour assurance de leur parole , ils vous laisseront deux otages des principaux Officiers de leurs Troupes qui seront engagés à demeurer jusqu'à la délivrance de tous les Prisonniers : Que je relâcherai également tous ceux que j'ai ici en même tems que ceux de *Goudelour* me seront remis : Que le passage libre ne leur sera accordé qu'à la condition que *Mahamet-Alikan* ne sera pas avec eux , soit en cachette , soit à découvert , ni qui que ce soit de sa famille , & qu'ils l'obligeront avant leur départ à vous remettre les Prisonniers qui sont dans *Trichenapaly*. Si les Anglois exigeoient pour cette remise des Prisonniers de *Trichenapaly* , qu'elle ne se fit qu'après leur arrivée à *Goudelour* , vous pouvez y consentir.

Une autre condition de laquelle il ne faut pas se départir, c'est d'exiger d'eux qu'ils ne laisseront ni Officier ni Soldat à leur service dans la place de *Trichenapaly*. Ces conditions accordées & bien signées du sieur Lawrence & de vous , vous m'enverrez en toute sûreté le double de cet accord qui vous sera resté, & vous laisserez le passage

libre. Vous devez m'avertir promptement de ce qui aura été décidé, afin que je donne les ordres en conséquence aux Commandans de nos Troupes qui pourront se trouver sur leur passage. S'il est question de cet accord, vous en ferez part à *Nandi Raja*, & n'en direz rien à personne, s'il n'a pas lieu; mais vous poursuivrez l'ennemi, & vous agirez comme je l'ai déjà marqué. Une personne qui arriva hier de *Trichenapaly*, m'affûre que *Mahamet-Alikan* avoit le flux de sang, qu'il étoit alité, & avoit souvent des discussions avec Lawrence, que depuis son départ de *Goudelour* plus de mille cinq cents Cipayes Cayetoquiers l'avoient abandonné, & qu'en tout il n'avoit pas en Blancs & Noirs deux mille hommes; que plus de la moitié des Blancs étoit sur des cadres; & que dans tous les postes aux environs de *Trichenapaly* il n'y avoit que très-peu de monde. Cette même personne me disoit que la mere de *Mahamet-Alikan* le pressoit beaucoup de remettre la place à *Nandi Raja*; si ce fait a lieu, vous devez être présent aux pourparlers, & qu'une des conditions à faire avec *Nandi Raja*, soit que vos Troupes entreront dans la Ville, & feront chargées de sa garde jusqu'à mes réponses. Vous devez ménager cet article avec dextérité, & n'en dire mot jusqu'à l'occasion. Il seroit même à propos, si ces pourparlers avoient lieu, que vous fassiez dire secrettement à *Mahamet-Alikan* que s'il veut vous remettre la place au nom de *Salabetzingue*, que cette démarche de sa part engageroit ce Seigneur à oublier le passé, que je le prendrois sous ma protection, & sa famille, que je lui ferois obtenir des Jacques, terres & Gouvernemens de la part de ce Seigneur, & que pour lui en donner toute assurance, vous étiez porteur d'un Kaoul de ma part pour tout ce que vous lui dites. Vous le trouverez ci-joint, mais il faut le tenir en très-secrèt, & garder un secret inviolable sur tout ceci. Vous devez sentir de quelle conséquence est cette affaire, sur laquelle vous ne devez vous ouvrir dans le tems qu'à *Sojatkan* qui

peut la ménager sans que vous y paroissiez. Si nous ne prenons point le parti d'être maître d'une façon ou d'une autre de cette place, nous ferons les dupes des accords que j'ai faits avec *Nandi Raja*. Prêtez-vous donc de toutes vos forces à cette affaire de la dernière conséquence, mais en même tems défiez-vous de *Mahamet-Alikan*, vous connoissez toutes ses fourberies & de quoi il est capable. Si dans les pourparlers il vous demandoit à voir le Kaoul, ou quelqu'un de ses émissaires, vous leur remettrez la copie ci-jointe de ce même Kaoul que vous leur ferez confronter sur l'original. Les pourparlers ne doivent suspendre aucunes de vos opérations, au contraire il faut les presser plus vivement. J'espère que M. de St. Aun vous approche, & qu'il vous joindra bientôt, je ne le crois pas éloigné de Valagonde, vous lui aurez sans doute écrit. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre, &c. signé, *Le Marquis Duplex*.

Je certifie la présente copie véritable & conforme avec l'original. Au Camp, ce 4 Août 1753. signé, Astruc.

Les Anglois pensoient si peu à abandonner *Mahamet-Alikan*, qu'ils faisoient tous leurs efforts pour lui conserver *Trichenapaly*: politique, argent, Soldats, crédit, négociations, rien enfin n'étoit épargné. Et s'il est vrai, Monsieur, que vous eûtes lieu de penser qu'ils devoient se retirer, c'est un bruit qu'ils firent courir pour se jouer de votre crédulité. Un des sûrs moyens d'obtenir des grâces, étoit de vous dire que les Anglois trembloient, que leurs Troupes défertoient, que le peu de monde qui leur restoit ne valoit rien, que des maladies regnoient dans leurs Armées, qu'ils avoient peu de monde dans les places qu'ils gardoient. Ainsi cette personne qui vous disoit venir de *Trichenapaly*, & qui vous assuroit que *Mahamet-Alikan* avoit des discussions avec le Commandant Anglois, connoissoit sûrement votre foible; elle prit cette tournure, pour obtenir de vous ce qu'elle demandoit.

Cependant , Monsieur , vous étiez si persuadé que ce qu'on vous disoit étoit vrai , que vous n'eûtes rien de plus pressé que de donner des ordres à M. Astruc, & c'est avec cette effusion de cœur qui vous est si naturelle , que vous marquiez à cet Officier : *Une des conditions à faire avec Nandi Raja , est que nos Troupes entreroient dans la Ville. & seront chargées de sa garde jusqu'à mes réponses ; si ces pourparlers avoient lieu , que vous fassiez dire à Mahamet-Alikan que s'il veut remettre la place au nom de Salabetzingue , que cette démarche de sa part , &c.*

L'expédient est honnête ; la place vous étant mise au nom de Salabetzingue , tout étoit dit pour *Nandi Raja* ; il n'y entroit point, vous le renvoyiez au Soubedary , & le Soubedary vous le renvoyoit.

Piqué de ce que les soins , menaces & bonnes paroles dont ufoit Mr. Astruc , n'aboutissoient à rien , & qu'il ne pouvoit tirer de l'argent de *Nandi Raja* , au lieu de s'opposer aux desseins qu'avoit Salabetzingue de descendre dans le Mayssour pour le faire contribuer , vous parûtes fort content d'une démarche qui ne pouvoit cependant que nous rendre odieux aux Nations de l'Inde , puisque Mr. de Buffy à la tête de nos Troupes devoit suivre Salabetzingue dans cette opération. Vous ne vous permîtes aucunes réflexions , & ne pensant qu'au refus des sommes que vous attendiez de *Nandi Raja* , vous écrivîtes à Mr. Astruc la lettre suivante.

Lettre de Mr.
Dupleix à Mr.
Astruc, du 11 Juin
1753.

Je réponds , Monsieur , à votre lettre du 6 & du 7 du courant N^o. 37 & 38 , par laquelle je vois toutes les difficultés que vous trouvez chez *Nandi Raja* & ses gens , pour toutes vos opérations ; ce qui est véritablement bien fâcheux. Il est certain que les irrésolutions de la part de ces Mayssouriens donneroient lieu de penser qu'ils n'agissent pas de bonne foi ; mais en même temps ils ne doivent pas ignorer qu'ils en seroient furieusement les dupes , puisque Salabetzingue n'attend que la fin des pluies pour venir faire une rassemblée dans son pays. D'ailleurs il sçait bien

qu'il ne fera jamais tranquille dans *Trichenapaly*, qu'il n'ait terminé avec Salabetzingue & moi. On est bien convenu de lui remettre cette place, mais ce ne fera que lorsqu'il aura tenu ses engagements. De la façon dont il s'y prend il y a tout lieu de croire qu'il ne les tiendra qu'au moyen que nous foyons les maîtres de *Trichenapaly* parce qu'alors on fera en état de les faire chanter, sans quoi il n'aura rien. Il n'est pas à propos que vous lui fassiez connoître ce que je vous marque, mais vous vous contenterez de lui dire de ma part que s'il continue d'operer comme il fait, je suis tout-à-fait résolu de l'abandonner. . . .
Signé, Le Marquis Dupleix.

Je certifie la présente copie véritable & conforme à l'original. Au Camp ce 4 Août 1753. Signé Astruc.

Qu'on ne s'y trompe point. *Nandi Raja* étoit trop intéressé à la prise de *Trichenapaly* pour ne point agir avec toutes ses forces pour y parvenir, dans un tems sur-tout où la retraite des Anglois, l'incommodité de *Mahamet-Alikan*, le mécontentement de ses Troupes, leur désertion, la disette enfin de secours de toute espèce, (s'il faut s'en rapporter à ce que vous dites dans votre lettre du 9 Juin) rendoient la prise de cette place certaine (115) & alloit couronner ses travaux en l'indemnifiant en même tems de toutes les sommes qu'il avoit données pour y réussir.

Ainsi le refus que fit ici le Général Mayssourien de se prêter aux opérations dans une circonstance aussi critique pour l'ennemi, ne vint que de la connoissance qu'il eût de ce qui se machinoit contre lui à *Pondichery*.

Il fut bien plus confirmé dans cette idée qu'on n'en vouloit qu'à son argent, lorsqu'après avoir donné un à-compte assez considérable sur les sommes qu'il avoit,

) C'est un usage ordinaire que tenoit Mr. Dupleix à tous ceux qui l'entendirent, que les places qu'il se proposoit de prendre étoient sans ressources & sans défenses; aussi dès qu'il eût imaginé d'envoyer des troupes à *Trichenapaly*, ne manqua-t-il pas de publier que cette ville étoit perdue, qu'elle ne pouvoit plus tenir, & qu'elle étoit perdue pour les ennemis.

[comme il paroît par votre lettre du 7 Juillet 1753 au sieur Astruc,] au défaut du payement du reste vous donniez ordre à cet Officier de repasser le Colram avec nos Troupes & de l'abandonner. . . . Si le Raja au bout de deux jours ne satisfait pas à ses engagements, *lui marquez-vous*, je vous ordonne de lever le Camp, de passer les deux rivières & d'emmener avec vous toutes vos Troupes Blanches, Noires & Marattes, & toutes vos munitions, & là d'y attendre mes ordres, parce qu'il conviendra en passant de faire une petite visite à Valagonde. (116) Il m'importe peu, comme je le marque bien au Raja à qui restera *Trichenapaly*. Celui qui y demeurera en payera toujours le revenu au *Cayena d'Ar-catte*. Ce que je vous dis, Monsieur, est très-sérieux, & vous ordonnerez à tous vos postes de se tenir prêts à marcher à votre premier ordre, si le Raja ne tient pas sa promesse. (117)

Quelle situation pour le Général Mayffourien, ruiné pour ainsi dire par ses déboursés, abandonné par son Allié, exposé à être attaqué, battu & pris par ses ennemis, mais indigné de votre conduite & de la demande que vous lui faîtes de cent trente-cinq mille Roupies qu'il ne vous devoit pas & qu'il étoit hors d'état d'avancer! Il ne voulut point suivre nos Troupes, il les vit passer le Colram, & osa tout risquer. Que faire? Quel parti prendre? Les reproches étoient inutiles, il ne vouloit point abandonner la partie; il eut recours aux instances, aux prières, à de nouvelles offres, & il eut le don de vous persuader. Nos Troupes repassèrent le Colram, & Mr. Astruc fut rappelé.

Si vous avez été surpris, mon cher Massin, de ma retraite, *me marque cet Officier par sa lettre du 2 Août 1753*, vous l'aurez été bien plus lorsque vous au-

(116) C'est de cette façon que Mr. Dupleix prétendoit s'attacher les gens du pays. Le Sullédar de Valagonde de tout tems notre ami étoit parent de *Chandafach*.

(117) *Vide* p. 41. de ce Mémoire.

rez sçu que j'ai eu ordre de revenir dans ma même position, & que Mr. Dupleix me fait un crime d'avoir suivi ses intentions à la lettre, mais je suis en règle, & je ne crains point les suites de sa mauvaise humeur. Pour colorer sa conduite & les ordres inconfidérés qu'il m'a donnés, il a pris le parti de me faire relever.

S'il est vrai, comme vous le dites, (118) que le seul moyen de terminer la guerre, étoit de prendre *Trichenapaly*, que pour lors, il ne restoit constamment aucunes ressources aux Anglois ni à *Mahamet - Alikan*, que tout le Carnate étoit soumis, & la tranquillité rétablie dans l'Inde; comment pouvoit-il vous être égal à qui resteroit cette place? Comment pouviez-vous avoir assez négligé les intérêts de votre Nation, hazardé depuis deux ans les forces qui vous étoient confiées, abandonné la Province d'Arcatte qui avoit été, & étoit encore le véritable motif de la guerre, pour vous opiniâtrer à la prise d'une place éloignée de plus de quarante lieues de tous nos établissemens; sans aucun objet de commerce ni d'utilité quelconque? Comment, dis-je, au hazard de perdre *Pondichery*, pour la conservation duquel vous ne laissiez que quelques Invalides (119) étiez-vous assez imprudent & assez téméraire pour sacrifier toutes nos Troupes à la conquête d'une place que vous diliez vous-même qu'il vous étoit absolument égal à qui elle resteroit?

De deux choses, l'une: ou *Trichenapaly* n'étoit pas pour la Nation de l'importance (120) que vous le dites,

(118) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 111. & 205.

(119) Mr. Dupleix étoit si aveuglé qu'il ne se réserva que quelques Invalides qui restoit dans Pondichery dont il fut obligé de faire fermer trois portes, celles de Goudelour, de Valdaour & de Madra. Ce Gouverneur mit par cette conduite inexorable Pondichery en si grand danger que Mr. Lawrence le fit retirer, & permit à Mr. de Saunders de lui permettre de l'escalader, pendant que le siège du succès. Il est bon d'observer que Mr. Dupleix par cette conduite inutile après avoir perdu toutes ses Troupes à Cheringham.

(120) Au sujet de l'événement des deux blocus de *Trichenapaly*, p. 3. d'un Mémoire de 5 pages in-4. signé de Mr. Challay Avocat, qu'il a fait publier dans Paris au mois de Décembre 1759, Mr. Dupleix dit, le second

ou vous êtes coupable envers elle. Car laisser à l'ennemi par la retraite de nos Troupes la liberté de faire entrer des vivres dans une place que vous convenez vous-même être réduite à la dernière extrémité, c'est trahir les intérêts de votre patrie, sacrifier son honneur & sa gloire. Et n'est-ce pas vous rendre plus criminel encore, que de traiter avec *Muhamet-Alikan* pour le laisser jouir en liberté d'une place de la prise de laquelle dépendoit, & la conquête du Caricatte, & la tranquillité de toute l'Inde ?

Quel est le lecteur le plus favorablement prévenu pour vous, qui puisse après de pareils traits & des inconéquens aussi fortes, vous reconnoître pour ce citoyen (121) qui a si bien fait ses preuves pendant toute sa vie, sans que jamais la fidélité & la noblesse de ses sentimens ayent été effleurés, on ne dit pas par le plus petit reproche, mais même par le plus léger soupçon ?

En vérité, Monsieur, quoique l'apologie soit aussi modeste qu'elle est méritée, il est tout-à-fait singulier que vous supposiez le public aussi décidé à vous en croire sur votre parole, que vous l'avez été à lui cacher l'intérêt personnel qui vous a fait agir dans l'exposé des faits contenus dans votre Mémoire, en altérant les uns & supprimant les autres.

Au reste, Monsieur, je ne regretterai point le travail que ce supplément à votre Mémoire me coûte, s'il ne vous occasionne point autant de peine que j'en ai ressenti moi-même à le faire pour la justification à laquelle vous m'avez forcé. Je suis,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

MAISSIN.

(blocus) a frappé sur la gloire de la Nation. Je n'aurois bien dit si on ne dit sur quoi a frappé ce trait de sa cupidité, lorsque pour cent tant de milliers de Roupies qui ne lui étoient pas dues, & que le *Rajah Raja* qui étoit dans l'impossibilité de les donner lui refusa, le Gouverneur François rappella nos Troupes & abandonna son Allié.

(121) Mémoire de Mr. Dupleix, p. 290.

2

que je m'apperçois que vous faites vos efforts pour colorer autant qu'il vous est possible la conduite que vous observez dans cette partie de l'Inde, tant contre nous, que contre les Maîtres. Et quoique, par plusieurs de nos Lettres, nous ayons eu souvent l'honneur de vous représenter que celle que vous avez tenu & tenez actuellement, n'étoit pas suivant les loix qui nous sont prescrites par nos Souverains respectifs, & que plusieurs des faits sont déjà amplement détaillés dans ces premières, il est bon de les remettre sous un seul point de vûs, & c'est à quoi je vais travailler par la présente, vous avertissant, Monsieur, que je n'avancerai que des faits incontestables qui seront soutenus de pièces, ou à la connoissance de toute cette partie de l'Inde. Il est bon que vos Supérieurs & les nôtres, puissent sans interruption & sans l'embaras d'une recherche longue & ennuyeuse dans les lettres que je vous ai déjà cités, trouver tout d'un coup les faits rapprochés. J'entre en matière.

Dans le mois de Mars de l'année 1749, votre prédécesseur Mr. Floyer, jugea à propos de déclarer la guerre au Roi de Tanjaour, sous le prétexte de le chasser de son trône pour y remettre celui qui l'avoit précédé, qui, quoique mort lors même de la révolution qui mit le Prince régnant sur le trône, étoit, disoit-on, vivant & caché, & qu'il paroîtroit quand il en seroit tems. Ce prétexte, qui n'étoit pas le vrai, sembloit colorer cette levée de bouclier, & prendre le parti d'un prétendant malheureux. Il avoit cependant mérité plus lieu de surprendre, qu'il étoit connu à toute l'Inde que le Prince régnant avoit, pendant la guerre entre les deux Nations, rendu des services essentiels à la vôtre, & que par une convention faite avec lui il devoit venir assiéger Karikal, tandis que vos Troupes occupées au siège de Pondichery, nous mettoient hors d'état de secourir cette place devant laquelle les Troupes de ce Prince se présentèrent effectivement, mais la bonne contenance de celui qui y commandoit obligea ses Troupes à se retirer. Ces faits, connus & scus de toute l'Inde, en avoit effectivement raison d'être surpris du procédé de votre Nation envers ce Prince. L'on dit, mais je n'en assure point, que Mr. de Boscawen n'avoit point approuvé cette guerre. Je ne m'étendrai point sur ces événemens qui ne furent point heureux d'abord, & qui se sont enfin terminés par la prise d'un mauvais Port, situé dans une Isle que le Colonel fournit son embouchure, & moyennant quelques arrés en nautissement pour les sommes que cette guerre avoit, disoit-on, coûté, le fan-

tôt que l'on avoit fait revivre d'abord pour jamais, & son oncle Agatigues, moteur de toute cette affaire, abandonné & délaissé, n'a point de quoi vivre. Le Roi de Tanjaour, pendant le cours de cette guerre, n'avoit point cessé par ses lettres à Mir Jafé Riche commandant à Karikal & à moi, de nous sommer de lui donner les secours auxquels nous étions engagés envers lui, en vertu des traités que mon prédécesseur & le Conseil supérieur avoient arrêtés avec lui. Tout fut mis en usage pour m'y obliger; prières, offres, menaces, rien ne fut oublié de la part de ce Prince, & rien ne pût m'obliger à contrevenir à ce qui m'étoit prescrit alors par la suspension d'armes dont nos Cours respectives avoient eu soin de nous informer, en même tems qu'elles nous prescrivoient notre conduite réciproque. Ce fait, dont plusieurs de nos lettres à vos prédécesseurs font mention, n'a jamais été contredit. Comment auroit-il pû l'être? Il étoit évident, nous n'ignorons pas que toutes les fois que nous vous l'avons rappelé, qu'il a toujours été le reproche le plus sensible que nous pouvions vous faire au sujet de la conduite bien opposée que vous avez choisie depuis, & dont vous n'avez pas discontinué l'usage jusqu'à présent, & que vous faisissez, non-seulement ici, mais par tous les endroits où votre chagrin, ou quelque chose de plus peuvent éclater. Le traité que nous avons avec le Roi de Tanjaour subsiste au Secretariat du Conseil, & voici mot pour mot, l'article concernant les secours qu'on s'est obligé de fournir au Roi de Tanjaour: « Et au » cas que quelque ennemi veuille m'inquiéter, vous m'aidez » de vos gens de guerre pour le détruire, & nous promettons » d'en user de la même manière à votre égard.

Je possède les lettres du même Roi, où il est mention de ses offres, de ses prières, & de ses menaces. Ces pièces, que l'on exhibera quand on le voudra, sont des preuves authentiques de notre fermeté pour soutenir ce qui nous est prescrit par les traités solennels d'alliance, de paix & d'amitié conclus entre nos Souverains & desquels je n'ai jamais cru pouvoir me départir, pour donner plus de force à ceux que notre Compagnie est autorisée de faire avec les Princes de l'Asie, traités qui ne peuvent & ne doivent jamais préjudicier à l'alliance de nos Rois. D'ailleurs, la bonne politique & la seule convenable pour les Européens dans l'Inde, m'a toujours été présente. Je n'ai pas cru devoir m'en éloigner par des raisons qui se présentent à la première réflexion; Politique cependant que j'ai toujours vu mal observée, & dont l'inobservation n'a abouti jusqu'à présent qu'à rendre les Nations

Européennes ; les victimes de la cupidité du gouvernement le plus avide. Combien d'exemples ne pourrais-je pas citer depuis 30 années d'un Commerce continué dans les principaux postes de notre Compagnie. Le Commerce qui se fait en Asie n'est point du goût de votre Nation, elle n'en est cependant pas moins bonne ; mais elle ne s'accorde pas avec des sentimens que vous voyés trop peu, & qui sont les seuls motifs qui ont jusqu'à présent servi de guide à la conduite que votre Nation observe depuis le départ de Mr. Boscawen, terme où nous allons voir commencer vos opérations.

Voilà, Monsieur, les fondemens de la conduite que la Nation à laquelle j'ai l'honneur de commander dans l'Inde, a toujours eu en vue. Voyons si la votre y correspond.

Il est de notoriété publique que le Nabab *Anaverdikan* & sa famille n'ont point cessés, pendant la dernière guerre, de nous harceler, de nous maltraiter, & de pousser leur rage & leur cruauté jusqu'au point de forcer par menaces des plus cruelles souffrances, plus de 20 de nos prisonniers à renoncer à leur foi pour embrasser le mahométisme. Ce fait est certain, & plusieurs de vos Messieurs ne l'ignorent point, & nous avons encore ici de ces tristes victimes de leur peu de foi. Nous les avons vus joindre à vos Troupes pendant le siège de cette place ; leur pavillon dominoit sur la hauteur. Depuis la paix faite entre nos Souverains, ils ont continué de nous menacer, ont même agi en rassemblant leurs Troupes, & s'avancant jusqu'à *Gengy* ; ils seroient même venus plus près sans les nouvelles qu'ils reçurent des approches d'*Ydaye Moudin*, *Bahadour Mouzaseringue*, qui venoit accompagné d'*Ustindoustan Bahadour* pour s'emparer de cette Province, & y placer ce dernier à la place d'*Anaverdikan*. L'occasion nous parut trop belle de châtier nos ennemis déclarés, pour n'en point profiter. Nous mîmes des Troupes en Campagne, qui eurent le bonheur de se joindre à *Mouzaseringue*. Celui-ci établissoit son droit sur l'ordre qu'il avoit reçu du grand Mogol, & comme petit-fils de *Nizam*, par le seul enfant que ce dernier avoit eu de sa femme légitime, lequel, en mourant, l'avoit déclaré son unique héritier au préjudice des autres enfans qu'il avoit eus de ses concubines. Le grand Mogol donnoit ordre à ce jeune Seigneur de s'emparer de la domination de son grand-pere *Nizam*. Cet ordre lui suffisoit pour se mettre en marche & agir. Il y étoit également autorisé par la déclaration de son grand-pere, & telle disposition peut avoir lieu dans le gouvernement Maure. Il est vrai que *Mouzaseringue*, un de ses enfans qu'

5

levoit sa naissance à une Esclave Blanchisseuse, se trouvoit alors auprès de *Nizam*; il s'inquieta peu des dispositions de son pere, & s'empara du gouvernement & des richesses. Telle étoit la situation de cette partie considérable de l'Inde, lorsque *Mouzaferingue*, en vertu de l'ordre du grand Mogol, ayant rassemblé un nombre de Troupes, crut devoir commencer ses opérations par ces Provinces du Sud. Il commença par celle-ci, & nos Troupes, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, se joignirent aux siennes au-delà de *Veylour*. Nos Troupes n'étoient point sur le pied d'auxiliaires; elles agissoient comme parties principales. Les insultes passées nous y autoisoient, & nous ne nous sommes jamais regardés pendant le cours de cette guerre, sur un autre pied, quelques efforts que vos prédécesseurs ayent faits pour ne point se le persuader. Il est aisé d'en sentir la vraie raison; il n'étoit pas possible autrement de couvrir d'un foible voile la levée de bouclier que vous avez fait nombre de fois contre nous pendant le cours de cette guerre avec la famille d'*Anaverdikan*. Nos Troupes jointes, en marche en avant. Notre ennemi retranché au pied d'une montagne sur laquelle est une forteresse, appelée *Amoun*, fut forcé d'abandonner ses retranchemens, son artillerie & son bagage. La déroute fut entière. Le Nabab *Anaverdikan* y perdit la vie en même tems que son gouvernement. Plusieurs Seigneurs eurent le même sort. Enfin, *Mouzaferingue*, Maître de la Province, marcha à *Arcatte*, y établit *Uffeindoufkan* pour Gouverneur, le reconnoît en cette qualité, ainsi que tous les autres Seigneurs de sa suite & de la Province. Votre prédécesseur même, Mr. Floyer, jugea convenable de lui écrire en conséquence & de lui envoyer le *Nazer*. J'ai vû la lettre entre les mains du Nabab *Uffeindoufkan*. Les affaires d'*Arcatte* réglées, *Mouzaferingue* jugea convenable de venir s'aboucher avec moi, pour prendre les plus justes mesures pour réduire *Mahamet-Alikan*, fils d'*Anaverdikan*, qui refusoit de se soumettre à son autorité. Il est bon que vous sachiez qu'il me fut dit & assuré alors par les gens même d'*Anaverdikan*, que le défunt voyant l'orage qui se préparoit contre lui, avoit demandé à Mr. de Boscawen des secours, en lui faisant même des offres avantageuses; mais que ce Général avoit répondu que les François ayant la guerre avec lui Nabab, il ne pouvoit lui donner aucun secours sans contrevenir formellement au traité de paix qui venoit de se conclure entre nos Souverains. Cette même prudence a duré pendant son séjour ici; mais après son départ, vos prédécesseurs n'ont pu l'adopter, & notre exemple pendant votre guerre de

Tanjaour, ne put prévaloir. Il est vrai que l'on auroit eu lieu de croire que Mr. de Boscawen avoit changé de sentiment lorsqu'il jugea à propos de s'emparer de saint Thomé, d'y arborer le pavillon Anglois en la place de celui du Roi de Portugal, de se saisir de toutes les terres dépendantes de cette Ville, & de conduire prisonnier à bord de ses Vaisseaux, le R. Pere Antoine de la Purification, nommé par Mr. le Vice-Roi, Procureur de la Nation Portugaise en cette côte, & Gouverneur de la partie de la Ville de saint Thomé, qui appartient aux Maures par le nouveau Nabab. Mais on a été instruit après que ce Général n'avoit agi qu'en conséquence des ordres que votre prédécesseur & le Conseil lui avoient envoyé; ordres auxquels il étoit obligé, dit-on, de se soumettre. La nouvelle de cette prise de possession à main armée par Mr. de Boscawen, eut lieu de surprendre le Nabab *Ussindoufkan*. Il écrivit à ce sujet une lettre à Mr. Floyer votre prédécesseur, dans les termes les plus ménagés, en le priant de lui dire par quelle raison il agissoit ainsi avec lui; que sa famille, amie depuis plus de 40 ans de votre Nation, à qui elle avoit rendu des services essentiels, ne devoit pas s'attendre à une hostilité semblable à laquelle il n'avoit donné aucun lieu. Il finissoit sa lettre par prier qu'on lui rendit saint Thomé, & qu'on y rétablit la personne à qui il en avoit donné le gouvernement. La réponse de Mr. Floyer fut, que cette prise ne s'étoit point faite par ses ordres, mais par ceux de Mr. de Boscawen, Commandant des forces de Sa Majesté Britannique dans l'Inde. Cette réponse parut singulière au Nabab. Il s'aperçut qu'on le jouoit, & laissant la cette affaire pour un autre tems, il se donna tout entier à la principale qui étoit alors la réduction de la place qu'occupoit encore *Mahamet-Alikan*, notre ennemi commun, & fils bâtard d'*Anaverdikan*.

Cependant on eut lieu d'être frappé de ce qui venoit de se passer à saint Thomé. Le Nabab entre autres, ne pouvoit comprendre pourquoi la Nation Angloise se comportoit ainsi avec lui, ni sous quels motifs elle pouvoit couvrir cet acte d'hostilité. La lettre qu'il avoit reçue de Mr. Floyer à son arrivée à Arcatte, lui étoit tout lieu de penser que la Nation Angloise eût de mauvais desseins contre lui; mais le bon-homme ignoroit ce qui se machinoit alors, & que la haine dont votre Nation est prodigue envers la notre, commençoit à insinuer sur lui. La suite va dévoiler tout cela, & faire voir combien ce sentiment de haine a prévalu sur les droits les plus naturels & les plus légitimes. Je poursuis; mais

Je vous prie de ne point vous ennuyer. Tout ce que j'ai dit jusqu'à présent n'est qu'un préambule ; le plus fort me reste encore à détailler.

La prise de saint Thomé devoit donner à penser au Nabab *Mou-aferingue* & à *Uffeindouftkan*, que vous n'étiez plus dans l'intention de les ménager, ni de reconnoître leur autorité dans cette partie de l'Inde. Ils apprirent aussi-bien que moi, que votre prédécesseur faisoit filer par *Divicotté* des secours à *Mahamet-Alikan* en tout genre ; ils scirent en même tems les lettres pressantes & ces offres exorbitantes d'hommes & de munitions que ce même Gouverneur ne cessoit de faire à *Nazeringue*, soit par ses propres lettres, soit par celles d'*Abdouljaly*, beau-frere de *Mahamet-Alikan* réfugié à *Coudelour* ; soit enfin par celles de ce dernier. *Mouzaferingue* & *Uffeindouftkan* ne pouvoient donc regarder votre Nation que comme un ennemi déclaré. La prise de saint Thomé n'en laissoit aucun doute, & cependant, toujours guidés par leur bon droit & la raison, ils ne donnerent aucun lieu à votre Nation de se plaindre d'eux ; ils espéroient engager votre prédécesseur à changer de conduite à leur égard. Ce ménagement n'a pu le toucher, non plus que ses successeurs ; au contraire, l'on peut dire qu'il n'a servi qu'à rendre l'acharnement plus violent. La preuve s'en renouvelle à la suite de cette lettre : mais, comme je l'ai déjà dit, ce n'étoit point contre eux que la passion agissoit ; ils n'en recevoient que les contre-coups.

Tout étant disposé pour le départ, l'armée se mit en marche pour *Trichnapaly*, dans le dessein de faire contribuer en passant par *Tanjaour*, suivant l'usage du Gouvernement Maure. Ce Raja, excité par les insinuations des émissaires de vos prédécesseurs & par leurs lettres, ne voulut point entendre à aucunes propositions, & l'armée fut obligée d'investir sa Ville principale. Le ravage qui fut fait dans l'étendue de ce Royaume par les Troupes Maures, fit sentir les conseils qu'on lui avoit donné ; mais il n'étoit plus tems. Le mal étoit fait, & certainement il ne peut pas dire que votre prédécesseur & vous, lui ayez encore fourni les moyens de se récupérer d'une perte aussi immense, & qu'il n'a essuyée qu'à l'instigation de votre Nation. Mais l'aveuglement dont ce Prince ne peut se débarrasser, ne lui fait rien prévoir ni prévenir. C'est une victime qui n'attend que les derniers coups. Cependant ce Raja malgré les secours d'hommes & de munitions que votre prédécesseur lui faisoit passer de *Trichnapaly* où étoit le sieur *Coppe* avec un corps de Troupes Angloises, fit alors un traité qu'il n'

Jamais eu dessein d'exécuter ; ce qui étoit aisé de prévoir par la longueur & les remises qu'il faisoit. Mais son pays se ruinoit toujours. Il est vrai que les espérances que l'on avoit soin de lui donner d'un grand secours qu'amenoit *Nazeringue*, le soutenoit dans son aveuglement, & ne lui faisoit point sentir les pertes immenses qu'il faisoit & qu'il eût pu éviter, en donnant d'abord le quart de ce que l'on a exigé de lui. Une fois la Ville assiégée, ce secours d'hommes ne nous ménageoit en aucune façon. Et combien de fois l'a-t-on vu faire sur nos gens des décharges continuelles d'artillerie & de mousqueterie ? Les lettres des Commandans de nos Troupes ne cessent de parler de ces hostilités. Il est vrai que ce monde n'étoit pas là pour ne rien faire : mais devoit-il y être ? C'est la question.

Dans ces entrefaites Mr. votre prédécesseur jugea à propos de s'emparer des terres de *Tirvandyparam*, autrement *Talvenapatam*, qui nous avoient été hypothéquées pour la somme de 12000 reaux jusqu'à parfait paiement. Notre pavillon étoit arboré sur la principale Aldée, ainsi que sur celle de sa dépendance, & nos gens en faisoient la recette, comme il est d'usage. Mr. Floyer n'ignoroit pas cet hypothèque & qu'il y avoit quatre mois que le pavillon y flottoit. Cependant sans autre formalité de sa part, il jugea à propos de s'en saisir, de faire tirer notre pavillon & de faire conduire nos gens au Fort St. David. J'eus l'honneur de lui en écrire dans le temps. Sa plainte ne rouloit que sur ce qu'il n'avoit pas jugé à propos de me prévenir de la donation qu'il disoit lui en avoir été faite, que, sachant que nous en étions en possession pour un temps, il devoit à la bonne intelligence cet avertissement ; que je ne prétendois point m'opposer à cette prétendue donation, ni à la prise de possession : mais au moins qu'il devoit m'en prévenir, parce que sur le champ j'eusse fait retirer nos pavillons & nos gens. Sa réponse qu'il ne jugea pas à propos de me faire, mais bien au Conseil, datée du 5 Mars 1750 V. S. ne répondoit du tout point au terme de ma lettre. On n'y cherchoit qu'à se disculper sans avouer le tort, & cependant il est prouvé par la même lettre que Mr. Floyer étoit parfaitement informé que ces terres nous étoient hypothéquées, que notre pavillon y flottoit & que nos gens en recueilloient les fruits, puisqu'il avoit obligé *Abdoulaly*, beau-frère de *Mahamet Alikan*, comme je l'ai déjà dit, de son séjour à Goudelour, de renvoyer sur ces mêmes Aldées le chef de nos gens qu'il avoit jugé à propos de faire enlever quelque temps avant la prise de possession de Mr.

Floyer.

Floyer. Cette opération de la part de ce Gouvernement, est la preuve la plus convainquante que l'on puisse trouver, pour prouver sa conduite irrégulière, & que nulle considération n'a pu le retenir lorsqu'il a jugé à propos de se rendre maître de ces terres; & quelques demandes que nous ayons pu faire du chef de ceux que nous y avions pour nous rendre compte, il n'a jamais été possible de les avoir, & il est encore actuellement sous votre domination, sans avoir rendu compte. L'infraction au droit des gens, que les Nations se doivent réciproquement, a donc été poussée sans ménagement dans cette occasion. Ce ne sera pas la dernière que j'aurai à citer par la suite, & je prouverai également que cette prétendue donation n'étoit qu'imaginaire, & ne subsistoit pas plus dans ce tems-là qu'à présent.

Cependant *Nazeringue*, rempli des promesses de votre prédécesseur, s'avançoit toujours. Il est vrai que ne s'y fiant que de force, les journées n'étoient point considérables. Il faisoit précéder son Armée de l'exécration du genre-humain, c'est-à-dire, d'une multitude de *Marattes* qui pilloient, violoient, ravageoient, brûloient indifféremment tous les pays, que ces voleurs inondoient des plus mauvaises Troupes qui furent jamais. Cette Armée, qui suivant votre lettre, venoit pour rendre une tranquillité qui subsistoit depuis sept à huit mois dans cette Province, & qui ne plaisoit point à vos prédécesseurs, y apporta, tout au contraire, tout ce que la fureur peut imaginer. Cette partie de l'Inde se souviendra long-tems de cette inondation de brigands & d'incendiaires, & elle n'oubliera jamais à qui elle le doit. La terreur se répandit chez tous les peuples, & elle se communiqua cruellement aux chefs Maures de l'Armée de *Mouzafering*. Il ne fut pas possible de les retenir, & tous ne pensèrent plus qu'à la retraite. On fut donc forcé de prendre ce parti & d'abandonner le *Tanjaour*. L'Armée se réplia de ce côté-ci, & quoique Mr. Floyer, par une de ses lettres à *Nazeringue*, lui eût marqué que notre armée ne pouvant rester à *Tanjaour*, s'en revenoit d'une façon risible à *Pondichery*, où elle ne pouvoit jamais arriver, n'ayant plus d'autre ressource que d'implorer la protection de *Nazeringue*. Elle ne trouva dans sa route aucunes forces suffisantes pour l'arrêter un moment. Tout ce qui osa se présenter fut culbuté, & l'Armée campa tranquillement aux environs de *Villenour*, malgré les prédictions de Mr. Floyer; ce n'est pas la première fois qu'il s'est trompé. Cependant cette Armée, qui ne devoit avoir plus de ressource que dans la clémence de *Nazeringue*, se dispoisoit à

10
marcher à sa rencontre ; lui de son côté :
lettres de vos prédécesseurs ne le persua-
n'approchoit qu'avec peine. Ce fut alors
Mahomet-Alikan le joignirent avec leurs
Fort St. David, ce que l'on crût prude
prédécesseur écrivit à *Nazerzingue* * qui
parce qu'il ne lui convenoit point de de-
ne parût pas tel à *Nazerzingue* qu'on
tres-réitérées. Il en parut même ch
moyen de s'en dédire. Nous ne r
Floyer que nous n'ignorions pas
donnoit à notre ennemi. Notre l
ordinaires, mais toujours inutiles. Les Armées, après quelques
marches réciproques, se trouverent enfin en face l'une de l'autre.
Suivant la coutume des Maures, les pourparlers allèrent & vinrent
plusieurs fois de la tente de *Nazerzingue* à celle de son neveu. Sans
doute que les offres & les conditions ne plurent point ; car le 4

* Moi, Charles Floyer, pénétré de respect, j'ose présenter mes supplications
à vos Esclaves, afin qu'elles parviennent jusqu'au premier d'entre les Grands ;
je vous rends grace des réponses que vous avez bien voulu faire à la lettre
que je vous ai écrite & du paravana que vous m'avez envoyé ; j'ai écrit à nos
ennemis croyant qu'ils se seroient dédités de leur inconsidéré projet, & suivi
le sage conseil que je leur donnois : mais je ne vois point arriver leur ré-
ponse. Lorsque je la reçurai, j'agirai de façon à calmer votre courroux qui
cause aujourd'hui le malheur du peuple. Nos ennemis ne sont occupés qu'à
suivre de perfideux conseils : je rends grâces à Dieu de ce qu'il vous ait
inspiré de venir dans cette Province pour y faire régner le bon ordre, &
mettre à la raison tous ceux qui avoient de mauvais dessein. J'ai reçu le
duplicata des écrits, que vous m'avez envoyé par le Cavalier *Chez-Abdoulhi-*
nan ; je vous ai envoyé mes réponses de ces écrits *Chez-Abdourinan* qui vous
dira de vive voix ce que je vous ai déjà marqué touchant Mr. Pecou, qui est
le second de l'artillerie de l'Armée de Mr. Coper. J'ai envoyé le *Me. Ca-*
nonnier par le bord de la mer à *Trichnapaly* ; dans peu vous apprendrez son
arrivée par *Anavardikan*. Je suis toujours disposé à suivre vos ordres. L'Ar-
mée ennemie ne pouvant plus rester à *Tanjaour*, s'en revient d'une manière
risible à *Pondichery*. *Chempatras* m'a écrit qu'une partie de la votre est ar-
rivée à *Chalambon* pour molester les ennemis dans leur route, supposé
qu'ils prennent celle de *Karikal*. Il fera d'autant plus facile à vos gens
de les molester, qu'il les poursuivra. Actuellement il court un bruit ici qu'*Ana-*
vardikan doit bien-tôt sortir avec ses Troupes. L'Armée ennemie n'osera
aller à *Karikal*, parce qu'elle est trop éloignée de ce comptoir. Elle pourra
pas non plus arriver à *Pondichery* ; il ne leur reste présentement que de res-
sources que d'employer votre protection. Faites attention à tout ce que je
vous marque, &c.

Avril à la pointe du jour, l'Armée ennemie commença à faire des décharges de son artillerie sur nos gens qui étoient à la tête de la nôtre. Cette artillerie étoit suivie par la vôtre, & la nôtre n'y répondit qu'après plusieurs décharges de celle de l'ennemi.

Ce combat dans lequel vos gens furent les agresseurs, dura jusqu'au soir, que chacun se retira dans son camp. Quelques discussions aussi mal imaginées qu'elles étoient mal placées, & qui furent suivies, à la honte de notre Nation, du départ de quinze de nos Officiers, obligèrent le Commandant de nos Troupes de se retirer à Villenour, afin d'éviter une désertion considérable des Troupes qui devoit être une suite nécessaire de l'abandon de leurs Officiers. Le Commandant fit avertir *Mouzaferzingue* & *Uffeindoufkan* du triste parti auquel il se voyoit réduit. Ces deux Seigneurs, après quelques difficultés, dirent qu'ils suivroient la Troupe. Elle se mit en marche vers les deux heures du matin, dans l'idée que ces deux Seigneurs la suivoient; en quoi l'on se trompoit. *Mouzaferzingue*, par une façon de penser assez singulière, se crut deshonoré, s'il prenoit ce parti. Il choisit celui d'attendre de pied ferme son ennemi. Mais abandonné de toute sa Cavalerie, il fut obligé de se rendre prisonnier de guerre. Son Adversaire, malgré les promesses qu'il lui fit faire les mains sur l'Alcoran, n'en tint aucunes, aussi-tôt qu'il l'eût en son pouvoir. *Uffeindoufkan* ne crut pas devoir suivre un aussi faux point d'honneur. Il se tint avec notre troupe, & ne l'abandonna pas d'un pas.

Vous avez sçu, Monsieur, combien cette retraite fut honorable au Commandant, au peu d'Officiers qui ne l'avoient pas abandonné, & aux Soldats dont plusieurs firent l'office d'Officiers pendant huit heures de marche & d'un combat continu, renouvelé à chaque pas par de nouvelles Troupes, qui, malgré le nombre & des efforts peu ordinaires aux Nations Asiatiques, ne purent jamais entamer ce corps de braves gens, ni l'arrêter dans sa marche. Cet événement unique dans son genre, tant par la multitude infinie des assaillans, que par le petit nombre des assaillis, sera transmis dans toute l'Asie à la postérité la plus reculée. Plusieurs de vos Officiers s'étoient mis à la tête de différens corps; ce qui ne contribuoit pas peu à l'acharnement de ces nombreuses Troupes de Cavalerie & de Piétons: Mais il étoit contre le bon ordre de voir les mêmes Officiers à la tête de nos ennemis, & nous poursuivre jusques sur nos terres. Ce fait est prouvé, & n'a pu être démenti que par des termes assez indé-

2.
cens de la part du sieur Cooper & des certificats mendies dont on a fait voir tout le faux dans les lettres que nous eûmes l'honneur d'écrire à vos prédécesseurs dans le même tems.

Le rapport qui fut fait de ces Troupes à *Nazerzingue*, de la perte qu'elles avoient essuyée, eut lieu de le surprendre & de l'effrayer. Cependant, charmé de tenir en sa puissance son Adversaire, & aidé des conseils des chefs de vos Troupes, il se consola & prit la résolution d'avancer jusques à *Villenour*. Vos drapeaux l'y suivirent, & il n'y fut plus question que des moyens les plus efficaces pour raser & détruire notre Ville, de façon à n'y pas laisser pierre sur pierre. Pour nous, réduits à nos uniques forces & étant abandonnés de toute la Cavalerie des deux Seigneurs *Mouzaferzingue* & *Uffeindoustkan*, nous primes le parti de nous tenir sur la défense, sans faire rentrer aucunes de nos Troupes dans la Ville. Elles se camperent auprès de nos anciennes limites. Nous les verrons bien-tôt rentrer en campagne & obliger ce fier *Nazerzingue* à faire à son tour une retraite moins glorieuse que la nôtre. Il est bon que vous soyez informé de ce qui se passoit alors. Messieurs Lawrence & Wescot étoient allés de *Nazerzingue* en qualité de vos envoyés, en conséquence de la délibération arrêtée par Mr. Floyer & le Conseil du 13 Mars 1750 V. S. ce qui revient au vingt-quatre du notre. Ce Seigneur, sans doute inspiré par vos Messieurs, jugea à propos de communiquer à Mr. Floyer une lettre que je lui avois écrit, sur laquelle il crut convenable de faire faire une réponse qui trouvera bien ici sa place, ainsi que quelques autres; je la vais précéder d'une que M. Floyer avoit écrit avant à *Nazerzingue*.

» Que cette Requête du très-humble Charles Floyer, Com-
» mandant de *Thevenapatam*, parvienne au serviteur du très-puif-
» sant Seigneur *Nizam* & *Daoula Bahadour Nazerzingue*, afin
» qu'elle lui fasse sçavoir que j'ai reçu son paravana, par lequel
» il étoit question d'empêcher l'entrée des vivres à Pondichery
» par Lamiz, & que j'y ai répondu par une très-humble Requête
» dont ci-joint le duplicata pour grande sûreté. J'ai, en consé-
» quence de ce paravana, donné ordre qu'aucunes embarquations
» ni grandes ni petites de ma dépendance, n'eussent à aller à
» Pondichery. Vous devez aussi donner des ordres dans toute vo-
» tre dépendance pour qu'aucunes des embarquations n'aillent du
» côté de Pondichery. Les vivres n'y parviennent que des terres
» de vos dépendances, & c'est par le peu de précaution de
» *Amaldars*. Il faudroit donc donner ordre que l'on bâtît un Dars

par lequel il fut fait défense dans toutes les terres de Karnatek qu'aucun de vos Vaisseaux n'ait à se mêler des affaires de Pondichery, & n'ait à y porter aucuns vivres. Cet ordre feroit un grand effet sur les gens du pays; & le peu de François qui sont ici, seroient obligés de rester chez eux, & se repentiroient d'avoir fait ce qu'ils ont fait; le bon ordre se remettrait dans vos terres. Il faudroit aussi envoyer les mêmes ordres dans les Ports de mer de vos dépendances, comme *Maçulipatam, Ganjan & Thikakol*. Les personnes que j'enverrai auprès de vous, ne vous feront d'autres représentations que celles qui tendront au bien de vos affaires. Je n'attends qu'une escorte pour vous les envoyer. Tout ce que je crains, est qu'on ne vous interprète mal leurs intentions, & que les personnes qui sont auprès de vous ne fassent, par leurs manigances, triompher nos ennemis. Il faudroit aussi donner ordre au Roi de *Tanjaour* de ne laisser passer aucuns vivres, tant pour *Koukat* que pour Pondichery: de cette façon dans peu toutes choses iront bien, & parviendront aux fins que je desire.

Dans la lettre suivante, il est mention de la mienne à *Nazer-zinguc*.

J'ai lû avec attention la Requête que vous ont présenté les François, dans laquelle il ne paroît aucune marque d'envie de s'accorder avec vous, sinon qu'il paroît qu'il faut que vous en passiez par ce qu'ils voudront. En leur accordant même ce qu'ils demanderont, vous ne ferez point encore sûr de votre fait & de la fin; car ce sont des gens qui ne profitent que de l'occasion. D'un autre côté, si vous avez envie de faire le siège de leur place ou la bloquer, il vous faudra des ustenciles & des choses à l'infini, pour pouvoir le faire avec sûreté. Pour preuve de ce que j'avance, ces mêmes François, sachant qu'il n'y avoit pas beaucoup de monde à *Thevenapatam* pendant la guerre, sont venus par trois reprises pour s'en rendre maîtres; mais n'ayant pu rien faire, ils s'en sont retournés. Ils n'ont pas cessé pendant deux ans que nous n'avions point de Vaisseaux de guerre, de faire tout ce qu'ils pouvoient pour nous nuire. A la fin nous avons eu notre revanche. Nos Vaisseaux sont arrivés, & nous avons fait le siège de leur place par mer & par terre. Le bonheur pour eux, que dans cet intervalle la paix s'est conclue en Europe; mais cela n'a point empêché que nous les ayons bien battus; mais vous ne pouvez pas poursuivre,

» les ordres de notre Roi étant positifs. Aujourd'hui nous ne
 » ne pouvons le faire non plus sans ordre. Mais vous, qui êtes
 » le maître du pays, vous le pouvez sans entendre à qui que ce
 » soit. Cela pourra servir à mettre le bon ordre dans le pays,
 » & par ce moyen tous les jours vous pouvez diminuer la force
 » de vos ennemis ; au lieu que si vous remettez de jour en jour,
 » de leur côté ils trouveront des prétextes pour allonger le tems.
 » Si vous faites tant que de faire le siège, il faudra le faire de
 » la bonne façon & avec vigueur. Au surplus, vous en ferez ce
 » que vous jugerez à propos. Vous êtes le Roi du pays ; tout est
 » sous vos ordres, & le bonheur vous suit partout.

» Il paroît par la lettre des François, que ce n'est pas vous
 » qui traités avec eux, mais bien vos gens. Ils souhaitent d'a-
 » voir un mot d'écrit de votre part. Si vous le jugez à propos,
 » vous pouvez leur accorder cette faveur. Quoique l'on fasse un
 » siège, les pourparlers vont toujours leur train ; je suis toujours
 » sous vos ordres, &c.»

Il est encore convenable de faire suivre ces deux lettres de
 quelques autres, qui jetteront encore quelques lumières sur la
 conduite de votre prédécesseur envers nous. La première sera une
 lettre de Mr. Floyer à *Mahamet-Alikan*, nommé depuis *Anaver-*
dikan.

» Monsieur mon protecteur, mon bienfaiteur & celui qui con-
 » noît ma façon de penser. J'ai reçu la lettre que vous m'avez
 » fait la grace de m'écrire. Je comprends toutes les affaires que
 » vous me marquez. J'ai eu le sublime honneur de recevoir la let-
 » tre du premier d'entre les grands, *Nazerzingue* ; que vous m'a-
 » vez envoyé. Je vous prie de lui envoyer la réponse que je vous
 » envoie. Vous m'écrivez d'envoyer des Troupes auprès de sa
 » Grandeur ; je vous ai déjà amplement écrit à ce sujet. Je vous
 » fais sçavoir présentement que le sieur Coper a ordre de se
 » joindre à vous avec ses Troupes, & d'aller ensemble joindre
 » l'Armée victorieuse. De plus, conformément à l'ordre de sa Gran-
 » deur, j'ai envoyé un maître Canonnier à *Divicotté*, avec ordre
 » d'aller vous trouver & de marcher avec vous à l'Armée victo-
 » rieuse. D'Alavergin & le maître Canonnier sont deux grand
 » hommes, ils travailleront conjointement avec vous, dans les
 » affaires qui se présenteront. Si dans ces entrefaites nos Vais-
 » seaux de guerre arrivent, je vous enverrai autant de munition
 » de guerre qu'il me sera possible ; ce que je ne puis faire sans
 » l'arrivée de nos Vaisseaux de guerre, parce que je suis obligé

» de veiller à la sûreté de ma forteresse. J'ai écrit toutes ces cir-
 » constances à sa Grandeur. Avec l'aide de Dieu, les ennemis se
 » trouveront consternés à l'arrivée de l'Armée victorieuse ; j'espère
 » que nos affaires réussiront au gré de nos desirs. J'ai reçu le 2
 » de ce mois la réponse de sa Grandeur à la Requête que je
 » lui ai écrit, dont je vous envoie la copie ci incluse. Vous re-
 » cevez aussi la copie d'une autre lettre que j'ai reçue de sa
 » Grandeur. » Voici ensuite les deux lettres de *Nazerzingue* dont
 est mention dans les précédentes adressées à Mr. Floyer.

» Au brave Guerrier. J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit.
 » J'entends tout que vous me marquez. Les lettres que vous
 » avez écrit aux ennemis, sont allez fortes pour casser leurs
 » dents. Elles sont remplies d'esprit ; s'ils ont l'ouïe bonne, ils vous
 » écouteront d'autant plus volontiers, qu'ils seront heureux pour
 » le présent & pour l'avenir. En leur écrivant comme vous avez
 » fait, il semble que vous ayez consulté les sentimens de mon
 » cœur généreux. Avec l'aide de Dieu, ils seront traités comme
 » ils méritent de l'être. J'envoie à l'Armée victorieuse des déter-
 » minés Malades qui sont affamés de leur sang. Sçavez-vous pour-
 » quoi je les envoie ? C'est pour empêcher ces malheureux d'avoir
 » de l'eau & des vivres, & pour les presser comme on presse
 » de la toile. Avec l'aide de Dieu, l'Armée victorieuse, arrivera
 » bien-tôt pour tuer & prendre prisonniers les ennemis. Je n'ai
 » point d'autre nouvelle à vous donner. »

Seconde Lettre avec le même compliment.

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit, par laquelle vous
 » me marquez que les malfaiteurs, les malheureux & les aveuglés
 » qui sont à *Tanjaour* à massacrer le peuple, à la nouvelle de
 » l'arrivée de l'Armée victorieuse, ont perdu courage & s'en re-
 » viennent remplis de terreur. Avec l'aide de Dieu, l'Armée vic-
 » torieuse arrivera incessamment pour les anéantir & trancher
 » leurs jours comme on coupe l'herbe dans les champs. Je n'ai
 » d'autre nouvelle à vous mander. »

Ces lettres, dont je possède les originaux, seront certainement
 impression sur ceux qui les liront, & feront connoître à toute la
 terre combien peu les traités les plus sacrés font impression sur
 le Roi de la grande Bretagne. Agiroit-on plus vivement
 Nation avec laquelle on étoit en guerre ! Quelles ré-
 sultats les lettres ne feront-elles pas faire à ceux qui les vet-

ront & quel commentaire ne pourrai-je pas faire sur presque tout le contenu de ces pièces ? Cependant les lettres que nous recevons de vous ; nous citent presque à chaque ligne ces traités & ces alliances que vos Souverains viennent de sceller. On ne s'éloigne pas du respect qui leur est dû, on n'en a pas même la pensée ; cependant on agit sur de faux prétextes qu'on tâche de colorer autant que l'on peut, & on n'oublie rien auprès des ennemis du nom Chrétien pour aliéner, s'il est possible, une Nation dont on respecte, dit-on, les traités qu'on a avec elle, en même-tems que l'on propose à son ennemi tous les moyens qui peuvent servir à cet anéantissement. On les blâme tous, & l'on fait voir avec trop peu de ménagement la satisfaction que l'on attend de leur exécution. Je vous laisse, Monsieur, enfin les réflexions que l'on peut ajouter à celles que je vous présente ; je n'ose m'y arrêter d'avantage dans la crainte de m'éloigner de la simplicité que je me suis proposée dans le détail que j'ai l'honneur de vous faire. D'autres que moi verront & sentiront si vous êtes véritablement des sujets fidèles aux engagements de votre Souverain.

Il est aisé de voir par ces mêmes lettres, que le voyage de vos envoyés auprès de *Naxeringue*, n'avoit d'autre but que celui de l'aimer contre nous, & de faire son possible pour ne l' laisser dans cette ville pierre sur pierre. C'étoit le propos favori de vos Colonies, & on n'en doutoit plus ; cependant ces envoyés, dans l'idée de couvrir leur jeu, nous écrivirent, & nous firent offre de leur médiation auprès de *Naxeringue*, dans la seule vue de rendre à cette partie de l'Inde une tranquillité qui n'avoit été dérangée que par l'effet des lettres de vos prédécesseurs, & par leur promesse d'un secours considérable qui ne put s'effectuer. Il étoit surprenant que ces envoyés, qui n'avoient pas encore pu obtenir audience de *Naxeringue*, & qui étoient députés d'une Nation qui s'étoit déclarée hautement contre nous, s'offrirent pour médiateurs. L'usage le plus commun, nous fit sentir le but de cette proposition ; il nous faisoit aussi connoître les bornes dans lesquelles un médiateur doit être. Nous ne pouvions les trouver chez vous ni chez vos envoyés. Nous répondîmes à tout politesse, et les assurâmes que nous n'avions, comme eux, d'autre vue que la tranquillité du pays. Cependant plusieurs Seigneurs Maîtres & autres, me faisoient faire des propositions presque toujours captieuses, & qui ne tendoient qu'à nous amuser & à gagner du tems. J'ai fait faire alors quelques mouvemens

1724
à nos Troupes qui occasionnerent quelques réflexions à *Nazerzingue*, & l'engagerent à me faire présenter d'envoyer quelqu'un auprès de lui pour négocier un raccommodement. Son passeport reçu, j'envoyai deux de nos Messieurs auprès de ce Seigneur, qui leur fit l'accueil le plus gracieux, & leur ayant donné audience le lendemain de leur arrivée, grace qu'il n'avoit pas encore fait à Messieurs vos envoyés, quoiqu'il y eût plus de quinze jours qu'ils fussent au camp; mais il s'agissoit avec les autres de traiter de paix, & il étoit bien assuré de celle qui subsistoit entre votre Nation & lui; aussi le cérémonial étoit inutile avec vos envoyés: les propositions dont nos Messieurs étoient chargés, ne furent point acceptées, & après un séjour assez inutile, je leur donnai ordre de s'en revenir. Pendant le tems de cette négociation, il y avoit eu une suspension d'armes. Elle cessa à leur retour, & nos Troupes s'approchèrent de l'Armée ennemie.

Nous étions alors & sans contredit partie principale, réduits à nos simples forces, & le séjour de l'Armée ennemie sur partie de nos terres & devant nos murs, étoit, sans contredit, une raison assez forte pour que votre prédécesseur eût donné l'ordre aux Troupes Angloises de se retirer; mais l'on vouloit notre destruction, & l'on craignoit qu'en se conformant à la tenèr des traités, *Nazerzingue* n'abandonnât la partie & ne se retirât. Vos Troupes restèrent donc malgré tout ce qui devoit engager de les retirer; elles voulurent être témoins de la retraite de *Nazerzingue*; elles eurent bien-tôt cette satisfaction. Le Commandant de notre petite Armée, qui s'étoit approché à une demi lieue de la droite de l'ennemi, jugea à propos une nuit de faire un détachement de 300 hommes avec deux pièces de canons, commandés par le sieur Prévôt de la Touche. Ce petit corps eut le bonheur de surprendre l'ennemi, de passer au fil de l'épée tout ce qui se présenta, & de pénétrer une lieue dans le camp ennemi, qu'il auroit pu mettre en deroute, si le jour ne l'eut pas surpris dans son opération. Qui que ce soit de cette Armée formidable, n'osât lui disputer le chemin de la retraite; il arriva triomphant, emportant & trainant après lui les marques de sa victoire. La perte de l'ennemi fut considérable; la hardiesse du coup frappa *Nazerzingue*; le nombre immense de ses Troupes ne put le rassurer; il prit le lendemain le parti de se retirer, & l'on peut assurer que la nuit qui suivit cet événement, ne fut pas donnée au sommeil dans son camp. Ce Seigneur ne se crut en sûreté que lorsqu'il fut éloigné. Il laissa vos Troupes dans leur

camp, & continua sa route pour *Gengy*, d'où, se rabattant sur *Vandavachy*, il se crut plus en sûreté. Vos Troupes, réduites à elles-mêmes, s'en retournerent au Fort St. David. Je ne ferai point de réflexion sur la façon dont ce Seigneur jugea à propos d'abandonner vos Troupes à leurs réflexions; je crois que c'étoit leur faire entendre qu'elles n'eussent jamais dû se joindre à lui contre nous. Ce Seigneur, après un séjour de quelque-tems aux environs de *Vandavachy*, pour faire contribuer divers Gouverneurs des Forteresses, se rendit à *Arcatte*, où il jugea à propos de se reposer & de disperser ses Troupes dans différens endroits de la Province pour s'y rétablir. Nos Troupes rentrèrent en partie, & j'en tins toujours un certain nombre campé à *Villenor*, pour veiller sur nos terres. Cependant les Négociateurs alloient & venoient toujours inutilement. *Nazerzingue* nous amusoit de ce côté sous des apparences d'accommodement, tandis que ses ordres étoient exécutés avec la dernière rigueur à *Marulipatam* & à *Janaon*. J'appris coup sur coup que les Employés de ce premier endroit avoient été emprisonnés & les effets saisis; que ceux de *Janaon* avoient été obligés de se réfugier dans une Isle au bas de la Rivière, que notre loge avoit été mise au pillage. J'envoyai du secours dans cet endroit, au moyen duquel on rentra dans cette loge: mais le *Faussedar de Saimandry* ayant rassemblé de nouvelles forces, & ayant reçu de votre chef à *Ingiron* du canon, des munitions & même quelques soldats, nos gens furent obligés de l'abandonner une seconde fois. Ce n'est pas sans fondement que j'avance que votre chef d'*Ingiron* avoit fourni à notre ennemi du canon. Sur l'avis que Mr. le Noir notre chef à *Janaon* nous en donna, nous écrivîmes à Mr. Floyer & au Conseil, qui n'eurent d'autre ressource, pour se disculper de ce fait, que de nous marquer que c'étoit par force que votre chef avoit été obligé de faire cette fourniture. (La lettre qui contient cette réponse est du 6 Juillet 1750) Ce fut également par force qu'il leur fournit des munitions & une vingtaine d'hommes blancs & topas, la seconde fois que nos Employés furent obligés d'abandonner pour toujours la loge & se réfugier à *Bengale*. Ces hostilités de la part des Officiers de *Nazerzingue* dans lesquels votre Nation étoit toujours pour beaucoup, m'obligent de prendre de ce côté-ci ma revanche, nos Troupes s'emparant de *Villaparom*, de *Tirvady Pannerouti* & de toutes leurs dépendances, en chassant la Garnison de ces deux endroits. *Tirvady* fut pris d'escalade, & nous y trouvâmes deux de vos canons qui y sont encrê. Ces mouvemens de notre part,

dont Mr. Floyer informa *Nazerzingue* en même tems qu'il l'engageoit sous promesse de nouveaux secours de venir reprendre ces deux endroits, l'engagerent de détacher *Mahamet-Alikan* avec un corps de Cavallerie pour joindre à vos Troupes qui sortirent de vos limites le 12 Juillet 1750, avec tout l'attirail d'une artillerie convenable à un siège & commandé par le sieur *Coper*. Nous eûmes l'honneur, le 14 du même mois, d'écrire à Mr. Floyer & au Conseil, que nous étions informés de cette nouvelle levée de bouclier contre nous, qui étions alors sans aucune équivoque partie principale, puisque *Nazerzingue* ou ses Lieutenans nous attaquoient par-tout, & que nous nous étions tenus tranquilles jusques aux nouvelles de la perte de nos Comptoirs. Cette lettre, aussi bien que toutes celles qui l'ont précédée & suivie, n'eut pas plus d'effet.

Mahamet-Alikan, avec son corps de Cavalerie, se joignit à vos Troupes; les notres étoient également en campagne & veilloient sur la conservation de *Villeparom* & *Tirvady* où nous avions garnison. Un changement considérable, occasionné par les ordres de vos Supérieurs, en apporta un autre dans l'Armée combinée. Vos Troupes eurent l'ordre de rentrer; ce qu'elles exécuterent le 23 Juillet. *Mahamet-Alikan*, frappé de cet abandon, suivit à toute bride votre détachement & campa sous vos limites, & partie de ses Troupes entrèrent camper dedans. Cependant le Commandant de notre Troupe, informé de ce mouvement, crut que l'ennemi se déterminoit pour l'attaque de *Tirvady*, il se mit en marche pour aller au secours de cette place, lorsque ses Espions l'informerent de la rentrée des Troupes Angloises & de l'empressement que *Mahamet-Alikan* avoit eu de les suivre. Il est aisé de juger qu'elle devoit être son inquiétude. Le nouveau Gouverneur par interim, Mr. Lawrence, à l'ouverture des paquets d'Europe, qui remercioient Mr. Floyer, avoit envoyé l'ordre à vos Troupes de rentrer. Il ne paroissoit point d'abord vouloir se prêter à suivre la conduite de son prédécesseur. *Mahamet-Alikan* mit tout en œuvre pour l'y engager; il n'oublia rien pour y parvenir, & enfin eut le bonheur de le persuader. Il ne vult point pénétrer les moyens dont il se servit; ils furent aussi efficaces qu'ils l'avoient été sur Mr. Floyer. Vos Troupes sortirent de vos limites le 28, cinq jours après leur rentrée. Les notres s'étoient arrêtées sur le bord de la rivière de *Pouvar*, dans une Aldée nommée *Chouvaour*, pour y attendre la suite des conférences qui se passoient au Fort St. David. Cependant une partie des *Cipayes*, ac-

compagnés de quelque Cavalerie Maure, le tout pouvant monter à 2000 hommes, sachant qu'à Bahour, une des principales de nos Aldées, il n'y avoit qu'une trentaine de Pions, attaquèrent cet endroit, blessèrent quelques Pions, & arrachèrent notre pavillon qui flottoit depuis sept à huit mois; ce qui m'engagea à écrire la lettre dont suit la teneur à Mr. Lawrence. Elle est du 28 Juillet 1750.

Monfieur,

» Le Commandant de nos Troupes a l'ordre de respecter nos ennemis, tandis qu'il sera sur vos terres. Cet ordre a été parfaitement exécuté jusques à présent, & j'avois lieu de penser que suivant l'usage ordinaire, & que vous ne pouvez ignorer, vous n'eussiez pas souffert que ce même ennemi eût profité de ce séjour assuré, pour venir tomber sur l'Aldée de Bahour, où le pavillon du Roi est arboré depuis long-tents. Un Pion qui arrive dans l'instant de cet endroit, m'annonce cette nouvelle & qu'une trentaine de Pions ses camarades viennent d'être pris prisonniers, après s'être défendu autant que leur petit nombre & leur valeur Indienne leur a permis; mais comment auroient-ils pu résister à plus de mille Cipayes, armés de vos fusils, & peut-être autant de Cavaliers? Les actes d'hostilités commis sur vos terres sur les nôtres, soit tout-à-fait contre les traités. J vous fais part de ce qui vient de se passer, dans l'espérance où je suis que vous voudrez bien donner vos ordres pour que ces Pions soient remis en liberté, leurs armes rendues & le pavillon du Roi remis en sa place.»

Mr. Lawrence ne daigna pas répondre à cette lettre; l'affront étoit fait, il falloit le laver, & c'est ce qu'il ne vouloit point. L'on voit son embarras dans une de ses lettres du 22 Juillet 1750 V. S. en réponse d'une des nôtres du premier Août, où l'on rappelloit le fait précédent. Il n'y répond du tout point & se passe sous silence.

Les accords conclus entre Mr. Lawrence & Mahamet-Alikan, vos Troupes & les siennes fournies de forte artillerie de 24 & 18, se mirent en marche & vinrent camper en face de nos Troupes de l'autre côté de la rivière; une garde trop avancée de l'ennemi, occasionna une escarmouche que la nuit obligea de finir, sans quoi les deux Armées auroient livré un combat général. Dans cette escarmouche, les gros boulets ne furent point employés.

gnés , & on m'en envoya deux de 24. Chacun se retira dans son camp , & on ne fit que s'observer le lendemain. Le surlendemain 31 , l'Armée combinée se mit en marche , s'approcha du Fortin de *Tirvady* , & fit sommer le Commandant de se rendre dans l'espace de deux heures. Ce brave homme , quoique dans une bicoque , ne jugea pas à propos de consentir à la proposition , & fit dire au Commandant de vos Troupes de se retirer , pour qu'il put faire feu plus commodement sur les Troupes Noires. La complaisance étoit grande de sa part : mais vos Chefs ne vouloient pas sentir ce qu'elle signifioit ; cependant son canon obligea cette Troupe de s'éloigner. Le Commandant de la vôtre suivit de près , & se trouva le premier d'Août à une demie lieue de *Tirvady* , & plus près de l'Armée ennemie qui se mit en bataille & marcha en bon ordre à la nôtre qui avoit pris poste dans une petite Aldée , qui lui servit à soutenir les efforts de l'ennemi. Le combat commença à 11 heures , & ne finit qu'à 5 heures & demie du soir. L'artillerie de l'ennemi fut servie au mieux ; cela ne pouvoit être autrement ; elle étoit fort nombreuse , & vos gens s'y employoient de toutes leurs forces. La témérité de vos *Cipayes* leur coûta cher. Le combat finit par la retraite de l'ennemi , qui fut se camper à une distance honnête de la nôtre , qui ne sortit point de son camp. Les jours suivans , l'Armée ennemie fit plusieurs mouvemens qui ne tendoient qu'à s'éloigner de la nôtre ; ce qui obligea notre Commandant de se rapprocher du Fortin de *Tirvady* , & d'y établir son camp. Quelques escarmouches de jour & de nuit , furent tentées ; les opérations de ces deux Armées , jusques au 14 d'Août que celle de l'ennemi (dans laquelle on assure qu'il y avoit beaucoup de division entre le sieur *Coper* & *Mahamet-Alikan*) se mit en marche vers le Nord , & se rabattant vers l'Est , se campa au Sud du *Pouviar* , ce qui l'approchoit beaucoup de vos limites & l'éloignoit de *Tirvady*. Notre Commandant observa ce mouvement , & ne jugea pas à propos de rien changer à sa situation. Le séjour de l'Armée ennemie dans cette position , fut employé en diverses allées & venues de son camp au jardin de la compagnie où Mr. Lawrence se trouvoit. Les Troupes Angloises se rapprochèrent de vos limites. *Mahamet-Alikan* , étonné de cet éloignement , mit tout en œuvre pour conquérir Mr. Lawrence. Il y a toute apparence qu'il y parvint , puisqu'après cinq à six jours de pourparlers , vos Troupes , après avoir fait rentrer leur grosse artillerie , rejoignirent encore notre ennemi & se mirent en marche pour se rapprocher de notre

camp. Ils se présentèrent en très-bon ordre pour attaquer le 22, & on y étoit préparé à les bien recevoir. Cependant tout ce mouvement n'aboutit qu'à une retraite qui avoit d'autant lieu de surprendre les nôtres, qu'ils n'avoient encore tiré que deux coups de canons & quelques coups de fusils. Cependant les divisions continuoient dans l'Armée combinée; les réflexions que faisoit sans doute Mr. Lawrence sur la conduite que sa Nation tenoit avec la nôtre le genoit; les promesses, & si voulez les dons & les présens, ne faisoient leurs effets que dans l'instant, le repentir & la crainte suivoient de près. L'on craignoit avec raison d'être punis de ces diverses levées de boucliers contre nous. Les lettres du sieur Lawrence & du Conseil de ce tems, prouvent la vérité de ce que j'avance. Vous les avez, vous pouvez, Monsieur les lire. Vous y trouverez les peines inutiles qu'on s'y donne, pour couvrir l'opération de vos Troupes. Tout y est tiré par les cheveux, & jamais on ne sçut répondre à nos objections. Soit enfin cette crainte, soit toutes autres raisons que je puis ignorer, puisqu'elles ont dû être secrettes pour moi, vos Troupes abandonnerent tout-à-fait *Mahamet-Alikan* le 28 Août, & rentrèrent le lendemain dans vos limites. On ne lui laissa que vos *Cipayes*, un Blanc ou deux à leur tête. Je ne m'arrêterai point aux idées que présentent ces diverses retraites & sorties de vos Troupes. Éclairé, comme vous l'êtes, Monsieur, je ne doute pas que vous ne sçachiez distinguer les véritables motifs de ces mouvemens opposés. *Mahamet-Alikan*, réduit à ses propres forces & à vos *Cipayes*, fut bientôt forcé de prendre la fuite. On s'empara de son camp, de son artillerie & généralement de tout l'attirail que cette Nation traîne après elle. Le feu fut mis par-tout, & *Mahamet-Alikan* ne se crut en sûreté que sous les murs de *Gengy*, où il se refugia avec les débris de son Armée. La course étoit bonne, il y avoit au moins 15 lieues. On l'y poursuivit. Un second combat, livré à une demie lieue de la ville, le détermina enfin de quitter la partie, & de se rendre consterné au pied de *Nazerzingue*, qui le reçut assez mal. Nos Troupes profitant de l'effroi qu'elles jettoient par-tout, escadèrent la même nuit qui suivit ce second combat les murs de *Gengy*, & se rendirent maîtres dans deux heures d'une place qui avoit occupé toutes les forces du Mogol pendant trois années consécutives. Le dessein étoit de profiter de la terreur qui étoit répandue par-tout, & de pénétrer jusques à *Aratte*. L'Armée se mit en marche; mais, retenue par les pluies, elle fut obligée de venir camper à

une petite distance de *Gengy*. On attendit pendant tout l'hiver pour nous venger des affronts qui nous avoient été faits à *Maçulipatam* & à *Janaon*. Nous envoyâmes en Juillet des forces suffisantes pour nous rendre maîtres de *Maçulipatam*. Elles eurent le bonheur de réussir & de rentrer dans cette ville sans causer aux habitans le plus petit dommage, ce qui est tout-à-fait opposé aux imputations d'un de vos prédécesseurs dont je vous communiquerais incessamment les sentimens qu'il s'efforçoit de persuader à *Nazerzingue* notre ennemi. Mr. Floyer avoit aussi à peu près dans ce tems jugé convenable de se rendre maître de *Pondunaly*, sous le nom spécieux de *Mahamet-Alikan*; mais pour se l'approprier par la suite, en chassant comme on a fait, les gens même de *Mahamet-Alikan* qui en percevoient les revenus; de sorte que cette place & les terres de sa dépendance, sont actuellement en votre disposition, sans qu'il y soit question de celui dont on s'étoit servi du nom. Il n'eût pas été de la bonne politique alors de prendre ces terres sous votre nom, sur-tout *Nazerzingue* présent. C'eût été lui faire voir trop clairement quel étoit le but de vos opérations; il étoit cependant assez clairvoyant pour s'en appercevoir; la suite le prouvera. *Mahamet-Alikan*, accablé de chagrin, rebuté de son Maître, & réduit presque à sa simple qualité de Cavalier, n'osoit lever les yeux ni se présenter devant *Nazerzingue*. Par le moyen de quelqu'un de ses amis, il fit présenter à ce Seigneur l'état des dépenses énormes qu'il avoit fait pour soutenir son parti. Suivant le dire de plusieurs qui en ont eu connoissance, elles étoient très-considérables, & les suites qu'elles avoient eu étoient si peu consolantes pour *Mahamet-Alikan* & *Nazerzingue*, que celui-ci se crut en droit de les repeter à vos prédécesseurs. Soit que Mr. Lawrence se doutât de ce qui se passoit, ou qu'il voulût prévenir les plaintes de *Nazerzingue*, il lui écrivit la lettre dont je transcris ici la traduction.

» Que cette Requête du très-humble serviteur Major Lawrence,
 » Gouverneur de *Thevenapatam*, parviene à l'esclave du très-
 » puissant Seigneur *Nizam Daouta Bahadour Nazerzingue*, afin
 » qu'elle lui fasse sçavoir que les Anglois qui avoient été auprès
 » de vous, en conséquence de vos ordres & pour vous faire voir
 » leur obéissance & leur façon d'agir envers vous, sont revenus
 » à *Thevenapatam* (A) faute d'argent pour leurs dépenses, & que
 » vos gens d'affaires ont négligé de leur donner.
 » Je vous fais sçavoir pour le présent, que lorsque *Mahamet-
 » Alikan* est venu ici avec le serpeau que vous m'avez fait la

» grâce de m'envoyer, (B) il a nié tous les accords faits ci-devant
 » entre nous. (C) Lorsque la guerre étoit déclarée en Europe en-
 » tre les François & nous, il nous étoit permis de nous attaquer
 » réciproquement : mais une fois que la paix est terminée en
 » Europe, nous ne pouvons plus nous attaquer, ni commettre
 » aucun acte d'hostilité, à moins qu'ils ne commencent à être
 » les agresseurs : alors nous aurions droit de nous venger & de
 » devenir leurs ennemis, tout de même que si nous étions les
 » agresseurs, ils auroient le même droit. Quoique mon accord
 » n'étoit fait avec *Mahamet - Alikan* que pour 400 Soldats (D) je
 » lui en ai donné 1000, & lui ai fait entendre tout ce qui en
 » pourroit résulter. Premièrement, les hommes dans votre Armée
 » seroient de rempart & forteresse. Secondement, aucun ennemi
 » n'auroit osé vous attaquer en plaine, pourvu toutefois qu'on
 » laissât faire Mr. *Coper* (E) qui auroit le commandement de cette
 » Armée, & que la votre lui obéit. J'ai été quelques jours en
 » sa Compagnie, où j'ai vu que vos Troupes, nullement disci-
 » plinées, ne vouloient lui obéir ; & lorsqu'il s'agissoit de se
 » battre, il n'y avoit pas moyen non plus de les faire avancer,
 » mais même de les faire tenir stables. La coutume des Anglois
 » est de ne tirer du canon que lorsque celui de l'ennemi est à
 » portée & que les coups puissent lui arriver. *Mahamet-Alikan*
 » disoit que c'étoit mauvaise volonté & faute de notre part ;
 » que nous nous entendions avec les François. Lorsqu'il étoit né-
 » cessaire de faire marcher de la Cavalerie pour quelques affaires
 » pour lesquelles elle auroit été propre, il vouloit que les Anglois
 » à pied y fussent en outre parmi nous Européens. Quoique nous
 » soyons en guerre, les pourparlers sont permis. *Mahamet-Alikan*
 » nous reprochoit que nous étions en liaison & en amitié avec
 » vos ennemis. Je ne doute pas qu'on ne vous ait fait le même
 » rapport ; enfin, ne voulant suivre en aucune façon nos conseils,
 » il a été camper dans un endroit auprès de *Tirvady*, où
 » son Armée a été battue & tout son camp a été pillé par les
 » ennemis. De plus, son Armée mal payée ne lui obéissoit en
 » aucune façon, & lui craignoit de leur montrer son autorité,
 » de peur d'occasionner une révolte. (F) C'est pourquoi, voyant cette
 » mauvaise manœuvre, j'avois pris le parti, avant qu'il ait été battu,
 » de faire retirer nos Troupes à *Thevenapatam*, lui promettant
 » cependant tous les secours en munitions de guerre. Toutes les
 » raisons ci-dessus m'empêchant de pouvoir y laisser mes Troupes,
 » (G) vous devez voir à présent par vous-même ce que je vous ai
 » écri

» écri des François, vous ayant représenté tout ce qu'ils feroient
 » & tout ce qu'ils entreprendroient. Présentement j'entends dire
 » qu'on veut donner le Karnatek à Chandasaeb. Le donner à lui
 » ou à Mouzaferzingue, c'est la même chose, c'est tout comme s'il
 » étoit entre les mains des François, qui se servent de ces deux
 » personnes pour faire leurs affaires. Une fois que le Karnatek
 » sera entre leurs mains, & que vous vous serez retiré, les
 » François s'en rendront maîtres, & s'embarasseront fort peu d'eux.
 » Vous devez vous en appercevoir par leur façon d'agir depuis le
 » commencement jusqu'à présent. Ils ont commencé par piller
 » Madras, Meliapour & Tanjaour, où ils ont pris des sommes im-
 » menses & des munitions de toute espèce. Non contents de cela,
 » ils ont pillé récemment Mazulipatam, où ils ont pris des richesses
 » sans compter, & ils sont très assurés que la gent des
 » Cipayes ne sont point des hommes. Ainsi ils peuvent présente-
 » ment aller du côté d'Eyderabat. Toutes ces considérations doi-
 » vent vous faire penser à vous tenir sur vos gardes vis-à-vis d'eux.
 » Si vous négligez de le faire, votre pays est perdu sans res-
 » source.

» (H) Nadlercha voyant que le Roi de Perse n'étoit point sur ses
 » gardes, s'est emparé de son Royaume, & est parvenu jusques
 » dans l'Indostan. Les François peuvent aussi aisément aller à Ey-
 » derabat de Mazulipatam & à Arcatte de Chingulpette, puisqu'ils
 » ne rencontreront aucuns empêchemens dans ces deux routes. (I)
 » Ceux qui approchent de votre personne, vous donnent à en-
 » tendre que nous sommes en liaison avec les François, & qu'il
 » ne faut du tout point ajouter foi à nos promesses & à notre
 » façon d'agir. Nous pouvons vous donner des preuves du con-
 » traire, (L) puisqu'avant même votre arrivée, nous avons dé-
 » pensé des sommes immenses pour votre service & à sou-
 » tenir de tout notre pouvoir celui qui tenoit pour vous. Après
 » votre arrivée, nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous
 » pour vous contenter. Ce que nous avons pris la liberté de vous
 » représenter n'étoit point peu de chose; avec tout cela nous
 » n'avons pas été récompensés. Bien loin de nous avoir obligation,
 » on vous a dit que nous avons reçu & pris des sommes immen-
 » ses de Mahamet-Alikan; les Cipayes à son service se sont faits
 » payer de ce qui leur étoit dû; on a mis cela sur le compte
 » des Anglois. Il est encore dû à ces mêmes Cipayes deux mois
 » de leur paye & de leur nourriture. Les Anglois n'ont encore
 » rien reçu, & c'est de notre argent qu'on a fait toutes les dé-

» penfes. (M) Je vous prie de vouloir bien encore me permettre
 » de vous représenter une chose ; un Anglois Commandant des
 » *Cipayes*, dit à *Mahamet-Alikan* dans la déroute, de ne point
 » fuir & de rester à rassembler ses Troupes, que l'affaire n'étoit
 » point désespérée ; il n'en a voulu rien faire. Vous voyez par tout
 » ce que dessus qui a tort ou raison. C'est pourquoi je vous dis
 » & vous conseille de ne plus vous fier à personne, de venir
 » vous-même en personne mettre ordre à vos affaires, & ne point
 » remettre d'un jour à l'autre de payer vos Troupes, afin qu'el-
 » les puissent vous obéir dans l'occasion, & envoyer du côté de
 » *Maçulipatam* un *Sérdar* entendu, afin de pouvoir reprendre
 » cette Ville avant que vos ennemis ne la forfient, & tâche
 » de les en chasser. *Dery* est une Isle qui est de ces côtés ; nous
 » en avons les paravanas de la Cour ; je les ai fait voir à vos Ecri-
 » vains & *Mouttesidis*, & ai inferé cet article dans l'état de de-
 » mande que je vous ai présenté lors de votre arrivée : c'est pour-
 » quoi je vous supplie de nous faire expédier les paravanas avant
 » que les François ne s'en rendent maîtres. Cette Isle, pour le
 » présent entre les mains des Anglois, seroit bien pour vos affaires
 » Ne croyez en aucune façon ce que pourroient vous dire les
 » *Amaldars* de ces côtés ; ils vous promettent beaucoup, & ne
 » feront rien. Je viens d'apprendre que les François ont des vues
 » de continuer la guerre de ces côtés-là.

» (N) Si vous ne faites point cas de tout ce que je vous di-
 » ci-dessus, & si vous ne cherchez à distinguer l'ami d'avec l'en-
 » nemi, & que vous regardiez tous les Européens d'une même
 » façon ; je ne sçaurai quoi faire. Je vous ai représenté tout ceci
 » comme un fidèle serviteur qui a du zèle pour le bien de vo-
 » affaires. (O) Mes lettres & mes suppliques ont de la peine
 » vous parvenir ; je vous prie d'ordonner à quelque personne d
 » considération, qu'aussi-tôt qu'elles vous parviendront de vous les
 » présenter. »

Cette lettre présente bien des objets intéressans, & jette un
 grand éclaircissement sur ce qui s'étoit passé jusques au tems o
 elle fut envoyée à *Nazerzingue*. Vous me permettez d'y joi
 dre quelques réflexions & de les coter comme il suit.

(A) *Mahamet-Alikan* peut seul éclaircir ce fait. Il n'est cepen-
 dant pas le seul qui ait eu connoissance des sommes données pou
 cette paye. Le sieur *Coper* en peut parler pert
 qu'elle lui fut apportée tous les jours, sans
 furieux tapage. (B) Un de ces articles de co

la délivrance de plusieurs paravanas que *Nazerzingue* n'a jamais voulu donner, quelques instances que l'on ait fait auprès de lui pour les obtenir. De là on doit juger combien est valide la possession des terres de *Tirvadyparom*, de *St. Thomé* & de *Pondemaly*. On prouvera encore mieux par la suite, que les paravanas n'en ont jamais été délivrés par *Nazerzingue*, non plus que quelques autres qu'on demandoit en même tems. Quant au reste des accords, c'est à *Mahamet-Alikan* à dire ce qu'il en sçait.

(C) Il est prouvé jusqu'à présent que votre Nation a persuadé que cette déclaration de guerre en Europe étoit inutile, puisqu'elle n'a pas cessé de se joindre à notre ennemi par-tout où nous l'allions trouver. Il faudroit être aveugle pour ne point voir que ce n'étoit point le défaut de cette déclaration qui vous a retenu, pour ne plus vous joindre à *Nazerzingue* après l'affaire de *Tirvaly*. Vous même, Monsieur, donnerez la preuve de ce que j'avance. L'alliance de nos Rois, leurs traités, n'ont jamais retenu vos prédécesseurs, ni vous, Monsieur. Le refus de vos demandes à *Nazerzingue* a été le seul motif qui vous a forcé à faire semblant de le respecter pendant trois mois des traités qui avoient déjà été violés trop de fois. Ce que j'ai déjà dit en est une preuve; la suite de cette lettre achevera de tirer le voile.

(D) Cette exagération ne pouvoit avoir lieu qu'auprès des gens qui ont les yeux à facettes. Un des plus grands chagrins de vos prédécesseurs étoit de ne pouvoir fournir le nombre de 1000 hommes & encore plus, s'il eût été possible. Nous en eussions été plutôt écrasés.

(E) Il n'a pas tenu au sieur *Coper*, si nous ne l'avons pas été. Cet article n'étoit en aucun doute, sur les efforts qu'il a fait pour y parvenir, & ce n'est du tout point sa faute, s'il n'a pas réussi. Il réunissoit en lui les sentimens de vos prédécesseurs; il a pris depuis les vôtres, qui doivent être sans doute regardés comme ceux de la Nation Angloise de l'Inde. Quelle conséquence votre Souverain & le notre peuvent-ils tirer d'une telle conduite, que l'on peut véritablement taxer d'aveuglement?

(F) Ce n'étoit pas là la vraie raison de la retraite des Troupes. *Mahamet-Alikan* manquoit de fonds; l'on ne se contentoit pas de ses promesses. La preuve s'en trouve dans le premier paragraphe de cette lettre.

(G) Tout cet article est un panégyrique extrêmement flatteur pour la Nation, & prouve bien jusqu'où la passion peut aveugler. Non-seulement Mr. Lawrence ne veut pas dire le vrai, il calom-

nie, il invente des faits qui n'ont jamais subsisté ; il fait le prophète & se laisse emporter par son aveuglement. Quel étoit le but de projets aussi-bien ménagés ? Il faute aux yeux, & doit engager la Nation à se tenir extrêmement sur ses gardes avec la votre, & se persuader que les traités de paix que nos Souverains respectifs jugent à propos de faire dans la meilleure foi du monde, n'obligent en rien les sujets de la grande Bretagne. Ce même article est une preuve convainquante que ce n'est pas à Chandasch ni à Mouzaserzingue qu'on en veut ; les François seuls sont l'objet de toute la mauvaise humeur, & on peut dire de la fureur de la Nation Angloise. Nazerzingue lui-même, dont vous failliez votre idole, eut participé à cette haine, s'il avoit donné, comme il se proposoit, cette Province à Mouzaserzingue ou à Chandasch.

(H) Toutes comparaisons clochent, & sur-tout celle-ci. Mais falloit-il intimider Nazerzingue & l'obliger, par la peur, à faire ce que tous les secours en toute espèce & les présens n'avoient pu opérer ? On vouloit les paravanas & être rappelés ; ce moyen ne put l'y engager, ce qui augmentoit l'embarras de vos prédécesseurs car il falloit bien avoir quelque raison spécieuse à donner à votre Compagnie pour appuyer la conduite passée & pour colorer, tant bien que mal, les infractions manifestes & trop réitérées dont on avoit fait usage envers même Mouzaserzingue & Ussindouskan qui n'avoient jamais donné le moindre sujet d'autoriser les démarches de vos prédécesseurs ; les promesses, soi-disant faites, ne pouvoient contenter ni être une raison suffisante pour éblouir vos Supérieurs il falloit quelque chose d'effectif, mais jamais Nazerzingue ne voulut s'y prêter. Il reçut les présens ainsi que les secours d'hommes, munitions, &c. vit l'état de vos demandes, écouta ce que M^rs Lawrence & Wescot, vos envoyés, purent lui dire à ce sujet, ainsi que votre Waquil Agyabdelady, & toutes les lettres qui lui furent écrites ; rien ne put l'engager. Les paravanas ne furent point livrés & votre Compagnie perdit les présens, sans rien obtenir de lui. Mahamet-Alikan, qui avoit des sujets de plainte assez légitimes contre vos prédécesseurs, ne le menageoit plus. Il faisoit voir à ce Seigneur, & le disoit publiquement, qu'il n'étoit point en reste avec votre Nation. Je n'ose même croire les sommes qu'il disoit avoir déboursé pour la tenir dans son parti ; cependant cet objet de dépense est parfaitement désigné dans les déclarations entrées & sorties de vos Troupes, & dont le détail est au

(I) Il est vrai que ces personnes qui vouloient faire croire à *Nazeringue* que votre Nation étoit en liaison avec la notre se trompoient beaucoup ; car il faut rendre la justice qui est due à Messieurs vos prédécesseurs & à vous, Monsieur ; ils n'ont rien oublié pour persuader le contraire à *Nazeringue* , & s'il n'a pas voulu les croire, ce n'est du tout point leur faute ni la votre. Je crois qu'il est inutile de citer les preuves, elles ne sont que trop fréquentes ; j'en ai cependant une à vous présenter & que vous-même m'avez fournie. J'eus l'honneur quelque-tems après votre installation dans le gouvernement, de vous offrir d'envoyer, comme il étoit d'usage, deux personnes du Conseil avec deux Officiers pour vous saluer de ma part. Vous ne crûtes pas devoir adhérer à une politesse réciproque & établie de tout tems ; vous l'écludâtes sous prétexte de grandes occupations. Le vrai étoit de persuader à notre ennemi, comme vos prédécesseurs s'étoient efforcés de faire, que vous n'aviez point de liaison avec une Nation dont Mr. Lawrence lui avoit fait un si beau portrait dans le paragraphe (C) de sa lettre. Cette complaisance de votre part ne fit point d'effet sur ce Seigneur ; mais servit à prouver que vous préféreriez son alliance à celle du plus grand Monarque. Je ne sçai trop si cette préférence trouvera en Europe des partisans dans votre propre Nation.

(L) *Mahamet-Alikan* peut mieux qu'un autre, jeter des doutes sur cet article des sommes immenses dépensées. Le fonds de sa bourse lui présentera souvent la vérité du fait. Le reproche que Mr. Lawrence fait à *Nazeringue* sur les présens qu'on lui a donné, en marque l'inutilité, & que les paravanas si souvent demandés n'ont pas été accordés, puisque Mr. Lawrence avoue que la récompense n'a pas suivi.

(M) Mr. Lawrence fait tous ses efforts auprès de *Nazeringue* pour se disculper d'avoir abandonné *Mahamet-Alikan*, & affecte en même tems de ne plus faire cas de lui dont les offrandes paroissent taries. Il excite *Nazeringue* à prendre vengeance en personne, & lui donne à ce sujet les meilleurs conseils, tant pour ces côtés, que pour *Mazulipatam* dont il paroît que la prise échauffe son imagination, sans vouloir faire réflexion que si cette place a été prise & qu'elle nous soit restée, que c'est à vos prédécesseurs que nous en avons l'obligation. Car si *Nazeringue* ne s'étoit point prêtée à leurs insinuations & qu'il nous eût laissé tranquilles dans nos états, l'idée ne nous seroit jamais venue de nous rendre de cette Ville. Ce n'est pas la seule obligation dans ce

genre que nous vous avons ; il est vrai que telle n'étoit point l'intention ; mais vous nous avez mis dans le cas de profiter de l'occasion , qui ne se seroit point présentée sans votre acharnement contre nous. C'étoit tout le fruit que *Nazerzingue* retiroit de tout ce que vous imaginiez pour l'animer contre nous. Ce même article prouve invinciblement que les paravanas demandés , n'avoient pas encore été délivrés , & qu'il vous en falloit un de lui pour vous mettre en possession de *Divy* ou votre Nation n'avoit jamais pu se placer malgré les paravanas de la Cour dont vous faites montre aujourd'hui , quoique très surannés , & aussi inutiles que ceux que nous avons précédemment pour notre établissement à *Talichery* , dont vous êtes les maîtres depuis long-tems.

(N) Le sieur Lawrence fait encore ici tous ses efforts pour persuader *Nazerzingue* qu'il ne doit pas regarder tous les Européens d'une même façon. Il est vrai que notre Nation étant dépeinte avec les traits les plus marqués de toute façon , la votre affecte de ne pas se confondre avec elle ; c'est ce que nous pouvons inferer des défenses réitérées de toute communication avec nous. J'en donnerai la preuve par la suite. Ce sera encore vous, Monsieur, qui me la procurerez par écrit. Elle cadre à merveille avec le refus que vous avez fait de recevoir la visite que je vous envoyois. Au reste , je crois pouvoir dire que ces mépris affectés de votre part , ne font du tout point en leur place. Une Nation telle que la notre , exige de vous, Monsieur, des attentions qui lui sont effectivement dues. Les traités au moins vous obligent à des menagemens que vous n'avez du tout point.

(O) La lettre de Mr. Lawrence avoit peine de parvenir à *Nazerzingue* , ce qui ne prouve pas la grande intelligence entre lui & ce Seigneur , dont il voulut faire parade lorsqu'il eut la bonté de nous offrir sa médiation auprès de lui. Il est si vrai que ces lettres avoient peine à parvenir à *Nazerzingue* , ou qu'il en faisoit si peu de cas , qu'après sa mort il s'en est trouvé quelques unes qu'il n'avoit pas ouvertes. Sa conduite d'ailleurs avoit assez prouvé qu'il ne se prétoit point à toutes vos vûes. Les preuves déjà données , vont être suivies de quelques autres qui ne seront pas moins convaincantes.

Je finis mes réflexions que j'aurois pu étendre bien au-delà sur une lettre qui ne laisse aucun doute sur la façon de penser de votre Nation dans l'Inde envers la notre , & sur vos vûes. Je laisse à mes Compatriotes en Europe , à suppléer à ce que je n'ai pas dit , quoique je l'aye pensé.

La lettre de Mr. Godhire votre chef à *Injiron*, trouve ici naturellement sa place. Elle ne peut être mieux présentée; mais il convient de vous dire comment le sort nous l'a procurée. Mr. Guillard, Commandant alors à *Mazulipatam*, ayant jugé à propos de faire faire une sortie de sa place sur le camp ennemi commandé par *Mahamet-Alikan*, *Faussedar* de *Rajimandry* qui avoit si bien exécuté les ordres de son maître contre nous; cette sortie fut si heureuse, que le détachement pénétra dans le camp dont il se rendit le maître, & le mit au pillage. L'Officier qui le commandoit nommé Mr. Dufaussay, étant dans la tente de ce *Faussedar*, fit ramasser ses papiers qu'il porta à *Mazulipatam*. Dans la recherche que l'on en faisoit, on fut frappé d'une lettre en caractère d'Europe; c'étoit la propre signature de Mr. Godhire; elle excita la curiosité. Voici mot pour mot ce que la traduction présenta.

» J'ai reçu par vos *Alcaras* la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, par laquelle vous me marquez que vous avez reçu ordre du Nabab *Nazerzingue* pour vous emparer de toutes les loges de ces malheureux François ses ennemis. Je vous dirai que j'ai aussi remis un paravana de la part dudit Seigneur *Nazerzingue*, par lequel il m'ordonne de me joindre à vous pour cette opération, me marquant que vous deviez vous transporter de ces côtés. Il me recommande de me concilier avec vous, & pour, en conséquence du résultat, nous emparer des loges de ces malheureux, étant dans l'intention de suivre les ordres qu'il me donne. Je vous attends, & vous prie de vouloir bien prendre la peine de vous rendre à ma loge en passant, où étant arrivé, nous tiendrons ensemble conseil pour cette affaire, qui n'est point assez facile pour pouvoir la traiter par écrit. Votre présence est nécessaire; vos *Alcaras* m'ayant rapporté hier que vous aviez été aujourd'hui avant la nuit dans le *Cusbé d'Injiron*; c'est pourquoi je ne vous ai point fait réponse. Je vous dis donc que plus vous tarderez & plus ils se fortifieront.»

Le même esprit qui a composé les lettres de Mr. Lawrence, & les premières qui sont déjà transcrites dans la présente, se trouvent par-tout. Chez votre Nation, dès-lors qu'il s'agit de nous nuire, le même empressement pour notre destruction, & les termes effectivement convenables à une Nation aussi décriée suivent. Les autres, sont réunis. Quelle complaisance d'ailleurs de la part de Mr. Godhire, & quelle crainte que le *Faussedar* ne perde le tems !
 Je fortifieront, dit-il, d'où il pourra résulter que nous ne se-

rons pas chassés ; c'étoit ce qui faisoit le plus de peine à Mr. Godhire. Venez donc vite, on ne peut trop tôt chasser ces malheureux François. (Ce terme dans une langue Persanne, est extrêmement méprisant) En peut-il être d'assez bas, pour une Nation naturellement portée à tous les crimes suivant la votre ? Cet empressement, cette complaisance de Mr. Godhire, ne répondent du tout point à la violence dont il étoit mention dans votre lettre du 6 Juillet 1750 V. S. qui a déjà été citée. Nous ne trouvons au contraire chez lui que le dessein le plus marqué de nous détruire & de faire avec l'ennemi tout ce qui dépendra de lui pour y parvenir : aussi, bien inutilement vos prédécesseurs ont-ils voulu colorer sa conduite d'une violence qui n'a jamais eu lieu. Cette lettre nous parvint par mer le 20 de Janvier, & nous eûmes l'honneur de vous en envoyer une copie, ainsi que d'une autre du sieur Dalton Buskam, Officier de vos Troupes. Cette dernière portoit également le même caractère de mépris & de mauvais termes.

Vous voulûtes, Monsieur, (vous étiez alors en place) jeter du doute sur la première, en disant que comme elle n'étoit point signée, que cette occasion ne pouvoit se concilier avec votre coutume ordinaire ; sur quoi nous eûmes l'honneur de vous répondre que celle là l'étoit, & que nous pouvions cependant vous en montrer d'autres de Mrs. Floyer & Lawrence, écrites en Persan, où il n'y avoit que leur chappe sans signature, comme il est ordinaire dans cette partie de l'Inde. Nous vous priames en même tems d'envoyer quelques personnes pour la voir & faire quelques vérifications de la signature. Cette offre fut éludée ; on craignoit la conviction ; & après plusieurs écritures de part & d'autre, vous terminâtes enfin tout d'un coup toute la discussion en nous accusant dans votre lettre du 2 Avril 1751 V. S. d'être gens capables de faire de fausses signatures & de fausses interprétations. Votre lettre du 25 du même mois V. S. offre d'en donner la preuve en tems & lieu. Il ne nous manquoit plus que cette qualité de faussaires pour achever le panégyrique. Mr. Dalton dont je vous ai parlé de la lettre, tachoit aussi de nous donner son coup de patte. Il falloit bien que toute la Nation s'en mêlât. Voici ses propres termes à Mr. Hauk ; cette lettre est du 3 Janvier 1751 V. S. à Mr. Hauk, vous me rendez justice en disant » que j'étois votre ami. Vous avez en votre pouvoir de me con- » server tel à votre égard, même après votre mauvais procédé ; » m'eussiez-vous écrit de Pondichery à mon retour de Bengale, » j'étois

33
» j'eus employé tout mon crédit auprès du Gouverneur pour vous
» remettre à votre premier poste : mais votre demande est hors
» de propos aujourd'hui , puisque les François & nous ne som-
» mes gueres en état qu'en une guerre ouverte. Votre demande est
» d'une telle nature , que je suis certain que ce seroit me met-
» tre en risque de perdre l'amitié du Gouverneur , si je lui faisois
» une telle ouverture. Quoiqu'il en soit , Hauk , pour vous mon-
» trer combien j'estime un brave homme , je vous ferai une pro-
» position sur laquelle , si vous réfléchissez avec un peu de sang
» froid , vous la trouverez digne d'attention. Quittez toute idée de
» ce vil service , dans lequel vous vous êtes engagé , & revenez
» à votre pavillon avec tous les Anglois qui sont sous vos ordres.
» Faites cela , & je vous promets sur ma parole d'honneur , de
» vous obtenir du Gouverneur le même rang que vous avez à
» Pondichery , &c.

Les réflexions ne me manqueroient pas sur les phrases soulignées.
Elles en présentent à l'infini , & je laisse au Lecteur le soin de
les faire lui-même. Je reprends la suite des affaires.

J'ai laissé nos Troupes campées aux environs de *Gengy. Nazeringue* , revenu de ses allarmes , & dont les pluyes avoient suspendu la fuite , avoit rassemblé partie de son Armée , & suivant les conseils de Mr. Lawrence , venoit lui même prendre sa revanche. Le même inconvenient qui arrêtoit nos Troupes , en fut un aussi pour le retenir environ à quatre lieues de notre camp. Ce fut , Monsieur , dans ces entrefaites que vous arrivâtes de *Visagatapam* & que vous prîtes les rênes du Gouvernement de cette côte. La tranquillité apparente dans laquelle vous vous teniez , me fit espérer que les troubles cesseroient incessamment. Il y avoit aussi lieu de soupçonner que vous n'approuviez pas le passé ; mais l'on se trompoit. Vous agissiez par lettres & vous vouliez être muni des paravanas si souvent demandés , avant que de faire marcher vos Troupes. Ces pièces données décidoient du parti que vous étiez prêt de prendre , & vous faisoient oublier , comme à vos prédécesseurs , ce que vous deviez à votre Souverain & à notre. Je n'avance rien , Monsieur , qui ne soit fondé sur la vérité soutenue de vos propres écrits à *Nazeringue* & autres , dont suivent les traductions.

» Que cette requête du très-humble serviteur *Thomas Sanders* , Gouverneur de *Thevenapatam* , parvienne au serviteur du très-puissant Seigneur *Nizam & Daoula Bahadour Nazeringue* , afin qu'il lui fasse sçavoir , que j'ai été nommé Gouverneur de

134
» cette Ville, & que j'y arrivè. Je regarde comme un bon
» d'y avoir aussi rencontré le Seigneur *Nazerzingue*. L'on m'a
» fait le détail des faveurs que vous avez fait à ma Na
» & les espérances que je devois avoir. Je ne scerois vou
» primer le plaisir que cela m'a fait. J'ai reçu le paravana
» lequel vous m'ordonnez d'envoyer toutes les Troupes An
» ses, afin de se joindre avec *Anaverdikan Bahadour*, pour me
» le bon ordre dans le pays, & rendre la tranquillité aux
» ples. Je fais, à n'en point douter, que depuis long-tems
» nous regarder comme des gens attachés à vous; je veux
» plus en plus vous faire voir notre attachement. Je vous prie
» aussi en cette considération de nous faire expédier les para
» vans que nous avons demandés. J'envoie auprès de vous
» *Agyabdelady* qui vous dira de bouche ce que je lui ai com
» muni. Lorsque j'aurai obtenu ce que je demande, je pour
» rai à me joindre à vos forces pour punir & châtier vos
» ennemis.

*Autre Lettre de Mr. Floyer à Nazerzingue. Le commencement
comme la précédente.*

» J'ai reçu la réponse que vous avez fait à la lettre du Major
» Lawrence & celle de *Chanavaskan*. Je vous ai envoyé par
» *Agyabdelady*, la réponse à la lettre que vous m'avez écrit le
» 23 du mois passé. Je vous envoie ci-joint le duplicata de ma précé
» dente. Vous serez instruit du tout, lorsqu'on vous la lira. Les
» Troupes que vous m'avez demandé sont prêtes. *Agyabdelady*
» vous dira tout ce que je lui ai recommandé de vous représen
» ter de ma part. J'espère que vous me ferez la grace de m'expédier
» les paravans que je vous demande. Je souhaite que votre nom
» soit toujours comme la lumière.

*Autre lettre à Nazerzingue, dont il est parlé dans la précédente.
Les compliments comme ci-dessus.*

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit, par laquelle vous
» me demandez des Troupes. Je vous ai donné avis par *Ana
» verdikan* & *Mahamer-Alikan* de mon arrivée à *Thevenapatam*,
» & je vous ai marqué que je suis entièrement dévoué à ma let
» tre du mois de *Giaca*. Je me propose de vous envoyer *Agya
» delady*, qui vous remettra une lettre de ma part, par laquelle

35
» vous verrez la grande confiance que j'ai en vos promesses. Il
» vous dira de bouche mes sentimens à votre égard. Les Trou-
» pes sont prêtes ; j'attends votre ordre pour vous les envoyer.
» Je ne désire rien tant que de vous prouver l'envie que j'ai de
» vous rendre service. Je vous souhaite, ainsi qu'aux peuples
» que vous gouvernez, beaucoup de bonheur dans toute sorte d'affai-
» res ; il faut attendre tranquillement la fin avec l'aide de Dieu.
» Elle est arrivée. Dieu vous conserve en santé & prospérité.

*Suivent celles que vous avez écrit à Chamaaskam, Divan de
Nazerzingue.*

» Mr. le Nabab, aussi grand & respectable, que puissant à
» protéger les peuples ; que Dieu vous conserve en parfaite santé
» Je vous présente mes très-humbles reverences & ma très-hum-
» ble requête. Je suis arrivé à Thevenapatam pour Gouverneur.
» Les Anglois qui sont ici m'ont informé exactement des graces
» que vous continuez à leur faire. J'ai l'ordre que le premier d'en-
» tre les Grands me donne d'envoyer les Troupes. J'ai envoyé
» ma réponse à cet ordre le 4 du mois Gyleade, qui vous ap-
» prendra toutes les nouvelles. Les Troupes sont prêtes, elles at-
» tendent vos ordres. Vous sçavez mes sentimens les plus secrets
» par la lettre que je vous ai écrit par Agiabdelady. Je n'ai rien
» de nouveau à vous marquer. Que votre réputation reluisse comme
» la clarté de la lumière.

Autre au même. Les complimens, &c.

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit par l'ordre du pré-
» mier d'entre les Grands, & sa réponse à la lettre que le Major
» Lawrence lui avoit écrite. Je suis au fait de tout ce qu'elle
» traitent. Je vous envoie la copie de la réponse que j'ai envoyé
» au grand tribunal à la lettre qu'il m'a écrit le 23 du mois passé.
» Je vous envoie aussi inclus la copie de sa lettre ; vous appren-
» drez toutes les nouvelles à la lecture de ces lettres. Les Trou-
» pes que vous me demandez sont prêtes. J'ai donné par écrit à
» Agiabdelady mes sentimens les plus secrets ; il vous remettra
» cet écrit. Je vous demande votre protection pour les Anglois
» auprès du premier d'entre les Grands, afin qu'il m'envoie promp-
» tement sa réponse scellée de son cachet, & les paravans que

26
« je demande. Je n'ai rien de nouveau à vous marquer. Votre
» réputation reluit comme la lumière.

Toutes ces lettres prouvent qu'il n'a pas tenu à vous que vous n'ayiez agi contre nous, comme avoient fait vos prédécesseurs. Elles prouvent également que ces paravanas tant de fois demandés, ne vous ont jamais été accordés, & que ce n'est point en conséquence de ces pièces dont vous-même & vos prédécesseurs sentiez la nécessité, que vous vous êtes rendus possesseurs des terres de *Tiryadiparom*, de *Meliapour* ou *St. Thomé* & de *Pohdemaly*. De-là il est aisé de conclurre que sans fondement Mr. Floyer a fait tirer notre pavillon du premier endroit, & que c'étoit bien à tort qu'il coloroit l'affront qu'il nous a fait dans cette occasion, d'un don qui ne lui a jamais été fait. *Chanavaskan*, Divan de *Nazerringue*, *Randaspoudet* & *Anaverdikan*, Divan du *Dekan* & bien d'autres qui devoient être informés de la délivrance de ces paravanas, puisq'ne les signatures de plusieurs doivent y être apposées, m'ont toujours assuré que jamais *Nazerringue* n'en avoit délivré aucun. Vos lettres, celles de vos prédécesseurs prouvent le dire de ces gens-là. Quelques particularités aideront encore à soutenir ce fait; je le tiens de *Chanavaskan* & de *Randaspoudet*. Votre Waquil *Agyabdelady* ne vous l'a pas fait ignorer. Suivant vos lettres, vous l'aviez envoyé auprès *Nazerringue*; il étoit chargé de lui présenter de votre part une longue liste qui contenoit vos demandes. Elle fut présentée & rejetée avec beaucoup de dédain & de reproches de la part de ce Seigneur, qui dit hautement qu'il ne sçavoit sur quoi vous pouviez fonder de telles demandes; que bien loin que vous fussiez en droit de lui en faire aucunes, c'étoit à lui à vous demander le remboursement des sommes immenses que vos prédécesseurs & le sieur *Coper* avoient recus de *Mahamet-Alikan*. Dans le moment, il chassa votre Agent de sa présence & le fit mettre sous une sûre garde. Ce fait est vrai, personne ne peut l'ignorer. Cependant *Chanavaskan*, c'est lui-même qui parle, persécuté par *Mahamet-Alikan* & par votre Agent, fit, de concert avec eux, une Requête par laquelle on prioit *Nazerringue* de renvoyer la décision de ces demandes à *Mahamet-Alikan*. Ce Seigneur, auquel on ne demandoit qu'une simple signature au bas du papier, connut le piège; il ne voulut jamais la donner. Votre Agent ayant obtenu son eslargissement, à la sollicitation de *Chanavaskan*, eut ordre de sortir du camp, & de ne plus se présenter en sa place. Il se tint caché chez *Mahamet-Alikan*. Vos affaires étoient sur ce pied-là avec *Nazerringue*; il ne tenoit qu'à lui

37

marcher vos Troupes que vous teniez prêtes à partir ; mais soit veulement de sa part, soit que la Providence eût décidé de son sort, il crût pouvoir s'en passer & ne pas faire un si grand sacrifice ; nous les avions auprès de lui. J'ai dit que ce Seigneur son Armée qui augmentoit tous les jours, étoit campé à quatre lieues de la nôtre, sans pouvoir aller de l'avant ni reculer, par suite de la violence des pluies qui fut si considérable, que de mémoire on n'en avoit vû ; tous les intervalles de ces pluies, occasionnoient des escharmouches qui ne décidoient de rien, non plus que les pourparlers qui ne cessoient point. Cependant les vivres & les fourages étoient extrêmement rares dans cette grande Armée. Les bestiaux mouroient à milliers ; les éléphants, les chameaux, les chevaux de même, ainsi que les hommes ; ceux-ci manédioient *Nazerzingue* & son Divan. Ils firent même un jour un affront cruel à ce dernier, que l'on regardoit comme celui qui étoit étoit *Nazerzingue* dans l'idée de continuer la guerre & leur ruine. Il est certain que *Nazerzingue* & son Divan avoient aliéné tous les esprits, & que tous les Seigneurs de cette Armée ne cherchoient que le moyen de s'en retourner dans leur gouvernement : Les pertes qu'ils faisoient leur étoient extrêmement sensibles. Enfin le calme revint, les pluies cessèrent ; mais ne ramenerent point le calme dans l'Armée ennemie ; les esprits étoient aliénés d'une façon à occasionner une révolution. Nous profitâmes de cette fermentation, qui ne pouvoit que nous être favorable. Le 15 du mois de Décembre, notre petite Armée se mit en marche pendant la nuit, & se trouva à quatre heures du 16 à la portée du canon de l'ennemi, là où la nôtre mit l'avant-garde en déroute. Elle fut vivement poursuivie & culbutée sur le grand corps d'Armée où étoit *Nazerzingue* qui paroissoit dans le dessein de faire résistance : mais peu obéi, & ne voyant autour de lui que des gens consternés, & qui ne respiroient que la fuite, il se vit contraint d'en faire autant, & d'abandonner ses bagages, son Artillerie, & tout son bagage. Nos braves, animés par cette fuite, redoublèrent leur feu & doublerent le pas. Le carnage & l'horreur se répandant par-tout, le jour luisoit déjà & faisoit voir le spectacle le plus surprenant. Tout fuyoit ; & le camp couvert de morts ou expirans assuroit à notre petite Armée une victoire complète. Lorsqu'un Cavalier vint annoncer à toute bride que *Nazerzingue*, blessé, étoit tombé de son éléphant, & qu'on lui avoit coupé la tête. L'on vit effectivement la tête au bout d'une grande lance, elle fut le signal qui fit en même tems cesser le combat. *Nazerzingue* qui

pendant la bataille avoit couru des risques infinis, tant de votre feu, que de la part de deux hommes à qui *Nazerzingue* avoit donné pour tout ordre dans un moment aussi critique de lui couper la tête. La Providence, qui se destinoit à un autre événement, eut soin de sa conservation. Et des fers où il se trouvoit quatre heures auparavant, il se trouva à la place de son persécuteur & de son concurrent. Un changement aussi subit, avoit de quoi l'étonner: il fut mis sans perte de tems sur l'élephant dont *Nazerzingue* avoit été renversé, & conduit sous la tente de ce Seigneur. Cependant le Commandant de nos Troupes ayant fait cesser le combat, fit courir quelques Cavaliers après les diverses Troupes des Fuyards en leur criant: *Kaoul, Kaoul*, terme qui signifie qu'il n'y a plus rien à craindre. Effectivement ces Troupes s'arrêtèrent & revinrent tranquillement reprendre leur place dans le camp. Pendant les Seigneurs qui se trouverent aux environs, se prosternèrent aux pieds de *Mouzaferzingue*, le reconnurent pour leur Maître. Ils furent suivis de tous ceux qui avoient pris la fuite: la foule étoit grande, & c'étoit à qui donneroit plutôt des marques de sa soumission. Cet événement des plus surprenans, remit le calme dans cette Armée, & à six heures du soir tout étoit aussi tranquille dans le camp, que s'il n'avoit été question de rien dans la journée. Tous les trésors, les éléphants, l'artillerie & autres équipages, furent remis à *Mouzaferzingue*. Cet événement eut lieu de vous surprendre, mais il ne vous fit pas changer de sentiment, non plus que celui qui le suivit environ deux mois après. Il est inutile de vous dire que ce Seigneur vint ici séjourner quelque-tems, & prêt enfin de partir & de se mettre en route pour *Aurengabat*, que je lui donnai un détachement pour l'accompagner; & toutes les opérations qui ont été publiques vous ont été connues; elles ne sont d'ailleurs d'aucun objet pour ce qui a précédé & ce qui va suivre.

Mahamet Aiban qui étoit trouvé à cette fameuse révolution, ne jugea pas à propos de rester dans l'Armée qui venoit de changer de Maître. Il profita de la confusion, & s'enfuit à toute bride à *Trichempoly* où il arriva presque seul. Son dessein étoit de plaider sa cause; c'étoit alors sa seule intention; vous lui aviez depuis fait changer de sentiment; *Chanavaican* avoit pris le même parti; il étoit véritablement coupable envers *Mouzaferzingue*; il s'étoit retiré à *Chetp*, où il m'écrivit d'obtenir sa grâce du nouveau Maître, qui par caractère du monde le plus doux & le moins vindicatif, ne balança point un moment à lui accorder de

Zinindalter, Chef Maratte, très-consideré parmi les Indes, étoit chargé de la part de Mahamet-Alikan d'obtenir sa grace. Elle lui fut accordée sans aucune peine ni réserve. Le dessein de Mouzaferingue étoit de rendre la tranquillité dans cette partie. Il oublioit toutes les offenses pour y parvenir. Mais elle n'étoit point votre intention; c'est ce que nous verrons par la suite. Mouzaferingue, après avoir pris les arrangemens les plus convenables pour les affaires les plus considérables de cette partie de l'Inde, & persuadé que Mahamet-Alikan, après avoir reçu le Kaoul que Javoziq avoit sollicité pour lui, se rangeroit à son devoir, se mit en chemin pour se rendre à Golconde, de la part de Nazerzingu. Ce Seigneur se trompoit infiniment sur Mahamet-Alikan. Ce dernier ne songeoit du tout point à se soumettre, & pour le détourner du dessein qu'il auroit pu avoir, vous eûtes soin de lui dépêcher promptement le sieur Coper avec un détachement. Sa présence que vous souhaitiez, & le Kaoul de Mouzaferingue, ne fut pas du goût de Mahamet-Alikan. Il étoit cependant tel que Javoziq étoit chargé de sa part de le demander; mais ayant remis encore son fait de celui de sa famille entre vos mains & celle du sieur Coper, il ne balançoit plus sur le parti qu'il choisiroit: ce fut celui de la rebellion, & de continuer les troubles que vous n'aviez vu qu'avec peine cesser par la mort de Nazerzingu. Cependant ce fourbe tâchoit de couvrir son jeu par une correspondance affectueuse en apparence avec moi. Il croyoit me tromper; il se trompoit lui-même. Mais avant que d'entrer dans ce détail il est convenable de vous rappeler ce que vous nous fîtes l'honneur de nous écrire dans votre lettre du 18 Janvier 1751, V. S. que Mouzaferingue étant encore sur notre territoire, vous avoit écrit que vous eussiez à lui rendre ou délivrer toutes vos cessions à cette côte. Nous répondîmes que nous n'avions nulle connoissance de cette lettre; mais que nous ne pouvions nous persuader que sa demande eût l'étendue que vous jugiez à propos de lui donner. Ce fait mérite une explication. Pendant le séjour de ce Seigneur ici, il me parla souvent de St. Thomé, Pondemaly & de Tirvadyparom, dont, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, vous vous étiez fait, & desquels son oncle Nazerzingu n'avoit pas voulu vous délivrer les paravanas. Vous ne doutez pas qu'il ne fût bien informé de ce fait; puisque ces paravanas étoient trouvez sur les Desserts, ou Livres des ordres du Divan, & étoient restés en son pouvoir. Il se plaignoit aussi du peu d'égard que vous lui marquiez en ne lui donnant pas le moindre signe

de vie : sur quoi il lui représentoit (& je crois effectivement que c'étoient vos intentions) que peut-être son séjour ici vous empêchoit de lui écrire, & lui envoyer quelque chose pour traiter de vos affaires. Je me trompois lourdement ; tel n'étoit pas votre dessein & je ne scavois pas encore jusques à quel point vous portiez votre mépris. Pour le petit-fils de Nizam, mes raisons ne pouvoient le convaincre ; il n'avoit pas tout-à-fait tort. Mais au moins j'eus soin de lui que s'il avoit dessein de vous écrire, qu'il ne le fit que lorsqu'il seroit sorti de cette ville, afin que vous pussiez dire que c'étoient nos sollicitations qui l'y eussent engagé. J'étois si peu instruit du contenu de cette lettre, ni même du lieu & des tems qu'il vous l'avoit envoyée, que lorsque j'eus reçu la vôtre, j'écrivis sur le champ à Mr. de Buffry, Commandant de nos Troupes auprès de ce Seigneur, pour en être informé, & la prier de m'envoyer copie de la lettre qu'il vous avoit écrite. Il étoit déjà bien éloigné. Je la reçus telle que vous en avez ci-après la traduction. Ce fait est vrai, & je le prouverai quand vous voudrez, pièce en main.

*Traduction de la lettre de Mouzaferringue au Gouverneur de
Thevenapatam.*

» Après avoir rendu grâces à Dieu Tout-puissant, je vous fais part, que par la faveur de cette même puissance, & par mon bonheur, tous mes ennemis ont été détruits, & il n'est plus resté aucune de leurs troupes. Les six Soubedaris du Dekan, me sont tombés en partage, & j'en suis le maître absolu. Il me paroît qu'il auroit été de votre devoir de m'en faire compliment, ainsi que cela est usité. Je suis surpris de votre silence, & de votre façon de penser à ce sujet. Ne pensez pas que ce soit pour sujet de recrimination que je vous ordonne d'abandonner toutes les terres & ports de mer dont vous vous êtes emparé sans aucun fondement pendant le tems des troubles passés, & de les remettre en la main de ceux qui sont chargés de ma part de les regner. J'attends de vous à ce sujet une réponse positive & suivant mes desirs, autrement ne soyez pas surpris des arrangemens que je prendrai pour mettre le bon ordre dans les terres de ma dépendance. » Je crois & tout lecteur le pensera comme moi, & sans doute vous l'avez pensé de même, que la demande n'étoit pas indéfinie, comme vous avez bien voulu nous l'écrire, qu'il n'avoit pas le dessein d'y donner l'étendue que vous avez jugé à propos d'y ajouter. Les termes

de la lettre, pendant le tems des troubles passés, désignoit parfaitement les endroits où il avoit droit de vous redemander. Ce n'est donc pas sans dessein que vous avez jugé à propos de mettre dans votre lettre, citée ci-dessus, qu'il vous redemandoit toutes vos possessions de la côté indélément. Il falloit donner à vos Maîtres une certaine couleur, pour soutenir la conduite que vous aviez tenue. Vous ne pouviez mieux en donner, qu'en altérant le sens de la lettre la plus simple & la plus en place, mais il ne falloit pas nous en rien dire, parce que nous ne tarderions pas à faire connoître le faux de cette altération. Aussi dans votre lettre du 4 Février V. S. l'on y découvre votre embarras sur cette altération. Notre doute ne s'accordeit pas avec ce que vous aviez dessein d'insinuer à votre Maître. Mais que voulez-vous que pensent ces mêmes Maîtres, lorsqu'ils sauront la tournure que vous affectez de donner aux choses les plus simples? Et qu'en pensera le public éclairé sur le reproche que vous faites dans la même lettre? Ce Seigneur vouloit dire beaucoup; vous n'avez pas voulu le comprendre, ni vous prêter à ses avis; c'est à déranger vos desseins. Les troubles passés de cette Province ne vous suffisoient pas; il falloit acheter de la mine, & de la mettre dans le plus triste des états, unique but de toutes vos opérations. Pour y mieux parvenir, vous préférâtes l'amitié du domestique, à celle du maître. Ce vain phantôme de tranquillité, dont toutes vos lettres avoient fait parade, disparut comme celui du *Tanjour*. Au moment que vous vous détournâtes pour un objet aussi digne, l'illusion cessa, & ces grands mots, qui dans le vrai n'avoient pas le but de vos intentions, n'avoient servi jusques alors qu'à donner une certaine nuance à vos opérations, & à jeter de la poudre aux yeux de ceux qui ne vouloient point voir *Nazringie* mort, & la paix rendue aux peuples. Vous ne pouviez plus nous servir de ce voile; vous le rejetâtes. Et vous crûtes tous engagements inutiles, dès lors qu'ils ne pouvoient plus servir vos opérations. *Mouzaferingue*, *Salaberingue*, ces officiers, ces gens, tenus en forme de l'autorité royale, ne sont plus pour vous, Monsieur, que des objets méprisables. *Nazringie*, oacilé, le frère des deux premiers, méritoit votre adoration, & vous ne pouviez employer des termes assez énergiques pour lui honorer votre passion. Mais à ces deux premiers, vous avez été devoir préférer leur domestique, encore quel domestique! le fils d'un joueur de *Tham*, que *Nizam* avoit tiré de la mine, un ingrat d'un vilain, quel contraste! & qui auroit pu le le demander, le sous

ne vous efforciez tous les jours d'en donner le plus fortes preuves
Elles vont se manifester, à mesure que j'entrerai dans le détail de
faits qui sont le fruit d'un choix si déshonorant pour la famille d'une
Nation.
Nizam, & que je crois honorée par vos Pos Troupes & tre.
J'ai laide Mahamet Alikan environ n'est sur tout ce qu
colère sur le lieu Coper qui veilloit quel po
se présent ; cependant il trouve le me
village nommé Amanciem, qui me ren
traduction. Les complimens, &c. que vous avez bi
» J'ai reçu avec bien du plaisir la lettre que vous m'avez écrite, & que
» vous m'avez écrite, par laquelle vous me m'avez obtenu
» non de Maha Raja Balladour Janory, qui y
» Coper le Kaoul, que vous m'avez envoyé, que par
» sageur pour moi. Vous m'exhortez d'ajouter tout audit Nizam
» & de remettre ma forteresse au porteur de votre ordre, &
» vous m'envoyerez, & de me rendre à la Cour, & qu'après
» j'aurois eu audience du premier d'entre les Grands, il me don-
» nera un *Mahabary*, un *Jaqueur* & plusieurs terres à rente dans
» le pays de *Holaguet*, que je ne dois point douter que les pro-
» messes que vous me faites, & les assurances que vous
» me donnez, me causent autant plus de satisfaction, que vous
» me témoignés votre amitié par la lettre que vous m'avez écrit
» & que mon envoyé *Hamet Temkam* m'assure que vous m'affec-
» tionnez. Je ne saurois vous dissimuler que le Kaoul que m'a
» envoyé *Mouratrigu* n'est pas de mon goût; c'est pourquoi je
» vous envoie un modèle de celui que je souhaite. Je vous prie
» d'en obtenir un pareil de la Cour & de me le faire tenir avec
» votre lettre & celle d'*Abdoulkan Bahadour*. Je vous prie aussi
» de me procurer le gouvernement de la forteresse de *Elanguder*
» & celle de *Bonniquery* à mes fils *Abdoulvay*, *Mahamet Manivér*,
» afin que je puisse mettre en sûreté ma femme & mes parens,
» & me rendre à la Cour. Je ne puis être persuadé de la réa-
» lité des promesses que le *Nabab* me fait, qu'autant que vous
» voudrez bien en être caution, parce que je me fie plus à une
» seule de vos paroles, qu'à toutes les promesses & assurances de
» la Cour; & que j'estime infiniment plus les lettres que je re-
» çois de vous, que tous les écrits de cette Cour. Cependant
» comme il me faut un passe-pas de premier d'entre les
» Grands, je vous prie de le lui demander, & pour plus grande
» sûreté, de vouloir votre cachet & de me l'envoyer. Je suis
» impatient d'arriver à la Cour, c'est pourquoi je souhaite fin-

43
» celement de vos mes affaires terminées. Je vous suis de m
» donner souvent de vos nouvelles ; mon homme Mamabdkan
» vous apprendra les nouvelles d'ici.

Suit la traduction du Kaoul que demandoit Mahamet Alikan, au
trahent Anaverdikan.

KAOUL pour Anaverdikan Bahadour. Ayez le content. Vous pou-
vez en toute sûreté envoyer votre famille & vos biens où il vous
plaira, & vous vous irez auprès de moi. Je vous promets de ne
point vous demander compte, ni à vos freres ni à vos enfans, des
dépenses que me font dûes du passé par votre défunt pere & par vous,
de la Province de Karnatek & du Royaume de Trichnapaly, ne
de vous molester ni votre famille à ce sujet, parce que je vous
fais grace & à tous ceux qui vous appartiennent, desdits comptes.
De plus, je vous promets de vous continuer votre Mamabdkary, de
vous donner des Jacquirs & des emplois honorables. Je prends Dieu
& Mahomet à témoin & pour arbitre de la promesse que je vous
fais, que j'entreterrai suivant ce qui est écrit ci-dessus.

« Etoit-ce bonne foi ou fourberie de la part de Mahamet Alikan
qui l'engageoit à m'écrire dans des termes aussi positifs? Je sca-
vois à peu près ce que j'en devois croire ; mais pour le mettre
toujours dans son tort, j'envoyai copie du Kaoul à Mourazeringue.
Je crois avoir démontré tout ce que je me suis proposé au
commencement de cette lettre. Je suis en état d'exhiber à qui le
voudra, les pièces originales. La plupart m'ont été retaiées à la
mort de Nazeringue. Toutes ces pièces & les autres dont j'ai fait
usage, prouvent clairement votre conduite. L'avenir ne se présente
point à vous, le passé ne vous laisse point la liberté d'y longer,
& vous voulez que les Maîtres de ces Provinces voyent tranquille-
ment toutes vos opérations. Vous vous inquiétez même lorsqu'ils
osent vous faire leurs représentations, & vous priez de les faire
cesser. La misère du peuple ne vous touche point, au contraire
vous ne cherchez qu'à l'augmenter. Il ne tient qu'à vous, Monsieur,
de la faire cesser de ces coteries. Des lettres que je reçois de
Suratte me font le détail de ce qui s'y est passé entre les Maîtres
& votre Nation, qui, réduite aux dernières extrémités, a eu re-
cours à la médiation de notre chef qui s'en est chargé avec em-
pressement, & a obtenu auprès des Maîtres une paix qui a sauvé
la vie à plus de deux cent hommes & vous réduisit à vos des-

nières Troupes. Elles furent rembarquées ^{plus fortes preuves} dans le détail de
 Bombay. L'on n'a pas jugé à propos de ^{ant pour la famille d}
 beaucoup plus avantageuse que l'on ne devoit ^{Nation.}
 les ravages que ces mêmes Troupes ^{de nos Troupes & tre}
 Ville. Cette conduite de notre chef ^{exactement sur tout ce qu}
 est un peu différent de celle que vous ^{noyen de m'envoyer}
 Le contraste frappera, ainsi que le refus ^{it la lettre dont suit la}
 Messieurs de Bombay ont fait d'un traité qu
 Troupes à Suratte, rendoit ^{difficile à} de que vous avez bi
 arquez qu'à la solli
 vous avez obtie

NOTA. Cette lettre de Mr. Dupleix du ^{ami}
 de Saunders n'est pas signée, Elle est de l'écri^{que} ^{de M. de}
 ou Flaccourt, anciens Secrétaires de M. Dupleix, qui me l'a
 mise en Septembre ou Octobre 1752, autant que je puis m'en res
 souvenir.

MAISSIN



» ceement de vo
 » donner souvent d
 » vous apprendra les

Suit la traduction du Kao N^o 2.

KAOUL pour Anav
 vez en toute sûreté
 plaira, & vous vous
 point vous demander
 me sont dûs

Mr. Maiffin, à Mr. Duplex:

Angham, ce 4 Octobre 1753.

MONSIEUR,

Pouvez-vous ignorer les raisons que donne *Moraro* pour passer dans le *Tanjaour*? Le prétexte qu'il prend est le bien du service. Je vous ai marqué dans toutes mes lettres ce que je pensois de ce Noir; & ce que les gens peuvent vous dire d'avantageux sur son compte, n'est qu'une pure marque de leur attachement pour lui; qui ne doit pas prévaloir sur ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer dans toutes mes lettres. *Moraro* vous écrit qu'il vous est attaché plus que jamais. Que voulez-vous donc qu'il vous dise? Qu'il vous trahit. *Nandi Raja* ne vous a rien laissé ignorer à ce sujet.

Vous me prescrivez dans toutes vos lettres de ne rien faire que du consentement de *Moraro* & de *Nandi Raja*, sur-tout du premier. Celui-ci vous écrit qu'il est convenu avec *Nandi Raja* & avec moi d'aller en personne avec la Cavalerie dans le *Tanjaour* pour y faire ravage. Que vous ne le trouviez pas bon, cela est on ne peut mieux; mais que vous me fassiez un crime lorsque j'agis sur vos ordres, c'est ce qui n'est pas juste. Car enfin, Monsieur, que me dites-vous dans toutes vos lettres? De ne rien faire sans le consentement de *Moraro* & de *Nandi Raja*, sur-tout du premier, & d'avoir toutes sortes d'égards pour lui. Que me propose-t-il, & que m'a proposé *Nandi Raja* avec lui? Je vous en ai rendu compte sur le champ. Que *Moraro* allait en personne ravage; qu'ai-je fait? J'y ai consenti. Pourquoi? Pour me conformer à vos ordres, parce que *Nandi Raja* & *Moraro* étoient de cet avis. Pouvois-je m'y opposer? Quelles auroient été mes

raisons? Aurais-je été fondé à vous dire que c'est parce que je crois d'intelligence *Moraro* avec l'ennemi? Le contentement de *Nandi Raja*, ainsi que la prière qu'il m'a faite de n'y apporter aucun empêchement, ne me mettoient-ils pas dans mon tort? & plus, la confiance que vous paroissez avoir par toutes vos lettres en *Moraro*; mais qui se trouve rallentie dans votre dernière, ne me mettoit-elle pas dans le cas de recevoir des reproches? Je consens, j'agis suivant vos ordres. Je n'eusse jamais dû consentir; c'est ce qu'il vous plaît de me dire aujourd'hui. A quoi menoit l'exécution de ce projet? A bien de maigrins que j'ai heureusement évitez en priant *Moraro* de différer de quelques jours. Je desirois votre réponse, elle est arrivée.

Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.

LETTRE de Mr. Maïssin, à Mr. Duplex

Au camp devant *Treichenapaly*, ce 13 Octobre 1753.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois. *Moraro* m'a envoyé deux fois *Juisken* le même jour, pour me proposer de repasser le Colram en laissant *Andrenek* (un des Chefs *Mayssouriens* avec l'Infanterie & les Canons de *Nandy Raja* dans le petit *Cheringham*, (a) *Lambert* avec son monde, 500 *Cipayes*, deux pièces de Canons. Il avoit désigné le camp de l'Armée dans une Aldée aux environs de *Chamiavarou*. (b) *Mr. Veri* étoit présent lors de cette proposition. *Moraro* peut-il nier qu'il l'ait faite? Je vous en ai donné avis. Ce Chef vous écrit aujourd'hui le contraire, vous le croyez par préférence à *Mr. Veri* & à moi; je ne sçaurois qu'y faire. *Juisken* nierait-il aussi qu'il a été faire cette proposition à *Nandi Raja*? *Moraro* changea de sentiment le même jour, & lorsque je lui en demandai la raison, il me répondit qu'il étoit fait pour obéir, tout lui étoit égal; que si on restoit, il resteroit; qu'il partirait, si on partoit. Il me dit cependant, après qu'il croyoit convenable d'attendre vos ordres & de sçavoir vos intentions. *Nandi Raja* vouloit rester; vos ordres de ne rien faire sans le

(a) C'est un Temple dédié au Dieu Roudra qui est sur l'Isle.

(b) Grande Aldée, dans les plaines entre le Colram & Outatour.

mentement de *Moraro*, & la lettre que vous aviez écrite à *Le Gris*, ne m'eussent plus indécis. Je restai sans balancer. Cette résolution de *Nandi Raja* à vouloir rester sur l'Isle, n'est point chez lui une marque de courage, mais de nécessité. L'alternative où il se trouvoit l'a engagé à tout hazarder. Avez-vous Monsieur, les mêmes raisons que lui pour prendre un tel parti? Je les ignore sans doute.

Ce que je dis ici, n'est point pour me disculper d'avoir été dans le sentiment de faire une retraite. Je sçai qu'un mouvement retrograde peut décourager une Troupe & enhardir l'ennemi; mais est-ce dans une pareille conjoncture & dans des cas aussi critiques que ceux où je me suis trouvé? On peut le voir dans mes lettres. Il n'y a point de honte à faire une retraite quand elle est nécessaire, mais c'en est une bien grande de se faire battre & de tout perdre quand on peut l'éviter. Je vous le répète en confidence, tout étoit perdu si l'ennemi eût passé sur l'Isle; il n'a pas eu profité de sa victoire. Que ne m'auriez-vous pas dit s'il eût été profité? » Pourquoy n'avez-vous pas repassé le Colram? » *Moraro* vous l'a fait proposer le matin par *Juisken*; il n'a changé de sentiment que vers le soir, parce que vous ne saisissez pas cas de ses bons conseils; je vous avois dit de suivre les conseils de *Moraro*, vous ne l'avez point fait, tout est perdu. » c'est votre faute ». Oui, Monsieur, vous auriez été en droit de me dire cela, & bien d'autres choses. Qu'aurai-je eu à repliquer? Rien, j'aurais été dans mon tort. *Moraro* vous auroit dit que son avis étoit de quitter l'Isle, mais qu'on ne l'a pas suivi; il se seroit réglé, comme il fait, sur l'événement. Il est bien fâcheux pour moi que vous n'avez pas voulu distinguer un fait de conduite de ma part, d'un autre de pur hazard.

J'ai parlé de l'inconduite de *Moraro* avec *Mrs. Veri* & *Le Gris*, & jamais en public. Il y a des Ecrivains dans l'Armée; je le sçais sans les connoître, & je les méprise autant que leurs écrits.

Comment pouvez-vous dire que la résolution de *Nandi Raja* de rester sur l'Isle, lui avoit été inspirée par *Moraro*? puisque le premier m'a toujours dit que ce Chef Maratte faisoit tout son possible auprès de lui, pour lui persuader de repasser le Colram; que deux Laks de *Roupies* que lui avoit promis le Roi de *Tanjaour* pour nous engager à repasser, étoient la raison de cette saine politique. Ce qui me le fit croire, c'est la proposition que me fit *Moraro* par *Juisken*; je ne vous la laissai pas ignorer.

L'alternative de mes sentimens & de ma façon de penser sur

le compte de *Moraro*, ne m'est suggerée par personne. Je lui ai rendu justice lorsqu'il le méritoit, & je vous dis aujourd'hui ce que je dois, lorsque je ne crois point sa conduite dans l'ordre. Que ne m'avez-vous point écrit vous-même sur son compte? Que l'argent lui seroit tout faire. Vous me dites dans une de vos lettres du 17 Septembre 1753, que sa conduite n'est pas dans l'ordre. Je vous dis ce que j'en sçai; & vous voulez malgré cela & malgré tout ce que vous en a écrit *Nandi Raja* que ce soit un honnête homme; qu'il vous est attaché & dévoué, parce qu'il vous l'écrit, & que ses *Waquils* vous en assurent. Vous me faites un crime de tout ce que mon devoir m'oblige à vous dire, & vous disculpez le Chef Maratte. Cela me seroit très-égal, si je n'appercevois point que vous voulez en même temps blâmer sa conduite. Je vous ai dit tout ce que je sçavois sur le compte de *Moraro*. Où voulez-vous que j'aye des gens dans le Conseil de l'ennemi pour vous confirmer tout ce que je vous ai écrit. Cela ne m'est pas possible. La conduite de ce Chef est convenable. Vous-même, Monsieur, me dites par votre lettre du 17 Septembre que la conduite de *Moraro* n'est pas dans l'ordre. *Nandi Raja* vous en a écrit & moi aussi. Je n'ai jamais fait connoître au premier que je le soupçonnois. J'aurois très-mal pris mon tems; la circonstance demande plus de précautions de ma part, & je n'ai rien à me reprocher.

Je vous ai dit, Monsieur, la situation des affaires; ce n'est qu'une répétition dans toutes mes lettres. Je vous ai demandé par d'instances prières votre décision sur ce qu'il y avoit à faire de plus convenable. Avez-vous jamais voulu me le dire? Ne m'avez-vous pas toujours dit que vous vous en rapporteriez à ce que je ferois de concert avec *Moraro*? Ne vous ai-je pas marqué que ce dernier, après m'avoir fait proposer par *Juiken* de repasser le *Colram*, jugea à propos de me dire le même soir qu'il ne vouloit se mêler de rien, qu'il feroit ce qu'on lui ordonneroit. Je vous en écris; je vous supplie d'ordonner sur le parti le plus convenable qu'il y a à prendre, & vous ne voulez pas le décider. Je crois, Monsieur, qu'il convenoit que vous répondissiez à ma première lettre, ce que vous m'avez dit dans celle que vous m'avez écrite le..... que la gloire du Roi & les intérêts de la Nation étoient sacrifiés, si l'on repassoit le *Colram*. Vous deviez d'abord me donner vos ordres; & non pas me renvoyer à *Moraro* & à *Nandi Raja* pour décider ce qu'il falloit faire.

L'alternative, me dites-vous, dans laquelle je mets la façon de

Le sauver l'honneur du Roi & de la Nation, ne paroît pas juste à quiconque voudra faire la moindre réflexion. Vous seriez en droit de me faire ce reproche, si en réponse de ma première lettre, lorsque je vous ai demandé votre décision sur le parti le plus convenable, il y avoit à prendre dans la conjoncture critique où je me trouvois, & que je vous ai présenté, vous m'eussiez dit qu'il falloit rester; qu'en prenant un autre parti, c'étoit sacrifier la gloire du Roi & l'intérêt de la Nation. Si j'eusse insisté après cela à vouloir faire une retraite, je serois blâmable & répréhensible; mais il s'en faut bien que je sois dans ce cas. Quel est donc mon crime? C'est de vous avoir dit au vrai la situation des affaires. Que vous ai-je demandé dans toutes mes lettres? Une décision sur le parti qu'il y avoit à prendre. Avez-vous jugé à propos de me la donner? Non. Vous vous êtes contenté de me dire, que l'eût été sacrifier la gloire du Roi & les intérêts de la Nation, l'on eût repassé le Colram. Mais quand me l'avez-vous dit? Après que l'événement a eu décidé qu'on avoit bien fait de rester. Pourquoi ne m'avez-vous pas dit cela dans le commencement? Je ne cherche dans tout ceci qu'à vous prouver que ma conduite est dans l'ordre, & que je n'ai agi que pour le bien des affaires. M. de Mainville arrive. Je finis ma lettre en me réservant de vous dire de bouche ce que je dois.

Et suis votre, &c.

Signé, MAISSIN.



N^o 3

E R R E U R ' S

*Qui se trouvent répandues dans le Mémoi
Dupleix.*

Page 39. *Daoustalikan*, (Nabab d'Arcatte) fut de même fort ami de la Nation, & témoigna combien il étoit fort attaché aux François. *Daoustalikan s'o
dant trois ans à ce
monnoye à Pondich.*

Page 39. Il (*Daoustalikan*) mourut en 1741, laissant un fils fort jeune nommé *Sabdéralikan*, & une fille mariée à *Chandafæb*. *Daoustalikan la
(Sabdéralikan) &
en mourant. La pre
à Mortouzalikan Fausledar de
Veylour. La seconde à Teikfæb ou
Teikalikan. Fausledar de Vandavachy. La troisième à Chandafæb ;
& la quatrième à un Faquir fameux.*

Pag. 39. *Daoustalikan* ayant voulu profiter des troubles occasionnés par l'irruption des Tartares & des Perses sous la conduite de *Thamaskoulikan*, tenta de s'emparer de *Trichenapaly* qui étoit sous la domination d'un *Raja* ou Prince Gentil. Son dessein étoit de donner cette souveraineté à *Chandafæb* son gendre. *Le Roi de Tanjaour, ayant
refusé de payer au Carena d'Ar
catte le tribut annuel qu'il doit,
& ayant emprisonné Padogiramna
Brhame d'origine, l'Agent que
Daoustalikan lui avoit
pour se venger de
fit marcher contre lui
Troupes. Chandafæb
avoit donné le com
sollicité par ses Chefs,
taquer Trichenapa*

*chiauca, Veuve de Vinarangua Loquolinina Naquen
y commandoit.*

Pag 39. Celui-ci (*Chandafæb*) à la tête d'une Armée dont *Chandafæb attaq
napaly de vive force*

Daoustalikan lui donna le commandement, & l'emporta d'affairt.

51

repouffé. Il eut recours à la ruse qu'il employa efficacement, ayant obligé Menachiauca de se demettre du Gouvernement. Cia, jeune Prince, issu du sang des Rajas, que la Reine avoit adopté & proclamé Roi de Trichenapaly & du Maduré, devoit être mis sous la tutelle de Chandasaeb qui le fit garder à vue, (j'ignore ce qu'il est devenu) & contraignit Menachiauca à finir ses jours à Che-
ingham.

Pag. 39 *Masha Raja*, Roi des Marattes, envoya au secours des Princes Gentils son parent *Ragogi Bouffola* à la tête d'une Armée de deux cens mille hommes.

Ragogi Bouffola, Chef d'un parti Maratte, à la tête de vingt-cinq ou trente mille Cavaliers, chargé du butin qu'il avoit fait dans les Provinces de Condavir, & de Ragimandry, ne pensoit

qu'à retourner dans son pays, quand il reçut une lettre de *Sabdéralikan*. Celui-ci, jaloux du pouvoir de son beau-frere, appella secrettement les Marattes, & se reconcilia peu de tems après avec *Chandasaeb*, qui lui ceda une vaine puissance dans le Maduré & Trichenapaly. Les Marattes arriverent grande journée. *Sabdéralikan*, honteux de sa perfidie, leur promit de l'argent & pressa leur retour. *Fatezingue Ragogi*, outré du procedé qu'il le deshonorait, & retenu dans les montagnes du *Cadamaye*, s'éluisit *Bongariffa Panniffe*, fameux *Paliagar* qui lui montra un défilé. Il traversa les Gorges. *Daoustalikan* fut attaqué, battu & tué.

Pag. 40. *Sabdéralikan* en fit autant, & peu après il vint lui-même à Pondichery avec *Chandasaeb* son beau-frere.

Chandasaeb fut fait prisonnier. Les Marattes l'emmenèrent avec eux dans leur pays, où il resta jusqu'en 1749, qu'il vint à Pondichery.

Pag. 40. *Sabdéralikan* fit confirmer cette donation par un Firman ou Lettre Patente du grand Mogol, qui, à la sollicitation du sieur de *Volton* son Médecin, avec lequel le sieur *Dupleix* entretenoit une correspondance.....

Si l'on peut juger de son crédit à la Cour de *Dhely* par la considération qu'on y avoit pour son correspondant, (le prétendu Médecin du grand Mogol) ce crédit ne pouvoit être plus mince. De *Volton* étoit connu à Pondichery comme un garçon Barbier, qui par libertinage & pour rendre son sort

meilleur, s'étoit mis dans les terres au service d'un Seigneur *Maure*,

à la suite duquel il fut à Dhely. Le sieur Dupleix faisoit lui-même si peu de cas de cet aventurier obscur, qu'en 1753, qu'il vint à Pondichery, il daignoit à peine le regarder, & en faisoit des plaisanteries publiquement.

Pag. 41. Le sieur Dupleix, en succédant au sieur Dumas, ne jouit pas long-tems du bonheur qu'avoit eu ce dernier d'avoir pour protecteur déclaré des établissemens François le Souba du Dekan, & le Nabab ou Gouverneur d'Arcatte.

Pag. 41. Celui-ci (Anaverdikan) ne fut pas plutôt installé dans sa place, qu'il fit assassiner cet enfant de Sabdéralikan.

Pag. 41. Ce crime fut impuni, parce que Nifamelmoulouk mourut dans le même tems.

Pag. 41. Anaverdikan s'affermait & se rendit absolu dans son prétendu Gouvernement.

Pag. 42. Cependant par son testament Nifamelmoulouk avoit nommé pour son successeur, Mouzaferzingue son petit-fils & son seul héritier, qui fut en effet confirmé dans cette souveraineté par un Firman du grand Mogol.

Pag. 42. À l'égard de Nazerzingue, l'Empereur lui fit donner ordre de revenir à la Cour de Dhely rendre compte de sa conduite. On sçavoit depuis long-

Mr. Dupleix le pouvoit comme Mr. Dumas. Il falloit pour cela qu'il ne se mêlât point des affaires du Dekan, ni qu'il machinât, comme il le fit, avec les Marattes, pour déposséder Anaverdikan, qui ne devint notre ennemi déclaré, que lorsqu'il apprit que le sieur Dupleix vouloit mettre Chandasab à sa place.

Moristouzalikan Nabab de Veylour, fit assassiner le fils de Sabdéralikan, & le sieur Dupleix ne rejette ce forfait sur Anaverdikan, que pour prévenir le public contre lui, en le présentant comme un monstre.

Le fils de Sabdéralikan fut assassiné en 1743; Nifamelmoulouk est mort à la fin de 1748.

Nifamelmoulouk nomma Anaverdikan, Nabab d'Arcatte, & lui en expédia le Paravana.

Les Maures ne font point de testament. Ils ne savent pas même ce que c'est. Nifamelmoulouk avoit six enfans mâles ses héritiers; Mouzaferzingue aussi peu connu à la Cour de Dhely, que le petit pays qu'il gouvernoit, ne recut jamais de Firman du grand Mogol.

Après l'incursion des Perses, Nifamelmoulouk s'étant retiré dans son Gouvernement, fut nommé pour le remplacer dans la charge de Visir. Camerdikan son

vens à cette Cour que cet usurpateur étoit un homme méprisable par ses vices, & dangereux par son ambition outrée; qu'il s'étoit revolté contre son pere plusieurs fois, & qu'il l'avoit forcé de le tenir dans les fers jusqu'à sa mort pour prévenir l'effet de ses mauvais dessein. Mais Nazerzingue n'eut garde d'obéir à ces ordres; il ne pensa qu'à s'assurer autant qu'il étoit possible de la possession des Etats qu'il venoit d'usurper

pour que Nazerzingue apprit que son neveu (Mouzazerzingue) s'étoit écarté de son pays, & que soutenu des François, il prétendoit le détrôner. Il revint sur ses pas, remettant à un autre tems sa querelle avec Mansouralikan. Il est aussi faux que l'Empereur donna ordre à Nazerzingue de venir rendre compte de sa conduite, qu'il est vrai que ce Prince avoit toutes les vertus contraires aux vices que le sieur Dupleix lui donne gratuitement.

Pag. 42. De son côté Mouzazerzingue, successeur légitime, sentant combien.....

Pag. 42. Ce dernier (Mr. Dupleix) par des négociations secrètes avec les Marattes, venoit de réussir à tirer Chandasaeb de sa captivité.

Pag. 42. Mouzazerzingue profita de cet heureux événement & se servit de Chandasaeb auprès du sieur Dupleix, pour lui demander & ses conseils & même les secours qu'il pourroit lui donner pour se maintenir contre l'usurpateur.

Pag. 43. Il falloit attendre les

cousin qui fut tué dans une bataille. Amer-Cha, qui régnoit pour lors, voulut le remplacer par Mansouralikan, qui refusa constamment tant que Nizamelmoulouk vécut, parce qu'il craignoit ce Souberary.

A peine Nazerzingue fut-il sur le Trône du Dekan, & qu'il s'en fut assuré la possession pendant le long voyage qu'il se proposoit de faire, qu'il se mit en route pour faire la guerre à Mansouralikan dont il vouloit avoir la place. Ce fut du côté de Bram-

pour que Nazerzingue apprit que son neveu (Mouzazerzingue) s'étoit écarté de son pays, & que soutenu des François, il prétendoit le détrôner. Il est aussi faux que l'Empereur donna ordre à Nazerzingue de venir rendre compte de sa conduite, qu'il est vrai que ce Prince avoit toutes les vertus contraires aux vices que le sieur Dupleix lui donne gratuitement.

Ces négociations étoient si peu secrètes, qu'Anaverdikan en fut instruit; & de notre ami qu'il étoit, il devint le plus cruel de nos ennemis.

Chandasaeb débaucha Mouzazerzingue, & le porta à la révolte contre son oncle; il lui promit de la part du sieur Dupleix tous les secours nécessaires.

Le sieur Dupleix veut ôter tou-

événemens d'une guerre dans laquelle on ne pouvoit douter que les deux usurpateurs réunis ne fissent les derniers efforts.

Pag. 43. Le sieur Dupleix sentoît même qu'il seroit difficile aux François de ne pas prendre parti dans cette guerre; & que la neutralité ne pouvoit que lui nuire.

Pag. 45. A la vûe de ces pièces, qui furent déposées au trésor de la Compagnie, il fut arrêté au Conseil qu'on accepteroit la donation faite par Chandasab.

qu'on lit, p. 82 de son Mémoire, que la Nababie du Carnate n'est pas un office ou une dignité héréditaire, mais une commission à vie ou plutôt revocable à volonté, il est certain qu'au lieu d'arrêter qu'on accepteroit la donation faite par Chandasab & qu'il continueroit à le favoriser en tout ce qui dépendroit de la Compagnie, le Conseil auroit rejeté les propositions de ce Maure.

Pag. 45. Lorsque le Comte d'Auteuil arriva avec son détachement sur la frontière du Carnate, il trouva l'Armée de Mouzaferzingue & celle de Chandasab réunies.

Pag. 51. Tout dépendoit de la prise de Trichenapaly; & ne devoit-il (le sieur Dupleix) pas espérer que Chandasab après avoir déjà pris cette place en 1736 avec des Troupes assez mau-

te espèce d'idée de concurrence même entre les Princes Maures. Il tranche le mot, & dit sans autre explication, que Nazerringue & Anaverdikan, sont deux usurpateurs.

Il ne faut pas être grand Politique, pour sentir tout l'intérêt qu'a le sieur Dupleix de s'appuyer sur la nécessité de prendre parti dans cette guerre. Il n'y en auroit point eu s'il avoit voulu. Il ne falloit pour cela que laisser Mouzaferzingue tranquille dans sa Faussédanie où il vivoit content.

Si le sieur Dupleix avoit représenté au Conseil ce qu'il dit p. 41 de sa lettre à Mr. de Saunders, que les Gouverneurs ne sont que des rentiers & presque toujours des domestiques des principaux Seigneurs, & qu'il eut ajouté ce

L'Armée de Mouzaferzingue, consistoit en cinq ou six cens mauvais Cavaliers. Celle de Chandasab, en quatre ou cinq mille Marattes, que l'appas du pillage avoit séduits.

Je l'ai déjà dit, Chandasab attaqua Trichenapaly; mais, obligé de se retirer, il usa de supercherie, & la Reine qui commandoit dans cette place, fut la dupe de sa trop grande créulité.

raies & sans le secours d'aucun Européen, l'emporteroit sans difficulté, lorsque notre Artillerie & nos Troupes se joindroient à lui pour l'attaquer.

Pag. 51. C'étoit en effet à Trichenapaly que l'Armée devoit marcher, lorsqu'elle se remit en campagne sur la fin d'Octobre 1749.

Pag. 52. Ensuite ils (les Anglois) se lièrent avec le Roi de Tanjaour, & l'engagerent à ne point exécuter le traité qu'il venoit de signer avec Mouzaferringue & Chandasab.

Pag. 52. Tous ces faits sont confirmés par les lettres originales des sieurs Floyer, Lawrence & Saunders, Gouverneurs des établissemens Anglois, & ils sont d'ailleurs notoires dans l'Inde.

une lettre du 25 du même mois, de lui en donner des preuves en tems & lieux. Si j'étois méchant; je dirois qu'en ne faisant point imprimer quelques unes de ces prétendues lettres, le sieur Duplex craint la réplique des Gouverneurs Anglois.

Pag. 52. Les Troupes Maures effrayées des secours que les Anglois avoient fait entrer dans Trichenapaly, & plus encore des bruits qui se répandoient que Nazerzingue s'avançoit sur le Carnate avec une Armée formidable, commencèrent à murmurer contre leurs Chefs, & en peu de jours l'épouvante devint si générale, qu'on fut obligé de ra-

L'Armée eut ordre d'aller à Tanjaour & d'en enlever les immenses richesses qui y sont renfermées.

Le sieur Duplex ménage ici les Anglois. Pourquoi ne dit-il pas dans son Mémoire, comme il a fait dans sa Lettre à M. de Saunders, que Mr. Floyer fit passer à Tanjaour de Trichenapaly des Troupes Angloises qui firent sur nos Troupes des décharges continuelles d'Artillerie & de mousqueterie?

Mr. de Saunders nie certaines lettres que le sieur Duplex lui impute; c'est sans doute à ce sujet que le Gouverneur Anglois lui écrivit le 2 Avril 1751, qu'il est un faussaire capable de fausse interprétation, & qu'il s'offre par

Aux premières nouvelles qu'eurent Mouzaferringue & Chandasab des approches de l'arrivée de Nazerzingue, ils perdirent la tête, abandonnerent nos Troupes, qui furent obligées elles-mêmes d'abandonner dans la tranchée plusieurs pièces de canon, mdrtiers & munitions. Nazerzingue en fut instruit sur le champ par le Roi de Tanjaour & par M.

mener l'Armée sous les murs de Trichenapaly.

Pag 54. Nazerzingue étoit un Prince foible, mol, livré à ses plaisirs, ou plutôt plongé dans ses débauches, sans expérience dans la guerre, & qui ne rachatroit par aucune vertu les vices que tout le monde lui connoissoit.

Pag. 54. La lettre du sieur Duplex fit donc impression sur son esprit (de Nazerzingue.) Elle lui inspira une certaine terreur qui lui auroit sur le champ fait accepter des propositions de paix, si les Anglois,

encore fait plus en épargnant le Tanjaour & en sauvant Mahanet Alikam lui-même par la suspension du siège de Trichenapaly, on ne pouvoit pas douter que l'Armée victorieuse se fut emparée sans peine. Ce Soubedary sçavoit que l'épouvante avoit été générale quand on apprit son arrivée dans le Carnatte. Masouskan qui avoit profité de la consternation, s'évada, le joignit incessamment, l'instruisit de ce qui se passoit dans notre Armée, & lui dit que les Troupes Françoises, abandonnées des Maures, avoient laissé dans la tranchée plusieurs grosses pièces de canon, des mortiers & toutes leurs munitions.

Pag. 54. Il est aisé d'imaginer qu'elle fut la douleur du sieur Duplex, lorsqu'on l'instruisit. . . . Et que pour surcroit de malheur, on lui apprit que Mouzaferzingue avec la plus grande partie de ses Troupes, ayant négligé de suivre notre Armée, étoit tombé prisonnier entre les mains de Nazerzingue qui tenoit dans les fers. . . . l'instant assaillies par plusieurs corps avancés, & bientôt après l'Armée entière.

fouskan, qui profitant de la consternation générale se sauva.

Nazerzingue étoit un Prince ferme, brave, actif, expérimenté aimé de tous ses sujets, à cause des vertus contraires aux vices que le sieur Dupleix lui donna.

Sa lettre irrita Nazerzingue il sçavoit que le sieur Duplex soutenoit son neveu dans sa rébellion; il rit cependant beaucoup quand il fut à l'article de sa lettre où il lui dit qu'on avoit accordé la liberté à Masouskan qui étoit prisonnier, qu'on avoit

Mouzaferzingue profita de l'obscurité de la nuit. & de la retraite de nos Troupes pour passer auprès de Nazerzingue, comme il le lui avoit promis pour la première occasion. Son arrivée au camp ennemi, qui fut précédé de plusieurs décharges de mousqueterie de la part des siens le suivirent, furent le signal du combat. Nos Troupes furent

Pag. 58. À l'égard des Maures, ils perdirent beaucoup de monde, parce qu'on passa au fil de l'épée toutes les Troupes qui se trouverent dans cette place, (Gengy) à l'exception du Commandant de la Citadelle, qui fut fait prisonnier.

separée par un précipice de 80 ou 90 pieds de profondeur, qui y communique par un pont de bois de 30 ou 40 pieds. C'est ce que le sieur Dupleix appelle Citadelle.

Pag. 58. Tant de succès en si peu de tems acheverent de jeter le désespoir dans le parti de Nazerzingue, sur-tout lorsqu'on apprit que nous marchions vers Arcatte pour l'attaquer. Préféré par les murmures de son Armée, & par les représentations de ses principaux Officiers, il parut déterminé à nous livrer bataille. En effet, il décampa d'Arcatte, & s'avança jusqu'à quatre lieues de notre Armée.

Pag. 59 Et il (le sieur Dupleix) étoit entr'autre parvenu à mettre dans nos intérêts les Chefs des Patannes & des Marrattes, dont les Troupes faisoient la principale force de l'Armée Maure (de Nazerzingue).

conjuraton, & que l'enfer fit naître pour sa gloire, n'avoit découvert au sieur Dupleix, que le pere d'Ymet-Bahadour, Nabab de Candul, un des trois Chefs Patannes conjurés, avoit été battu de verges par l'ordre de Nisamelmoulouk. Il sçut reveiller la vengeance si naturelle aux Orientaux. Ymet-Bahadour promit tout ce qu'on voulut; il tint parole; il poignarda Nazerzingue.

Pag. 59. Ils étoient d'ailleurs irrités contre Nazerzingue de ce

Il n'y eut pas un Maure de passé qu'il fit de l'épée. Deux braves Officiers, Messieurs le Normand & Figeac, suivis de quelques Dragons, gens aussi déterminés qu'eux, firent capituler le Commandant, qui s'étoit retiré sur une montagne qui communi-

que à une autre dont elle est de 30 ou 40 pieds. C'est ce que

Piqué au vif de la prise de Gengy, Nazerzingue résolut de nous attaquer. Il apprit que nos Troupes marchaient en avant, il vint à leur rencontre avec ce qu'il avoit rassemblé, & les suivit jusques sous Gengy, où elles crurent devoir se retirer.

L'Armée de Nazerzingue étoit composée de plus de 160000 combattans; les Patannes, au nombre de 14 à 15000, furent les seuls qui conspirèrent contre Nazerzingue; mais jamais ils ne l'auroient trahi, si un certain Ramdaspendet qui fut l'ame de la

conjuraton, & que l'enfer fit naître pour sa gloire, n'avoit découvert au sieur Dupleix, que le pere d'Ymet-Bahadour, Nabab de Candul, un des trois Chefs Patannes conjurés, avoit été battu de verges par l'ordre de Nisamelmoulouk. Il sçut reveiller la vengeance si naturelle aux Orientaux. Ymet-Bahadour promit tout ce qu'on voulut; il tint parole; il poignarda Nazerzingue.

Mouzaferzingue passa lui-même de sa propre volonté du côté de

qu'après leur avoir promis à tous de laisser la vie & la liberté à *Mouzaferzingue*, lorsqu'il s'étoit rendu à lui sous ces conditions, il l'avoit depuis ce moment tenu dans les fers, malgré les sermens les plus solennels.

Pag. 59. Ils ne lui pardonnoient pas d'avoir perpétuellement, sans aucun motif raisonnable, & contre leur avis, refusé les propositions de paix qu'on n'avoit pas cessé de lui faire.

Pag. 59. Il étoit arrêté que les trésors de l'usurpateur qui se trouveroient dans son camp, seroient partagés entr'eux & le *Souba* légitime.

Pag. 59. Quel que fut le degré d'influence de chacun de ces motifs particuliers sur l'esprit des Chefs Maures, il est certain qu'il étoit convenu entr'eux & le sieur *Dupleix*, que si *Nazerzingue* s'obstinoit à refuser les conditions de paix qui lui avoient été offertes, & que les deux Armées en vinssent à une action, au lieu de combattre pour *Nazerzingue*, ils mettroient bas les armes dès le commencement du combat, & qu'ils se rangeroient avec leurs Troupes sous le pavillon François.

Pag. 60. Tant que les pluies & le débordement des rivières avoient formé un obstacle invincible à la marche des Troupes,

Nazerzingue qui lui promit de lui laisser la vie & de lui rendre son pays d'*Adonis* & de *Raitchiour*.

Les propositions n'étoient point raisonnables. Le sieur Dupleix demandoit que Mouzaferzingue fût Nabab d'Arcatte. Nazerzingue, qui sentoit la raison de cette absurde proposition, la rejeta toujours.

Aucun des Chefs Maures, ne trempa dans la conspiration contre Nazerzingue. Le sieur Dupleix ne peut donc point avancer que les trésors de l'usurpateur seroient partagés entr'eux & le Soubedary légitime.

Quelque chose que le sieur Dupleix puisse dire, il est certain qu'aucun des Chefs Maures n'a conspiré contre Nazerzingue. Ymet-Bahadour, Nabab de Canoul, fut le Chef de la conjuration. Il arbora le pavillon François sur un Mondrain où il se retira avec les Nababs de Cadapè & de Sannour, où ils étoient avec leurs Troupes hors de la portée des coups, pendant que les Maures combattoient.

Notre Armée s'étoit retirée sous Gengy, lorsqu'elle scut que Nazerzingue étoit sorti d'Arcatte dans le dessein de la combattre.

Nazerzingue, que la seule vue d'un péril instant pouvoit arracher du sein de la mollesse, avoit négligé de répondre aux propositions réitérées du sieur Dupleix. Mais lorsqu'il vit que le beau tems commençoit à rendre les chemins praticables, & qu'il apprit par les mouvemens de notre Armée que nous nous disposions très-sérieusement à en profiter, la frayeur le saisit de nouveau, & il prit enfin le parti d'envoyer au sieur Dupleix trois de ses Officiers pour traiter avec lui, de manière que la paix se conclut absolument.

Le guide qui devoit conduire notre Armée à la tente de Nazerzingue, étoit déjà avec le Commandant (Mr. de la Touche). Ils nous l'avoient envoyé. Les Patannes étoient à craindre ; le sieur Dupleix donna ordre d'attaquer.

Pag. 60. Mais la lettre du Sr. Dupleix arriva trop tard. Pendant le tems qu'il l'écrivoit, les deux Armées étoient aux prises, & après une bataille qui couta la vie à Nazerzingue & à plus de dix mille hommes de Troupes qu'il avoit à sa solde, Mouzaférzingue fut tiré de ses fers & proclamé Souba du Dehan.

décharges de canon & de mousqueterie. Il fut blessé d'un coup de fusil par Ymet-Bahadour qui s'étoit approché de lui à ce dessein, & qui le poignarda.

Pag. 60. Pendant ce combat, les Chefs, dont le sieur Dupleix s'étoit assuré, restèrent dans la plus parfaite inaction, & le seul mouvement que firent quelques

Un ruisseau extrêmement débordé par la grande quantité de pluies qui tomba, retint pendant deux mois les Armées en présence ; & c'est ce tems que le sieur Dupleix mit à profit pour la négociation ; il parvint à faire la paix. On juge de la situation des Chefs Patannes, lorsqu'ils en furent informés. Au milieu de 150000 combattans attachés à leur Prince, ils étoient perdus sans ressource s'ils étoient découverts ; ce qui ne pouvoit manquer. Ils eurent recours aux menaces, aux prières ; ils avoient le pavillon que le sieur Dupleix leur avoit envoyé.

Le Commandant, (Mr. de la Touche) reçut la lettre du sieur Dupleix pendant la marche ; il la lut devant plusieurs Officiers à la faveur d'un fanal ; il la mit dans sa poche en disant « Ah » parbleu, Mr. Dupleix ! le vin » est tiré, il faut le boire. » Il pénétra dans l'Armée ennemie. Nazerzingue, qui étoit dans la plus grande sécurité, fut surpris ; il monta sur son éléphant, aux

Les trois Chefs Patannes, les seuls conjurés, se retirèrent avec leurs troupes sur le Mondrain où ils avoient arboré le pavillon François, que le sieur Dupleix leur

uns d'entr'eux avec les Corps de Troupes qui étoient sous leur commandement , fût de se retirer pour éviter le feu de notre artillerie.

Pag. 60. Tous ces Chefs , ayant fait le serment de fidélité au Souba , ils l'accompagnèrent à Pondichery où le sieur Duplex eut soin d'acquitter fidèlement les engagements qu'il avoit pris avec eux.

tagé entr'eux ; & le Souba leur accorda d'ailleurs différentes dignités avec des pensions ; en sorte qu'ils s'en retournerent fort satisfaits , avec promesse de servir le Souba dans toutes les occasions où il auroit besoin de leurs secours.

Pag. 72. Notre Armée , informée de leur retraite (des Anglois) se mit à les poursuivre , & les força de passer le Colram qui étoit extrêmement débordé.

Pag. 73. Pendant ce tems le Gouverneur Anglois (Mr. de Saunders) traita avec Moraro , Général Maratte , qui se joignit aux Anglois pour dévaster la Province. Les Troupes Marattes y commirent toutes sortes de cruautés. L'objet des Anglois étoit de faire une diversion. Mais lorsque le Gouverneur Anglois vit que notre Armée paroissoit résolue de ne point perdre de vue Trichenapaly , il imagina qu'il nous pourroit faire changer de résolution en attaquant Arcatte.

avoit envoyé pour être reconnu des nôtres , afin qu'on ne tirât pas sur eux.

Au rapport des Maures , le trésor de Nazerzingue étoit de 144 Laks de Roupies : mais l'ingratitude qui fit toujours méconnoître les bienfaits , leur a fait dire qu'il ne fut point partagé entr'eux. Le trésor de Nazerzingue , qui étoit d'environ douze millions fut par-

Notre Armée ne poursuivit point les Anglois dans leur marche , que le sieur Duplex appelle retraite ; ils passèrent le Colram qui étoit extrêmement débordé ; ils alloient au secours de Trichenapaly ; nos Troupes devoient les en empêcher , au lieu de les y forcer ; elles ne firent ni l'un ni l'autre.

La Province d'Arcatte , avoit été & étoit encore le motif de la guerre , lorsque le sieur Duplex l'abandonna. Mr. de Saunders profita de cette faute ; il s'en empara. Dès-lors il eut deux objets , la conquête & Trichenapaly à conserver. Pour y parvenir avec plus de sûreté , il fit un traité conditionnel avec Nandi Raja , (Général des Mayssouriens) & Moraro , Chef d'un parti Maratte. Aux Troupes qui venoit de s'emparer si facilement d'Arcatte , il en joignit d'autres avec un corps

Dans cette espérance , il détacha des Troupes de sa garnison, pour aller s'emparer de cette place , où ils ne trouverent aucune résistance.

Pag. 73. Les Marattes s'étant portés sur un chemin où ils comptoient arrêter un convoi que le sieur *Dupleix* envoyoit à notre Armée , le détachement campé sous *Veylour* les surpris , les mit en fuite , leur tua beaucoup de monde , s'empara de leur camp & de tout le pillage qu'ils avoient fait jusqu'alors dans la Province. On leur prit entr'autres plus de 300 chevaux. Ayant ensuite rejoint les Anglois à *Arcatte* , ils viurent avec eux pour prendre leur revanche de l'échec qu'ils avoient reçu ; mais lorsqu'ils virent nos Troupes avantageusement campées à *Harny* , ils n'osèrent nous attaquer , & depuis ce moment , les Marattes mécontents & mal payés par les Anglois , se retirèrent dans le Royaume de *Mayssour*.

Pag. 74. Les Anglois , n'ayant donc pu réussir par cette diversion à nous détourner de *Trichonapaly* , il y avoit lieu de penser qu'en peu de tems nous en serions les maîtres.

Pag. 79. Son premier soin , fut de travailler par la voie de la négociation à détacher du parti ennemi le Roi de *Mayssour* & *Moraro* , Chef des Marattes. Il sçavoit que l'un & l'autre avoient été indignés de la perfidie du

de Marattes que *Moraro* envoya ; c'étoit pour s'opposer aux efforts qu'il sentoit bien que le sieur *Dupleix* feroit pour réparer sa faute.

Mr. *Dumesnil* à la tête d'une vingtaine de Soldats & de quelques *Cipayes* , surprit les Marattes , leur enleva une partie du butin qu'ils avoient fait , & leur prit quelques chevaux. Les Anglois , sous les ordres de Mr. *Cleves* , surprirent & mirent nos Troupes en fuite auprès d'*Harny*. Depuis ce tems-là les Anglois n'ayant aucun ennemi à combattre dans la Province , renvoyerent le parti *Maratte* , qui étoit avec eux , rejoindre *Moraro* leur Chef , qui avec le reste de ses Troupes étoit déjà dans le *Mayssour*.

Les Anglois n'ayant plus rien à craindre pour la Ville & la Province d'*Arcatte* , porterent toute leur attention sur *Trichonapaly* , & ne penserent plus qu'à la conservation de cette place.

Après la prise de toutes nos Troupes dans *Cheringham* , qui fut en Juin 1752 , *Moraro* se retira dans son pays , d'où il vint ensuite en Janvier 1753 que le sieur *Dupleix* l'appella pour se joindre à nous. *Naudi Raja* , Gé-

Commandant Anglois & du meurtre de *Chandajab*. Il n'ignoroit pas d'ailleurs que le Roi de *Mayssour* étoit fort offensé de ce que *Mahamet-Alikan* refusoit de lui remettre *Trichenapaly*, conformément à un traité fait entr'eux, & garanti par les Anglois. Il profita de ces dispositions, & parvint à leur faire quitter à tous deux l'Armée de *Mahamet-Alikan* pour se ranger sous nos Drapeaux.

Pag. 89. La petite Armée qu'il mit sur pied fut grossie par les *Marattes*, & par celle du Roi de *Mayssour*. Comme l'argent nous manquoit, le Roi de *Mayssour* s'étoit obligé de nous en fournir pour la subsistance de l'Armée, & nos conditions avec lui étoient de lui faire accorder par *Salabazingue*, le gouvernement de *Trichenapaly*. Le commandement de cette Armée fut donné par le sieur *Dupleix* au sieur de *Mainville*, Officier dont la valeur & la prudence sont également connues.

Pag. 90. Mais lorsqu'ils eurent pénétré, l'excès de leur joie les ayant emportés indiscrètement; la confusion se mit parmi eux. Les ordres du Commandant négligés ou mal exécutés, mirent l'ennemi à portée de les charger avec avantage. En un mot, leur précipitation leur arracha des mains une victoire qui ne pouvoit leur échaper, s'ils avoient sçu se conformer aux ordres de leur Chef. Il fallut donc se retirer & même avec perte.

général des *Mayssouriens* qui avoit fourni des sommes considérables à *Mahamet-Alikan* sous condition qu'il lui livreroit *Trichenapaly*, resta avec ses Troupes sur l'Isle de *Cheringham*, fit la guerre aux Anglois, proposa au sieur *Dupleix* de prendre nos Troupes à sa solde, & de lui payer une somme dont il convint, pour qu'on lui remit (à *Nandi Raja*) la place dès qu'elle seroit prise.

Les petites Armées que le sieur *Dupleix* mit sur pied (car il en avoit dans les quatre parties du monde) furent commandées par différens Officiers; & la principale dont il est ici mention, fut d'abord sous les ordres de *Mejseurs de Kerjean* (Août 1753) du *Saussai*, *Astruc*, *Brénier*, *Mailin* & de *Mainville*.

Deux cens lances à feu allumées, & des *Dianes* battues par nos Troupes sur les Bastions de *Trichenapaly*, indiquèrent aux ennemis où ils devoient tirer. De 800 hommes environ qui avoient monté à l'escalade, il en resta 417 qui furent faits prisonniers.

Pag. 90. Toutes ces manœuvres affaïmoient tellement la ville, que l'Officier Anglois qui y commandoit, écrivit au sieur de *Mainville*, que s'il n'envoyoit pas des vivres aux prisonniers François, il pouvoit être assuré qu'on les laisseroit tous mourir de faim.

Pag. 92. Ils (les Anglois) gagnèrent donc à force d'argent & d'intrigue sés deux principaux Ministres, nommés l'un, *Sayed-laskarkan*, l'autre, *Mirmahamet-Uffenkan*.

teur de la mort de son Souverain. Il pût être sévoué aux Anglois par esprit de vengeance ; mais jamais il n'y fut vendu.

Il y avoit plus de six cens prisonniers François dans *Triché-
napaly*. Notre Armée qui n'étoit point payée, mouroit de faim. Mr. Dalton, pour embarrasser encore plus Mr. de *Mainville*, lui écrivit que s'il n'envoyoit pas des vivres aux prisonniers François, il pouvoit être assuré qu'on les laisseroit mourir de faim.

Sayedlaskarkan un des plus grands & des plus puissans Seigneurs de la Cour d'*Aurengabat*, & très attaché à *Nazerzingue*, détestoit le sieur *Dupleix*, parce qu'il le regardoit comme le moteur de tous les troubles & l'au-



N^o 4.

CERTIFICATS

DONNÉS AU SIEUR MAISSIN.

DON ANGEL ALBERTO VANDEVFLDE, Coronel del reximiento de Infanteria de Brusela, zertifio que conosco y hevisto servir à D. Diego Maissin, Subteniente del reximiento de mi Cargo, en este empleo desde el dia tres d'Octubre de mil settecientos y treinta y ocho, hasta oy dia de la fecha, en cuyo tiempo ha cumplido como Ofizial de onor à quanto se le à mandado en el real servizio en expezial, los quinze ultimos mezes que ha servido en este reximiento de Ayudante supernumerario en que dio muestra de una buena conducta cumpliendo en el à mi satisfacion; y para que conste donde combenga à su pedimento; doy la presente en Cadis à treinta y uno de Mayo de mil settecientos y quarenta quatro. Signé, Angel Alberto Vandevelde, à l'original.

DON BARTHOLOMÉ LADRON DE GUEVARA, Cavallero de la Orden de Santiago, Comendador de mora en la misma orden, Teniente general de los reales exercitos de Sa M. Governador de la politico y militar de la plaza de Cadis, y Superintendente general de todas rentas reales, su partido y thesoreria, zertifio que D. Diego Maissin, Subteniente del reximiento de Infanteria de Bruselas, ha cumplido con expezial zelo, onor, y buena conducta, en su empleo y en cargo que ha tenido de Ayudante supernumerario del mismo cuerpo en esta plaza, y muy à satisfacion mia, que le he visto servir desde el anno de mil settecientos treinta y ocho hasta de presente por lo que le considero digno de las honrras, y mercedes que Sa M. se dignare hazerle y à supedimento; doy esta en Cadis à treinta de Mayo de mil settecientos quarenta y quatro. Signé, D. Bartholomé Ladron de Guevara, à l'original.

NOUS Lieutenant Colonel, Commandant du second Bataillon Major, & Capitaine du régiment de l'Infanterie Wallone de Bruxelles

celles au service du Roi d'Espagne, pour le présent de garnison dans cette place de Cadix, &c. certifions que le sieur de Maiffin, avant servi en qualité de Sous-Lieutenant dans ledit regiment, six ans, sçavoir, depuis le 3 Octobre 1738, jusques au 1^{er} Juillet 1744, s'est toujours comporté en Officier de bonne conduite, s'est acquitté de son devoir, qu'aux différens détachemens qu'il a commandés, il a fait la fonction de Garçon Major pendant les années, il s'en est acquitté avec toute sorte d'application & contentement; en foi de quoi nous lui donnons le présent Certificat. Fait à Cadix le premier Juillet 1744. *Signé*, le Comte de Galeran, le Baron de Lonchin, le Baron de Pechman, le Comte de Lombard, D. Claudio du Château, D. Esteban de Pro, D. Fernando Fery, D. Francisco Cormon, D. Juan le Comte de Alexandro le Febvre, D. Santiago Florez, D. Joachim de Juan Meux, D. Pedro d'Alouylo, D. Renato Duchmin, D. Supervielle, D. Juan Francisco Caslani, de Marbais, D. Pedro de Beaumont.

ERNEST-LOUIS, COMTE DE MORTAIGNE, Lieutenant Général des Armées du Roi, Commandant sur la Meuse & frontiere de Champagne, certifions que le sieur Maiffin a servi sous nos ordres dans le Corps des Volontaires Royaux avec distinction, application & courage. Fait à Sedan le 28 Mars 1751.

Signé, le Comte de MORTAIGNE.

NOUS COMTE DE CHABO, Brigadier des Armées du Roi, Colonel-Commandant le Corps des Volontaires Royaux, certifions que le sieur Maiffin a servi avec beaucoup de distinction, de talents & de valeur dans ledit Corps, en qualité de Capitaine Aide-Major d'Infanterie, place que son mérite lui avoit fait obtenir par distinction avant son rang. Il s'est trouvé en plusieurs affaires en Flandres, à la retraite des ennemis en Provence, au passage du Var, aux Sièges de Vintimille, Montalban, Villefranche, & autres affaires où il s'est toujours distingué; en foi de quoi nous avons donné le présent Certificat. Fait à Nancy en Lorraine, le 22 Novembre 1751.

Signé, CHABO.

Avons scellé le présent de nos Armées, n'ayant pas le Sceau du Corps.

JE soussigné Général Major, Colonel d'un régiment étranger de mon nom au service de S. A. S. Monseigneur le Duc de Modène, certifie que M. Maissin a servi dans mon régiment, en qualité de Capitaine & premier Ayde-Major, avec zèle, vigilance, & toute la distinction possible. De plus qu'il m'a demandé sa démission, & que je ne la lui ai accordée qu'après trois mois de sollicitation par le regret que j'avois de le perdre; il a aussi été sous mes ordres dans le Corps des Volontaires Royaux, où il étoit fort aimé & estimé; que je l'ai vu dans plusieurs affaires avec les ennemis se distinguer, & notamment à l'affaire du sept, trois jours avant la bataille de Raucoux: enfin je finis ce Certificat en assurant que c'est un sujet de très-grande distinction. Fait à Modène, le 18 Mars 1751. Signé, DEMANDRE.

MONSIEUR DE MAISSIN, Capitaine d'Infanterie de cette garnison, ayant demandé au Conseil assemblé un Certificat des services qu'il a rendus à la Compagnie pendant son séjour dans l'Inde, le Conseil a trouvé sa demande trop juste pour la lui refuser. En conséquence de quoi, il a attesté à tous ceux qu'il appartiendra, que ledit sieur de Maissin ayant été nommé pour faire le siège de *Tirvady*, il s'y est transporté avec les Troupes qu'il commandoit; qu'il a heureusement pris cette place, dans laquelle il s'est trouvé treize pièces de canon, depuis le calibre de 21 jusqu'à celui de 24, huit cent fusils; que ladite place se trouvoit forte de cent cinquante soldats Européens, huit cens *Cipayes*; qu'il a délivré sept Officiers; trente-huit soldats François, prisonniers de ladite Forteresse; qu'après la prise de cette place, il a été commandé pour faire celui de *Chalembon* qu'il a pris pareillement par capitulation; qu'aussi-tôt après il a été renvoyé pour celui de la Forteresse de *Verdachelom*, dont il s'est pareillement rendu maître. La Compagnie est actuellement en possession desdites places. Nous certifions en outre par ces présentes, que ledit sieur de Maissin a toujours été assez heureux pour ne rien perdre à la Compagnie. Fait & donné en la chambre du Conseil Supérieur de Pondichery, fait, contresigné par le Conseiller-Secrétaire dudit Conseil, à icelle apposé le Sceau des Armes de la Compagnie. A Pondichery, le 4 Février 1755.

Signé, GODEHEU, BARTHELEMI, GUILLARD, BOURGUENOUD,
BOYELLAUX, BAUSSET, DE BRAIN.

Par le Conseil, Signé, DE BRAIN.

N^o 5

LETTRE de Mr. Maissin , à Mr. Duplex.

Au camp devant Trichenapaly , ce 28 Août 1753.

MONSIEUR,

Je ne vois pas les raisons qui peuvent vous engager à ôter le commandement de l'Armée à Mr. Bresnier pour me le donner ; c'est un bon Officier qui est très-capable , & il seroit fort disgracieux pour lui de se voir relever , pour avoir sans doute déplû au Raja. Si vous voulez absolument qu'il ne commande plus , je vous prie de disposer du commandement en faveur d'un autre que de moi. Mr. Bresnier me paroît d'un caractère à s'accommoder & à vivre en bonne intelligence avec tout le monde ; laissez-lui donc le commandement , je vous prie , Monsieur. Si le bien du service demande que le tout soit réuni , faites une jonction de de toutes les Troupes , nous servirons volontiers , Mr. Vry & moi , sous Mr. Bresnier. Croyez , Monsieur , que je servirai de cœur , persuadé qu'on me rendra autant de justice , étant second , comme si je commandois , lorsque je le mériterai. Arrangez donc le tout avec Nandi Raja & Moraro. Ils n'auront rien à dire , dès qu'ils sauront votre volonté. Que penseroit-on de Mr. Bresnier , si on lui ôtoit le commandement ? Que diroient les ennemis de voir tous les jours de nouveaux Commandans ? Laissez donc , je vous prie , Monsieur , le commandement du tout à Mr. Bresnier. Voulez-vous perdre cet Officier de réputation ? Il a eu du malheur ; mais y a-t-il de sa faute ?

Je suis , &c.

Signé, MAISSIN.

LETTRE de Mr. Maiffin , à Mr.

Au camp de Rampakon , le 2 Février

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur hier le soir. Je vous avoue que je ne vois pas sur quoi est le prétendu deshonneur que vous dites que vient de rec. Nation , & je comprends encor moins comment M. du se trouve soupçonné , comme il l'est. Je puis vous assurer sicut , qu'il n'y a point de sa faute ; il n'a manqué ni de volonté ni d'attention pour donner sur l'ennemi dans sa marche dès qu'il sçut la véritable route qu'il avoit prise, il me donna l'ordre de commander les Grenadiers , cinquante Soldats cens Cipayes , avec deux pièces de canon pour marcher & combattre sur l'ennemi , ce qui fut exécuté sur le champ. Je priai du Sauffay de me confier ce détachement. Il étoit préalablement parti tout le monde de bonne volonté , toute l'Armée entiere Moraro , tant Infanterie que Cavalerie , & ces Troupes furent arrivées assez à temps pour donner sur l'arrière garde de l'ennemi qui étoit en très-bon ordre sur trois colonnes garnies de pièces de 12 pour arrêter les Marattes , & le détachement considérable qui avoit été envoyé. Les colonnes des ennemis pouvoient être de 500 hommes à chapeaux , & de 4000 Cipayes marchans en très-bon ordre , & dans un pays propre à l'Infanterie. Je demande à présent s'il auroit été possible de renverser cette Armée si bien unie avec 300 Soldats blancs , & environ 2000 Cipayes que nous avons. Car je ne compte nullement sur les Troupes de Moraro , qui pour l'Infanterie consistent en un millier d'hommes , dont 500 suivant l'aveu que m'en a fait le Sieur Roche leur Commandant , sont hors d'état de servir. Mais tout cela n'est rien , & je ne considère point le nombre , mais la qualité des Troupes. Nous ne pouvons disconvenir que toutes les vieilles Troupes qui ont vu le feu , sont malheureusement dans les prisons , que les Cipayes , ou hors de service faute d'armes , ou ont pris chez l'ennemi , parce qu'ils l'ont cru le plus fort ; que ces C sont bons & faits au feu , & que ces Troupes sont de nos soldats venus depuis peu d'Europe , un ramassis de policoi

n'ont jamais vu tirer un coup de fusil, & sur lesquels
 point à compter dans une affaire.

— Voyez-vous, Monsieur, si vous voyiez des soldats se jet-
 er le vent d'un boulet de canon? C'est cependant ce
 que j'ai vu hier, que M. du Sauffay m'a envoyé pour re-
 commander de Tirvady avec les grenadiers, 50 hommes &
 plus : ayant reconnu la place de fort près avec
 Astruc & Mazieres, je fis approcher la Troupe
 en sorte que je fis tirer sur un des bastions : vous
 imaginez-vous, Monsieur, que le bruit de nos propres pièces, fit
 tomber la Troupe & les Cipayes ventre à terre? Quelle confiance
 pouvez-vous donc avoir en de pareils soldats? Les premiers sont des
 Français ; les autres tous recrutés de cet hyver. Je juge par ce que
 j'ai vu d'hier que Messieurs les Officiers & moi qui étions du dé-
 partement d'avant-hier, aurions été les dupes de notre bonne vo-
 lonté, & que nous aurions été sacrifiés, si j'avois pu joindre l'en-

— Je sens fort bien d'où part le coup porté à M. du Sauffay ; c'est
 Moraro. Il fait sa cour aux dépens d'un Officier qui doit être
 respectable pour lui & pour ses pareils. Il tâche de couvrir sa
 mauvaise manœuvre, sur ce qu'il n'étoit point soutenu. Fait-il
 ailleurs les choses par lui-même? Non assurément. Il se tient,
 sous des arbres à une demi-lieue de l'ennemi ; sa Cavalerie s'en
 approche à la même distance, & c'est ce qu'il appelle entourer &
 frapper l'ennemi.

— Je vous avoue, Monsieur, qu'il est bien fâcheux pour M. du
 Sauffay de se voir rappelé sur les rapports d'un Noir. Cet Officier
 a toujours tenu une bonne conduite depuis que je le connois. Je
 vous prie, Monsieur, d'y avoir égard. Décidez, si vous plaît Mon-
 sieur, sur le parti que doit prendre l'armée. Le projet d'enlever
 Tirvady n'a plus lieu. L'ennemi y est entré ce matin sans difficulté.
 Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.



 N° 6.

EXTRAIT d'une lettre de M. Maiffin , à M. Godeheu

A Pondichery , le 17 Août 1754.

Toute l'Armée est dans un état pitoyable ; le soldat & les Cipayes meurent de faim ; les premiers sont tout-à-fait nus. Ce qui est dû aux Troupes noires & blanches , aux Entrepreneurs des vivres & à quelques Marchands , se monte à près d'un million. Il n'y a pas un sol dans l'Armée. Nandy Raja est dans une indigence extrême , & la Cavalerie ne veut rien faire faute de paye..... Je suis obligé aujourd'hui de donner six couverts d'argent pour vendre , afin d'avoir du riz pour la Troupe.

N° 7.

 EXTRAIT d'une lettre de M. Duplex à M. Godeheu
 qui se trouve page 82 du Mémoire de ce dernier ,
 imprimé & distribué dans Paris au mois de Mars
 1760.

A Pondichery , le 4 Août 1754.

J'eus l'honneur de vous entretenir hier au matin sur ce qu'il me paroissoit nécessaire d'envoyer un détachement de deux ou trois cens Blancs , pour se joindre aux Troupes Noires & Marattes qui sont à la poursuite de Mafousdi , qui peut avoir avec lui près de trois cens hommes à chapeaux , Angles & Topazes , mille Cipayes , & cinq cens chevaux , six pièces de canon , dont trois aux Anglois. Je crois que cet envoi seroit à propos , à moins que vous n'aimassiez mieux en envoyer tout de suite 400 se joindre aux

Troupes qui sont devant *Trichenapaly*, afin que si *Mafouskan* & *N*otre troupe peuvent passer le *Colram*, nos Troupes se trouvent renforcées par ce nouveau détachement qui portera avec lui quelques munitions dont on a besoin, & ramenera le courage de nos Troupes qui n'est jamais fort assuré à la vue des Anglois. Ce détachement, composé de moitié François & Allemands, seroit précieux, & ne serviroit pas peu à accélérer l'ouvrage de la *Nandi Raja*, qui a toujours fait mes desirs comme les vôtres.

N^o. 8.

LETTRE de Maiffin, à Mr. Duplex:

À *Cheringham*, le 9 Octobre 1753.

MONSIEUR,

Moraro a reçu hier une de vos lettres sans date, qu'il m'a communiquée par une raison qui ne m'a pas peu surpris. Vous lui dites, Monsieur, de demander au Commandant & à l'Interprète un billet, par lequel il seroit dit que ce n'est point ce Chef *Maratte* qui a proposé de repasser le *Colram*, & de vous l'envoyer. Mon billet se trouve tout dicté dans mes lettres, je vous y renvoie, & il seroit bien à souhaiter que vous y fîssiez plus d'attention; je ne donne point de billet. Je ne suis pas moins surpris de ce que vous remerciez *Moraro* pour les prétendus services que vous dites que rend sa Cavalerie, en empêchant les vivres d'entrer dans *Trichenapaly*, pendant que depuis douze jours il n'est pas sorti un seul Cavalier de son camp. Vous le remerciez aussi du parti qui a pris de rester sur l'Isle, parce que vous parlez votre nom, lui dites-vous, si on abandonnoit *Nandi Raja*. C'est donc là, Monsieur, le parti que vous voulez qu'on prenne, & vous ne daignez pas me le dire, malgré tou-

tes mes prières ? Il est donc vrai que tel parti que je ne puis manquer d'être blâmé ; car si l'on quit *Cheringham*, on abandonne *Nandi Raja*, & c'est un vous. Si on y reste, & que les affaires tournent mal a-t-on resté, direz-vous ? De façon que je serai fable de tout, & c'est précisément ce qui veux éviter. Je vous prie donc, M^e Commandant, qui agisse comme bon lui donner point d'ordre. Je servirai volontent que je le connois trop. En me retirant vous lui rendrez donc service & à moi au venons plus. Je connois trop bien l'homme terai volontiers en second. Je vous ai rendu l'état des affaires & de la conduite de *Mor* y feriez attention, & que vous prendriez des sequence. Mais vous ne le jugez pas à propos point de vos lettres depuis le 2. Je suis par vous une fois de vous défier de *Moraro*. Je suis, &c.

Signé, MAISSIN

N^o 9.

Croira-t-on qu'à force d'intrigues & de sollicitations, on avoit obligé le Général *Mayssourien* à écrire contre le sieur *Maissin*, Mr. *Godeheu*, pour l'empêcher de l'envoyer à l'Armée ? Mais soit que ses lettres ne fussent pas assez fortes pour déterminer le Commissaire, soit qu'il démêlât les intérêts particuliers qu'on avoit il est certain qu'on en fabriqua une à *Pondichery*, qu'on envoya à ce Général, pour qu'il la signât, & qu'il l'adressât ensuite Mr. *Godeheu*; ce qu'il fit.

Le sieur *Maissin*, instruit de ce que *Nandi Raja* avoit écrit contre lui, alla chez ce Général pour se plaindre de sa mauvaise foi, lequel ne s'en tira qu'en lui faisant des excuses, & en l'assurant qu'il avoit été forcé d'écrire contre lui par les sollicitations de trois personnes, qui le sieur *Maissin* devint facilement

Le sieur *Maissin* ne s'en tint

le ch.

« qui lui repondit de Pondichery le 14 Octobre
 » tre suivante : « Je reçois dans l'instant, Monsieur,
 » e, à laquelle étoit jointe celle de *Nandi Raja*. Je les
 » e & l'autre au Ministre avec quelques réflexions.
 » ai point instruit dans le tems des lettres dont vous
 » J'ai attribué les premières à la mauvaise humeur
 » ia, & il est vrai qu'il y en a eu une qui m'a
 » les autres, & que l'interprète, (c'étoit l'Ecri-
 » e de Mr. *Dupleix*) m'avoua, lors de la lec-
 » ture, avoir été composée ici. Allez toujours votre chemin,
 » Monsieur, & soyez tranquille; je connois la source & les mo-
 » tifs, & je me flatte que mon témoignage en vaudra bien d'au-
 » tres. Je suis, &c.

Signé, GODEHEU.

N^o. 10.

EXTRAIT de trois Lettres de Mr. *Maiffin*;
 à Mr. *Godeheu*.

A Camp de Bonne Espérance, le 18 Août 1754.

« *Moraro* qui est à *Valagonde* avec son Armée, m'envoie un de
 » quils (Agent) pour me dire qu'il reviendra joindre notre
 » avec toutes ses Troupes, si vous voulez lui faire payer un
 » roupies pour leur donner un à compte.

A Chcringham le 4 Septembre 1754.

« *Moraro* m'a écrit une lettre d'amitié, & il m'ouvre son cœur;
 » e dit-il, comme à son propre frere. Je vous envoie ci-joint
 » état des demandes qu'il fait.

A Cheringham le 1754.

Je reponds à c
 l'honneur de r'

es que vous m'avez fait
Moraro se croit fondé à

K

faire les demandes pour les sommes détaillées dans un état particulier qu'il m'a adressé, & que je vous ai envoyé avec ma lettre d'hier. Ce *Maratte* a contracté par écrit avec Mr. *Dupleix*. Il est aisé de vérifier ses comptes. Les circonstances présentes demandent qu'on le ménage. Il m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié, & c'est sur ce ton qu'il m'écrit. On vous a dit, Monsieur, qu'il n'étoit pas mon ami. Il est vrai qu'il a eu lieu d'être mécontent de moi. Voici le fait. Vers le 15 Septembre 1753, je m'apperçus qu'il étoit d'intelligence avec le Roi de *Madagascar*. Il étoit de mon devoir d'en écrire à Mr. *Dupleix*. *Monarc* fut informé huit jours après de ce que j'avois écrit contre lui. Il m'en fit des reproches, en me lisant lui-même la lettre qu'il avoit reçue de *Pondichery*. Cette lettre contenoit mot pour mot ce que j'avois écrit dans la mienne à Mr. *Dupleix*. Ce Chef *Maratte* a cru depuis que *Papiapoulley*, qui avoit de grandes raisons pour me faire retirer de l'Armée, m'avoit joué ce tour, & il me fit aujourd'hui mille protestations d'amitié. Je souhaite qu'elles soient sinceres. Je ferai en sorte de les conserver dans cette circonstance où nous avons besoin d'une neutralité de sa part, &c.

Signé, MAISSIN.

N^o. II.

LETTRE de *Nandj Raja*, à Mr. *Dupleix*

Le Commandant de l'Armée vient de me dire : J'ai reçu ordre de *Pondichery* de laisser quelques Troupes à *Cheringham*, & de me retirer avec le reste de l'Armée. Quand il y laisseroit cent ou deux cens personnes, si le Commandant, qui est un homme sage & entendu, se retire avec le reste de l'Armée, il ne seroit pas raisonnable que je reste sans lui à *Cheringham*; c'est pourquoi il faut que vous me fassiez la grace d'ordonner au Commandant d'y rester avec moi. Il faut, pour ma satisfaction, m'écrire des lettres de votre fanté.

N^o 12.

L E T T R E de Mr. Godeheu à Mr. Maiffin.

A Pondichery, le 5 Août 1754.

Je vous prie, Monsieur, de vous rendre, sans perdre de tems, avec le détachement dont je vous ai confié la conduite, à l'Armée Française campée devant *Trichenapaly*. Aussi-tôt que vous y serez arrivé, vous rendrez à Mr. de Mainville cette lettre, par laquelle je lui donne ordre de vous remettre le commandement de toute l'Armée.

Votre premier soin en arrivant, doit être de vous informer exactement par toutes fortes de voies de la marche & de la position des ennemis, de leur nombre & de la force de leurs convois. Mon intention est que vous choisissiez un camp bien retranché & hors d'insulte, & que vous vous postiez de façon que par différentes manœuvres & par la position avantageuse de votre camp, qui doit toujours être un lieu de retraite pour vos détachemens, vous puissiez ou empêcher ou du moins retarder l'entrée des convois dans la place. Si les ennemis laissent leur convoi derrière eux, pour venir d'abord nous combattre en face, vous pourriez trouver le moyen, en évitant le combat, d'envoyer surprendre le convoi.

Je vous recommande sur-tout de tenir cet ordre secret, de ne point céder à l'impatience qu'on vous témoigneroit de combattre, à moins que vous n'y soyez forcé par des circonstances que je ne saurois prévoir, & sur-tout de ne point laisser debander le soldat pour aller à la poursuite ou pour piller un convoi.

Je vous prie de m'instruire le plutôt que vous pourrez de la position que vous aurez choisie, & des mesures que vous aurez prises pour vous y maintenir.

Je vous recommande principalement de faire exercer souvent les soldats, & de les accoutumer à une discipline exacte & à la subordination dont Messieurs les Officiers leur donneront les leçons

& l'exemple , étant dans la ferme résolution de punir ceux qui seroient convaincus d'avoir contrevenu au pré & de reprimer de même tous autres abus & manqué pline qui viendront à ma connoissance.

Je n'ai pas besoin , Monsieur , de vous recommander avancées , les Patrouilles exactes , & d'envoyer souve couverte. Je rends assez de justice à votre prudence activité , pour croire que vous ne négligerez aucun usités à la guerre pour n'être pas surpris.

En repoussant les attaques , & en toute autre occasion où vous seriez des prisonniers de quelque Nation qu'ils soient , faites-les traiter avec douceur & humanité , & envoyez-les sous bonne escorte à Pondichery , ou dans les places voisines qui sont sous notre domination , jusqu'à ce qu'ils soient remis au Prince à qui ils doivent appartenir suivant les loix de la guerre , sans souffrir qu'il en soit rien exigé , sous quelque cause que ce soit , par la voie de la violence & des mauvais traitemens. Il n'est pas nécessaire que les chefs des ennemis ayent connoissance de cet ordre ; mais il ne seroit pas mal qu'il se répandit sourdement parmi leurs Soldats.

Envoyez-moi l'état exact de revûe des Soldats & Matelots , sains & malades , avec le nom des Officiers qui sont sous vos ordres , leur grade , & depuis quel tems ils sont à l'Armée.

J'ai aussi besoin de l'état de vos munitions de guerre & de bouche , habits , hardes , ustensiles de différentes espèces & de leurs qualités.

Je vous prie de m'instruire de la qualité des vivres du Soldat ; d'où il est facile de les tirer , ou si les endroits adjacens en produisent , & enfin de tout ce qui regarde le soin qu'on doit avoir des malades par rapport à l'attention des Chirurgiens , linges , médicamens , &c.

J'ai l'honneur d'être , &c.

* Signé , GODEHEU.



faudra installer l'ancien, de façon à le faire reconnoître d'une manière à nous déclarer ouvertement ses protecteurs.

Cette affaire terminée, vous vous entendrez, Monsieur, avec Mr. Goupil, pour de suite aller exiger des chefs *d'Ariclour* & *d'Aurcampalcom*, les sommes qu'ils doivent à la Compagnie, & qu'ils refusent de lui payer depuis long-tems. Après quoi je pense que nous parviendrons enfin à établir nos droits & la tranquillité.

Quand vous aurez fini, Monsieur, ces expéditions, vous vous rendrez avec votre détachement à *Cheringham*. Comme il est destiné pour relever la Garnison qui y existe actuellement, vous le laisserez dans cet endroit, & vous ramènerez ici la Garnison de *Cheringham* qui vous sera remise par Mr. Goupil à l'exception des Officiers.

Messieurs le Barou de *Weitz*, *Keiser*, *Bourger*, & *Robert*, tous Officiers qui vous accompagnent, resteront aussi à *Cheringham*.

Donnez-moi souvent de vos nouvelles, & croyez què je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, DUVAL DE LEYRIT.

Si avant d'arriver à *Toureur* il vous vient quelques idées au sujet de ces expéditions, faites m'en part. Comme il se pourroit faire, Monsieur, que pour votre expédition, vous eussiez besoin de quelques Officiers François, je consens, si vous le croyez nécessaire, que vous preniez à *Tirvady* & à *Vardachelon* les Officiers qui vous conviendroient; & à votre retour, vous les remettiez dans leur Garnison.

Depuis cette lettre écrite, j'ai pensé que votre expédition contre les Chefs *d'Ariclour* & *d'Aurcampalcom* pourroit se faire à votre retour de *Cheringham*, celle du *Taureour* étant la première & la plus essentielle à terminer. Au reste, je m'en rapporte à ce que vous croirez être plus convenable.

Signé, DUVAL DE LEYRIT.



N^o 14.

LETTRE de la Compagnie , à Mr. de Maiffin ,
Capitaine des Troupes à l'Isle de France.

A Paris , le 20 Décembre 1757.

Nous ne pouvons , Monsieur , que louer le motif qui vous a déterminé de retourner aux Indes. Nous reconnoissons vos sentimens à cette démarche , & la Compagnie sera charmée de trouver l'occasion de vous en témoigner sa satisfaction.

Nous sommes très-parfaitement , Monsieur , vos très-humbles & très-obéissans serviteurs , les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes.

Signés , { COLABAU, DAVID,
 GODEHEU, MICHEL,
 CASAUBON, GILLY,
 SAINTARD,

A l'Orient , le 31 Janvier 1758.

Signé , GODEHEU DIGOVILLE



N^o 15.

LETTRE de M. de Maiffin, à M. de Leyrit.

A Tandaray, le 10 Juin 1756.

MONSIEUR,

Je suis arrivé hier à Tandaray. M. du Rocher en est parti ce matin, pour se rendre à Pondichery. Il prend la route de Lamprave, pour retirer ses papiers qu'il y avoit envoyés.

J'ai bien prévu que dans une entrevue aussi courte que celle que j'ai eu avec M. du Rocher, il ne lui seroit pas possible de me donner les éclaircissemens nécessaires sur une affaire devenue aussi compliquée, & qui dure depuis quinze mois. Je me suis donc borné à le prier de me satisfaire sur certains articles dont ci-joint est la copie avec celle des réponses.

1. Autant qu'il en fera informé, il me dira le nombre des Troupes Européennes à Chinglepete, & à Carangoly.

Rep. Malca satisfera par le rapport journalier des espions avec lesquels il est obligé de correspondre à cette question.

2. Si les Troupes de l'une & de l'autre place sont sorties pour causer quelques désordres sur le pays contesté, depuis les conférences commencées entre les Commissaires de part & d'autre.

Rep. Les Troupes Angloises, sous le nom du Nabab, sont sorties en Février dernier pour poursuivre des Palanquins sortant de chez moi pour aller à Lampravo, Sadran & Outremalour. & même Pondichery.

Je ser que lesdites Troupes auroient insu n'avois envoyé des Cipayes, de mor

3. Si cela est arrivé, il me dira le tems, les circonstances, & comment on s'est comporté en cette occasion.

Rep. Les Anglois ont saisi le moment que des Cipayes de mon escorte ont quitté la mosquée de Cadapery pour venir m'escorter à la promenade, & ils ont envoyé 20 Cipayes & des Pions pour s'en emparer. Mes Cipayes ont retourné pour s'y loger; ils en ont été empêchés par ceux de Anglois, ce qui ne les a pas empêché d'y rentrer. Mr. Bonnatino à la tête de 30 hommes & l'épée à la main, y est venu & a donné aux Cipayes François d'en sortir. Sur le champ, il les a fait poignarder à coups de bayonnettes; il y a eu un de nos Cipayes blessé: je les ai fait retener, n'ayant aucun ordre de Mr. de Leyrit pour me conduire dans cette circonstance qui n'a pû être prévue. J'avois avec moi 130 Cipayes: les Commissaires Anglois en avoient à Maderante 200, à Carangouly 370.

4. Comme il court un bruit que les Anglois ont surpris un poste dans l'Aldée où Mr. du Rocher avoit fixé son séjour, il me dira les circonstances de cet événement, quel nombre de Cipayes il avoit pour lors avec lui, & celui des Cipayes que les Anglois firent marcher pour cette operation.

Rep. Ce compte a été détaillé à Mr. de Leyrit.

5. Il aura la bonté de m'informer pourquoi les Anglois ont investi l'Aldée de Cadapery, de manière à intercepter ses lettres, comme il s'en plaint à Mr. de Leyrit.

Rep. Je n'en ai pû savoir la raison.

6. Plus: des éclaircissements détaillés sur l'événement d'Atcheravacom, où cent cinquante de nos Cipayes furent envoyés pour enlever un mutin, & où desdits Cipayes ont fait une décharge, & ont tué un homme, dont les Anglois ont fait un grief.

Rep. Depuis mon départ les Anglois ont paru faire des réflexions qui ont arrêté leurs projets. S'ils en ont, ce ne peut être que sur Vayaoure, & Anuaycoton, les bois de Ponongonom, & la Pagode d'Atcheravacom.

7. Plus : le nombre des Aldées actuellement envahies par les Troupes Angloises, soit sous le nom de Pions ou de Cipayes.

Rep. Ce compte a été envoyé à Mr. de Leyrit il y a deux jours.

8. Enfin, je le prie de me donner un détail bien circonstancié de l'état actuel des pays contestés.

Rep. Tout le pays contesté est envahi.

9. Je lui demande si on peut en sûreté se tenir à Cadapery.

Rep. Je ne pense pas qu'il soit avantageux de rentrer à Cadapery, que Messieurs les Gouverneurs ne soient convenus entr'eux de différens points dont je pourrai rendre compte à Mr. de Leyrit, s'il le requiert.

10. Quelle a été la disposition faite de la récolte prochaine ?

Rep. La récolte de l'année dernière a été en partie remise par les Amaldars François & les Français de la Compagnie d'Angleterre, aux habitans, à l'insçu des Commissaires : les uns & les autres la représenteront & seront représentés. Une autre partie est pourrie dans les tas des Meulons.

11. Sur quoi sont fondés les reproches faits de la part des Anglois que l'on avoit enlevé des grains à main armée, que le sieur de Silve auroit été employé à cette operation.

Rep. Je n'ai pû deviner sur quoi est fondé ce reproche ; mais je puis assurer qu'il est absolument faux, & que jamais Mr. de Silve n'a paru à la tête d'aucun détachement, ni fait aucun enlèvement.

12. S'il prévoit que les Anglois seroient disposés à s'emparer de quelque partie de la récolte prochaine, & dans quels Chefs-lieux ? Quels seroient les moyens à son avis pour y obvier ?

Rep. Ces moyens ont été proposés à Mr. de Leyrit, qui ne les a pas agréés dans le tems.

13. Mr. du Rocher me donnera un état des effets appartenans à la Compagnie qu'il aura laissé à Cadapery.

Rep. Laissez les effets pourris & hors d'état de servir.

Le détachement vient d'arriver avec deux pièces de canon. Il est resté six Soldats malades à *Outramalour*. Je vous prie, Monsieur, qu'il soit ordonné qu'on envoie un Chirurgien. Je serois bien aise que ce fût le sieur *Aubry*. Un Armurier seroit aussi fort utile pour raccommo-der les armes des *Cipayes* & des Soldats qui se trouvent mauvaises, ou qui peuvent le devenir : deux Charpéntiers, un Forgeron pour l'Artillerie. J'attends Mr. *Tubin*; je le verrai arriver avec d'autant plus de satisfaction, qu'il est au fait des affaires, & que je le suis très-peu moi, n'en ayant encore d'autre connoissance que celle que m'en a donné Mr. *du Rocher*, tant verbalement que par les écrits qu'il m'a laissés, & que je n'ai pas encore eu le tems d'examiner. Vos intentions particulières me sont, je crois, Monsieur, nécessaires pour la conduite que j'ai à observer par rapport aux faits militaires qui peuvent naître des circonstances & de l'état actuel des affaires. Vous pouvez en prévoir quelques-uns sur le rapport que Mr. *du Rocher* a pu vous avoir fait de la disposition dans laquelle sont les Anglois sur leurs prétentions. Voici un de ces cas : Si leurs Troupes Européennes ou Indiennes favorisoient à main armée l'enlèvement des grains sur les pays contestés ? Une réponse positive, & décidée de vous, Monsieur, sur ce point, pourroit me servir de règle pour agir dans les circonstances qu'on ne peut prévoir, pourvu toutefois que vous l'approuviez.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, MAISSIN.

P. S. Je vous prie, Monsieur, de m'envoyer une copie du plan général du pays contesté, que vous a remis Mr. de *Fontbrun*.

N^o 16.

LET TRE de Mr. Magon, à Mr. de Maissin,
Major de l'Isle de France.

A l'Isle de France, le 31 Octobre 1757.

Vous écris, mon cher Monsieur, cette lettre, qui pourra servir d'instruction. C'est avec regret que je me vois privé

d'un Officier de votre mérite ; mais si vos services étoient utiles ici, ils ne le seront pas moins en France, par les lumières que vos connoissances sur l'Inde vous mettront à portée de pouvoir donner. C'est sur ce ton que j'écris à Mrs. de Moras & de Paulmi. Ne leur cachez rien de l'état des choses : Vous êtes trop bon Citoyen pour négliger aucun moyen de les instruire de ce dont il est à propos qu'ils soient informés. Je vous donne aussi une lettre pour Madame la Comtesse de la March : je vous prie de la lui porter vous-même, ainsi que celle à l'adresse de Mr. le Marquis de Castries. Ce sont les deux personnes de la Cour auxquelles j'ai voué l'attachement le plus vif, & qui en sont assurément bien dignes. Je vous recommande particulièrement au Gouverneur du Cap. Je le prévien sur les paquets dont vous êtes chargé ; vous les mettrez en sûreté. Au reste, je vous prie de me donner de vos nouvelles par toutes les occasions possibles. Vous devez être bien persuadé que personne ne prend un intérêt plus vrai à tout ce qui vous arrivera. Je vous souhaite, mon cher Monsieur, un heureux voyage ; ne m'oubliez pas. Je mérite votre souvenir par l'attachement avec lequel je suis pour la vie,

Votre très-humble & très-obéissant
serviteur. Signé MAGON.

P. S. A votre arrivée en Hollande, vous en instruirez le Ministre & la Compagnie, & leur demanderez par quelle voye ils veulent que vous leur fassiez passer les caisses de papiers dont vous êtes chargé.



N^o 17.

PROVISIONS DE MAJOR
DE L'ISLE DE FRANCE,

• & des Troupes qui y sont entretenues, pour le sieur
Jacques de Maiffin.

L OUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre,
A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT. Les
Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, nous ayant
représenté qu'il est nécessaire pour le bien de notre service &
l'utilité de son Commerce, de pourvoir à la Charge de Major
de l'Isle de France & des Troupes qui y sont entretenues, pour
remplacer le sieur de Frémicourt dans sa qualité de Major Gé-
néral & Commandant des Troupes, dans le cas de son absence
ou de sa retraite, Nous avons crû ne pouvoir faire un meilleur
choix que de la personne du sieur *Jacques de Maiffin*, Chevalier
de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Capitaine d'Infanterie,
qui nous a été présenté par les Syndics & Directeurs de la Com-
pagnie des Indes, lequel nous a donné des marques de sa bravoure,
de sa fidélité & expérience au fait des armes, depuis qu'il est à
notre service; & étant d'ailleurs informé qu'il fait profession de
la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. A CES CAUSES,
Nous avons, sur la nomination des Syndics & Directeurs de la
Compagnie des Indes, commis, ordonné & établi, commettons,
ordonnons, & établissons ledit sieur *Jacques de Maiffin*, Major
de l'Isle de France & des Troupes d'Infanterie qui y sont en-
tretenues, pour, en cette qualité, y commander sous les Ordres
du Conseil établi à ladite Isle, du Commandant Général & du
Major Général des Troupes aux Capitaines, Lieutenans, Sous-
Lieutenans & autres Officiers & Soldats qui y sont en garnison,
dans sa qualité de Major.

Général & Commandant des Troupes, dans le cas de son absence ou de sa retraite; contenir les gens de guerre en bon ordre & police, suivant nos Réglemens; & au surplus jouir de ladite charge aux honneurs, autorités, prééminences & prérogatives accoutumées, & aux appointemens qui lui seront ordonnés par ladite Compagnie. De ce faire lui avons donné & donnons pouvoir par ces présentes. Mandons au Commandant Général de l'Isle de France & au Conseil supérieur établi à ladite Isle, de faire reconnoître ledit Sieur Jacques de Maiffin en ladite qualité de Major de ladite Isle & des Troupes qui y sont entretenues, pour remplacer le Sieur de Trémicourt dans sa qualité de Major Général & Commandant des Troupes, dans le cas de son absence ou de sa retraite, & à tous nos Sujets, de quelque qualité & condition qu'ils soient, Officiers, Soldats & gens de guerre, de lui obéir sans y contrevenir en quelque sorte & manière que ce soit, à peine de désobéissance; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. En témoin de quoi Nous avons fait mettre notre seel à cesdites présentes. Donné à Versailles le treizième jour de Février, l'an de grâce mil sept cens soixante, & de notre règne le quarante-cinquième. Signé LOUIS. Et sur le replis est écrit: Par le Roi. Signé, BERYER.

N^o 18.

PROVISIONS DE MAJOR

Des Ville & Forts de Pondichery, & de Major Général des Troupes de l'Inde pour le sieur de Maiffin.

LOUIS par la grace de Dieu; Roi de France, & de Navarre; A tous ceux qui ces présentes lettres verront, SALUT. Les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes, Nous ayant représenté qu'il est nécessaire pour le bien de son service & l'utilité de son Commerce, de pourvoir à la charge de Major des Ville & Forts de Pondichery, & de Major Général des Troupes entretenues dans les Comptoirs de la Compagnie aux Indes.

avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix que de la personne du Sieur Jacques de Maiffin , Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis , qui nous a été présenté par les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes , lequel nous a donné des marques de sa bravoure , de sa fidélité & expérience au fait des armes depuis qu'il est à notre service ; & étant d'ailleurs informé qu'il fait profession de la Religion Catholique , Apostolique & Romaine. A CES CAUSES , Nous avons , sur la nomination des Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes , commis , ordonné & établi , commettons , ordonnons & établissons le sieur Jacques de Maiffin , Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis , Major des Ville & Forts de Pondichery , & Major Général des Troupes d'Infanterie & de Cavalerie Blanche & Noire , entretenues par la Compagnie aux Indes , pour , en cette qualité , y commander sous les ordres du Gouverneur & du Conseil supérieur de ladite Ville de Pondichery , aux Capitaines , Lieutenans , Sous-Lieutenans & autres Officiers & Soldats qui y seront en garnison , ainsi que dans les autres Comptoirs dépendans de Pondichery ; contenir les Gens de guerre en bon ordre & police suivant nos Réglemens ; maintenir le commerce & trafic de ladite Compagnie , & au surplus jouir de ladite charge aux honneurs , autorités , prééminences & prérogatives accoutumées , & aux appointemens qui lui seront ordonnés par ladite Compagnie. De ce faire lui avons donné & donnons pouvoir par ces présentes. Mandons au Gouverneur & au Conseil supérieur de Pondichery de faire reconnoître ledit sieur de Maiffin en ladite qualité de Major des Ville & Forts de Pondichery , & Major Général des Troupes entretenues dans les Comptoirs de la Compagnie aux Indes , & à tous nos Sujets de quelque qualité & condition qu'ils soient , Officiers , Soldats & Gens de guerre , de lui obéir , sans y contrevenir en quelque sorte & manière que ce soit , à peine de désobéissance ; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. En témoin de quoi Nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le septième jour de Mars , l'an de grâce mil sept cens soixante & de notre regne le quarante cinquième. Signé , L. OUIS. Et sur le replis est écrit : par le Roi.

Signé, BERBER.

 N^o 19.

M. de Maiffin, Major de l'Isle de France & des Troupes qui sont entretenues, prendra le commandement de la grande Rivière des Postes qui en dépendent.

Au Port-Louis, Isle de France, le 3 Juillet 1761.

Signé, DESFORGÉS BOUCHER.

 N^o 20.

LETTRES de Mr. Maiffin, à Mr. Desforgés Boucher.

Au Port-Louis, Isle de France, le 20 Décembre 1761.

MONSIEUR,

Tant qu'on n'a point eu de nouvelles certaines de la position actuelle des Anglois dans l'Inde ; tant qu'on les a cru paisibles possesseurs de Bengale, & qu'on a pensé que la perte de nos établissemens assureroit leurs conquêtes, en leur attachant les gens du pays, je n'ai pas jugé la circonstance favorable ; je l'ai attendue du tems pour vous prouver, Monsieur, que je ne désire rien plus, que d'être d'une utilité réelle à la Compagnie.

Les Anglois actuellement en guerre avec le même Prince que les services que lui a rendus le brave M. Law nous ont attaché, vous mettent à même, Monsieur, de rendre à la Nation peut-être le plus signalé service.

Mais cette raison qui peut seule vou

certainité de trouver encore des amis, de causer une révolution; de retenir les Anglois, de les empêcher de rien entreprendre de *Madras* sur ces Isles, en leur donnant de la jalousie pour leurs propres établissemens dans l'Inde, ne subsista-t-elle point, il est essentiel & d'une conséquence infinie de reparoître à mains armées dans l'Inde. Attendre la paix pour y rentrer, c'est vouloir perdre entièrement l'estime, l'amitié, la confiance des gens du pays, qu'il importe de conserver.

Les moyens d'exécution sont simples. Deux pièces à minute, quelques caisses d'armes, deux cens hommes choisis, des munitions, six mille piastrès pour les premiers besoins, sont, Monsieur, ce que je vous prie de me confier. Vous pouvez attendre tout de mon zèle & de ma bonne volonté.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur.

Signé, MAISSIN.

Au Port-Louis, Isle de France, le 28 Mars 1762.

MONSIEUR,

Les raisons qui vous ont fait craindre pour cette Isle, il y a deux mois, ne subsistent plus. Celles que j'ai eu pour vous proposer par ma lettre du 20 Décembre dernier de me faire passer avec un corps de Troupes dans l'Inde, sont toujours les mêmes.

L'escadre Angloise annoncée & devant partir d'Europe pour faire la jonction avec celle de *Cornik* qui l'a attendue près de trois mois à l'Isle Rodrigue pour attaquer celle-ci, a eü une autre destination. Cette dernière aujourd'hui dans un état affreux, manquant de vivres, d'hommes, d'agrès & d'appareux, dispersée au *Cap*, à la *Baye St. Augustin*, peut-être à *Batavia*, & *Bombay*, absolument hors d'état de reprendre la mer de long-tems, & sur-tout dans l'impossibilité de vous attaquer ici, nous laisse le moyen de reparoître dans l'Inde & d'y porter des coups sûrs. C'est le moment critique, & pour plus heurcux

M

Vous avez sçu en Décembre, par le retour des Vaisseaux de *Batavia*, que les Anglois étoient en guerre avec les Maures, & à la veille de tout perdre dans le Bengale; que *Gengy* tenoit encore; que *M. Marchand*, au service des Hollandois, avec deux ou 300 hommes de la Nation, a mis pour condition qu'il rejoindroit le premier Corps de Troupes qui paroîtroit à la côte *Comandel* avec le pavillon.

Vous apprenez en Janvier, par le Vaisseau Portuguis venant de *Goa* que les Anglois sont en guerre avec les Marattes, qui les resserrent dans *Bombay*; qu'à la veille de tout perdre dans le *Bengale*, ils y ont fait passer de *Madras* 500 hommes, qui sont en partie péris dans le *Gange*.

M. de Surville, arrivé du Cap le 12 de ce mois, vous dit que les Vaisseaux de guerre le *York & Chatam* y sont entrés en même tems que lui, dans un état pitoyable, que la situation des Anglois dans l'Inde est affreuse, inquiétés de toute part, épuisés d'hommes, d'argent & manquant de vivres.

Ces nouvelles confirmées par le Capitaine du Vaisseau Anglois qui a paru ici le 15, venant de *Bengale* d'où il étoit parti depuis 47 jours, & certifiées par plusieurs Matelots François qui étoient à bord de ce Vaisseau, joint à ce que vous m'avez fait l'honneur de m'assurer vous-même que *Batyaletzingue* faisoit le siege d'*Ar-catte*, les *Mayssouriens* le Blocus de *Madras*, que faute de monde pour les garder; & dans la crainte que nous ne nous en emparassions, si nous venions à reparoitre, les Anglois avoient pris le parti de démolir le Fort *St. David* qu'ils avoient déjà presque rétabli, & rasé la Citadelle de *Pondichery*; que les Princes du pays, nommément le Roi de *Tanjaour*, de tout tems leurs amis, indignés de leur tyrannie, s'étoient déclarés contre eux; tout cela, dis-je, Monsieur, m'engage plus que jamais à vous prier encore, mais avec les plus vives instances, de m'accorder ce que je vous ai déjà demandé & verbalement & par écrit. Le Vaisseau le *Vengeur* ou le *Fortuné* sont prêts; deux cens hommes de plus ou de moins ne font rien pour cette Isle; je vous les demande au nom de la Nation. Comptez, Monsieur, sur mon zèle & l'envie que j'ai de servir ma patrie. La circonstance est favorable; le tems presse; il s'agit d'en profiter. Autrement, si vous attendez, comme vous me l'avez dit, avec *M. de St. George* (en réponse de ma lettre) les mois de Juin, Juillet & Août, les Anglois nous

préviendroient à la côte *Coromandel* avec des forces supérieures ;
 & alors il ne seroit plus tems. J'ai l'honneur d'être avec respect,
 Monsieur ,

Votre très-humble & très-
 obéissant serviteur.

Signé , MAISSIN.

N^o 21.

LETTRE de Mr. Desforges , à Mr. Maissin.

A l'Isle de France , le 5 Avril 1762.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 du mois dernier, par laquelle vous me réitérez vos instances pour passer dans l'Inde avec un Corps de Troupes. Je ne puis que donner à votre zèle & à votre amour pour la patrie, tous les éloges qui leur sont dûs. Cette expédition ne pourroit tomber en de meilleures mains, & l'exposé que vous me faites des moyens à employer, m'en démontre presque la réussite. Mais cette mission particulière ne peut avoir lieu aujourd'hui; il est question d'un projet plus considérable, au succès duquel je me flatte que vous voudrez bien contribuer & par vos conseils, & par vos talens militaires. Je vous en ferai part quand il sera tems, & je compte trouver chez vous, Monsieur, cette bonne volonté & ce patriotisme qui vous ont toujours caractérisé. Je ne manquerai pas d'ailleurs de faire part au Ministre & à la Compagnie du zèle que vous montrez pour son service dans une occasion aussi intéressante pour elle.

J'ai l'honneur d'être avec un très-parfait attachement,

Monsieur,

Votre très-humble & très-
 obéissant serviteur.

Signé , DESFORGES BOUCHER.

M ij

N^o 22.

LETTRES de Mr. Godeheu , à Mr. de Saunders:

A Pondichery , le 2 Août 1754.

Je suis venu dans la sincère attention de travailler à pacifier les troubles de l'Inde , & sans m'écarter* de ce que je dois à l'honneur de ma Nation , donner l'exemple de la modération & de l'équité , & changer enfin le théâtre d'une guerre qui a déjà coûté tant de sang , en un séjour de paix , de sûreté & de Commerce.

Voilà , Monsieur , une occupation véritablement digne de nous ; c'est-à-dire , de deux Nations policées qui s'estiment , & à qui un funeste enchaînement d'événemens , peut-être imprévus , a mis les armes à la main l'une contre l'autre dans l'Asie , tandis que la paix règne entr'elles en Europe , & que leur intérêt respectif devoit consister à se voir l'une & l'autre solidement établies , pour se secourir mutuellement contre des ennemis communs , contre des vexations & des avaries qui ne peuvent que nuire au Commerce en général.

J'attendrai votre réponse , Monsieur , & je souhaite qu'elle soit conforme à mes vûes ; j'espère que la suite de mes actions vous en prouvera toute la sincérité ; je suis même charmé de trouver l'occasion de vous en donner une marque dès-à-présent , en vous renvoyant * les Troupes que Mr. Dupleix a fait arrêter ci-devant , lors de leur passage de Madras au Fort St. David. Donnant le premier cet exemple de générosité , je me flatte , Monsieur , que vous voudrez bien adoucir le sort de nos prisonniers qui gémissent dans des prisons obscures , privés presque de toute consolation & de tout secours ; & qu'ont-ils donc gagné en évitant de tomber entre les mains des Maures , s'ils éprouvent les horreurs de la plus dure captivité entre les mains d'une Nation qui fait les loix de

* C'est par l'ordre du Ministre que j'ai r
à Mr. de Saunders,

la guerre, & qui a trop de sentimens pour ne pas souffrir en exécutant ainsi à la lettre ce qu'exige d'elle, sans doute, dans sa première vivacité, un allié qui veut rendre nos Officiers & nos Soldats les victimes d'un ressentiment qui n'est peut-être que particulier ?

Quant à moi, Monsieur, s'il faut malheureusement que cette guerre subsiste, je ne m'écarterai pas de ces principes reçus par toutes les Nations civilisées, & auxquels j'ai peine à croire que les Troupes Françoises aient dérogé dans l'Inde avant mon arrivée, à moins que je n'y sois forcé par des exemples.

Au reste, Monsieur, vous sçavez que rien n'est si incertain que le sort des armes. Si vous voulez la paix aussi sincèrement que moi, évitons tout ce qui peut l'éloigner. De nouveaux actes d'hostilité, de quelque côté que l'avantage se déclare, aigriroient encore les esprits ; d'ailleurs comme nous avons à attendre de nouveaux ordres d'Europe, je ne vois rien de plus capable de nous rapprocher qu'une suspension * d'armes, pendant laquelle chaque Nation restera dans la position où elle se trouve actuellement, en convenant du jour auquel cette suspension sera publiée à la tête des Troupes des deux Nations.

Ce seroit aussi une occasion favorable pour faire l'échange de nos prisonniers avec les vôtres. Vous pouvez y engager facilement *Mahmet-Alikan*. Je crois qu'on ne peut mieux employer ce tems précieux, qu'à faire de bonnes actions, & qui ne tendent qu'à adoucir l'aigreur dont les esprits ne sont que trop susceptibles pendant la guerre.

J'ai l'honneur d'être, &c.

* Par les instructions que j'avois reçues en partant de France, j'avois ordre de proposer cette suspension d'armes.

Du 15 Août 1754.

Vous pensez ainsi que moi, Monsieur, que tout acte d'hostilité de part & d'autre ne feroit qu'aigrir les esprits. Je vous avois proposé une suspension d'armes, persuadé que quand nos Troupes resteroient tranquilles, les armées nationales, dont les notres sont presque toute la force, seroient obligées de rester dans la même situation ; & je crois que comme leur situation dépend de ces les parties intéressées entrent ensemble. Cette discussion pour un

simple suspension d'armes, pourroit consommer un tems précieux ; & qui seroit mieux employé à traiter de la paix. Il me paroît, par la fin de votre lettre, Monsieur, que c'est le parti que vous embrasseriez le plus volontiers. Je m'y porterai de même, & comme je suis persuadé que vos propositions, puisque vous êtes prêts à en faire, seront fondées sur l'équité & sur des égards que des Nations Européennes doivent l'une à l'autre, sans manquer à ce qu'elles se doivent à elles-mêmes, vous me trouverez prêt, Monsieur, à les recevoir & à les discuter avec vous à l'amiable, sans chaleur, sans partialité, suivant les mêmes loix de la justice qui doit faire toute la base de nos opérations. Nous pouvons même convenir en même tems d'un lieu propre à y tenir des assemblées de Députés.

Les assurances que vous me donnez, Monsieur, du meilleur traitement à venir que vous ferez faire à nos prisonniers, si la guerre continue, n'adouçissent pas le sort de ceux qui sont dans vos prisons. Je ne sçache pas qu'il en ait été traité quelques-uns des vôtres dans Pondichery. On m'assure même qu'ils n'y ont reçu que de bons traitemens. J'ai peine à croire que vous soyez attaché à suivre les intentions de Mahamet-Ali, & je suis au contraire très-persuadé que vous voudrez bien lui donner l'exemple de la sensibilité & de la façon généreuse avec laquelle on doit traiter des prisonniers de guerre.

N^o. 23.

LETTRE de Mr. Godeheu, à Mr. Maïssin.

A Pondichery, le 11 Décembre 1754.

Il est bien gracieux pour moi, Monsieur, de trouver en vous un Officier brave & zélé, & qui me donne des idées aussi nettes & aussi sages que celles que je trouve dans votre lettre du 7, que je reçois à l'instant. Je suis bien déterminé à conserver le poste de Chéringham, & puisque vous m'assurez que vous pouvez y arrêter l'ennemi par une bonne défense, je veux ~~à tout~~ retourner ~~en suite~~ de ce côté-ci. Faites amasser du bois & des vivres le plus que

vous pourrez; mais je ne puis confier en d'autres mains cette défense que dans les vôtres. Je la regarde comme l'opération la plus délicate. Les Anglois n'abandonneront certainement pas *Trichena-paly*: d'ailleurs le nombre de nos prisonniers à garder, les inquiète. Je le vois par l'empressement qu'ils me témoignent pour un échange; mais je n'y consentirai qu'à bonnes enseignes. Ils ne peuvent pas les transférer à *Tanjaour*, dont le Fort est presque à bas, & ils en ont assez à *Madras* & à *Goudelour*. *Divicotté* est aussi à moitié tombé.

Ne pourriez-vous pas vous assurer de *Valagonde*, c'est-à-dire du Chef qui y est, pour une retraite après vous être bien défendu? De quelque façon que les choses tournent, évitez toujours, autant qu'il vous sera possible, d'être prisonnier, si faire se peut. Je perdrois trop en vous perdant.

Ne soyez point inquiet de ce qu'on me dit de *Parmanda-Pouléy*; cela ne tombe pas sur vous, & on n'a voulu que me faire voir sa friponnerie. Je ne trouverai jamais à dire aux présens reçus de pré, & offerts de même. Je n'ai entendu parler que de ceux arrachés & qui doivent être mis au rang des contributions, ou abolis, parce qu'ils alienent les esprits des gens du pays; c'est aux Chefs à voir dans quelles occasions ils en peuvent tirer au profit de la Compagnie suivant les besoins ou les circonstances.

Je suis très-sincèrement &c.

• Signé, GODEHEU.

LETTRE de Mr. Leyrit, à Mr. Maissin.

A Pondichery, le 7 Juin 1755.

Je reçois à l'instant, Monsieur, votre lettre du 5 de ce mois par laquelle j'apprends l'intention du *Rhedy de Tourtour*, & les arrangemens que vous avez pris avec lui. Je ne puis qu'approuver vos opérations, & je suis charmé que le tout se soit passé sans coup ferir.

A l'égard de votre expédition sur *Aurcampalcom*, je persiste toujours dans mon premier dessein, & il ne faudra pas manquer le Chef, après que vous aurez fini à *Ariclour*. Je sçais qu'*Aurcampalcom* dépend de *Gengy* & non d'*Arcatte*; ainsi nous sommes en droit d'exiger de cet homme les sommes qu'il doit à la Compagnie, & qu'il refuse de payer. Je vais encore prendre de nouveaux

96
enseignemens à ce sujet, & je ne tarderai pas à vous en écrire.
Ainsi, Monsieur, attendez ma première lettre, & ne dépassez pas
Aurcampalcom.

Je suis très-sincèrement, &c.

Signé DUVAL DE LEYRIT.

N^o 24.

LETTRE de Mr: Godeheu, à Mr. Maiffin.

A Pondichery, le 24 Aout 1754.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17. J'approuve tout ce que vous avez fait, & c'est une preuve de votre prudence. *Nan Raja* n'a pas lieu de se plaindre si nous le quittons. Arrange vous pour lever le siège avec votre artillerie. *Mafouskan* est à *Nu* & coucha avant hier à *Pallencoffé*. Je me refere à ma première qui a retardé par un mal entendu de *Chalembrou*. J'ai envie de vous voir par ici pour de meilleures besognes.

Signé, GODEHEU.

P. S. Tachez de dérober vos premières marches, s'il est possible. Enfin je m'en rapporte à votre prudence. Si vous avez besoin d'un renfort, écrivez à *Chalembrou* ou à moi. Assûrez les Trouques dès qu'elles seront par ici, je les satisferai.



N° 25.

OBSERVATIONS

*Sur un Libelle répandu dans le public sous le titre anonyme d'une lettre à M. le Duc de *** depuis le Mémoire & la Consultation concernant les prétentions du sieur Dupleix, contre la Compagnie des Indes.*

Tout respire la fureur & la calomnie dans ce libelle. On y apprend que les ennemis secrets du sieur Dupleix, pénétrés de la justice de ses demandes & de ses plaintes, font les derniers efforts pour l'affoiblir par le secours de la diffamation.

C'est à ces ennemis seuls qu'il faut reprocher l'aveuglement de la passion la plus envenimée. Le suffrage du public, le tombeau mente, n'ont pu servir d'azile au mérite distingué du premier défenseur du sieur Dupleix.

Quel torrent d'injures ! que de traits offensans & multipliés contre le sieur Dupleix ! Peut-on y reconnoître celui que la Compagnie des Indes a comblé d'hôges & de témoignages de reconnaissance, & que le Souverain a daigné récompenser pendant son administration dans les Indes !

Le sieur Dupleix, menacé dans cet ouvrage d'une action judiciaire au nom du sieur Lau, n'entend point réclamer à présent l'autorité des Magistrats contre les calomnieurs. Il attendra qu'ils se démasquent ; ils se sont trop écartés du vraisemblable, pour en imposer aux plus crédules.

Le sieur Dupleix peut donc livrer ces injures au mépris, & suspendre sa justification jusqu'au moment de l'existence du mémoire & des plaintes qu'on lui prépare, & qui seront sans doute frappés au même coin de la malignité & de l'imposture.

... expressions, lorsque le public raisonnable & que la justice, les lois sont également

armées d'une extrême sévérité contre ces ouvrages d'iniquité & ces phantômes d'horreurs qui n'attaquent pas moins les loix divines & humaines, que l'ordre public, les loix de la société & l'honneur des citoyens.

Il suffira donc au sieur *Dupleix* de se borner, quant à présent, à quelques réflexions qui puissent fixer l'opinion sur la valeur de ce libelle.

Il se gardera bien de rappeler les services qu'il a rendus dans l'Inde à ses parens, à ses alliés & à une multitude de personnes qui y sont venues pendant le long séjour qu'il y a fait. S'ils en conservent le souvenir, il est trop payé; s'ils les ont oubliés, il ne veut pas les mortifier, en les forçant à la sensibilité. C'est un genre de reproche qu'il abhorra toujours: mais s'il est assez infortuné pour découvrir que les uns ou les autres aient participé à cet affreux complot de diffamation, il doit les confondre, non par des injures, mais par des preuves aussi humiliantes pour eux, qu'elles seront convaincantes pour sa justification.

Il n'est pas moins éloigné de penser que la Compagnie y ait la moindre part. Le sieur *Dupleix* en est connu depuis trop longtemps, & elle a dans ses Archives des preuves qui doivent le garantir des pièges de la calomnie. D'ailleurs ces voies odieuses sont trop indignes d'elle; le soupçon seroit injuste & l'offenseroit.

Les noms des sieurs *Boisferrolles* & de *Maissin*, placés au bas de ces lettres, semblent les indiquer pour auteurs.

Mais le premier ne connoît le sieur *Dupleix* que par les services qu'il a rendu aux sieurs *Laur*, ses beaux-freres. Peut-il avoir imaginé les horreurs dont sa lettre est remplie? N'est-il pas sensible qu'il a eu la facilité de se prêter aux inspirations de quelques ennemis secrets, sans réfléchir sur les conséquences?

Le second a visiblement signé une lettre qui lui a été envoyée de Paris, fabriquée par ces mêmes ennemis, sans prévoir qu'il se chargeoit de la complicité.

Le fait est si constant, qu'il a oublié de changer la date de cette lettre, qui contredit l'histoire imaginée par le sieur *Boisferrolles*, au commencement de la sienne.

En effet, le Mémoire du sieur *Dupleix* n'a paru que le 20 Mai dernier, & la réponse du sieur de *Maissin* est datée de Provence du 6 Juin suivant. On l'aura sans doute déterminé à adopter cet ouvrage par sa signature, sur le prétexte que le sieur *Dupleix* avoit produit une lettre du sieur de *Mainville*, qui prouve la facilité que le sieur de *Maissin* avoit eu de laisser entrer le convoi dans *Trichnapaly*.

Mais le sieur de *Maiffin* auroit dû être retenu par la connoissance qu'il a eu de la surprise de toute la Colonie sur cet événement, & par les réponses qu'il fit pour se justifier.

Au surplus le sieur *Law* ignore la déclamation injurieuse distribuée au public sous les noms des sieurs *Boifferolles* & de *Maiffin*. S'il l'adopte, le sieur *Dupleix* lui fera observer qu'il n'a point employé le terme de trahison dans son Mémoire, quoique les démarches inconsidérées de cet Officier auroient pû en inspirer le soupçon. N'en a-t-il pas fait l'aveu par une lettre du 15 Décembre 1752, * ce qui donna lieu au sieur *Dupleix* de faire cesser les procédures? La Compagnie en fut informée par la lettre du 15 Février 1753; & elle approuva la conduite du sieur *Dupleix* par sa réponse du 20 Février 1753.

Le sieur *Dupleix* conviendroit qu'il est triste pour le sieur *Law* & pour lui, qu'il ait été forcé de justifier sa conduite & d'établir la légitimité de sa créance sur la Compagnie, en exposant les faits & les preuves de la plus exacte vérité. Il a différé pendant quatre ans, & il ne pouvoit se charger des événemens des deux blocs de *Trichenapaly*. Le premier a prolongé la guerre, & il a occasionné le rappel du sieur *Dupleix* & tous les malheurs qui en ont été les suites. Le second a frappé sur la gloire de la Nation: les Alliés se sont détachés; ce qui a acquis une supériorité si décidée aux ennemis, qu'il en est résulté un traité des plus avantageux pour eux.

L'on ne pouvoit dissimuler ces faits sans trahir la vérité & la cause du sieur *Dupleix*.

On doit cependant cette justice au sieur *Law*, qu'avant la triste catastrophe de *Trichenapaly*, cet Officier s'étoit distingué, & surtout à la bataille qui rétablit *Mouzaferzingue* dans la jouissance de ses Etats. Ce fut sur le témoignage que le sieur *Dupleix* en rendit à la Compagnie, qu'elle obtint pour lui & pour plusieurs autres Officiers, la Croix de St. Louis.

Le sieur *Law* est mieux instruit que les déclamateurs, des dispositions favorables que le sieur *Dupleix* a toujours eu pour lui, & sans un oubli occasionné par un accident imprévu, ** il les auroit rendues publiques dans son Mémoire par la relation du détachement que cet Officier conduisit en 1756, au secours du sieur de *Buffy*, avec autant de valeur que d'intelligence, & il se propo-

* Qui sera imprimée à la suite de ces Observations.

** La maladie du premier Conseil du sieur *Dupleix*.

soit d'y suppléer dans la réplique , l'ayant même promis à des personnes de considération.

Mais ces circonstances honorables pour le sieur Law , ne pouvant couvrir les fautes d'imprudence du sieg. de Trichenapaly , qui ont eu des suites si funestes , le sieur Duplex ne pouvoit les taire sans favoriser les vûes de ses ennemis.

Enfin , si le sieur Duplex est insensible aux traits de l'imposture & du mensonge , & sur-tout à l'imputation calomnieuse & grossière d'avoir suborné des témoins , * il est vivement touché de la noirceur du stratagème mis en œuvre sous le nom du sieur de Boissérolles.

On suppose un défaut d'union & d'amitié dans la famille du sieur Duplex ; on l'accuse de mauvais procédés pour ses neveux ; jamais outrage ne fut plus déplacé ~~de plus grand~~.

Quel rapport peuvent avoir ces traits odieux avec les intérêts personnels du sieur Law ? Quelle conséquence & quel avantage les auteurs ténébreux du libelle ont-ils prétendu tirer d'une malignité si outrée ?

Ils ont sans doute pour objet de faire naître une division qui n'existe point ; mais la tentative est aussi vaine que criminelle. L'oncle & les neveux sont animés des memes sentimens : les neveux sont indignés avec le public de se voir placés sur la scène de l'imposture sans cause , sans intérêt & sans nécessité. Ils sont parfaitement unis avec leur oncle ; ils partagent sa douleur & les amertumes qu'il souffre par l'indécision de son instance contre la Compagnie des Indes ; ils esperent avec lui d'en voir abréger le cours. La bonté & la justice du Souverain animera toujours leur confiance.

Le sieur Duplex n'est occupé que du soin de faire statuer sur ses demandes , & si après le jugement il apperçoit que ses ennemis aient inspiré au public quelques préjugés défavorables , il se flatte de le défabuser & de continuer à mériter son suffrag par la force & l'évidence des preuves qu'il fera toujours en état de lui présenter. Il a éprouvé combien il est équitable , quant il est éclairé par le flambeau de la vérité. *Veritas sapius exagitata magis splendescit in lucem.*

Me. CHALLAYE Avocat.

* Lettre signée par le sieur de Maiffin.

Copie de la Lettre de Mr. Law à Mr. Duplex.

A Fontenay le 15 Décembre 1752.

MONSIEUR,

La fougue de l'âge m'a emporté ; mais je sçais par expérience que votre générosité ne vous permet pas de rejeter un sincère repentir. Je vous avoue mon tort, & je me croirai lié de la plus vive reconnoissance, si vous agrérez d'oublier le passé & m'accorder mon élargissement pour avoir la satisfaction de vous témoigner de vive voix mes sentimens de respect & le dévouement avec lesquels je ne cesserai d'être,

Monsieur,

Votre très-humble, &c.

Signé, LAW.

N^o 26.

LETTRE de Mr. Maiffin, à Mr. de Boifferolles;

A Marseille, le 6 Juin 1759.

MONSIEUR,

Je n'ai rien de plus pressé que de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, * & à ce que vous me

* La lettre du sieur de Maiffin toute écrite de sa main, a été déposée chez Me. Barou Notaire, sitôt qu'elle est devenue publique. Dans un Post-Scriptum, au sieur de Boifferolles du grand nombre de copies, aimant mieux, dit-il, l'envoyer en son nom, qu'en celui du sieur Law, n'ayant pas le tems

demandez touchant *Mr. Law*, que *Mr. Dupleix* ose noircir, après avoir été forcé de le justifier lui-même en attestant son innocence reconnue. Je suis flatté en cette occasion de pouvoir rendre un nouveau témoignage à la vérité, avec cette franchise qui est de mon caractère autant que de mon état. On compte pour peu de chose la réputation des autres, quand on a perdu la sienne. Telle est sans doute la façon de penser de *Mr. Dupleix*, qui ne voit pas qu'il s'accuse lui-même, en accusant des Officiers irréprochables qu'il n'a pu pervertir; & assurément il n'a pas besoin d'ajouter ces nouveaux traits à tous ceux qu'il devoit se reprocher. La nécessité où vous me mettez, Monsieur, de rendre hommage à la vérité, peut seule m'engager à manifester des faits dont je n'aurois jamais voulu rappeler le souvenir. Je vais donc vous exposer aussi succinctement qu'il me sera possible, l'histoire de *Mr. Law*. Je suis en état de la conter exactement, & de soutenir tout ce que j'avance. *Mr. Dupleix* veut faire regarder *Mr. Law* comme un traître à la patrie. Je suis à portée de prouver par ma propre expérience que le plus sûr moyen de déplaire à ce Gouverneur & de mériter sa haine, étoit de refuser de trahir la vérité & les intérêts de la Compagnie.

Dans les premiers jours de Septembre 1751, *M. Dupleix* donna ordre à *M. Law* d'aller relever *M. Dauteuil* qui étoit à la tête de l'Armée destinée à faire le siège de *Trichnapaly*, & que le débordement des eaux retenoit depuis quelque tems sur les bords du *Colram*. Il n'étoit question, suivant *M. Dupleix*, que de passer cette rivière pour entrer dans la place. *Mahamet-Alikan*, Nabab d'*Arcatte*, lui avoit promis que les portes seroient ouvertes, qu'on entreroit tambour battant, & que le pavillon blanc seroit arboré sur les remparts, dès que l'Armée Françoisé paroîtroit: idées chimériques qui ont toujours fait tomber ce Gouverneur, par sa crédulité & sa stupide confiance, dans les plus grandes fautes, lorsqu'il a été question d'opérer. *M. Law*, chargé du commandement, malgré la rapidité des eaux & le danger qu'il y avoit à s'y exposer, passa le *Colram*, arriva sur le terrain ennemi, se présenta devant *Trichnapaly*. On tira dessus. *M. Dupleix* avoit été joué. Ce Gouverneur, furieux contre *Mahamet-Alikan*; animé contre les Anglois qui étoient alliés de ce Nabab, donna ses ordres. Il vouloit un siège; il falloit avoir de la grosse artillerie. *M. Law* envoya à *Karikal* pour en faire venir. L'opération dura près de trois mois. L'ennemi profita de ce tems; il mit dans ses intérêts le Roi de *Mayssou*, le Nabab de *Tanjaour*, les *Paliagards* ses voisins, & un parti

Muratte. D'un autre côté les Anglois attaquèrent *Arcatte*, la capitale de la Province de ce nom, une des plus belles de la presqu'Isle, qui méritoit toute nôtre attention, & à la conservation de laquelle *M. Dupleix* devoit s'attacher uniquement, au lieu qu'il ne laissa que peu de monde pour la garder. Cette place fut enlevée. *M. Dupleix* ne pouvoit manquer de reconnoître sa faute; il en fit une plus grande en voulant la réparer. Il écrivit à *M. Law*, lui demanda cent Soldats & la moitié de la Cavalerie de son Armée, pour les envoyer au secours d'*Arcatte*. Ils arrivèrent trop tard, la place étoit rendue. On voulut la reprendre; on échoua. Nos troupes furent attaquées, battues par trois fois, & à la quatrième entièrement dissipées. Le camp fut pris, le canon enlevé. Dans ces entrefaites le convoi de *Karikal* qui amenoit l'artillerie pour le siège de *Trichenapaly* arriva. On mit en batterie. L'argent manqua tout-à-coup pour les opérations du siège, & la Cavalerie de *Chandafach*, notre protégé, refusa le service; elle ne voulut plus marcher. Les vivres devinrent rares; il fallut de forts détachemens pour en chercher. On avoit plusieurs portes à garder; les Anglois reçurent par leurs vaisseaux des secours d'Europe. Maîtres d'*Arcatte*, ils s'avancèrent pour délivrer *Trichenapaly*. *Mr. Law*, qui continuoit le siège, fut à leur rencontre, il fut battu & obligé de se retirer à l'Isle de *Cheringham*, où il fut assiégé. Il écrivit à *Pondichery*, demanda du secours & des ordres. *Mr. Dupleix* s'opiniâtra à le faire rester dans la même position; il lui promit un prompt secours. Il l'assuroit que les vaisseaux d'Europe qui devoient rapporter des Troupes, arriveroient bientôt, que *Mr. de Buffly* avec *Salghetzingue* venoient en diligence, qu'ils étoient déjà dans la Province d'*Arcatte*. *Mr. Law*, qui malgré ses représentations, se voyoit, par l'opiniâtreté du Gouverneur de *Pondichery*, chargé d'une commission qui ne lui laissoit plus envifager que la perte de l'Armée qu'il commandoit, aima mieux y renoncer, & demanda d'être remplacé. *Mr. d'Auteuil* fut nommé. Il partit de *Pondichery* avec un détachement, des munitions & de l'argent. Il fut suivi par les Anglois, attaqué dans la route, ferré de près. Il se retira à *Valagonde*; il y fut bloqué, assiégé & pris, & tout fut perdu; l'Officier & le Soldat prisonniers de guerre. *Mr. Law*, qui étoit toujours dans les pagodes de *Cheringham*, entouré d'ennemis, manquant de tout, & mourant de faim sans espérance de secours, dans l'impossibilité de se sauver, tint jusqu'à la dernière extrémité; mais dénué de tout, il fut obligé de se rendre à discrétion.

Voilà, Monsieur, le fonds de l'affaire de *Tricli Dupleix*, qui s'est intéressé à leurrer la Compagnie d'une l'empêchât de découvrir la véritable cause de ces fautes, qu'à faire prendre le change & à détourner son ressentiment qu'il sentoît bien que le public auroit imaginé de lui susciter une affaire. Pour y réussir, imputer à cet Officier les crimes les plus odieux. J'attribuer sa propre conduite à la connoissance de la Compagnie détournant son attention, pour ne lui présenter que les tendus de *Mr. Lamy*. Les moyens les plus obscurs & indignes, lui parurent les plus sûrs. Tels furent ceux de

Ce fut vers la fin de Septembre 1752, que *Mr. Lamy* vint à *Pondichery* sur sa parole. *Mr. Dupleix* me chargea d'interrompre contre lui. Il nomma pour *Grosor* ~~Wettvais~~ de la place, & me donna pour interprète le nommé *d'Hosli*. Ce *Maître*, vendu aux intérêts & aux passions de *Mr. & de Madame Dupleix*, méprisable instrument dont ils se servoient en pareilles occasions, étoit chargé de ne dire que ce qu'ils vouloient, & ce qui lui avoit été dicté auparavant; il étoit chargé aussi de le faire du ~~de~~ d'autres faux témoignages qu'il avoit ordre d'acheter. Cet interprète enfin, étoit proprement celui des volontés, ou pour mieux dire, de la méchanceté de *Mr. Dupleix* & des horreurs qu'il avoit préparées. Je suis obligé de le définir exactement tel que je l'ai démasqué & découvert. Cet homme me dictoit les dépositions des Noirs que j'avois ordre d'écrire & de recevoir. Celles des Officiers qui furent faits prisonniers avec *Mr. Lamy*, étoient toutes à son avantage & à sa décharge; ce qu'on peut faire vérifier dans la procédure qui a été envoyée dans le tems à la Compagnie; je dois en excepter un qui seul attaque la conduite de *Mr. Lamy* dans les opérations du siège, & à ce que je pus reconnaître, il parla contre cet Officier, plus par haine & par animosité, que par aucun autre motif. Je dois attester ici qu'il n'y eut qu'une voix sur le compte de *Mr. Lamy*, & un cri général & unanime pour le justifier, dès qu'on le vit accusé. Preuve infallible, dans ce cas, de l'innocence. En effet, les Officiers, les Soldats même, toute la Colonie enfin, & les Noirs qui n'ont été gagnés par argent, ou forcés par les coups à dire ce qu'ils avoient à dire, se réunirent d'un commun accord pour le justifier. Sa réputation ne perdit rien, parce que les observations du Gouverneur étoient publiées, & capables de la flétrir.

Mr. *Dupleix*, aveuglé par sa passion ; aussi peu éclairé que peu conséquent, oubliant toutes les formes qu'il devoit observer en pareil cas, en voulant représenter *Mr. Lavy* comme un traître, se garda bien de le faire juger par un conseil de guerre, ainsi qu'il auroit dû le faire ; il ne vouloit former que le tissu d'une procédure infamante, pour l'envoyer à la Compagnie, & perdre cet Officier. Toute sa ressource fut d'employer les Noirs qu'il avoit séduits, en leur dictant les accusations qu'ils devoient prononcer par la bouche de son interprète. Les Officiers, qui seuls devoient être entendus, furent à peine interrogés, parce qu'ils n'auroient pas déposé comme les Maures que *Mr. Dupleix* faisoit parler : cela seul prouve évidemment la méchanceté du Gouverneur, & l'innocence de l'accusé. Tous ces détails appartiennent au procès, où il faudroit les chercher pour les rappeler entièrement. Je me rappelle seulement que je ne pus entendre sans indignation ces Noirs qui, avant de venir déposer, avoient été instruits deux ou trois jours par Madame *Dupleix*, qui leur parloit leur langue, & que *Dhastli*, l'interprète, faisoit sortir indécentement pendant la déposition pour leur rappeler ce qu'ils avoient oublié & ce qu'ils devoient dire encore, accuser *Mr. Lavy* les uns de vols, d'autres de lâcheté, & d'autres de trahison, repétant exactement les mots, sans donner aucune preuve des faits qu'on ne leur avoit pas appris. L'interprète infatigable alloit & venoit, laissant les témoins pour aller prendre de nouvelles leçons de *Mr.* & de *Madame Dupleix*, & il falloit écrire le résultat de ces impostures grossières & si visiblement concertées. Je découvris encore celle des Brhames supposés de *Cheringham*, qu'on fit paroître comme de nouveaux acteurs de la pièce que *Mr. Dupleix* faisoit jouer. Ceux-ci venoient de la part de leur Grand-Prêtre pour demander la restitution des sommes immenses que *Mr. Lavy* avoit pillées dans leurs temples. En 1754, ayant été envoyé à *Cheringham*, je demandai au Grand-Prêtre s'il avoit envoyé des Brhames pour redemander des sommes que *Mr. Lavy* lui avoit volées ; il me répondit fort étonné de ma demande, que *Mr. Lavy* ne lui ayant rien pris, il n'avoit formé aucune demande contre lui, ni par lui-même, ni par ses envoyés. Frappé de cette nouvelle fausseté, j'eus l'honneur d'en rendre compte à la Compagnie.

Ce fut cependant sur la déposition de ces Brhames supposés, que *Mr. Dupleix*, m'entretenant avec une confiance affectée, me disoit, en se recriant sur les hommes pervers : « Eh bien, *Mr. Maisin*,

» que dites-vous de ce coquin de Lavv ? Auriez-vous
 » pareilles friponneries ? Oui , mon ami , il falloit ver
 » en être le témoin. » J'avoue que je fus d'abord la c
 ouvertures de ce Gouverneur. Nouvellement arrivé
 noiffois pas encore , mais j'eus lieu de me teuir e
 un excès de carefles de Mr. & de Madame Duplex
 piroient une forte de méfiance dont je ne pouve
 rendre raifon , & elles n'étoient nullement propre
 dès que je pus entrevoir le motif qui me les attir
 tôt le deffein de Mr. Duplex dans le procès en qu
 vie qu'il avoit de me gagner pour me rendre comp
 fier que je questionnai , parce qu'il entendoit un pe
 m'avoua que toutes ces dépositions des Noirs que i
 étoient dictées par le digne interprète de Mr. Du
 nuai pour voir où la chofe aboutiroit , me refervai
 dire en
 plein confeil ce que je penfois & ce que j'avois découvert , lorsque
 l'affaire y feroit portée. Les dépositions que Mr. Duplex avoit
 obtenues ne lui paroiffant pas fuffifantes , il voulut forcer encore
 par de mauvais traitemens , le fleur Marchand , Secrétaire de Mr.
 Lavv , & le fleur Lambert , partisan de l'Armée , à déposer contre
 cet Officier ; mais il ne pût jamais les contraindre , par toutes les
 rigueurs qu'il employa , à dire ce qu'ils ne favoient point. * Alors
 pour embarrasser l'innocent , il voulut fe servir du piège des quef
 tions multipliées qu'on pouvoit lui faire pour le furprendre ou le
 trouver en défaut. Il remplit des feuilles de diverfes questions qu'on
 devoit faire à Mr Lavv ou à fes gens. Il s'adreffa même confi
 demment à un Officier qui pouvoit lui en fournir : ces feuilles
 m'étoient remifes pour l'interrogatoire. Je les aurois toutes gardées
 fi Mr Duplex n'avoit eu le foin de les reprendre chaque jour.
 Je n'ai pû en conferver qu'une dont je connois l'écriture , & que
 je ferai paroître , s'il le faut , pour attester ce que j'avance. Je
 veux bien encore garder le fîlence fur le nom de l'Auteur. Enfin
 la Compagnie elle-même peut juftifier pleinement Mr. Lavv fur
 les dépositions des Officiers , qui font toutes à fon avantage , &
 qui ne font qu'augmenter l'indignation avec laquelle on doit lire
 celles de tous les Efcaves de Mr. Duplex , payés pour
 fon gré la calomnie & les injures fur les perfonnes o
 noircir , comme il l'étoit lui-même par tous les
 lui reprocher. Il eft tems de rapporter le dernie

* Le fleur Duplex n'a jamais fuivi d'autre méthode
 gedures criminelles. Mémoire du fleur de la Bourdonnais

que qu'il avoit conduite pour perdre *Mr. Lavv*. La procédure étant finie & envoyée à la Compagnie, & *Mr. Duplex* ne voulant pas faire juger *Mr. Lavv* par le Conseil assemblé, comprit qu'il ne pouvoit le tenir plus long-tems en prison, & prit la tournure ordinaire pour le faire sortir, en conservant encore les apparences de la feinte justice qu'il exerçoit. Il fit intervenir Madame Duplex, qui se fit solliciter par Madame Carvalho, belle-mere de *Mr. Lavv*; & *Mr. Duplex*, sollicité lui-même, se rendit enfin avec toute la dignité qu'il vouloit conserver. *M. Lavv* fut amené, & il lui dit devant moi: Je vous fais sortir, Monsieur, parce
 » qu'ayant bien examiné & pesé les bruits que la malignité & la
 » calomnie avoient repandus, je n'ai rien trouvé dans votre conduite de contraire aux loix de l'honneur, & aux intérêts qui
 » vous avoient été confiés. J'écris en conséquence au Ministre &
 » à la Compagnie, & je les prie d'agréer mon désistement. *Mr. Maissin* pourra vous rendre le même témoignage.

Je rappelle fidèlement les paroles de *Mr. Duplex* avec d'autant plus de plaisir qu'il est évident, par ce que j'ai dit auparavant, qu'en prononçant l'absolution de *Mr. Lavv*, il s'est jugé lui-même, & qu'on ne peut appliquer qu'à lui la malignité & la calomnie dont il parle, en avouant que l'une & l'autre s'étoient déchainées contre *Mr. Lavv*. Je rapporte ce qu'il a dit devant moi; je ne puis rien dire de ce qu'il a écrit, parce qu'il ne me l'a pas communiqué.

On sçait que depuis, *Mr. Lavv* a continué de servir avec distinction & a été employé utilement. Une conduite soutenue & irréprochable en toutes occasions, fait mieux son éloge que je ne pourrois le faire moi-même. Il me suffit de pouvoir rendre dans cette occasion un témoignage que je dois à ce brave Officier & à la vérité. Son absence exigeoit de moi sa justification que je suis à portée de manifester, lorsque *Mr. Duplex* abuse indignement de son éloignement pour l'attaquer & le perdre.

Je sens au reste, Monsieur, que les calomnies de *Mr. Duplex*, étant imprimées & répandues, ma lettre qui justifie pleinement *Mr. Lavv*, doit être rendue publique, pour détromper ceux qui ne connoissent ni *Mr. Duplex* ni *Mr. Lavv*. Je n'ai jamais écrit pour le public, & si je suis forcé de le faire dans cette occasion, je demande grace pour les expressions en faveur de la vérité que j'expose. C'est à *Mr. Duplex* à emprunter la plume d'un Avocat célèbre & éloquent pour faire lire des faussetés & des mensonges. Le vrai n'a pas besoin de ces ornemens; mais on pourroit

exiger , pour ne rien laisser à désirer au public & pour rendre l'ouvrage complet , que ma lettre au sujet de Mr. Lavy , pour répondre à l'article de son Mémoire , fut comprise dans la nouvelle édition qu'on donnera sans doute d'un ouvrage aussi intéressant que le sien.

J'ai l'honneur d'être , &c.

Signé , MAISSIN.

N^o 27.

EXTRAIT de la page 15 du petit Mémoire que le sieur Maissin a fait imprimer & distribuer dans Paris au mois de Mars 1760.

Il ne me reste plus , Monsieur , qu'à vous dire un petit Mémoire de 5 pages in-4^o. intitulé *Observations*, signé de Me. Challaye , Avocat , que vous avez fait distribuer dans Paris au mois de Décembre dernier. Vous y dites pag. 3 , le sieur Maissin a visiblement signé une lettre qui lui a été envoyée de Paris , fabriquée par les ennemis du sieur Duplex , sans prévoir qu'il se chargeoit de la complicité.

Je pardonnerois ce reproche à quelqu'un qui ne me connoitroit pas. Mais vous , Monsieur , qui m'avez vu dans l'Inde , vous qui connoissez la fermeté de mon caractère , qui ne sçait jamais biaiser quand il s'agit de l'honneur & de la vérité , comment avez-vous pu me croire capable d'adopter par ma signature , une lettre qu'on m'auroit envoyée toute faite & dans laquelle on m'auroit fait dire ce qui ne seroit pas vrai ou ce que je ne pensois pas ?

Ne vous souvient-il plus du tems où obligé d'entretenir une correspondance avec vous pour recevoir vos ordres , & diriger les opérations de l'Armée d'après vos instructions , je prenois la liberté de vous reprocher votre crédulité pour des espions ou mal instruits , ou fripons ? Je vous représentois combien il étoit impossible de tirer des secours des mauvaises Troupes que vous me donniez à commander , & que vous qualifiés vous-même de la plus inepte & la plus vile canaille. Je vous faisois mes représentations sur des projets bizarres & souvent pernicieux que vous ex-

fantiez dans votre cabinet, d'après des bruits & des rapports faux ou ridicules ? La crainte de vous déplaire n'a-t-elle jamais fait déguiser la vérité, quand le bien du service me forçoit à vous la dire ? Cette franchise vous paroïssoit nouvelle, sans doute, parce que vous étiez gâté par les flatteries de vos Courtisans ; mais je ne changeai point pour cela, & je vous parlai toujours vrai, aux risques de tout ce qui pourroit en arriver. Aussi m'écriviez-vous le 2 Juin 1753, que je vous traitois comme un enfant. Vous vous trompiez en cela, Monsieur. Tant que vous avez été Gouverneur de *Pondichery*, je vous ai toujours regardé comme mon Supérieur, & je ne craignois pas vous pussiez indiquer une seule occasion où j'aye manqué sur ce point à ce que je vous devois. Il est vrai que j'en pourrois citer beaucoup, dans lesquelles, si j'avois été maître de ma conduite, j'aurois suivi des routes bien différentes de celles que vous me traciez, & j'ose croire que tout le monde y auroit gagné ; mais je connoissois trop les loix de la subordination pour m'en écarter. Je vous faisois mes représentations, vous insistiez & j'obéissois. C'étoit mon devoir, & je l'avois rempli au péril de ma vie.

Tel a toujours été mon caractère, tel vous m'avez toujours connu ; & je suis bien étonné qu'après cela vous ayez pu me soupçonner d'une lâche complaisance pour ceux que vous appelez vos ennemis. Ce que j'ai dit dans ma lettre à Mr. de *Boissierolles* ne m'a point été dicté ; j'ai écrit d'après ma conscience & d'après la vérité. Si c'est un crime à la famille du sieur *Law* d'avoir osé se plaindre de la diffamation que vous avez faite de leur parent dans votre Mémoire, j'ai très-bien prévu que je me chargeois de la complicité, en attestant des faits contraires aux vôtres. Aussi n'imaginez pas que je les aye écrit sans réflexion ; soyez persuadé, Monsieur, que je les soutiendrai tous, quand il en sera besoin.

Vous ajoutez que j'ai signé la lettre rapportée par Mr. de *Boissierolles* sous prétexte que vous avez produit la lettre de Mr. de *Mainville*. Eh ! non, Monsieur, j'ai écrit & signé la lettre, parce qu'il s'agissoit de rendre justice à un Officier François que vous deshonoriez ; la prétendue lettre de Mr. de *Mainville* n'a point été le prétexte de la mienne, parce que je me propoisois bien de me plaindre en mon nom de tout ce que vous aviez écrit contre moi.

N^o 28.

E X T R A I T

De quelques lettres de Mr. de Maiffin , à Mr. Dupleix

Au camp de Rampasom , le 2 Février 1753.

M^oNSIEUR,

Mr. du *Saussay* m'a hier communiqué la lettre que vous lui avez écrite , par laquelle vous lui ordonnez de retourner à *Pondichery* , & de me remettre le commandement de l'Armée. Je pense bien , Monsieur , que votre dessein n'est point de me le laisser ; je vous prie même à ce sujet de faire de serieuses réflexions sur ce que j'ai eu l'honneur de vous dire l'autre jour qu'il fut question du commandement , que je n'ai point les qualités qu'il faut à un homme qui commande. Une des principales & des plus essentielles me manque ; c'est la connoissance du pays d'où dépend la réussite des opérations. Je vous prie donc , Monsieur , de renvoyer ou Mr. du *Saussay* , ou tel qu'il vous plaira pour commander. Ceci demande vos attentions , & le plutôt ne fera que le mieux. Rien ne me flatteroit plus que d'être en état de me trouver à la tête des affaires ; mais je sçais me rendre justice , & je crois que lorsqu'on n'est point état d'occuper la première place , on doit se contenter de la seconde.



Au camp de Rampakom, le 4 Février 1753.

MONSIEUR,

J'ai vu hier *Moraro*, & j'ai eu avec lui une conversation assez longue qui n'a abouti à rien, car nous ne sommes nullement d'accord. . . En séparant l'Armée, comme me le propose ce Chef *Maratte*, l'ennemi peut opérer, faire de fausses attaques pour amuser les postes avancés, & se porter sans difficulté dans un camp qu'il fait dégarni. Il s'ensuivroit de là, la perte de l'Armée, & peut-être celle de la Colonie entière. (a) Je pense, Monsieur, que si un pareil malheur nous arrivoit à présent, que tout seroit dit pour la Nation dans l'Inde. Voilà cependant à quoi je l'aurois exposée, si je fais aveuglement les idées de *Moraro*. Quelle ressource, je vous prie, Monsieur, si par une fausse manœuvre l'Armée venoit à être détruite ? Pour moi je n'en vois aucune. Plus de Troupes, point d'armes, point d'alliés; car les Maures prendroient le parti du plus fort, pour accabler la Nation. Il ne sera jamais dit que j'aye été l'instrument facheux du malheur que je prévois, qui arriveroit en donnant dans de fausses manœuvres. Je vous prie, Monsieur, d'avoir égard aux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment au sujet du commandement de l'Armée. Je ne puis m'en charger; je vous en ai marqué les raisons: d'ailleurs je prévois que je ne m'accorderois point avec *Moraro*. J'ai bien rabatu sur son compte & sur sa franchise. Je n'augure rien de bon de lui, ni de ses manœuvres.

Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.

(a) Les *Marattes* avoient pour lors déjà pillé & brûlé plusieurs *Aldées* dans l'intérieur des limites du Fort St. David.



Au camp de Rampakom, le 25 Mars 1753.

M O N S I E U R,

J'ai été ce matin avec M. M. Very, Astruc & Juiskan, reconnoître le terrain de Congranour & Colypakom, qu'on nous a dit être propre pour camper l'Armée. Il est entouré de 14 Campes toutes à la portée du fusil les unes des autres. C'est un terrain bas, labouré, & entouré de broussailles de toute part. D'ailleurs, point d'eau que celle qui est dans un étang qui suffiroit à peine pour trois jours. Je prie Mr. Astruc d'aller à Pondichery pour vous rendre compte de la position du nouveau camp que vous voulez nous faire prendre.

Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.

A Cheringham le 29 Septembre 1753.

Moraro n'est plus le même, sa bonne volonté est passée, & lorsque je lui demande son sentiment, il me dit tout le contraire de ce qu'il a dit à *Nandi Raja*. Ce qui est bien singulier, c'est qu'hier au matin il m'envoya Juiskan pour me dire qu'il venoit de repasser le Colram, & qu'hier après midi ayant été chez-lui pour lui dire que *Nandi Raja* vouloit rester, (à Cheringham) il me répondit qu'il ne se mêloit de rien, qu'il n'avoit point de conseil à donner; que si nous passions, il passeroit, que si nous restions, il resteroit, que tout lui étoit égal. (a) Que s'il y avoit une affaire, nous pouvions être assurés que la Cavalerie ennemie ne nous inquiéteroit point; mais qu'il n'avoit rien à

(a) Mr. Dupleix qui ne vouloit point me donner d'ordre ni de rester, ni de repasser le Colram, & ayant envie qu'on restât sur l'Isle de *Cheringham*, ne répondit point à mes lettres par lesquelles je lui demandois des ordres: au lieu de m'écrire comme il auroit dû le faire après ce que je lui avois marqué de ma situation, il écrivit à M^{rs}. le Cris avec ordre de me communiquer sa lettre. Il écrivoit en même tems à *Nandi Raja* pour l'engager à rester sur l'Isle. Il communiqua aussi ses intentions à *Moraro*; ce qui mit ce chef *Moraro* de très-mauvaise humeur, & l'obligea à me répondre, comme on donc le seul à qui Mr. Dupleix n'écrivit point. La raison en étoit c'est qu'il ne vouloit rien prendre sur son compte, pour que tout se rien. Quelle maxime pour un Chef!

faire avec les Blancs, que cela ne le regardoit point. Ce Maratte vous jouera quelque mauvais tour, si vous ne prenez les arrangements convenables pour l'éviter. Je souhaite qu'il vous en donne le tems. Si le *Raja* vous est attaché, il est réellement à plaindre; mais qui peut assurer qu'il ne cherche point à faire sa paix? Il dit vous avoir écrit bien des choses sur le compte de *Moraro* qu'il n'a pas voulu me communiquer. Je suis, je vous assure, Monsieur, très-embarrassé, nullement au fait des affaires, point d'instructions sur ce que j'ai à faire. Si je passe le Colram, que *Cheringham* soit pris, & qu'il n'y aye plus d'espérance sur *Trichempaly*, que direz-vous? Si je reste, que je sois attaqué, que les Soldats prennent la fuite, & que le canon soit pris, que direz-vous encor? Je l'ignore: mais de telle façon que tournent les choses, tout roulera sur mon compte, je le vois bien: votre lettre à Mr. le Gris avec ordre de me la lire, me prescrit de rester. Je reste donc: mais je vous prie, Monsieur, de m'envoyer un Dromadaire en toute diligence pour que je sçache vos véritables intentions. Vous gardez avec moi sur toutes choses un silence parfait. Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.

A Cheringham, le 8 Octobre 1753.

Moraro me devient tous les jours plus suspect; prenez, Monsieur, des précautions; ce ne sera point de ma faute, s'il arrive quelque malheur. Je vous avertis dans toutes mes lettres, & depuis le 2 de ce mois, je n'en reçois point des vôtres, ce qui m'inquiète beaucoup. Décidez-vous, Monsieur. Un Chef Maratte qui est suspect, un *Raja* qui n'a pas le sol, une Armée sans munitions, des Soldats nuds, point de crédit, point de provisions, les pluyes qui viennent, éloigné de 45 lieues de *Pondichey* avec des Soldats qui ne sçavent que faire, ceci mérite vos attentions, & doit vous faire prendre un parti. Il me paroît, suivant vos lettres, que vos intentions sont qu'on reste à *Cheringhem*; c'est pour m'y conformer que j'ai pris ce parti, en attendant une décision qu'il me paroît que vous ne jugez pas à propos de me donner. . . . Vous me dites dans toutes vos lettres de ne rien faire que du consentement de *Moraro* & de *Nandli Raja*. Le premier me ré-

Il n'a rien à dire, que je suis le maître de faire ce que semblera, que tout lui est égal. Le second, qu'il ne con-

p

vient pas que nous partions, & qu'il restera si nous venions à repasser; c'est ce qu'il m'a signifié par écrit. Vous voulez cependant que je ne fasse rien sans le consentement de ces deux hommes; donnez-m'en les moyens. . . . Vous me dites dans toutes vos lettres de sauver l'honneur du Roi & de la Nation; mais vous ne me dites pas s'il convient de se retirer ou de rester, & j'ignore les raisons de politique & d'intérêt qui peuvent obliger à prendre un de ces deux partis. Vous le sçavez, Monsieur; vous n'en prenez cependant aucun de décisif, & vous voulez que ce soit moi. Donnez-moi des ordres & ne me renvoyez pas à vos lettres qui n'ont rien de décisif. Convient-il de rester? Convient-il de se retirer? Dites-moi, je vous prie, dans lequel de ces deux cas vous entendez que je sauve l'honneur du Roi & de la Nation. Donnez-moi, je vous prie, des ordres positifs, ou envoyez un Commandant pour me relever.

Près de Chalcabron le 5 Août 1753.

Monsieur j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4. Si Madikan (Capitaine Cipaye) a volé 700 reaux, les autres Capitaines en ont volé le double. C'est un honnête homme, le plus exact que j'ai connu, & dont j'ai le plus de sujet d'être content pour ses services & sa bravoure. Je vois que Dhosti met tout en usage pour perdre les Capitaines qui ne veulent pas lui payer tribut. Peu en étoient exempts. Madikan étoit du nombre. Je vois avec chagrin qu'on me tire tout ce que j'ai de bons Capitaines & Officiers Cipayes, pour les remplacer par des coquins & poltrons. Goulû - Moudine, chassé par vos ordres pour avoir abandonné la pièce de canon de Lambert, revient ici avec une Compagnie. Pourquoi? Parce qu'il a donné 300 reaux à Dhosti. Ce Noir sçait que l'oncle de Manuel me sert d'interprète, & qu'il me dit ce qui se passe dans les compagnies des Cipayes. Il le fait menacer de prison. Mirzael & Ignace Mouton sont en prison à Pondichery, parce qu'ils me faisoient un fidèle rapport de ce que Dhosti tiroit tous les mois de chaque Capitaine Cipaye. Cet homme leur prend leurs chevaux, parce qu'ils étoient admis dans les cent chevaux accordés au Ragagi. Quel est le prétexte dont il se sert? c'est qu'ils n'ont pas la marque. Ils ont cela de commun avec les autres. Vous découvrirez, Monsieur, quand vous le voudrez, les friponneries de Dhosti. Je vois avec chagrin que ce coquin cherche à perdre les bons Capitaines.

N^o 29.

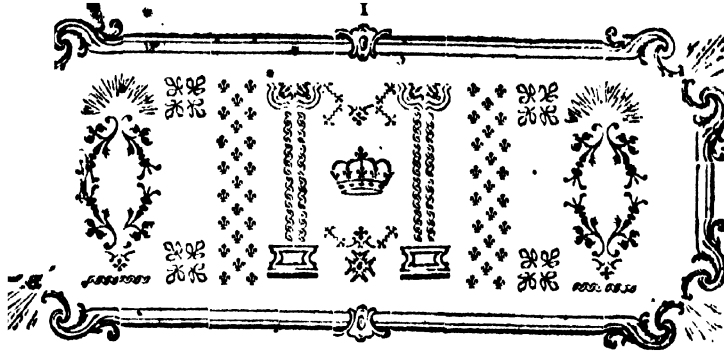
EXTRAIT de la lettre de Mr. de Maissin, à
Mr. Dupleix.

Du 6 Avril 1753.

On vous dira, Monsieur, tout ce qu'on voudra, & vous croirez. # vous voulez, que le convoi a été entièrement détruit & dissipé, que les Cipayes & Soldats Anglois ont été hachés. Pour moi, je m'en rapporterai à mes yeux, & vous voudrez bien me le permettre. Notre canon a tué du monde à l'ennemi, cela n'est point douteux. Il y a eu des effets d'abandonnés par des Coulis (Portefaix). Qu'y a-t-il d'étonnant? Mais personne ne me soutiendra à moi qui l'ai vû, que le convoi ne soit entièrement & dans le meilleur ordre du monde, entré dans *Tirvady*; & qui l'auroit empêché? Des Soldats fugitifs que je n'ai vû que de retour au Camp.

Je suis, &c.

Signé, MAISSIN.



LETTERS

DE M. DU PLEIX

à M. de Maissin.

No. 1.



PONDICHERY ce deux Janvier mil sept cent cinquante-trois. Lisez en particulier. J'ai payé à Dalmeyde le montant de l'état, & j'ai passé quarante roupies pour le Major dont vous me parlez ; quant à l'éléphant & à sa suite, je n'ai jamais parlé de cet article à Abdoulna Bibek ; quand il me donnera lieu d'être satisfait de lui, ainsi que les autres Chefs, je n'y regarderai pas de si près ; mais jusques à présent je n'ai que des plaintes à faire d'eux tous, ils le savent bien ; il en sera de même des cinq Cavetoques d'Alikan.

Quant à la Compagnie que vous avez envoyé ici, il faut la réduire à un Sergent & seize hommes que vous incorporerez dans la Compagnie la plus foible ; tous les autres ne sont que de mauvais Fusils, qui peuvent entrer au service de Moraro, mais non dans le nôtre. Mr. Albert me marque que Moraro vous a fort bien reçu, je lui avois beaucoup parlé de vous, & dit que toute ma confiance étoit en vous ; & pour qu'il fût lui-même satisfait, je suis convenu avec lui que ce seroit toujours vous qui iriez conférer avec lui sur les opérations. Le sieur Lawrence disoit dernièrement en pleine table que tout notre appareil ne

A

l'étonnoit pas, qu'il sçavoit comment il falloit s'y prendre pour mettre les François en déroute avec une poignée de monde, qu'il comptoit en faire autant dans peu. J'espère qu'il en aura menti; je crois que vous pensez comme moi. D'un autre côté l'on vient de m'assurer que l'ordre étoit parti pour rappeler de Tirvady les Troupes Angloises, & que si Mahamet Alikan vouloit les suivre, il étoit le maître; mais sans aucun de la Troupe: par la raison, disent les Anglois, que si ses Troupes suivoient, nous n'allacions les attaquer dans leurs limites même. Les Marattes sont extrêmement redoutés de cette Nation, il en faut profiter, & ne point leur laisser le temps de respirer ni nuit ni jour. Lorsque vous serez sur les bords de la riviere de Pommiar, vous serez à portée de leur causer bien de l'inquiétude, & de profiter des occasions. La communication du Sud & de l'Est doit leur être coupée entièrement. Voilà bien des Canons que l'on renvoie; l'on dit que c'est de votre avis.

Je vous prie de ne point vous arrêter aux charrades de quelques personnes de votre Armée. Soyez persuadé que les Anglois ne peuvent vous présenter que trois cent Blancs; croyez fermement ce que je vous marque: je sçais que l'on aime à augmenter les êtres, & que tout paroît monstrueux aux yeux de certaines gens. Ma confiance est en vous, & vous aurez bientôt celle de Moraro. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

Sans les communiquer à personne, faites-moi part de vos idées, surtout lorsque les affaires ne demanderont point une prompte exécution.

No. 2.

CE premier Février mil sept cent cinquante-trois, huit heures du soir. Je ne sçais, Monsieur, que vous dire sur le deshonneur que la Nation vient d'acquiescer par la mauvaise volonté d'un seul, & par sa pusillanimité. Jamais telle occasion ne se présentera. Qu'il est fâcheux qu'on l'ait manquée; je n'y vois plus de remède: il faut songer à réparer cette faute, s'il est possible. J'ai donné ordre au Sr. Dufautai de vous remettre le commandement de l'Armée, & je prends pour prétexte son peu d'accord avec Moraro qui me paroît bien indigné de ce qui vient de se passer, ainsi que tous ceux qui sont venus de-là. Il est vrai que plus on y pense, & plus on est surpris d'une telle conduite. Il est encore plus fâcheux que des Noirs y trouvent à redire: songeons au remède, & voici ce que je pense: vous devez actuellement prêter votre attention à Tirvady & Goudelour, au premier endroit pour le prendre, & au second pour être bien informé des mouvemens que l'Ennemi pourra y faire. Voici ce que je crois de plus convenable pour l'attaque de Tirvady. C'est d'abord de vous envoyer deux gros mortiers de douze pouces pour le bombarder; une de ces bombes seule fait plus d'effet que toutes les grenades royales ou non. L'on dit qu'il peut être resté quarante ou cinquante Blancs dans cette Place avec deux ou trois cent Cypayes pour opérer. Il convient que vous fassiez de votre Camp un détachement de cent Blancs avec cinq à six cent Cypayes, commandé par Alikan; & deux ou trois cent Cavaliers Marattes. Ce corps se placeroit à Pannerouty qui est à l'ouest de ce Fortin, & travailleroit à établir la batterie des deux mortiers que l'on peut placer à six cent toises de la Place, les mortiers portant à toute charge, à neuf cent; la batterie faite & disposée, vous y ferez transporter vos mortiers; on y pourra faire aussi un

retranchement pour le petit corps de Troupes, qu'il sera à propos de faire relever tous les jours, si vous le souhaitez, ou tous les deux jours, pour assurer votre communication avec cet endroit. Vous pouvez faire mettre un petit corps de Cavalerie avec quelques Cypayes à moitié chemin, qui pourroient également se retrancher : ce petit corps se porteroit à la batterie, s'il en étoit besoin, au premier avis que celui qui y commanderoit donneroit au Commandant de ce petit corps, à qui l'on pourroit confier une petite pièce de Canon. J'oubliois de vous dire qu'il convient que le détachement qui doit demeurer à Pannerouty, doit avoir deux pièces de vos Coulevrines, non pour battre la Place, mais pour repousser l'Ennemi dans la sortie qu'il pourroit faire ; la Cavalerie Maratte de ce même détachement rodant nuit & jour, les sorties ne sont point à craindre, & l'Ennemi en seroit la dupe, puisque votre détachement étant relevé tous les jours, il seroit obligé de veiller exactement toute la nuit, comme dans la tranchée, pendant l'opération de ce bombardement : car il ne faut pas penser à d'autre façon ; la Cavalerie Maratte avec quelques détachemens de Cypayes generont la communication de Tirvady à Goudelour, sur-tout pendant la nuit : partie de cette Cavalerie agiroit à son ordinaire au Sud de Goudelour, tant du côté de Chalembrou que du côté de Bonniquery, pour continuer de rendre le transport difficile de ces endroits à Goudelour. Cette opération peut se faire actuellement avec plus de facilité : il convient aussi que Moraro envoie deux ou trois cent Cavaliers du côté de Bahour, pour retenir les Courriers qui pourroient venir ravager nos Aldées de ce côté-là. Il doit de même tenir toujours l'Ennemi en échec dans ses limites : s'il prenoit fantaisie à l'Ennemi de faire quelques mouvemens dans le Nord, vous êtes alors en état de votre Camp même d'examiner sa conduite, & de prendre alors le parti que vous croirez le plus convenir, soit de faire venir le monde de Pannerouty, soit de l'y laisser, comme vous le jugerez le plus à propos. Au reste attentif, comme vous le ferez, l'Ennemi ne peut vous surprendre là où vous êtes ; sa marche seroit fort longue, & il ne peut venir à vous sans que vous le sachiez. Au reste je ne le crois pas assez fol pour abandonner sa Colombie, & se mettre entre cette Place & votre Armée ; il seroit bientôt réduit à la dernière extrémité. Je vous prie de faire part de tout ceci à Moraro, de l'écouter plus que ne faisoit le Sr. Dufaussy : cette déférence de votre part lui fera plaisir. Je compte vous envoyer le Sr. Verry que vous chargerez du détail dont vous voudrez vous débarrasser : il est exact, attentif, & connoît le Pays. J'ai jugé à propos de joindre à la Volonté le nommé Marchand. Le premier n'est pas suffisant pour conduire sa Troupe, mais je vous prie d'incorporer les dépenses de l'Artillerie dans la nôtre sous un même Chef. Ma lettre est longue, je la finis : s'il me vient quelque autre idée, je vous en ferai part ; mais sur-tout un secret inviolable sur tout ce que je vous marquerai, & vous l'exigerez de même de Moraro. Je suis sans réserve votre très-humble Serviteur, *signé*, DUPEIX.

No. 3.

CE deux Février mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre de ce matin ; je ne dirai rien de plus pour sa réponse, que je suis bien assuré que la fièvre ne vous prendra pas, quand on viendra vous dire que l'Ennemi se met en mouvement. Monsieur Verry part, il vous

A ij

part des connoissances qu'il a du Pays; c'est un honnête homme dira vrai, & je suis très-tranquille pour cette partie. Il vous ce que je lui ai dit sur Tirvady & ce qui est dedans, & de même tout ce qu'il vous dira. Je le sçais de la même, j'en avoit averti deux jours avant de la retraite que Mahamet disoit. Je lui ai dit de vous dire que si l'Ennemi passoit l'Omniar & se campoit à Bahour, ou un peu plus à l'Ouest, quitter votre Camp de Rampakom, & de ne point cesser l'Omniar, que s'il s'avançoit de ce côté-ci, vous n'aviez point à prendre que celui d'aller vous camper dans les limites de ce que l'Ennemi y retourneroit, comme il ne manqueroit point vous vous en retourneriez à votre Camp de Rampakom. J'ai dit Verry ce qu'il seroit à propos de faire de vos mortiers, si vous étiez obligé de faire ces marches: l'on travaille à des échelles; aussi-tôt qu'elles seront faites, je vous les enverrai. Je pourrai auparavant vous en faire passer de ce pays-ci, dont les tireurs de Sucre se servent. Vous devez inquiéter continuellement l'Ennemi à Tirvady, & lui faire user inutilement ses munitions. Lorsque vous envoyerez à Pannercuty, il faut faire paroître le corps de Blancs considérable, & faire revenir le soir le surplus de ce que vous aurez dessein de lui laisser. Il faut aussi que le corps des Cypayes paroisse nombreux: les ruses sont nécessaires dans la Guerre, & je vous prie d'en faire usage autant qu'il sera possible. Il est parti deux mortiers avec toutes leurs ustensiles, à la réserve d'un aslut qui partira demain au matin avec le restant de poudre pour les servir.

Dalmeyde a reçu l'argent de sa Troupe, mais je lui ai dit de dire aux Cypayes que je ne les payerois que la moitié, puisqu'ils ne faisoient pas mieux leur devoir. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

N'oubliez rien pour faire revenir Moraro des défiances qu'il a sur notre compte. J'espère que vous y réussirez; après que vous aurez lu mes lettres & pris des notes, renvoyez-les à Pondichery.

No. 4.

C E trois Février mil cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre d'hier: les sentimens généreux dont vous êtes animé, vous engageant à soutenir le Sr. Dufaussay dans la conduite qu'il a tenu dans l'occasion dernière. Je veux bien croire ce que vous m'en dites; mais aussi je vous prie de me laisser penser que l'on pouvoit mieux faire, & que ce n'étoit pas avec le détachement dont vous me faites le dénombrement qu'il falloit vous faire partir, ni à l'heure que vous êtes parti; toute l'Armée entière devoit le faire, & non par lambeaux, & avec des pièces de rien, comme on avoit donné à la Volonté. C'étoit vouloir sacrifier ces petits corps, que de les expédier de cette façon. Si votre Armée s'étoit mise en mouvement en même tems que la Volonté, & qu'elle eût marché en bon ordre, vous ne devez pas douter un moment qu'elle eût fait un bon effet sur la Cavalerie Maratte, qui ne se voyant soutenu par aucun corps respectable n'a pû mieux faire que ce qu'elle a fait. C'est une justice que lui rendent tous ceux qui l'ont vû, & je n'ai point entendu d'elle qu'avec ses Sabres elle dût affronter l'Artillerie & Monsieur. La conduite que l'Ennemi a tenu envers ces pelotons qu'on

it, prouve qu'il ne songéoit qu'à sa retraite : ainsi on en pouvoit
 arti, si on avoit voulu pénétrer son dessein ; & certainement si notre
 avoit marché à tems en bon ordre , l'arrière-garde eût été en-
) & cette action eût donné du courage à nos Troupes : l'habileté
 Commandant est de profiter de l'occasion ; & sans blâmer Mr. Du-
 je dirai qu'il n'a point sçu profiter de celle qui se présentoit. Je
 s p's étonné, je lui rends la justice qui lui est dûe. J'aurois bien
 s de plus à vous dire sur votre lettre, je ne veux pas d'autre
 que celui que vous donnez vous-même, & que je sçais ce-
 vous donnez avec la meilleure volonté du monde. La con-
 Commandant y est très-claire ; ce n'est point sur le rapport

j'ai rappellé le Sr. Dufaulx, puisque ma lettre a été
 écrite ce matin, & que je n'en ai reçu de ce Maratte que le soir. Celle
 de Mr. Dufaulx a suffi pour ce rappel, & il y a long-tems que j'en cher-
 chois l'occasion : au reste la fièvre qui lui a pris, l'auroit également ram-
 mené ici ; je sçais à qui l'on doit les sentimens que l'on a inspiré à la
 Troupe. J'ai lieu de penser que vous lui en inspirerez d'autres. Ce sont
 des François qui sont depuis long-tems disciplinés par vous ; ils ont de
 braves Officiers qui les meneront bien ; ils iroient encore mieux par la
 suite, si l'on avoit sçu les encourager par l'occasion que l'Ennemi a pré-
 senté. Permettez-moi de ne pas vous en dire davantage sur le passé, je
 n'y pense plus.

Il est bon de vous mettre au fait de la raison de la retraite ; la voir
 au vrai. Les plaintes continuelles du Gouverneur de Goudelour à celui de
 Madrass sur le ravage des Marattes, & sur le défaut de vivres &c. ont
 forcé le Conseil de Madrass de donner des ordres pour que l'on rappellât
 la plus grande partie des Troupes Blanches & Noires à Goudelour. Cet
 ordre intimé à Mahamet Alikan, la peur l'a prit avec juste raison ; &
 malgré les ordres qui étoient de le laisser à Tirvady, il a accompagné
 avec tout son monde les Anglois, & est entré lui-même dans les limites,
 d'où on l'a prié de se retirer, & de s'en retourner à Tirvady. Voilà le vrai
 de cette retraite, & le sujet du retour de Mahamet Alikan à Tirvady.
 Comme je crois que vous ne tarderez point de vous appercevoir de la
 grande diminution, sur-tout dans le nombre des Blancs, que les Anglois
 qui nous craignent pour le moins autant que nous les craignons, ont fait
 rentrer dans leur Place : voilà ce qui s'est passé dans cette partie jusques
 à hier midi. Comme nous pouvons dire, sans nous faire tort, que c'est à qui
 aura le plus de peur de son Ennemi, vous ramenez nos gens, j'en suis
 bien persuadé, sur-tout quand vous les aurez informé que ces redouta-
 bles Anglois n'y sont plus qu'en petit nombre. Je ne sçais que vous dire
 de l'avis que vous a donné Moraro à dix heures & demie du soir : si le
 fait est vrai, il prouve que l'Ennemi ne s'endort point ; mais je suis aussi
 bien persuadé que s'il vient vous attaquer, que vous le recevrez comme
 il faut. Votre retranchement, suivant que vous me l'avez dépeint vous-
 même, n'est pas facile à attaquer. Au reste, que tous les Anglois y soient,
 ou non, le nombre n'en sera pas augmenté, & vous êtes en Blancs au-
 tant & plus qu'eux, en y comprenant la Volonté, & ceux de la Roche dont
 l'avis est bon parti, quand on le veut. Vous avez de plus un retranche-
 ment & malgré tout ce que l'on peut dire, les Marattes dont l'Ennemi
 a le plus de peur qu'on ne veut le croire. L'affaire du côté de Gengy, à
 dix lieues de six lieues, n'est rien. On a repris Tiwallour, & je pense que vous
 n'avez pu laisser les Cypayes à Triquelour, jusques à la prise de cet endroit.

J'ignoreis qu'on y eût envoyé de nos Cypayes. Si vous jugez les mortiers inutiles, vous pouvez les renvoyer à Valdaour: l'argent des Cypayes a été donné hier; s'il n'est pas rendu, que l'on s'en prenne à Dalmeide. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 5.

Ce trois Février mil sept cent cinquante-trois, cinq heures du soir. Trois déserteurs des Suisses, Monsieur, qui viennent d'arriver, m'ont dit qu'ils ignoient la raison de la démarche que les Anglois ont fait le trente-un du mois; que les Marattes les ont beaucoup gênés dans leur marche; qu'ils ont eu plusieurs gens de tués & de blessés, Blancs comme Noirs; que la déroute a été pendant près d'une demi-heure à l'arrière-garde, qui s'est jetée avec précipitation sur le centre, & l'avant-garde, faisant tous leurs Cypayes qu'ils disent très-mauvais. C'est le langage le même que nous tenons des nôtres. Je n'ose vous dire qu'ils ont ajouté que si nos Blancs avoient marché avec le reste de l'Armée, que tout auroit été mis en déroute; que les Marattes causent une terreur si grande chez les Blancs, comme chez les Noirs, que c'est la raison pourquoi ils ont pris une route fort détournée pour retourner à Tirvady; que les Anglois n'ont pas voulu permettre à Mahamet Alikan d'entrer à Goudelour, & lui ont dit de s'en retourner à Tirvady; que le soir qu'ils sont arrivés auprès des limites, qu'il y est entré des Anglois; qu'ils n'en savent pas la quantité, non plus s'ils sont revenus; que comme ils n'entendoient pas l'Anglois, ils ne peuvent rien sçavoir de positif sur ce qui se passe; qu'ils savent bien que les blessés & les malades ont été envoyés à l'Hôpital, & que l'arrière-garde avoit été assez maltraitée; qu'ils sont partis hier matin pour retourner à Tirvady par les bois & des routes terribles, & fort étroites, où une embuscade étoit dans le cas de les arrêter; qu'ils ont fait halte dans le détroit, & ne se sont remis en marche que dans la nuit; qu'ils ont profité de l'obscurité pour prendre la route d'ici; que malgré les difficultés des chemins les Marattes n'avoient pas laissé que de les harceler, & de leur enlever des bagages; qu'ils ne peuvent point dire l'heure que leur Armée sera arrivée à Tirvady. Vous devez sçavoir ce point mieux qu'eux; mais ils assurent qu'il est resté des Blancs à Goudelour, des Topas & des Cypayes, parce que cet endroit étoit entièrement dépourvu, & que nos prisonniers avoient fait quelques tentatives pour profiter de ce manque de monde; que quant au service des Blancs à Tirvady, que le tout se réduit à une garde de Camp; qu'ils ne font ni patrouilles, ni bivouacs, ni gardes avancées; que ce sont les Cypayes qui sont chargés de cette opération, & qu'à la réserve de leurs factions, qu'ils dorment toute la nuit. Ainsi vous devez concevoir qu'il est facile de donner de vives alertes à ces canailles de Noirs, & d'enlever même leurs gardes avancées & leurs bivouacs, où ils assurent que l'on fait souvent mauvaise garde: je le crois, c'est assez l'ordinaire des Cypayes; que tous les Suisses veulent absolument quitter, & qu'ils sont résolus dans la première affaire de tirer même sur les Anglois qui affectent pour eux un mépris souverain: ils ajoutent de plus, que leurs Officiers les volent autant qu'ils peuvent, & que les Officiers Anglois étoient presque toujours ivres le soir, & que les nouvelles provisions de vin & de raque qu'ils ont conduits avec eux, alloient occasionner

une débauche qui dure souvent toute la nuit ; les alertes souvent réitérées procureroient aux Soldats la facilité de s'enfuir, & occasionneroient souvent bien de la confusion, sur-tout depuis deux heures après minuit, jusques à la pointe du jour. Ils ajoutent que les Marattes les auroient réduits à l'extrémité pour les vivres, & que ceux qu'ils ont amenés avec eux, ne peuvent durer long-tems, sur-tout pour le Ris. Sans la crainte des Marattes, beaucoup de leurs camarades se seroient déjà rendus ; mais ils attendent la première occasion pour le faire les armes à la main & tambour battant. Voilà une Troupe sur laquelle l'Ennemi ne peut guere compter, soit par maladie, ou par vol, sur ces deux Compagnies : elles sont actuellement réduites à soixante trois. Ils n'ont pû me dire si l'Ennemi ramené avec lui plus de Canons, ils n'en savent rien. Voilà, Monsieur, ce que j'ai pû tirer de ces hommes ; leur rapport me prouve que les Marattes les dérangent beaucoup, & qu'ils sont jusques à présent les seuls qui les ont inquiétés. Ils pensent de leurs Cypayes comme nous faisons des nôtres, qu'ils ont la bonté de dire être bien mieux disciplinés, & se présenter mieux que les leurs. C'est ce que vous ne voulez pas croire. La Volonté a aussi grande réputation, il en faut profiter. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*,
DUPLEIX.

Je ne sçais si l'Ennemi par son mouvement n'a pas voulu nous obliger à en faire quelqu'autre qui nous eût tiré du Camp où nous sommes ; il s'est trompé, & la crainte de perdre Tirvady d'un coup de main ou autrement l'a fait revenir, voyant que nous ne changions point de situation ; ainsi il fera quelques réflexions avant que de venir vous attaquer là où vous êtes. J'ai fait envoyer dix mille balles à Cayetoques pour Moraro, & trois barils de poudre pour en faire usage. Ordonnez que le tout lui soit rendu, & ne lui laissez pas manquer de cartouches, vous en avez une honnête provision ; cependant dites-lui qu'il recommande à ses gens de les ménager.

No. 6.

CE quatre Février mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre d'hier, avec l'état de dépense du Détachement. De quelque façon que ces vivres aient été donnés, il faut toujours les payer, soit aux habitans, soit aux Amaldures, parce que d'une façon ou d'autre il faut toujours en tenir compte ; & c'est ce que je ferai ; mais je crains que cette même dépense ne soit également portée sur la nôtre, si vous n'avez la bonté de le défendre aux Arrombattés qui ne sont que des coquins ; mais pour éviter une pareille confusion, vous défendrez, s'il vous plaît, aux Commandans des Détachemens que vous mettrez dehors, de ne rien exiger de qui que ce soit, qu'en payant par les mains de l'Ecrivain ; qu'Arrombatté fournira à ces Détachemens. Par ce moyen les plaintes & les abus cesseront.

Je ne puis trop vous remercier de l'exemple que vous venez de donner de la Compagnie de Gulam Mouderce, & du châtimement infligé à un coquin de Cypaye : sans doute que vous avez aussi retiré les armes de la Compagnie d'Abdoulkader, & que vous avez pu les remplacer par de bons Cypayes. Vous verrez que cet exemple fera au mieux. Moraro aime l'argent, & vous les Soldats : je fais en sorte de vous contenter tous.

deux. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

Je vous prie de veiller sur les débauches ces trois jours qu'il auroit du risque pour nous.

No. 7.

C E six Février mil sept cent cinquante-trois. Mr. Albert, Monsieur, m'a remis votre lettre d'hier, & m'a en même tems fait part de vos sentimens où vous êtes, qui m'ont fait véritablement bien du plaisir dans lesquels je vous prie de persister, ainsi que tous Messieurs les Capitaines. Vous ferez recevoir pour Capitaines M^s. Verry & Astruc les Bœufs pour la piéte de dix-huit; il n'est encore venu hier, peut-être aurez-vous gardé l'autre avec les munitions. Un Déserteur Anglois venu hier de Goudelour assure qu'il y a de cent cinquante Blancs dont il est du nombre, qui ont été à Goudelour & au Fort. L'on dit aussi que Mahamet Alik a eu la réception que le Gouverneur Anglois lui a fait, voit bien qu'il n'a pas tarder d'être abandonné de cette Nation, & qu'il méritoit de s'enfuir avec quelques personnes affidées du côté d'Arcatte, dans le champ plus libre pour prendre la fuite. La nouvelle de l'arrivée de Bajualo le console aussi beaucoup. L'Envoyé de ce Chef Maratte n'arrive aujourd'hui ou demain. J'espère, Monsieur, que vous apporterez tous vos soins à rendre les communications difficiles. L'Ennemi n'a porté avec lui que peu de vivres, & l'Anglois ne cherche que le manque de vivres, pour avoir un prétexte plausible pour se retirer. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

No. 8.

C E seize Février mil sept cent cinquante-trois. Ce fameux Lambert, Pirate de Trichenapaly, exige, Monsieur, du Brhame qui est à Trichelour deux cent ferres de Ris, qui font trois cent mesures par jour, quinze Cabrits *idem*, soixante mesures de Beurre, de Larraque, cinq Roupies en argent. Voilà de quelle façon ces gueux-là mènent les affaires dont ils sont chargés. Les Caffres & les Topas qu'il a avec lui, sont nourris par Arrombatté, la dépense lui en est passée tous les jours; il n'est rien dû aux Cypayes: c'est donc un pur vol de la part de ce coquin qui se fait par ce moyen un revenu de cinquante Roupies par jour: je donne ordre au Brhame qui m'a envoyé cet état, de ne lui rien donner; & s'il continue, vous lui donnerez ordre de s'en revenir. On lui fera payer ce qu'il a reçu. Mettez-vous dans la tête que tous ces gens-là ne sont que des voleurs. Laissez-le au service de Moraro, il lui convient. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

Vous pouvez juger de cet échantillon, qui profite à moi.

No. 9.

Ser mil sept cent cinquante-trois, à sept heures du
 es, Monsieur, venus de Madrass, Mahamet Alikan
 de Trichenapaly; parce que les Anglois qui s'a-
 arrivée de Bajrao avec son Armée, ne veulent pas
 leur Etablissement par rapport à un tel coquin. C'est
 es sont venus de lui faire prendre cette route, & vont
 venir de Tirvady à Karambour, à Vigueblé, de cet en-
 ngatempele & Montoupaliam, ensuite à Pouale, à Taque,
 drapalé, à Mouqueladi, à Chalembrou, de-là à Chialy, à
 e Tanjaour, à Mayratom, Kumbokonom, Cailady & Tr
 . Il aura quatre cent Cypayes, quinze Blancs pour servir des
 petits Canons, cinquante Cavaliers, & le sieur Kilpatuk Cap-
 glois. Mahamet Alikan fera, en Palanquin *incognito* à Chalemb-
 doit prendre deux cent Cypayes qui y sont, & se joindra
 Cavaliers du Tanjaour, qui seront à Chialy pour l'attendre.
 ence & les Anglois demeureront à Tirvady avec le reste du monde.
 es à ce qu'ils sçachent que Mahamet Alikan a passé le Coleram, &
 il vous enverra dire que ce coquin n'étant plus avec eux, ils se re-
 ent. A quoi vous ne leur ferez d'autre réponse, que celle qu'ils avo-
 a vous rendre tous nos Prisonniers, & que vous les poursuivrez par-tout
 jusques à ce que ces Prisonniers vous soient rendus, & en conséquence
 vous tenir toujours prêt à les suivre; sur quoi vous devez bien veiller.
 Je donne avis de tout ceci à Moraro, afin qu'il fasse agir vivement sa Ca-
 valerie, & qu'il le fasse au moins poursuivie par mille Chevaux jusques
 aux Portes de Trichenapaly, s'il ne peut le joindre. Il sçait la récom-
 pense que j'ai promis pour qui m'amenera cet homme: je lui marque
 que je la tiendrai. On dit que ce départ se fera dans la nuit de demain
 au Vendredi: veillez exactement sur cela, & voyez avec Moraro ce qui
 y a de plus expédient pour avoir cet homme, s'il est possible. Veillez
 en même tems sur les démarches des Anglois. J'envoie au Camp ennemi
 deux hommes qui se rendront au vôtre, pour vous dire l'heure & le mo-
 ment que Mahamet Alikan doit se mettre en marche. Ils seront porteurs
 d'un petit papier, sur lequel est la lettre A, afin que vous les connois-
 siez. Donnez, s'il vous plaît, votre attention & tous vos soins à cette
 opération; & à quelque heure de nuit que vous receviez la présente,
 allez trouver Moraro: pour le prier de ma part de donner avis en toute
 diligence à Nandy Raja à Mayssour de tout ce qui se passe, afin que de
 son côté il bouche les chemins. Il faut que cet avis soit donné par un
 Chameau, afin qu'il soit plutôt rendu. Je lui écris pour le prier de ne
 point négliger cette opération qui est décisive. Je suis très-sincèrement
 Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLIN.

No. 10.

Le vingt-trois Février n. Sept cent cinquante-trois. J'ai reçu ce matin
 Monsieur, votre lettre hier au soir, & actuellement celle de ce
 M. Moraro se présente qu'il peut à la réussite. Il ne tiendra pas à

Jui qu'elle ne réussisse, si l'Ennemi y donne lieu. Le Kaoul regarde tous les Cypayes, & je vous avois prié de le lire à tous leurs Chefs. Je n'ai point reçu de lettre de Soujaskan. Puisqu'on vendoit les armes pillées par Moiaro, vous eussiez pu en faire acheter pour nous. Tous les fusils que l'on a donné aux Cypayes de Soujaskan, ont passé par les mains de l'Armurier, & ils étoient tous en état. Ce n'est pas moi qui ai donné les ordres de faire sortir Lambert avec le tiers de l'Armée, comme vous me le marquez : ainsi vous pouvez le rappeler quand vous le voudrez. Quelques revenus de plus ou de moins ne font rien à l'affaire ; & à vous dire vrai, ce tiers m'a effrayé : rappelez-le promptement, & n'en mettez point la faute sur moi. Je crois que la personne qui devoit prendre la route que je vous ai marqué, a changé de sentiment, sur ce qu'il aura appris que le Maïfour n'a pas abandonné Trichenapaly, comme le bruit en avoit couru il y a quelques jours : cependant il est toujours bon d'être alerte d'une façon ou d'autre. Cet homme est obligé de quitter Ti-vady. Je vois avec peine que l'on ne donne aucune alerte de nuit à l'Ennemi ; tout ce que je dis & écris à ce sujet, devient inutile ; je vous prie d'y faire attention. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

Vous ne me dites rien sur les plaintes d'Alikan au sujet des droits du Bazard.

No. 11.

CE deux Mars mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre d'hier avec l'état que j'ai remis à l'Écrivain, avec ordre de vous envoyer à vous-même l'argent. Les Étrangers sont passés sur le pied que vous le souhaitez ; mais pour ne point exciter de murmure, vous direz aux Étrangers que comme l'on ne veut rien déranger à l'ordre établi, que c'est de votre argent, & pour les contenter, je vous faites cette avance, dont vous vous ferez rembourser lors des décomptes. On a déjà envoyé des sandales, on va encore en envoyer, & on continue d'en faire : on va également envoyer le restant de l'habillement.

Je remercie Messieurs les Portugais de la grace qu'ils veulent me faire de me donner cinq Roupies pour leur nourriture ; il en coûte plus de dix pour nos Soldats ; leurs Commandans peuvent se charger de leur gaigote. Voyez ce que vous voulez que l'on donne à Lambert & à Marchand : vous n'avez pas examiné l'affaire où Lambert a perdu son Canon ; il falloit un exemple, & je vous en avois prié. Je vous prie encore de n'avoir pas pour tous ces gueux de Capitaines tant de bonté ; ils en abusent. J'ai dit que l'on renvoyât les seize Bœufs, on avoit cependant donné l'ordre de les remplacer par d'autres ; on a passé les sergens à quatre Roupies. On vous envoie cent cinquante grenades royales armées. J'attends les Brahmes qu'a amené Lambert. Veillez sur l'Ennemi. Sa feinte de l'autre jour a été pour voir quel seroit le mouvement que l'on seroit chez nous. Je suis persuadé que Mahamet Alikan ne cherche qu'à s'évader ; tout ce que j'apprends de lui, ne tend qu'à cela. Je vou-vois bien que nous fussions maîtres de Chalembon. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

C E onze Mars mil sept cent cinquante-trois. Je réponds, Monsieur, à vos lettres du dix & d'aujourd'hui. Si la jalousie que vous dites regner entre Alikan & Soujaskan peut avoir des suites, vous devez me le dire, afin que j'y mette l'ordre convenable. Si ce n'est qu'une émulation à qui fera le mieux, et n'en pourra résulter qu'un bien pour les affaires. Vous eussiez bien fait, au retour de l'alerte que vous avez fait donner à l'Ennemi, de faire mettre bas les armes à ces deux cent Cypayes, les chasser honteusement, & m'envoyer ici les Capitaines & Officiers prisonniers. Vous a. z, dit-on, bon nombre de gens qui valent mieux qu'eux, & qui pourroient servir à les remplacer. Si la chose est encore faisable, je vous prie de le faire. Je vous prie en même tems de ne point vous imaginer que tous ces Noirs, à commencer par le plus brave, puissent approcher de la centième partie des Troupes où vous avez servi. D'ailleurs, voiez le raisonnement que la plupart de ces Noirs font; ils disent que dans toutes les opérations, il n'y a qu'eux que l'on expose au feu, & que les Blancs sont toujours ou dans le camp, ou éloignés du feu; qu'à Trichenapaly & ailleurs, que les Blancs les accompagnoient toujours, & que ce partage de la peine & du risque les encourageoit; mais que depuis la dernière surprise, les Blancs ne se montrent plus. Je leur réponds que le petit nombre que nous en avons, fait qu'on les conserve pour quelque occasion décisive; & la réponse est de me demander quand cette affaire aura lieu. Pour ce qui regarde nos Soldats que vous voulez bien appeler les miens, je ne sçais si l'on ne doit point attribuer aux mauvaises impressions qu'on leur a donné pendant trois ou quatre mois, le peu de fermeté qu'on leur attribue à présent. La plupart de vos mêmes Soldats furent épouvantés par une Vache en sortant d'ici: deux jours après ils battoient l'Ennemi. Ils l'eussent battu également, ou au moins chassé dans la malheureuse surprise, si l'imprudence de quelques Officiers n'avoit pas occasionné le désordre. Vous êtes vous-même convenu avec moi que dans le nombre il y en avoit de bons, & que l'on pouvoit espérer des autres. Le dernier Détachement a paru être le meilleur que l'on vous ait fait passer: il ne faut pour les conduire que des Officiers qui ne s'amusent point à faire le coup de fusil, mais à contenir & conduire son peloton. Au reste, je vous prie de penser que ce ne sont point des Volontaires Roiaux que vous commandez, & que si ceux-ci se font distingués, c'est par le moyen des Officiers qui les commandoient. Donnez nous les mêmes Officiers, & vous trouverez que nos nouveaux Soldats sont François. C'est tout dire: je vous prie de vous faire répéter par Lambert ce qu'il m'a dit, je l'ai chargé de vous le dire. Il part avec un ramassis de quelques Blancs & quelques Topas.

Vous me dites que la décision des Chefs Maures & Marattes seroit d'aller attaquer l'Ennemi, & que vous sçavez la raison de ce sentiment: vous eussiez bien fait de me le dire, afin que je pusse vous marquer le mien. Je sçais bien que vous exécuterez l'ordre que je vous donnerai, mais vous ne devez pas trouver à redire que je fasse en sorte de concilier tous les sentimens, parce que, lorsque les affaires se font d'un commun accord, chacun s'y prête plus volontiers. Monsieur Verry me marque qu'il doit aller avec Moraro reconnoître une situation convenable; après cette reconnoissance envoyez-le moi, s'il vous plaît, avec Mouskan & quelques autres Chefs de nos

Cypayes, que vous croirez capables de donner un bon avis. Après les avoir écoutés, vous recevrez tous les ordres que vous souhaitez; je les donne toujours par écrit, & jamais autrement, & jamais aucun Officier à portée de les recevoir à tems, n'a agi sans les avoir: ainsi ce que vous m'avez dit est à ce sujet devient inutile, pour ce qui peut se remettre: il faut profiter de l'occasion se présente. Il faut profiter de l'occasion si il n'est pas possible de prévoir toutes celles que l'Ennemi peut présenter. J'ai dit au sieur Hibault de retourner à l'Armée; son incorpore se traiter également là, ce n'est rien, & vous êtes trop tard. Je prie au sieur Maziere de partir demain au matin: tous ces vœux sont vaines, & je ne sais comment des Officiers pensent à s'éloigner étant si près. Papillaut est assez mal. Je vous envoie deux hommes venus de Bengale, ce sont tous de vieux Soldats, ainsi avec le Détachement de Lambert, voilà encore près de cent hommes à chapeaux; ce genre augmente beaucoup. Je suis Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *fig.*

No. 13.

PONDICHERY ce douze Mars mil sept cent cinquante-trois. L'on vient, Monsieur, de m'assurer que Mahamet Alikan se préparoit à décamper, pour se rendre du côté de Goudelour; ainsi ayez pour agréable de garder auprès de vous les personnes que je vous demandois hier. On ne peut dans ces occasions avoir trop de Chefs. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, D U P L E I X.

No. 14.

CE vingt-sept Mars mil sept cent cinquante-trois. Mr. Astruc, Monsieur, m'a fait le rapport du terrain, ainsi je sais à présent à quoi m'en tenir des deux côtés; voici les nouvelles de Tirvady & de Goudelour. La fièvre & la petite vérole se sont mises parmi les Blancs & les Noirs; le second Commandant est mort, & un autre Officier & plusieurs Soldats. Les Cypayes ne sont point épargnés, il en meurt tous les jours; les vivres y sont très-rares, & si le convoi préparé à Goudelour n'est pas parti, c'est que les chemins ne sont pas libres. Mahamet Alikan est toujours dans l'intention de profiter de la première occasion de fuir, vû l'embarras où il est pour les vivres; ce qui fait fuir beaucoup de ses Noirs. Il est donc important, Monsieur, de veiller exactement sur le chemin de Goudelour à Tirvady: je vous y exhorte ainsi que Moraro, à qui j'en écris fortement. Je vous prie l'un & l'autre de vous prêter exactement à cette opération; la Volonté, le Marchand, avec leurs Troupes & Cypayes, ne doivent pas abandonner cet endroit, & y être jour & nuit. Il seroit même inutile qu'ils ne fussent tous les matins au Camp, parce qu'à la fin on pourroit profiter du jour pour cette opération. Il suffiroit qu'ils se retirassent à quelque distance, pour être toujours prêts à tomber sur ce qui se présenteroit. Les Pendaris & la Cavalerie Maratte doivent être continuellement en mouvement dans cette partie. Enfin, Monsieur, c'est la seule chose à faire pour obliger l'Ennemi à se décider d'une façon

prie d'y donner tous vos soins, l'Ennemi est aux abois ; il ne s'agit plus que de lui empêcher les foibles secours qu'il peut recevoir de Goudelour. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Il faut dire par Mr. Verry de mettre les deux Compagnies avoient été cassées, sous le commandement d'Alikan ; ce de faire au reçu de la présente.

No. 15.

Mats mil sept cent cinquante-trois, à onze heures & demie. Ce que j'avois prévu, Monsieur, est arrivé. Mahamet Alikan appelé, il l'a fait à la sourdine, & vous avez été averti trop tard pas aux Boëufs à qui vous vous en devez prendre, c'est au lieu que l'on leur fait faire depuis six à sept mois. J'ai souvent eu la nécessité de cet exercice. Si vous aviez gardé un de vos gros mortiers une cinquantaine de bombes, vous eussiez pu demain au lever du jour tirer un bon nombre dedans la Place ; les momens sont précieux : j'en ferai tirer un de grand matin avec des bombes ; vous avez des échelles, & s'il vous manque quelque chose, demandez-le moi. Il est important de se rendre maître de ce poste ; il n'y a pas de tems à perdre. Une partie de vos Troupes peut faire cette opération, sans abandonner votre Camp. Demain au matin nous serons mieux instruits des mouvemens de l'Ennemi. J'écris à Moraro, de garder au moins mille Chevaux, & ses Pendaris aux environs des limites. Je le prie aussi de vous seconder dans la prise du Fort, qui peut n'être qu'un coup de main, au moyen des bombes & de l'escalade ; & voici comment il faudroit s'y prendre : ce seroit de faire partir le monde que vous destinerez à l'escalade à une certaine heure marquée, pour la donner à la plus petite pointe du jour, ou au lever de la lune. Pendant sa marche pour se rendre de votre mortier au Fort, on conviendrait avec le Commandant de l'attaque, que l'on jetteroit quatre ou cinq bombes chargées, & qu'après ce nombre fini, celles que l'on tireroit ensuite ne le seroient que de sable. L'Ennemi que les premières bombes auroient obligé de se mettre à l'abri, s'y tiendrait, voyant continuer l'envoi de ces mêmes bombes ; ce qui donnera beau jeu à l'escalade. Cette ruse, quoique souvent répétée, aura son effet, si elle est bien exécutée. Je souhaite qu'elle réussisse : si vous ne l'avez pas entreprise avec les mortiers à grenades que vous avez, il n'y a pas de tems à perdre d'une façon ou d'autre. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 16.

C E premier Avril mil sept cent cinquante-trois, midi. Voici, Monsieur, ce qui vient de m'être rapporté de Goudelour ; que Lawrence avec une partie des Blancs est entré dans le Fort ; que partie des autres ont été distribués sur les postes autour des limites ; que les munitions ont été entrées dans les Mortiers ; que Mahamet Alikan est ou mort ou près de l'être par la petite Montagne ; que le monde est à Tirvady-Parom sur la Montagne ;

qu'il a avec lui quatre piéces de canons ; l'on croit, mais on ne l'assure pas positivement, qu'il a été embarqué des Troupes sur deux Vaisseaux qui partirent hier très-précipitamment, parce que l'on craint à Madrass l'arrivée de Bajirao, ou la marche du Nabab Mortous-Alikan avec nos Troupes & les siennes. Je serai mieux informé ce soir ou demain de l'embarquement des Troupes ; mais il y a quelque apparence que l'on ne presse pas le convoi. Le monde qui est resté aux environs de Tirvady, est, dit-on, décampé par le Sud ; il n'y étoit resté que par la peur qu'ils ont eu des Marattés qui les avoient coupés du reste du corps. Voilà tout ce que je sçais : comme vous pourriez faire usage du canon de dix-huit, j'envoie encore cent boulets & de la poudre ; il est parti deux petards armés. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble Serviteur, *signé*,
D U P L E I X.

L'on assure que Lawrence ne retournera plus à l'Armée, qu'il l'a est venu ordre par Bankoul de passer en Europe ; cela pourroit bien être.

No. 17.

A Pondichery ce deux Avril mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu Monsieur, la lettre que vous m'avez écrit hier à six heures du soir. Mr. Astruc m'avoit déjà rapporté tout ce que vous me Marquez, & vous avez plus fait que vous ne pensez ; car vous ne sçauriez croire jusques où va la perte de l'Ennemi ; & vous auriez sans doute mieux fait, si vous aviez eu de meilleurs Soldats ; j'envoie Mrs. Albert & de Kyjean pour complimenter Moraro sur la perte de son frere, & le consoler. Ils lui représenteront aussi un serpeau de ma part : ils ont également ordre de vous faire mes remerciemens sur cette affaire. On assure que Mahamet Alkan est blessé ; il est certain qu'on l'a vu tomber de cheval. Nous serons mieux informés aujourd'hui du détail de la perte de l'Ennemi, qui est, comme je vous le répète, plus considérable que vous ne pensez. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*,
D U P L E I X.

On vient de m'assurer encore que le Major Lawrence a été blessé, ainsi que plusieurs Officiers Anglois ; mais on ne sera informé au juste que ce soir ou demain.

No. 18.

Ce sept Avril mil sept cent cinquante-trois, à dix heures du matin. J'ai reçu deux de vos lettres, Monsieur, dont une bien longue, à laquelle j'aurois bien des choses à dire. Mais le tems ne me le permet pas ; tout ce que je puis vous dire, c'est de tenir bon dans le Camp, & de ne point le quitter qu'à la dernière extrémité ; ce que je ne vois pas encore. Tâchez de contenter Moraro autant qu'il sera possible ; il a de la bonne volonté. Ne négligez rien pour l'y entretenir, & ôtez lui de l'idée qu'on a dessein de se retirer à Valdaour ; ce qui est tout à fait contraire à mon idée. J'ai donné ordre d'envoyer des munitions de quatre, celles de six nous manquent ; écrivez à Valdaour de vous en envoyer ; je donne ordre de vous les livrer. Le Dragon me dit que vous avez remis en batterie le canon de douze qui est dans le Camp de Moraro ; j'en suis bien-aïse, & cela lui aura fait plaisir, car il s'en plaignoit. Faites, Monsieur, tout ce que vous

pourrez pour ne point décourager ce brave Homme. Le Déserteur, je crois, n'étoit pas fort au fait des prétentions de l'Ennemi : ces sortes de gens ne doivent parler qu'à vous, l'Ennemi seroit bien téméraire de venir vous attaquer de jour, retranché comme vous êtes, & avec l'Artillerie que vous avez. Je suis donc bien sûr que vous le recevrez au mieux. Deux jours de patience avec l'aide du Seigneur, vous verrez décamper l'Ennemi. Toutes les forces vont se rassembler ; faites, Monsieur, tout ce qui dépendra de vous pour contenter Moraro. Quand à vos grosses pièces, si le malheur vouloit que vous fussiez obligé de les abandonner, ce qui me paroît difficile de me persuader, vous les enclouerez, leur casserez un orillon, & brûlerez leurs affûts. Mais au nom de Dieu, Monsieur, éloignez, autant que vous le pourrez, cette idée : il est de votre honneur & de celui de la Nation de ne point abandonner ce Camp. Un peu de patience, je vous en supplie ; on va faire partir les planches & poutrelles, & ce soir je ferai partir cinquante coups de canons de chacune de vos grosses pièces. Les boulets de vingt-quatre livres de l'Ennemi pourront vous servir, mais les nôtres lui seront inutiles. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLÉIX.

Le Dragon me dit que les boulets de l'Ennemi sont mal tirés. Mettez la Troupe à l'abri du retranchement ; au surplus, si l'on étoit forcé de se replier, ne le faites, je vous en supplie, que lorsque Moraro vous en priera, afin qu'il n'ait aucun sujet de reproche à vous faire. Mais aussi sans une nécessité absolue, je vous prie de ne vous y point conformer.

Je crois m'apercevoir que votre interprète est un coquin, qui ne rend pas au juste ce que vous lui dites de dire à Moraro, & lui dit des choses que vous ne lui dites pas de dire ; ce qui fait que je vous en enverrai un autre ce soir pour y remédier.

No. 19.

C'EST huit Avril mil sept cent cinquants-trois. J'ai reçu, Monsieur, deux de vos lettres ; une d'hier au soir huit heures, & une autre de ce matin six heures. Je ne puis trop vous recommander de veiller autant qu'il vous sera possible sur la garde du Camp de Moraro, sans cependant compromettre le vôtre ; & de faire en sorte de contenter ce brave homme autant que vous le pourrez : quant à ce que vous marquez sur les gros & menus bagages, il y en a plusieurs qui n'auroient pas dû paroître ici. Ils n'auroient certainement pas tenté la cupidité des voleurs Marattes, & les Coulis qui ont été employés à porter de semblables guenilles, auroient dû tenir lieu de ceux que vous avez demandez. Je sçais ce que les Livres Militaires disent à ce sujet : ils accordent le nécessaire & l'utile, & retranchent le superflu embarrassant, qui n'auroit point dû s'introduire au voisinage de l'Ennemi, & qui a fait le plus mauvais effet en le retirant à contre tems. Si Moraro avoit pris ce parti il y a plus de quinze jours, comme je l'en ai sollicité plusieurs fois, nos Aldées ne seroient point désertes. A présent toutes les munitions ont dû vous parvenir. Je vous ai marqué les difficultés que j'avois pour les Coulis. Renvoyez-moi en ce genre ce que vous pourrez, & que l'on ait soin de rafraichir souvent les pièces, le transport en est difficile. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble Serviteur, *signé*, DUPLÉIX.

Vous pourrez garder le Maître Canonier Desnos, autant de tems qu'il vous sera possible.

C E treize Avril mil sept cinquante-trois, midi & demi. Monsieur, à trois de vos lettres d'hier. Lambert est très-réprouvé n'avoit pas exécuté les ordres qu'il avoit sur Chalembro; la faute sur les uns & les autres, & je vous puis assurer que sur lui. La première chose que cet homme demande en ces lieux les endroits où il y a de l'argent; il y vole avec ardeur, & sans crainte. Je vous ai envoyé ce matin Marchand avec quelques autres qui informeront de la situation de cet homme. Je vous avais écrit du courant, que comme Moraro rappelloit le monde de ces côtés-là, vous pouvez également rappeler Lambert & lui donner d'ordres contraires aux vôtres, que je vous envoie par les lettres que j'ai reçu de lui; vous verrez, sur ce que je vous envoie, prendre le parti le plus convenable. N'auroit-il pas été possible de faire passer ce convoi de trois cent Bœufs? Tout ceci doit vous paraître bien bien Lambert est punissable. Cet homme ne cherche qu'à se faire son but; je suis charmé que toutes les Compagnies Cypayes soient à l'ordre, & que le prétendu vol des six fusils ne soit pas vrai. D'Hollis qui m'en a parlé, me le tenoit que de Mr. Verry. Je vous prie de dire à celui-ci, que lorsqu'il aura fait la revue de Moraro, il ne doit venir ici le matin & repartir le lendemain. Cette revue est bien nécessaire, mais il faut que vous ayez soin de faire prendre en même temps toutes les armes aux Cypayes, afin qu'il ne s'en mêle point avec ceux de Moraro, sur-tout ceux d'Alikan. D'Hollis auroit pu se dispenser de vous dire les impertinens discours d'Alikan; il sera puni, soyez-en bien persuadé. D'Hollis a dû vous dire comment je l'ai traité: soyez tranquille sur les forts discours de ce coquin, que vous avez trop ménagé: ils ne font impression sur qui que ce soit. Lors qu'Iniskan sera arrivé au Camp, je vous prie de dire à la Volonté de venir me parler pour régler les prétendus appointemens. Je ne vois pas comment vous avez treize cent Cypayes dehors: j'en ai tiré quatre cent, Lambert en a trois cent, & je crois qu'il y en a cent à Triquelour. Je ne sçais où est le reste. Il me faut encore une tringale pour le canon de vingt-quatre; celle qui est arrivée, est repartie avec un canon de douze & un affut de vingt-quatre.

Je vous assure que le neveu de Chekassé ne fait qu'un coquin en toute espèce, & que ce n'est que par politique que je le tiens là, pour faire plaisir à son oncle. Lorsque la jonction des Troupes qui viennent de Veylour & d'ailleurs sera faite, vous serez en état de prévenir & soutenir les différents desseins de l'Ennemi. Faites-moi la grace de ne point vous inquiéter de tous ses mouvemens: nous préviendrons ses intentions, mais que l'on veille toujours exactement du côté du Sud & de l'Est de Tirvady. Trois cent Bœufs de charge, s'ils ont passés, ne feront pas une grande provision: vous pouvez rappeler les Cypayes de Triquelour & tout ce que vous voudrez; mais il faut de la Cavalerie Maratte dans le Sud pour gêner les provisions: ne fussent que deux cent, il en faut. Je vais vous renvoyer le sieur Dandies & quelques autres, si cela se peut. Vous ignorez peut-être la cause du retour du sieur Legris; des Officiers qui ne doivent point se mettre dans le risque d'abandonner leurs postes. Je suis, très-sincèrement, votre très-humble & obéissant Serviteur.

f Avril mil sept cent cinquante-trois, quatre heures & demie
 Je réponds, Monsieur, à votre lettre d'hier. L'Ennemi est
 sur le parti qu'il doit prendre. Mahamet Alikan voudroit
 recourir à Trichenapaly, & les Anglois ne veulent point le dé-
 couvrir, & connoissent la conséquence. Je ne sçais qui vous a inspiré
 faire venir de Mazulipatam les soixante hommes qui y sont
 armés du Nord : je ne puis m'imaginer que ceux qui vous
 ont eu cette idée, soient pratiques de ce pays, & qu'ils ne veulent pas
 qu'ils soient à la tête de vos pelotons ; & le tems qu'il y auroit à les faire venir ; dans le
 cas que vous a remis le sieur Bresnier, il y a au moins une
 douzaine de Soldats, qui joints à ceux que vous avez déjà, sont
 à la tête de vos pelotons que je trouve un peu trop
 d'Officiers que vous avez à présent. Votre artillerie est
 sur-tout lorsqu'il faut marcher ; ce qui fait que vous
 ne pouvez pas aller plus vite. Il convient aussi que vous retiriez les Blancs
 des Compagnies Cypayes, où il paroît qu'ils sont bien inu-
 tilement rassemblés, vous fourniroit plus de Fusiliers, & je vous
 en envoie un état général de vos pelotons, tant de Blancs que de
 Noirs, Caffres, &c. Je ne sçais si l'Ennemi fera sa marche de jour ou de
 nuit : toutes celles qu'il a fait jusqu'à présent, ont été de nuit ; mais qu'il
 la fasse comme il voudra, vous êtes en état de le poursuivre, & je vous
 ai marqué dernièrement, le quinze du mois, ce qui convient de faire à cet
 égard. Je donne à l'Ennemi ce qui lui est dû, & rien au-delà ; & sans le
 mépriser en aucune façon, je dirai toujours qu'il est peu redoutable dans
 ses Noirs comme dans ses Blancs, & que vos forces, réunies comme elles
 le sont, sont infiniment supérieures aux siennes : il ne s'agit donc que de
 profiter des occasions que l'Ennemi présentera, & vous n'êtes là que pour
 en profiter avec les précautions & les dispositions convenables. Je crois
 m'apercevoir que vous comptez pour peu d'avoir les Marattes de notre
 côté : les Ennemis pensent différemment, & vous penseriez comme eux
 s'ils étoient de leur parti : si vous ne les comptez pour rien, il faut s'en
 débarrasser au plutôt ; la dépense en est trop considérable, & vous eussiez
 dû me donner cet avis il y a déjà du tems, il y auroit de Laks de plus
 dans ma bourse ; mais un peu mieux au fait que vous sur l'impression
 que ces gens-là causent à l'Ennemi, & qui n'est pas moindre que celle
 qu'ils vous imprimoient il y a quelque tems, il est encore bon de les conser-
 ver, & je crois que vous serez de cet avis. Je crois aussi m'apercevoir
 que ce qui vient de vous joindre est regardé comme rien, ou peu de chose,
 puisqu'au lieu de m'en dire quelque chose, vous concluez par souhaiter
 l'arrivée des Vaisseaux pour être plus en forces : seroit-il décidé qu'il faud-
 roit dorénavant deux François pour battre un Anglois ? C'est ce que je
 puis penser de tout ce que vous me marquez ; cependant combien pour-
 riez-vous citer d'exemples du contraire dans l'Inde ! J'ai meilleure opi-
 nion de votre Nation, elle se pique d'honneur, & elle est capable d'en avoir ;
 mais elle ne faut point l'accabler de reproches, comme ont trop fait les jeu-
 nes gens de France, on ne domine pas encore. Otez à l'Ennemi une cen-
 taine de Soldats, tous les autres ne sont qu'un ramassis de
 Européens. Les derniers venus de cette partie ne
 sont pas à la droite & leur gauche ; on en fait aujourd'hui

des Soldats sans pareils, & on en augmente le nombre. Pourquoi ces braves n'ont-ils pas accablé la Volonté, quand seul avec sa Troupe il a été à leur poursuite ? C'étoit une affaire d'un moment : cette Troupe est toujours là seule que je vois par voie & par chemin. J'ai dit que l'on vous envoyât les habits & les chapeaux que vous demandez ; on tient sans doute note de ceux à qui on les donne.

J'ai dit au sieur Plouquelec de vous renvoyer le Sergent Suisse que vous demandez. Si c'est celui qui a deserté il y a quelques jours, je suis convenu avec lui de ne point l'obliger à marcher présentement. Je vous dirai à ce sujet que c'est une continuelle allée & venue de vos Soldats ici. Je vous ai prié maintes fois de ne point être si facile à ce sujet.

J'appelle le Maître Canonier pour sçavoir le tems que l'on vous a envoyé les tentes, afin que vous puissiez voir que la demande que vous en faites est bien considérable ; ce n'est pas une petite dépense.

Je vous ai prié de vous adresser à M. Delarche pour les Armes battées. Je vous prie de m'envoyer l'état de vos tentes, & de leurs distributions. M. Bresnier en avoit cinquante.

Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, D U P L E I X.

Avez-vous des nouvelles de Lambert ? Vous pouvez garder le sieur Lajus jusques à la fin du mois pour lequel il est payé, après quoi vous le renvoyerez ici.

Ci-joint l'état des tentes qui vous ont été envoyées depuis Septembre jusques à ce jour.

No. 22.

C E vingt-deux Avril mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre de ce jour. J'ai pensé que l'Ennemi ne retourneroit pas aujourd'hui à Tirvady. Je vais faire partir les Chameaux qu'il sera possible d'avoir. Je crois, Monsieur, que si vous joignez l'Ennemi, qu'il faut profiter de l'avantage que vous donne sur lui le service de notre artillerie, qui est plus prompt que le sien, avant que de prendre le parti de foncer sur lui. Le dernier exemple exige des ménagemens, & vous avez une artillerie abondante & bien munie. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur, *signé*, D U P L E I X,

No. 23.

C E vingt-trois Avril mil sept cent cinquante-trois, à onze heures du soir. Mr. Verry est arrivé, Monsieur, & partira demain de grand matin. Je lui ai dit bien des choses qu'il vous dira, & la présente n'est que pour vous prier d'accélérer le départ de Mr. Altruc avec son détachement qui doit être précédé par celui de la Cavalerie, qui doit être de deux mille hommes, avec autant de Pendaris qu'il sera possible. Le Pays où ils passeront sera pour eux une grande révolte. Pressez vous d'aller camper auprès des limites le plus près que vous pourrez ; & si la réponse du Gouverneur n'est pas satisfaisante, ne balancez pas d'y entrer. & de vous placer au Jardin de la Compagnie, d'où vous pourrez faire vos opérations. Mahamec Alikan étoit encore à onze heures du matin dans une A'ée attendant les limites au Sud. Il doit partir cette nuit, & se rendre de-là dans une Chandice appelée Moutoupaleam, qui est à la moitié chemin de

Chalembrou. Il ira de-là à Chalembrou, & ensuite à Chialy, & autres lieux, jusques à la Ville de Tanjaour. On n'a laissé que peu de monde au Fort St. David; les malades, les blessés, les invalides, &c. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

Mr. Verry vous dira le reste, & je répondrai demain à votre lettre.

No. 24.

Ce vingt-trois Avril mil sept cent cinquante-trois. Je reçois avis, Monsieur par Moraro, que Mahamet Alikan & les Anglois ne sont plus à Tirvady Parom; mais il ne sçait pas quelle route ils ont pris. Mais on m'assure de Goudelour qu'ils vont à Trichenapaly: ainsi je n'ai rien à changer aux dispositions dont je vous ai fait part cet après-dîné. Je ne demande que de la célérité pour le départ du détachement de Mr. Altruc; mais les deux mille Cavaliers de Moraro doivent le précéder, & convenir avec lui de la route que prendra le détachement de Mr. Altruc pour se joindre à eux. Il faut également de la célérité pour vous aller camper à Tirvady-Parom, ou aux environs: ce mouvement ne peut que bien faire à nos affaires, & obliger l'Ennemi à revenir sur ses pas, ou à nous rendre nos prisonniers; l'argent, les cartouches sont parties. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

Si vous apprenez que l'Ennemi rebrouille, vous reviendrez dans votre Camp: il faut être alerte sur tout cela.

No. 25.

Pondichery, ce vingt-trois Avril mil sept cent cinquante-trois. Je vous avoue, Monsieur, que je suis extrêmement satisfait d'une lettre que je viens de recevoir de Moraro; il a été très-flatté de ce que je l'ai consulté sur la situation présente des affaires, & je vous assure que ce qu'il m'écrivit à ce sujet est extrêmement sensé, en même tems qu'il se loue infiniment de vous & de votre activité: comme il paroît que sa façon de penser s'accorde parfaitement avec la mienne, & qu'il n'y a pas de tems à perdre pour se préparer d'agir dans les différentes circonstances que l'Ennemi peut présenter, la première pourroit être un détachement pour Trichenapaly qui est aux abois, & qu'il est nécessaire de poursuivre vivement, & de l'attaquer partout où l'on pourra. Pour y parvenir plus facilement, il ne faut que de légère artillerie, telle que les quatre pièces à minutes de Mr. Biesmer, sur lesquelles on peut mettre quelques brâufs de plus, ainsi que sur les chariots qui les accompagnent. Le détachement sera composé de gens à Chapeaux, de la Volonté & de huit compagnies de Cypayes, montant à six cent quatre-vingt dix hommes qui sont sous ses ordres: vous joindrez à ce détachement cent Blancs & une trentaine de Turcs; ce qui avec les gens de Chapeaux de la Volonté fera environ deux cent cinquante hommes à Chapeaux: Moraro joindra à ces Troupes trois cent de ses Cypayes bien armés, & mille Chevaux avec un bon Chef pour les conduire: vous donnerez le commandement de tout au sieur Altruc qui sera flatté de ce choix, & qui ne cherche que les occasions de se distinguer: vous lui donnerez pour Officiers les sieurs Demouy, Aumont & Laffeta; le premier & le troisième ont des connoissances du Pays, & Mr. Altruc en a beaucoup du Tanjaour. Si celui-ci veut une des pièces de canons allongées, à la place d'une à minutes, vous pouvez la lui donner, ainsi que deux petits mortiers à

grenades, qui peuvent servir à chasser l'Ennemi, ou à l'inquiéter dans les Pagodes où il pourroit se retirer; & pour que rien n'arrête la marche de ce détachement, faites distribuer à toutes les Troupes & Cypayes jusques à cinquante coups à chacun. Je viens de donner ordre que l'on en envoyât cinquante mille avec cinq mille pierres à fusil. Enfin disposez tout de façon pour que ce détachement soit prêt à m'envoyer tout de suite; mais il faut que la Cavalerie avance pour arrêter la marche de l'Ennemi & l'inquiéter dans les vivres; & rendre les chemins plus mauvais.

Pour ne rien arrêter de cette expédition; je vous envoie Topas de la Volonté dix-neuf cent cinq Roupies, Cor mille neuf Roupies, Compagnie d'Achemsacb cinq cent cinquante Roupies, Compagnie de Duzemiamot mille neuf cent dix Roupies, Compagnie d'Igr markan neuf cent dix Roupies, Compagnie d'Igr Compagnie de Romeahamont huit cent trente-huit Roupies, Mickel huit cent deux Roupies; ce qui fait le total de tout ce monde: je vous envoie également trois cent cinquante Roupies pour vous remettre à Mr. Aitruc, pour servir aux dépenses des Soldats d'artillerie, &c. il en donnera aux gens d'Arrombatte, &c. Il en aura aussi besoin sur toute cette opération, ainsi que sur d'autres. Je vous prie de consulter Moraro, & de vous entendre avec lui; il mérite cette attention de votre part: il me marque qu'il a envoyé du monde, & vous aussi, pour reconnoître les endroits où il convient de mettre des embuscades, si l'Ennemi revient à Tirvady. C'est le meilleur parti que vous pourrez tirer des Cypayes; ces gens-là n'aiment point à se présenter en bataille devant l'Ennemi, ils l'harcellent d'une autre façon. La Volonté m'en parloit hier au soir, & il m'a dit que vous étiez bien dans ce dessein; c'est la meilleure façon de tirer parti des Cypayes. Dans l'instant on vient de m'assurer que Mahamet Alikan avoit battu sous Nagura pour se mettre en marche sans aucun train pour Chalembrou. Si se fait est vrai, il faut joindre aux mille Chevaux de Moraro mille autres des siens pour poursuivre l'Ennemi avec le détachement de Mr. Aitruc; & vous, avec tout ce qui vous reste, vous irez vous camper à Tirvaly-Parom ou aux environs, d'où vous sommerez le Gouverneur de vous rendre les Prisonniers qu'il retient, contre l'Alliance & les Traités qui subsistent entre nos Souverains, & vous ne lui donnerez que six heures de la date de votre lettre pour se déterminer, & qu'après ce temps écoulé, vous agirez & le traiterez comme Ennemi déclaré du Roi & de la Nation, & vous ne lui laisserez pas ignorer que s'il ne vous rend pas nos Prisonniers, que vous avez ordre de raser Tripabour, Goudelour, le Jardin de la Compagnie, & de faire sauter tous les Forts qui environnent leurs limites, comme ils ont fait de Couclou; mais que s'il vous rend les Prisonniers, que vous vous retirerez de son voisinage. Je marque la même chose à Moraro; vous ne laisserez au Camp que les gens nécessaires pour sa défense contre ce qui peut y avoir à Tirvady. Toutes ces expéditions demandent de la célérité, & je vous prie de vous y prêter en tout ce qui dépendra de vous, ainsi qu'à la délivrance de nos Prisonniers; l'heure passée, il faut agir & faire voir que ce n'est point pour rire. L'Ennemi a fait rentrer ses malades, ses blessés & ses invalides, au nombre de cent cinquante; plusieurs Cypayes ne veulent point suivre Mahamet Alikan qui se trouve dans l'embarras. Je suis très-sincèrement votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPL

Cette division du côté de Tirvady Parom, ou voisinage, p

L'Ennemi à revenir à Goudelour : alors vous vous en retourneriez dans votre Camp, & rappellerez le sieur Astruc & son monde, s'il n'en étoit plus besoin ; mais si l'Ennemi ne revenoit qu'en partie, il faut laisser Mr. Astruc le poursuivre : de quelque façon que ce soit, votre démarche fera effet. Je prévois de tout cela Moraro ; de la célérité, s'il vous plaît, pour toutes ces opérations, si elles ont lieu.

Vous demanderez les Prisonniers au nom du Roi & par mon ordre.

No. 26.

CE vingt-cinq Avril mil sept cent cinquante-trois, à onze heures du soir. Je reçois, Monsieur, votre lettre, par laquelle vous me faites part de la conversation que vous avez eu avec Moraro. Toutes les raisons qu'il me donne, roulent sur une demande de plus gros Canons pour aller avec l'Armée ; de prendre en chemin faisant Tyrvady, Banniquery, Chalebrôn & Verdachérea. Ces trois derniers endroits sont pitoyables ; ils ne méritent gueres d'une Armée comme la nôtre s'y présente, & qu'en suite on se présentera à Trichenapaly : voilà les raisons de Moraro qui sont pitoyables. Je vous envoie la lettre que vous pourrez vous faire expliquer. Ces prétendues forces de Goudelour & de Tyrvady pour venir attaquer notre Camp, ne subsistent plus qu'en idée ; ainsi je ne m'y arrête point. Je pourrois également combattre vos raisons sur toutes ces Troupes qui viendront par les Vaisseaux Anglois. Je vous jure qu'ils ont reçu l'année dernière tous ce qu'ils ont à attendre de ce côté-là pour cette année ; ils n'ont rien à Madrass, & bien peu ailleurs. Je ne trouve dans la lettre de Moraro aucune des autres raisons qui concernent la Province, & je vous assure qu'avec ce qui me restera & ce que j'ai ailleurs, que je ne crains rien pour les Places dont vous me parlez. Ce ne seroit donc pas ces raisons qui me gênent, mais plutôt le retardement que toutes ces allées & venues occasionnent, qui donnera à l'Ennemi tout le temps qu'il peut désirer. Je vois d'où vient le peu d'empressement de Moraro : le Maissourien ne lui a pas encore fait offre d'une grosse somme ; voilà le fait, & rien autre chose, & vous en verrez la preuve incessamment. Je vous laisse & à lui le choix du parti qu'il convient de prendre, il est temps de se déterminer ; vous sçavez quel est le mien. N'allez pas croire que les Anglois entrant à Trichenapaly, y resteront : après avoir avituillé la Place, ils s'en reviendront en plus grande partie ; & le fait est de les en empêcher. Voilà ce qui convient, & ce que tout le monde souhaite. Si l'on prend celui de rester où vous êtes, donnez ordre, sans perdre de temps, à Lambert de joindre Mr. Astruc, & que Moraro envoie toute sa Cavalerie après l'Ennemi ; il n'en peut trop avoir, & nous n'en avons pas besoin ici. Pour les autres opérations, Moraro pèche pour l'attaque de Tyrvady ; si vous l'acceptez, il faut agir. L'argent doit vous être arrivé ; vous serez en état de rendre à Moraro ce qu'il vous a avancé pour la Compagnie : de plus donnez à Mr. Astruc, aussi que les pains mortés. J'ai remis à ses gens votre note ; on est un peu trop difficile sur les Bœufs, on voudroit qu'ils volassent : les munitions sont parties, ce sera une dépense inutile. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je suis, Monsieur, votre très humble & très-obéissant Serviteur,

EIX.

C'EST vingt-sept Avril, à onze heures & demie du soir. Diverses réflexions, Monsieur, qui seroient trop longues à détailler, & que j'ai fait depuis le départ de ma dernière, m'engageant de vous marquer à faire l'attaque de Tirvady sans perte de temps, & de laisser là toute autre idée; mais il faut que vous écriviez sans perte de tems à Lambert de se joindre à Mr. Zillic, & à celui-ci de joindre promptement Nandi Raja, qui avec ses forces & celles que lui connoit cet Officier, sont très en état de disputer le passage à l'Ennemi, ou, au moins de continuer le blocus; & vous direz à Moraro que je ne me décide pour Tirvady, que parce que c'est son sentiment, & à la condition qu'il ne retiendra auprès de lui que trois cent Cavaliers, qu'il enverra tout le reste à la poursuite de l'Ennemi jusques à Trichnapaly, & qu'il se joindra à nos Troupes & à celles de Nandy Raja pour empêcher le passage de l'Ennemi, & pour continuer le blocus: s'il passe, il ne le pourra avec un grand convoi. Ainsi au lieu de délivrer la Place, & d'y apporter l'abondance, l'Ennemi n'y portera qu'une plus grande famine. Il faut donc que Moraro donne les ordres les plus sûrs pour que les gens fassent tout le mal qu'il sera possible à l'Ennemi, sur tout pendant le chemin qu'il peut lui rendre bien difficile. Pour accélérer l'attaque de Tirvady, il faut aller vous camper entre Goudelour & Tirvady, votre gauche appuyée sur la Rivière, & faire marcher en même tems vos trois Trinquemballes chargées de vos plus grosses pièces, qui dans le même jour pourront vous en rapporter trois autres que dans une nuit vous pourrez mettre en batterie en quatre cent toises de la Place. Ces six pièces bien servies, vous venez tomber les murs de cette bicoque, quatre pièces à battre en brèche par le pied, tandis que deux autres serviroient à démonter les pièces de l'Ennemi. La Tour du sud-est n'a point de canon. Vous pourrez aussi faire venir vos mortiers; de sorte que dans deux jours & deux nuits vous devez être maître de cette Place. Une politique que vous devez observer avec Moraro, c'est de lui persuader que ce n'est qu'à sa sollicitation que nous agissons; mais aussi qu'il doit faire de son côté tout le mal qu'il pourra avec la Cavalerie à l'Ennemi. Cette politique nous servira auprès de Nandy Raja; il est bon qu'il sache que c'est Moraro qui s'est opposé à notre marche de son côté. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLÉIX.

No. 28.

C'EST vingt-six Avril, à minuit. J'ai reçu aujourd'hui, Monsieur, plusieurs lettres de vous, dont quelques-unes sans date; l'une traite du mariage de Dalmeyde avec la fille d'un Sergent François qui se marie avec un veuve du Maître Chapentier d'ici, François comme lui. Je me mêle peu de ces sortes d'alliances; mais si j'avois sçu que Dalmeyde en eût eu l'idée, je m'y serois opposé de tout mon pouvoir. Comme je fais tout ce que je puis pour empêcher les Soldats d'épouser des Negresses, je dois également empêcher les Blanches d'épouser des Negres, sur-tout lorsqu'elles sont filles de François: je trouve bien hardi ce Negre d'en avoir eu l'idée, & sans doute que vous ne sçaviez pas de quoi il étoit question; la fille est jolie & fort blanche, & ie ne puis consentir à défaire une alliance déjà contractée.

Il doit y avoir deux désertheurs Suisses qui manquent d'ici depuis quelques jours : tâchez de découvrir l'autre, & renvoyez-les, on ne leur fait rien, je vous en assure.

Dites à Abdoulhabibek de me dire le prix des Chevaux, vous pouvez lui permettre de venir ici avec les Chevaux qu'il veut me faire voir.

Ne confondez point la riviere de Chalembro avec le Coleram; cette premiere est entre Porte Nove & Chalembro, & l'autre est au-delà, & c'est cette dernière qui est la plus considérable qu'il n'a pas encore prise: cependant Moraro me marque qu'il a un peu avancé vers cette riviere. Mes lettres d'aujourd'hui à vous & à Mr. Astruc vous auront fait voir que j'ai fait les mêmes réflexions que vous. Ainsi je compte bien qu'en envoyant ma lettre, vous lui aurez marqué de ne point se presser, & de rebrouiller chemin, lors qu'il apprendra que l'Ennemi en fait autant. Il est certain que Mahamet Alikan est fort embarrassé; la Cavalerie Maratte le désole, & ses Coullis l'abandonnent en foule: il ne seroit donc pas étonnant qu'il revînt sur ses pas. Il est donc tout-à-fait convenable que vous ne commenciez votre opération sur la Place, que lorsque vous serez assuré de son passage du Coleram; il lui faudra toujours trois jours au moins pour revenir de-là à Tirvady: s'il lui en prenoit fantaisie, vous auriez toujours le temps de ramener votre Artillerie au Camp, & vous auriez encore eu celui de faire bien du mal aux murs de cette bicoque que vous verrez s'érouler au plus vite, Saint Philippes peut vous dire ce que c'est, la pluie en dégrade presque tous les ans.

Le Maître Canonier est parti, Pimpon Sergent d'Artillerie partira demain; mais comme il est un peu timbré, il faudra lui passer les boutades.

Il faut que vous expliquiez à Mr. Astruc, qu'en cas qu'il apprenne que l'Ennemi se soit partagé, qu'il continue & n'ait à revenir que lorsqu'il saura que tout le Corps de l'Ennemi revient: plus il y aura de monde à Tirvady, & plus nous aurons d'armes; nous en avons besoin, mais je crois qu'il y a de l'exagération dans le nombre que l'on vous a dit, surtout pour les Cypases. La Place est si petite, que s'il y a tant de monde, aucunes de vos bombes ne seront inutiles: il faut toujours veiller exactement pour que les vivres n'entrent point. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Dites à Moraro que comme nous sommes dans le temps des pluies, que ses gens pourroient en profiter pour tomber sur le Camp ennemi, où alors les armes blanches ont tout l'avantage, ce seroit un coup de partie plus facile à faire qu'on ne pense, sur-tout quand on profite des momens de la pluie. Cette manœuvre se peut faire de nuit ce jour de jour, & elle réussira toujours: n'oubliez pas de lui en parler, & de lui dire de donner ses ordres en conséquence. *signé*, DUPLEIX.

No. 29.

CE vingt-sept Avril mil sept cent cinquante-trois. Par votre lettre d'hier, sept heures du soir, il sembleroit que vous n'aurez pas vu les miennes; cependant je vous en avois écrit trois le matin, qui vous ont fait voir que je pensois comme vous sur la nécessité d'attendre des nouvelles de Mahamet Alikan sur son passage du Coleram: ainsi je n'ai rien à y ajouter. Je vous ai encore écrit hier au soir à ce sujet. Rocher est un menteur, & je crois que vous le pensez de même: il n'est pas possible que tout ce monde puisse tenir dans cette bicoque, non plus que le

vivres pour les nourrir. Deux choses ont engagé ce coquin à vous faire un si faux rapport; sa fuite, & les ordres qu'il avoit de son Maître. Si cette fuite a été si foible, comment en est-il pu revenir, un seul de ces couquins, à moins qu'ils n'ayent pris la fuite à toute bride? Si vous vous fiez à ce misérable, vous serez souvent trompé: souvenez-vous de l'écrit que le Sr. de la Roche vous avoit fait dire que l'Ennemi vouloit se retirer à Valdaour & vous.

Si Mahamet Alikan n'a pas encore passé le Coleram, abandonné de presque tous les Coulis, & que les Marat Aliés voisines ceux qui pourroient les remplacer; l'idée qu'il n'a fait cette démarche que pour mettre du Chalembro, ne peut être admise. Quelle nécessité que lui mée marchât pour cette opération? Il y auroit de la folie de l'y envoyer sans déplacer; d'ailleurs il paroît que vous ne sçavez pas un endroit où l'on de gros canon. Il pourroit bien avoir été obligé d'y en laisser ne sera jamais que par manque de Coulis: son intention étoit de secourir de Trichenapaly, il n'en a jamais eu d'autres; & s'il ne sçavoit pas aussi promptement qu'il le voudroit, c'est qu'il ne le peut pas être de le voir revenir à Tirvady ou séjourner en ce cas Trichenapaly est perdu pour lui, & tout le reste le sera également inévitablement. De vous dire ce qu'il y a à Tirvady après le rapport du Sr. Roche, je ne serois pas cru; mais je vous prie de faire réflexion sur les vivres. Je suis très sincèrement votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Le Sr. Sornay part ainsi que Pimpon; vous voilà en état d'opérer, quand vous sçavez que l'Ennemi aura passé le Coleram, ou qu'il sera à Divicotté, qui est une Ile à l'embouchure de cette rivière, & d'où la Cavalerie Maratte ne doit jamais s'éloigner tant du côté de Tapjadour que de ce côté-ci: il seroit bien aisé de l'y faire mourir de faim.

No. 30.

CE vingt-huit Avril mil sept cent cinquante-trois, quatre heures du soir. Je réponds, Monsieur, à plusieurs de vos lettres d'hier. Le châtimeut qu'il y a à faire des Officiers & des Cypayes d'une Compagnie d'Alikan qui sont les matins, est de chasser les Cypayes, & de m'envoyer ici les Officiers & le petit Major sous bonne escorte. Il est fort mal à Alikan de se servir de nos Capitaines pour en faire ses valets sans ma participation. Ce Capitaine qui est allé à Mahé, y est allé sans permission de ma part. Je ne réponds pas à Mr. Astruc, je n'ai rien à lui dire que de suivre vos ordres qui doivent être réglés sur les démarches de l'Ennemi, dont je n'ai eu aujourd'hui aucune nouvelle. Chakassem assure la prise de Trichenapaly & le retour à Gowlour de Mahamet Alikan: tout cela demande confirmation. Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 31.

CE vingt-huit Avril, à sept heures & demie du soir. La nouvelle de la reddition de Trichenapaly, Monsieur, ne se confirme point; mais on assure que Mahamet Alikan est revenu auprès de Chalembro pour aller de-là

de-là, dit-on, à Divicotté : toutes ces incertitudes dérangent bien nos opérations, ainsi que celles de Monsieur Atruc, qui sans doute conforme sa marche sur celle de l'Ennemi; mais je voudrois qu'il s'en tint toujours à quatre lieues. Si l'Ennemi a été à Divicotté, comme on le dit, il s'éloigne de la route de Trichenapaly; il est toujours certain que beaucoup de ses Cypayes l'abandonnent & ses Coulis. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble Serviteur, DU PLEIX.

Les Marattes veillent sans doute sur les environs de Tirvady, pour que les vivres n'y entrent point

No. 32.

CE vingt-huit Avril, à onze heures du soir. Une personne sûre, Monsieur, vient de m'assurer que Mahamet Alikan avoit passé le Coleram, & poursuivoit sa route pour Trichenapaly, dont la reddition ne s'est point confirmée. Vous devez expédier en toute diligence à Mr. Atruc, pour lui dire de se rendre par le chemin le plus court auprès de Nandy Raja, & bien recommander à Morato d'ordonner à sa Cavalerie de ne point abandonner l'Ennemi, qui fait sa plus forte marche la nuit, temps que les Marattes lui laissent toute liberté, ce qui dans le vrai est bien fâcheux. Ce même homme m'assure qu'il n'y a tout au plus que cent hommes à Chapeaux dans Tirvady, & trois cent Cypayes armés de nos armes, & quelques Cayetoques, desquels il ne faut faire aucun compte. Ainsi, Monsieur, il n'y a pas de temps à perdre, il faut opposer promptement & vigoureusement. L'on dit que celui qui commande dans cette Place, n'est pas fort expérimenté: on n'a pu me dire son nom; mais en lui faisant la première sommation, vous en ferez bientôt informé. Comme ces Officiers dans toutes celles qu'ils ont faites, n'ont pas manqué de menacer de passer au fil de l'épée, vous ne devez pas plus les ménager & les en assurer d'éréchef. Lorsque vos batteries seront en état de jouer, vous ferez les sommations au nom du Roi, & vous les adresserez au Commandant de Tirvady sans désigner le nom. Il faut, Monsieur, agir le temps pressé, & je vous prie d'y donner vos soins. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

Demandez un Chameau à Morato pour l'expédier à Mr. Atruc.

No. 33.

CE vingt-neuf Avril, onze heures & demie du soir. Monsieur, je réponds à vos lettres d'aujourd'hui, de huit heures & de deux heures: cette dernière m'a été remise à neuf heures; les Pions auront demain le Chabouk. Les deux Officiers Cypayes sont arrivés, & vous avez bien fait de casser & chasser les autres. Le prisonnier Suisse est arrivé. Je ne comprends rien à la manœuvre de Mr. Atruc, dont les ordres sont de mesurer ses mouvemens sur ceux de l'Ennemi; il doit sçavoir où il est, & s'il a passé le Coleram ou non: bien des gens assurent qu'il n'en a rien fait, & cependant voilà Mr. Atruc au-delà, puisqu'il date sa lettre de Chialé qui est à deux lieux au sud du Coleram. Il ne peut pas avoir encore reçu votre dernière; & s'il a reçu la mienne du vingt-six Avril, il n'a dû conformer sa marche sur celle de l'Ennemi: il me paroit au contraire qu'il ne songe qu'à joindre Nandy Raja sans trop s'embarasser où est l'Ennemi, cependant il n'a pu passer le Coleram sans sçavoir où est Mahamet Alikan,

D

& il ne vous le dit pas, ce qui est surprenant; c'est manquer à l'essentiel que d'oublier cette circonstance, & les ordres qu'il a de mesurer sa marche sur celle de l'Ennemi. Je suis aussi surpris que Moraro ne soit pas informé où est Mahamet Alikan. En donnant les ordres à Mr. Astruc de faire diligence pour joindre Nandy Raja, vous lui aurez sans doute marqué qu'elle ne doit avoir lieu qu'autant qu'il sera assuré que Mahamet Alikan continue la même route; car ce voyage sans cette circonstance deviendrait bien inutile. Je reconnois au mieux le Sr. Sornay dans ce nombre effroyable de Coulis qu'il demande. Il n'a qu'à les chercher où il voudra: je n'en ai pas à lui donner, & on en paye un nombre assez considérable pour ne rien faire, & que l'on paye doublement en leur donnant deux Fanots par jour, que l'on augmente d'autant, quand ils font le moindre ouvrage de nuit: si je les avois payé sur ce pied-là pendant le siège, les dépenses eussent été exorbitantes. Voici une lettre pour Moraro, par laquelle je le prie de vous donner du monde & des Boëfifs pour voiturer vos Canons & vos munitions; il le fera pour peu qu'on l'en prie, d'autant plus qu'il me passe dans son compte les Kamatis. Vous me demandez trois petards; que sont devenus les quatre que j'ai envoyé? on ne les a pas consommés, on en enverra demain deux, ainsi que la tente godronnée: nous perdons bien du temps; l'affaire seroit faite, s'il n'y avoit pas eu tant d'indécision dans nos opérations. Si ce que l'on vient de me dire est vrai, Mr. Astruc arrivera quinze jours avant Mahamet Alikan, s'il continue sa marche: on vient de m'assurer que celui-ci est à D. B. C. Il me paroît, si cette nouvelle est vraie, que Mr. Astruc agit sans réflexions. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

Je vous prie de faire partir en toute diligence la présente à Mr. Astruc, après en avoir pris lecture: marquez-lui ce que vous aurez appris de Mahamet Alikan; on vient de me dire qu'il est à D. B. C.

No. 34.

CE six Mai mil sept cent cinquante-trois, à huit heures & demie. Si la nouvelle, Monsieur, que je viens de recevoir est vraie, on veille bien mal du côté de Goudelour; car on vient de m'assurer que le Commandant Anglois y est arrivé mort ce matin: on ajoute que la Garnison doit également partir cette nuit sans tambour ni trompette. Ayez pour agréable d'y faire veiller, si la présente vous arrive assez à temps. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX. Parti à huit heures & demie, & promis dix Roupies, s'il arrive auprès de vous à minuit, que vous lui donniez.

No. 35.

CE quinze Mai mil sept cent cinquante-trois, à neuf heures du soir. Le Sr. Flacourt vient de me remettre votre lettre; vos demandes & vos états auroient de quoi effrayer, heureusement que j'ai changé de sentimens avant que de la recevoir. Toutes les difficultés de Moraro ne m'échappent point, je connois cette ruse, & ses demandes ne sont point fondées. Envoyez, s'il vous plaît, à Villenour toutes les grosses pièces d'Artillerie, ainsi que leurs munitions; c'est ce que vous avez de plus pressé, & faites partir le détachement que j'ai ordonné par ma précédente, avec les mu-

27

nitions de deux & de trois que je vous ai envoyé aujourd'hui. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, signé, LE MARQUIS DUPEIX.

No. 36.

C E sept Mai, à onze heures & demie. Je vous remercie bien, Monsieur, de la bonne nouvelle que vous me donnez ; recevez-en mon compliment, ainsi que tous vos Messieurs que je vous prie de saluer. Je vous ai déjà dit les précautions qu'il falloit prendre au sujet de ce que l'on pourra trouver dans cette Place, afin d'éviter les discussions avec Moraro : faites toujours acheminer votre Artillerie au Camp ; ensuite l'on travaillera à celle de la Pagode. Dites, s'il vous plaît, à Mr. Sornay de travailler sans perte de tems à faire les mines pour faire sauter les tours, &c. ce sera le salut que l'on fera de cette Place ; en la quittant on pourra toujours jeter quelques murs à bas. S'il y a des vivres, comme ris, &c. faites-les remettre en compte, soit aux gens de Papiapoulé ou d'Arrombatté. Faites bien mes complimens à tous nos pauvres Messieurs prisonniers, les voilà à la fin de leur peine. Ma femme vous salue & tous vos Messieurs. La Ville sera informée à la pointe du jour de votre triomphe : le Commandant des Anglois s'appelle Case ; les Anglois prononcent Kaïse. Envoyez de main tous les prisonniers Anglois ; les nôtres même de Tirvady, en leur donnant des armes, pourront leur servir d'escorte. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, signé, DUPEIX.

No. 37.

C E sept Mai mil sept cent cinquante-trois, à dix heures du soir. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre de neuf heures un quart du matin. Malgré ce que vous me dites de la fausseté du rapport dont je vous ai fait part, en voici un autre : après vous avoir dit que j'ai encore questionné celui qui l'avoit fait, qui l'a toujours soutenu avec des circonstances qui rendent la chose probable, celui qui vient de me faire l'autre, est un homme qui étoit dans Tirvady Vendredi, & qui en est sorti dans la nuit du même jour au Samedi avec quatorze ou quinze autres Noirs, sans avoir seulement rencontré un chat qui leur ait demandé où ils alloient. Cet homme qui est venu me demander un Kaoul pour un certain nombre de Cypayes qui sont à Goudelour, qui veulent venir à notre service, dit donc que dans la nuit du Samedi au Dimanche, il est sorti de Tirvady près de trente Blancs, dont cinq dans des Doulis, dont deux de morts, qu'il dit être Officiers & avoir été tués par une bombe, huit autres portés dans des toiles, & quinze ou seize autres qui sont venus à pied, se traînant comme ils pouvoient ; qu'il ne reste à Tirvady qu'un jeune homme de vingt ans qu'il ne croit pas être Officier, avec sept à huit hommes à Chapeaux, une cinquantaine de Cypayes armés de nos Fusils, & quelques gens à Cavetoques. Si cet homme dit vrai, voilà de la poudre & des boulets dépensés inutilement. Pour les boulets, j'espère qu'on en trouvera une bonne partie, lui ayant fait voir qu'il me paroissoit bien difficile que ces gens-là eussent passé. Sa réponse a été qu'il y a un Canal qui va de la Pagode à la Riviere ; que c'est par ce Canal que lui & ces gens-là ont passé, & ensuite dans les bois d'Akelnaiken. Si ce rapport est vrai, jugez de la bonne garde des Cypayes que vous envoyez de ces

D ij

edrés-là : si dit que tous ces gens-là sont arrivés hier au matin à Goudelour. J'ai fait garder cet homme pour le punir s'il ne dit pas vrai. Il ajoute que l'on a dessein de faire passer par la même voie deux cent Cypayes à Tirvady ; si la fuite des Prisonniers est vraie, la rentrée des autres sera aussi facile. Les Marattes ne veillent pas mieux aux environs des limites : tout cela est bien tâcheux. J'ai fait partir ce matin cent coups de vingt-quatre livres, & cent de douze livres. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, DUPLEIX.

No. 38.

CE seize Mai mil sept cent cinquante trois. J'ai répondu hier à la hâte, Monsieur, à votre lettre du quinze. Je vous prie de dire à Moraro, lorsqu'il vous parle d'affaires qui n'ont point de rapport aux opérations militaires, que vous n'avez rien à lui répondre ni à me dire à ce sujet ; que ces sortes d'affaires doivent se traiter de lui à moi, & qu'une voie intermédiaire ne les accélérera point. Je vous prie de penser une fois pour toutes que j'ai regardé comme une honte, l'obligation où je me suis trouvé d'attirer ici ce voleur, & de lui dire une fois pour toutes que vous obéirez sans balancer, & sans écouter ses représentations bien ou mal fondées. La conduite de cet homme est un mystère que vous n'avez pas encore dévoilé. Je ne sais comment vous avez pu donner dans l'idée de cet homme, de conduire avec vous deux pièces de vingt quatre livres ; il peut, s'il veut, traîner les deux que vous lui avez cédées. Mais comme j'ai changé de sentiment sur ce qu'il faut envoyer à Trichenapaly, toutes réflexions sont inutiles à ce sujet ; le détachement devant se réduire à deux cent Blancs, vous aurez le temps de laisser reposer les autres ; l'on sçait qu'il y en a quelques-uns qui ont un commencement de scorbut. La campagne & les mouvemens sont un remède souverain à ce mal. On va vous envoyer le décompte des nouveaux Soldats ; il pourra servir à acheter des hardes : ils en avoient tous en partant d'ici. Quant aux Souliers, ce sont leurs affaires ; on envoie des sandales & quelques paires de souliers que vous ferez payer sur le décompte. Il eût été à souhaiter que les munitions que vous avez envoyé à Mr. Astruc, eussent parti hier au matin. Elles ne peuvent lui arriver assez tôt ; il faut avec le détachement lui envoyer celles que je vous fis passer hier. Vous donnerez avis de son départ au sieur Astruc, afin qu'il lui donne ses avis, soit pour avancer, soit pour revenir, soit pour le joindre où il lui sera indiqué par lui : c'est ce que vous aurez soin de dire au Commandant du détachement ; & comme vous n'avez point d'Officiers au fait du pays ni de la route, j'envoie le sieur Leguis pour commander ce détachement, auquel vous joindrez trois autres Officiers.

Mr. Delarche vous enverra pour les dépenses, comme vous lui avez pu le dire avant votre départ : les Arrombattés voleront peu, quand ils ne payeront que sur des billets signés de vous ; mais tandis que chacun sera maître d'en donner, ils auront le chemin libre. Comme il ne s'agit plus d'aller à Trichenapaly, je vous prie de m'envoyer un état de ce qui vous sera le plus nécessaire pour vous porter sans trop d'embaras, où je le jugerai convenable, & de vous tenir prêt à partir au premier ordre, sans trop vous inquiéter de ce que fera ou ne fera pas Moraro. Une pièce de douze jointe à votre petite artillerie, & le mortier de huit pouces suffiront : je vous prie d'agir en conséquence. Je vous prie de vous rendre au-

près du sieur Sarnay, & de lui signifier que si sous quatre à cinq jours la chose n'est point faite, qu'il n'y faut plus songer: il y auroit de l'imbécillité à nous de rester les bras croisés à admirer les lenteurs de cet Ingénieur. Pressez, s'il vous plaît, le transport de Villenour; cet article est essentiel. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & tres-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

Il n'est revenu que trente-quatre Laskards du Fleury; l'on dit que Moraro a les autres: je me donnerai bien de garde d'en envoyer une autre fois; on ne veille pas assez sur ces gens-là, & Moraro donne un peu trop dans tout cela. Je vous prie de presser le départ du détachement pour Tichenapaly, & lever les petites difficultés qui n'arrêtent que trop.

No. 39.

LE dix-sept Mai mil sept cinquante-trois. Je réponds, Monsieur, à votre lettre d'hier. Le nommé Belisle est arrivé: je vous ai marqué ce qui en étoit de l'équipage du Vaisseau le Fleury; on a envoyé des sacs de ponis, & vous ne sauriez trop presser le départ du détachement pour M. Astuc. Si Moraro ne veut pas donner de la Cavalerie, on s'en passera; je vous ai marqué que vous pouvez envoyer de la grosse artillerie à Chalembion. Il n'y a dans cette Place ou Pagode que six ou sept hommes à Chapeaux; il leur sera honorable d'avoir fait venir du gros canon. Je vous ai marqué qui en étoit de la paie des Coulis qui travaillent à Thivady. Mr. Sarnay a marqué que ceux de Moraro ne travaillent que quand ils veulent; j'ai écrit d'en envoyer de tous les côtés. Quand les quatre tours seront faites, on verra ce qu'il y aura à faire; mais celles-ci sont les principales: mais je vous prie que ce ne soit point un objet pour vous retenir, il faut toujours être prêt à marcher au premier ordre; on peut toujours faire quelques trous à mine au revêtement des courtines par-ci par-là, & y mettre soixante à quatre-vingt livres de poudre au lieu de cinquante. Je vous assure qu'elles ébranleront toutes les courtines: il en faut également faire quelques-unes dans l'enceinte intérieure; une fois la brèche dérangée, le tout devient inutile. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, DU PLEIX.

Il seroit à souhaiter que l'on pût avoir Mondamia, Chef de Chalembion, même par promesse, & me l'envoyer ici; c'est un grand misérable. Mr. Delarche vous a écrit sur l'argent, il y a quelque contradiction entre lui & vous.

No. 40.

CE vingt-un Mai mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre d'hier, cinq heures du soir. On a fait partir les cent coups de douze & vingt barils de poudre pour les mines. J'ai vu les états de distribution des Coulis & des Bœufs de tirage; on doit voler avec un si nombreux attelage. J'ai dit que l'on eût à garder les Bœufs partagés que l'on envoie tous les jours à l'Armée, pour former les deux cent que l'on a demandé. Je vais faire copier une des Cartes du Pays, & vous la renvoyer ensuite. Avec un peu d'attention de votre part, vous pourrez découvrir les abus de l'Artillerie où il y en a toujours beaucoup. Craignez-moi, un Commandant doit voir tout, & vous avez l'intelligence nécessaire pour bien voir; mais défaites-vous de l'idée que tout le monde pense comme vous.

Vous ne connoissez pas Lambert, il ne vaut pas ce que vous croyez ; cela ne fait qu'un coquin & un voleur, je ne puis à présent le retirer. Il faut voir quel parti Mr. Astruc aura pris sur le retour que l'on dit que fait Mahamet Alikan. Je n'ai pas encore de nouvelle de ce Commandant ; cependant je croirois qu'il seroit convenable que vous vous transportassiez à Chalembon avec tout votre monde pour presser cette expédition : cette Place à nous, l'Ennemi sera gêné dans sa retraite ; mais il faut laisser subsister votre Camp de Rampakon & y laisser quelques Topas avec deux cent Cypayes, cent Blancs à Tirvady & deux cent autres Cypayes pour soutenir vos travaux. Il est important que Chalembon tombe, & il faut un coup de main : j'en écris à Moraro, afin qu'il parte avec vous. Prenez, s'il vous plaît, cette opération ; que l'on abandonne plutôt la démolition de Tirvady, jusques à revoir. Je suis, Monsieur, très-sincèrement votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 41.

CE vingt-trois Mai mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre d'aujourd'hui ; il me paroît que Moraro vous fait croire tout ce qu'il veut : il vous faut encore quelques années d'expérience pour vous mettre au fait des tours & fourberies des gens du Pays, & sur-tout de cette race Maratte. Le détachement en Blancs que vous menez avec vous, est bien mené ; il n'en imposera pas à Chalembon, où il se voit que l'on se moque de nous, & que l'on s'inquite peu de notre nombre de Cypayes, qui dans le vrai ne fait rien qui vaille. Celui qui commande à Chalembon, est un misérable qui ne cherche qu'à traîner les affaires en longueur ; & s'il ne vous remet pas son Fort, aux conditions qu'il y restera quatre heures après que vous lui en aurez fait l'offre, vous ne traiterez plus avec lui que comme vous avez fait à Tirvady. Je vous prie de ne rien changer à cet arrangement & de ne point vous laisser tromper par les pourparlers vagues de ce coquin. Je vous prie d'y faire toute l'attention sérieuse.

On va vous envoyer ce que l'on demande en coups de quatre & de trois bougies & bombes ; on ne cesse pas de demander des munitions : il est fâcheux que vous n'avez pu laisser que Mr. Dagoust au Camp pour Commandant ; il doit être bien nouveau. Je pense que votre lettre au Sr. Verry ne fera que de l'eau claire ; il lui est impossible de se tirer de ce nombre de femmes dont il est environné. Le terme de cinq ou six jours que vous mettez pour les jambes de nos nouveaux Soldats ; ne s'accomode point aux mouvemens que peut faire l'Ennemi ; il paroît qu'il a dessein de revenir de ces côtés-ci : il est donc très-convenable que toutes les forces se trouvent réunies à Chalembon, afin d'être en état de vous porter sur le bord du Coleram ; ou par de-là, suivant les circonstances, dont vous serez informé par Mr. Astruc qui suivra l'Ennemi & vous fera part de ses mouvemens. Il est certain que si votre manœuvre & la nôtre sont bien concertées, l'Ennemi se trouvera bien embarrassé, soit pour avancer, soit pour passer le Coleram, dans lequel les eaux commencent à gonfler. S'il se retireroit à Divicotté, qui est une Isle, alors il se trouveroit bloqué par les deux côtés de la riviere, vous d'un côté & Astruc de l'autre : il ne peut passer aucun de ces bras de riviere qu'en Bâteaux ; manœuvre bien dangereuse, lorsque les bords sont défendus. Pour n'être donc pas gêné dans vos opérations, & pour être en état de vous porter par tout, j'écris

à Mr. Dagoult de se mettre en marche après demain au matin, pour vous joindre avec tout ce qui reste de monde au Camp & à Tirvady; Moraro suivra, s'il veut, ce sont ses affaires; je lui écris les ordres que je donne, il n'en pourra pas donner cause d'ignorance. Je ne sçais pourquoi vous me dites que j'ai promis de donner Chalembrou au nommé Arnachalamoulé, que Mr. de Saint Julien m'a envoyé par mes ordres; je ne vous ai jamais écrit pareille chose, parce qu'elle n'est pas faisable. Je suis mortifié de vous voir prendre le parti d'un misérable que vous ne connoitez pas du tout, & à qui vous voulez que je donne Chalembrou. Je crois que votre Interprète vous fait tomber dans des erreurs que vous ne devez qu'à votre défaut de connoissance du Pays: il vous fait accroire tout ce qu'il veut; il vous trompe en même tems qu'il fait sa bourse. Il a mené la même conduite avec Mr. Lawr; défiez-vous en, sur-tout lorsqu'il vient vous parler d'affaires qui ne vous regardent en aucune façon. Aussi-tôt que vous serez le maître de Chalembrou, vous m'en donnerez avis en toute diligence. Il est bon de vous avertir qu'il y a un grand amas de grains dans cette Pagode; c'est un magasin qu'il ne faut pas abandonner aux Marattes; les dépenses sont si considérables, que j'ai besoin de quelque dédommagement: ainsi je vous prie de donner vos ordres en conséquence, ainsi que sur le partage des munitions. Faites en sorte que je sois l'aîné dans cette occasion, Moraro d'a été à Tirvady; cela iuffit.

Il étoit inutile de la Sentence pour exécuter le condamné; il suffisoit d'un Procès verbal qui indiquât la date de la Sentence, comme je le marquois. Je ne serois pas surpris d'apprendre que cet homme auroit trouvé le moyen de s'évader cette nuit. Je vous prie de vous conformer à ce que je vous marque pour tous ces faits; & je vous prie aussi de brancher, sans autre formalité qu'un Procès-verbal, tous les François que vous trouverez les armes à la main contre nous. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, signé, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 42.

Traduction de la Lettre de Mr. le Marquis écrite à Mahamocan, Chef de Chalembrou; après le Compliment:

J'AI reçu d'envoi de Mr. de Maiffin, commandant l'Armée Française, les conventions que vous avez faites, desquelles j'ai pris connoissance & je les approuve; mais pour la garde du Tana, ou Forteresse de Chalembrou, il est nécessaire d'y laisser dedans cinquante Soldats & trois cent Cypayes. Par le passé vous avez gardé à cet effet des gens des Anglois; ainsi il convient à présent que je fasse de même pour la sûreté. Si vous n'acceptez pas cet arrangement, il n'y a pas de convention qui tienne, tout est annullé. Mon intention, en laissant de mes gens dans la Forteresse, n'est point pour vous faire de la peine. Dieu aidant, les troubles finissant, je les retirerai tout de suite, suivant vos conventions. Rendez compte sans retard au Goumasta de Papiapoulley qui est allé

No. 43.

Traduction de la Lettre que Mondamia, l'Amalden de Chalembon, a écrit en langue maratte le vingt-six Mai mil sept cent cinquante-trois, le vingt-trois de la Lune de Rajeb 1162 de Mahomet, à Mr. le Marquis Dupleix.

AU Nabab Gouverneur Général Monsieur le Conquérant & le Brave Dupleix. Déclaration des conditions que Mahamoukan Montamia Servani, l'employé d'Abdoulhabikan, a fait avec le Commandant de l'Armée Française.

Lorsque par votre ordre le Commandant s'est rendu ici avec l'Armée, je lui ai envoyé dire que je me rangerois de son côté, & que je serois arborer le Pavillon Blanc à Chalembon, & que je me fie à lui aux conditions ci-dessous expliquées.

1°. Que si quelqu'un se déclaroit contre moi, vous devez me protéger & me défendre.

2°. Qu'après qu'on aura décompté l'argent que Mahamet Alikan a reçu de moi, & qu'Arnachalompoulé & les autres ont pris sur la Ferme de Chalembon & Mana-Condé, je rendrai le restant de l'argent de ladite Ferme suivant l'usage, & qu'on ne doit point s'embarasser de la Ferme de sa Paraganés, que je me conduirai conformément aux ordres de mon Maître Abdoulhabikan; c'est pourquoi votre Nabab doit laisser à ma disposition ce Pays comme par le passé. Je prends Dieu à témoin que je me comporterai suivant les conditions faites & écrites.

No. 44.

Extrait de la Lettre de Mr. Dupleix du trois Juin mil sept cent cinquante trois.

J'AI reçu, Monsieur, votre lettre du vingt-neuf, par laquelle je vois le résultat de la conversation que vous avez eu avec Nandy Raja, qui n'a encore rien opéré, puisque la lettre de change de deux cent mille Roupies n'est pas encore payée : cette somme est loin de mon compte; il en faut une de deux cent trente-cinq mille Roupies pour les deux mois, & une autre de quatre cent mille pour les dépenses précédentes auxquelles j'ai toujours fourni : sur quoi vous en avez reçu cinquante mille, reste cinq cent quatre-vingt-cinq mille Roupies à venir. Je vous prie de ne rien épargner, soins, menaces, bonnes paroles, & tout ce qu'il vous plaira d'employer pour terminer cet article. Je vous prie de continuer votre exactitude au sujet des Cypayes; nous sommes trompés cruellement à ce sujet. Vous pouvez donner à Lambert les appointemens que vous croirez convenir. Ce ne sera que par les derniers Vaisseaux que les Commissions me parviendront. Le détachement est parti hier au soir; mais pour rassembler tout le convoi qui est considérable, il a été obligé de séjourner aujourd'hui à Villenour; il amène avec lui la pièce que vous pouvez envoyer au devant une douzaine de paires de mules chargés, ils accéléreront sa marche; je vous prie d'y faire attention.

dit ici que la famille de Mahamet Alikan est dans les bois du Tondaman. L'on dit aussi que Mahamet Alikan doit revenir de ces côtés, le Colonel pourra lui être un obstacle & ce qui se présentera de ce côté. Je vous ai marqué ce que vous devez faire, s'il prenoit ce parti. Nandy Raja me marque qu'il est aussi dans le dessein de le poursuivre, & de ne laisser à Cheringham que le monde nécessaire pour le garder, en même temps que es débordemens l'aideroient beaucoup de côté-là. Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre, &c. signé, LE MARQUIS DU PLEIX.

Je certifie la présente copie conforme à l'original. Au Camp le quatre toût mil sept cent cinquante-trois. Signé, ASTRUC.

No. 45.

Extrait d'une Lettre de Monsieur Duplex du neuf Juin mil sept cent cinquante trois.

J'ai lieu de penser, Monsieur, que les Anglois ont reçu des ordres de faire cesser les troubles qu'ils ont suscités dans cette partie depuis trois ans, & qu'en conséquence ils en ont envoyé à Lorine pour se retirer avec toutes les Troupes Angloises dans leurs Colonies : lui quoi M^{rs} Alikan a expédié en toute diligence des lettres à Madrass pour que ces Troupes lui servent encore d'escorte pour son retour, ne pouvant aller sans elles à Trichenapaly où il seroit bientôt obligé de se rendre à l'Ennemi. J'ignore les réponses qu'on lui fera ; mais il est toujours bon de vous prévenir de la conduite que vous devez tenir avec les Anglois, en supposant qu'ils vous donnassent avis de leur retour dans leurs Colonies, & que cet avis fût accompagné d'une prière de leur laisser le passage libre. Alors vous leur ferez réponse que vous avez ordre de moi d'exiger d'eux dans cette circonstance les conditions suivantes : Qu'ils relâcheront tous les Prisonniers François qui sont à Goudelour, à Trichenapaly, Arcette, Chinguelpette, & autres lieux : Que pour assurance de leurs paroles ils vous laisseront deux Otages des principaux Officiers de leurs Troupes, qui seront engagés à demeurer jusques à la délivrance de tous les Prisonniers : Que je relâcherai également tous ceux que j'ai ici, en même temps que ceux de Goudelour ne seront remis : Que le passage libre ne leur sera accordé qu'à la condition que Mahamet Alikan ne sera pas avec eux, soit en cachette, soit à découvert, ni qui que ce soit de sa famille, & qu'ils l'obligeront avant leur départ à vous remettre les Prisonniers qui sont dans Trichenapaly. Si les Anglois exigeoient pour cette remise des Prisonniers de Trichenapaly, qu'elle ne se fit qu'après leur arrivée à Goudelour, vous pouvez y consentir.

Une autre condition de laquelle il ne faut pas se départir, c'est d'exiger d'eux qu'ils ne laisseront aucun Officier ni Soldat à leur service dans la Place de Trichenapaly. Ces conditions accordées & bien signées du Sr. Lorine & de vous, vous m'enverrez en toute sûreté le double de cet accord qui vous sera resté, & vous laisserez le passage libre. Vous devez m'avertir promptement de ce qui aura été décidé, afin que je donne les ordres en conséquence aux Commandans de nos Troupes qui pourront se trouver sur leur passage. S'il est question de cet accord, vous ferez part de mes ordres à Nandy Raja, & n'en direz mot à personne s'il n'a pas permis vous poursuivrez l'Ennemi, & vous agirez comme je vous l'ai

E

déjà marqué. Une personne qui arriva hier de Trichenapaly, m'assure que Mahamet Alikan avoit le flux de sang, qu'il étoit alité, & avoit souvent des discussions avec Lorine; que depuis son départ de Goudelour, plus de quinze cent Cypaves Cayetoques l'avoient abandonné, & qu'en tout il n'avoit pas en Blancs & Noirs deux mille hommes; que plus de la moitié des Blancs étoient sur les cadres, & que dans tous les Postes aux environs de Trichenapaly il n'y avoit que très-peu de monde. Cette même personne me disoit que la meite de Mahamet Alikan le pressoit beaucoup de remettre la Place à Nandy Raja. Si ce fait a lieu, vous devez être présent aux pourparlers, & qu'une des conditions à faire avec Nandy Raja, soit que vos Troupes entreroient dans la Ville & seront chargées de la garde jusques à ma réponse. Vous devez ménager cet article avec dextérité, & n'en dire mot jusques à l'occasion. Il seroit même à propos, si ces pourparlers avoient lieu, que vous fassiez dire secrètement à Mahamet Alikan que s'il veut vous remettre la Place au nom de Salabetzingue, que cette démarche de sa part engageroit ce Seigneur à oublier le passé; que je le prendrois sous ma protection, lui & sa famille, & lui serois obtenir des Jacquirs, Terres & Gouvernemens de la part de ce Seigneur, & que pour lui en donner toute assurance, vous êtes porteur d'un Kaoul de ma part pour tout ce que vous lui dites: vous le trouverez ci-joint; mais il faut le tenir dans un lieu sûr, & garder un secret inviolable sur tout ceci. Vous devez sentir de quelle conséquence est cette affaire, sur laquelle vous ne devez vous ouvrir dans le temps qu'à Soujaskan qui peut la ménager, sans que nous y paroissions. Si nous ne prenons le parti d'être maîtres d'une façon ou d'autre de cette Place, nous serons les dupes des accords que j'ai fait avec Nandy Raja. Prêtez-vous donc de toutes vos forces à cette affaire de la dernière conséquence; mais en même tems défiez-vous de Mahamet Alikan: vous connoissez toutes ses fourberies, & de quoi il est capable. Si dans les pourparlers il vous demandoit à voir le Kaoul, ou quelques-uns de ses Emisaires, vous leur remettrez la copie ci-jointe de ce même Kaoul, que vous leur ferez confronter sur l'original. Les pourparlers ne doivent suspendre aucunes de vos opérations; au contraire il faut les presser plus vivement. J'espère que Mr. de Saint Aular vous approche, & qu'il vous joindra bientôt: je ne le crois pas éloigné de Valagonde; vous lui aurez sans doute écrit. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre, &c. *signé*,
LE MARQUIS DUPLÉIX.

Je certifie la présente copie véritable & conforme à l'original. Au Camp le quatre Août mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, ASTRUC.

No. 46.

Extrait de la Lettre de Mr. Duplex du onze Juin mil sept cent cinquante-trois.

J'E réponds, Monsieur, à vos lettres du six & du sept du courant, N^o 37 & 38, par lesquelles je vois toutes les difficultés que vous trouvez chez Nandy Raja & ses gens pour toutes vos opérations; ce qui est véritablement bien fâcheux. Il est certain que les irrésolutions de la part de ces Maïssouriens donneroient lieu de penser qu'ils n'agissent point de bonne foi; mais en même tems ils ne doivent pas ignorer qu'ils en seroient sûrement les dupes, puisque Salabetzingue n'attend que la fin des pluies

pour venir faire une raffe dans son Pays : d'ailleurs il sçait bien qu'il ne fera jamais tranquille dans son Pays, qu'il n'ait terminé avec Salabetzingue & moi. On est bien convenu de lui remettre cette Place, mais ce ne sera que lorsqu'il aura tenu ses engagements. De la façon dont il s'y prend, il y a tout lieu de croire qu'il ne les tiendra qu'au moyen que nous soyons les maîtres de Trichenapaly, parce qu'alors on sera en état de le faire chanter; sans quoi il n'aura rien. Il n'est pas à propos que vous lui fassiez connoître ce que je vous marque, mais vous contentez de lui dire de ma part que s'il continue d'opérer comme il fait, que je suis tout-à-fait résolu de l'abandonner. Voici le duplicata d'une lettre que je lui écrivis hier, que je vous prie de lui remettre en main propre : vous en avez ci-joint la traduction, afin que vous puissiez lui parler conséquemment & appuyer sur les articles; ce que je vous prie de faire avec force & politesse en même tems.

Je vois les raisons essentielles qui vous ont empêché de passer seul avec votre monde; il est certain que le renfort que je juge vous être parvenu aujourd'hui, vous mettra en état d'agir vous même avec les Marattes, & que Moraro a donné des ordres de suivre ponctuellement ceux que vous leur donnerez. Il a également donné ordre à ceux qui vous auroient quitté, de vous rejoindre : ainsi à la barbe des Maissouriens, vous serez en état d'agir sans eux.

Je suis surpris que le sept Soujaskan ne sût pas arrivé : pour peu que vous le mettiez dans le cas de sçavoir ce qui se passe dans le Doulai de Nandy Raja, il vous aidera beaucoup dans cette partie. Mr. de Saint Aular me marque avoir reçu de vous la lettre la plus gracieuse, ce qui le flatte beaucoup. Je crois que vous aurez bien lieu d'être satisfait de lui, il a des parties essentielles pour le service. Vous verrez dans mes lettres à Nandy Raja ce que je lui marque au sujet du Mouchard dû & à recevoir. Je vous prie de ne point être trompé par lui sur ces articles, ainsi qu'a sur les cent mille Roupies qu'il doit envoyer quinze jours après le départ de la lettre de change de trois Laks. Je suis diablement pressé sur tout cela par Moraro. Je suis mortifié que la nouvelle de l'évasion de nos Prisonniers ne se soit pas confirmée. Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLÉIX.

Je certifie la présente copie véritable à l'original. Au Camp le quatre Août mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, ASTRUC.

No. 47.

Extrait d'une Lettre de Mr. Astruc écrite à Mr. Duplex le quinze Juin mil sept cent cinquante-trois.

Je ne compte point du tout sur la Cavalerie de Moraro; ces coquins, comme je vous l'ai marqué par ma dernière, se sont retirés au bord du Coleran & ont abandonné mon Camp sans ma permission. J'envoyai au Chef le sieur Legris pour le faire rentrer dans le devoir; il eut le désagrément de voir que ces mutins le reçurent fort mal, & lui durent qu'ils n'étoient point à votre service; que si le Raja ne leur donnoit pas cinquante mille Roupies, ils retourneroient du côté du Nord, & qu'ils ne reconnoissoient aucuns Maîtres ici. *Signé*, ASTRUC.

No. 48.

à Mr. Duplex du seize Juin mil sept cent cinquante-trois.

à vos Lettres des dix, onze & douze Juin, & conçois ce Chef Azezingue pour un misérable Nandy Raja ne l'ait point fait massacrer sur le fait le faire arrêter. Vous ne devez pas laisser de l'ait chassé ce misérable. Je lui marque que vous, nous ne pouvons pas demeurer avec un tel homme, Monsieur, sur le renvoi de cet homme ; il fera, ni pour nous, ni pour Nandi Raja. Je vous prie de votre état de demande, un Chirurgien & un Médecin, que Mr. de St. Aular demande, & qu'il croit pour votre utilité : vous verrez avec lui ce qu'il convient de lui donner tous les mois. On envoie aussi les Remèdes. J'ai donné ordre à ces gens-là de suivre les ordres que vous leur donnerez, soit pour rester à Cheringham, ou pour venir vous joindre, si vous êtes à la poursuite de l'Ennemi.

Vous faites bien de vous faire accompagner par le Prince Géorgien. lorsque vous allez chez Nandy Raja : je vous assure qu'il sera tout à ce Minitre. Vous pouvez, lorsque vous ne pourrez pas vous y transporter vous-même, l'envoyer seul & avoir toute confiance en lui ; cela fait un homme fidèle & plein de bonne volonté. Je lui sçais bon gré de n'avoir pas voulu accepter le serpeau de Nandy Raja sans mes ordres. Je lui marque de le recevoir, vu les bonnes qualités de cet homme & le désintéressement ; il vous en donnera souvent des preuves & des marques. Ce que vous ont dit les Capitaines Cypayes, peut être ; mais cela n'a point dû vous empêcher de recevoir de leurs Ecrivains & d'eux les sommes qu'ils ont reçues tous les mois depuis sept à huit mois. Je vous prie de m'envoyer un état, qui peut-être fait dans une heure de temps. Je ne puis trop vous recommander de ne payer que ce qui se présente dans les revues, & de n'avoir à cet égard aucune condescendance, & d'insister sur la restitution des armes. Mon Ecrivain ainsi que Nandy Raja ne sont que des trompeurs, & vous n'avez auprès de vous personne qui pût vous faire connoître leurs tromperies. Chargez Soubaskan de tout cela, & vous verrez qu'on ne fera plus leur dupe.

C'est le Waquil de Nandy Raja qui sans autre explication me dit, lorsque je me plaignois du retardement de paie, que son Maître vous avoit payé soixante mille Roupies. Vous m'expliquez ce qui a pu donner lieu à ce rapport, & qu'effectivement vous n'avez reçu que cinquante mille Roupies, & le reste en gratifications, que vous avez distribué aux Officiers, sur ce qu'ils en avoient besoin. A quoi je vous dirai que je n'ai que trop connu le mal qu'ont fait ces gratifications, & qu'il est surprenant que des Officiers qui ont de si gros appointemens, manquent d'argent. Il est vrai que le jeu & autres vices leur emportent tout ce qu'ils ont ; mais aussi on ne doit point leur fournir de quoi les y entretenir ; & tous ces Messieurs ne doivent recevoir de gratifications que de leur Compagnie. Vous serez le premier à vous repentir de votre bonté pour eux : ainsi je vous prie que

ce soit la dernière. Quant à celle de mille Roupies par mois, je vous prie de la prendre sur l'argent qu'il vous doit tous les mois, & de la passer à mon compte : cela sera plus d'avis & je suis bien-aisé de vous la faire ; & que vous n'en ayez pas à moi.

Le Nandy Raja ne me doit que deux cent quatre-vingt-pies jusques au vingt de ce mois, au lieu de trois-cent à moins qu'il ne veuille anticiper sur le mois prochain qui est ici, m'assure que Moraro n'a pas auprès de cent Chevaux, & que le restant doit être avec vous. Lettre des plus fortes sur la conduite de ses gens. Maïssin en occupe avec lui une autre qui n'est pas positivement que s'il ne veut pas changer de forcé de l'abandonner. Si ses gens continuent vous me le marquez par votre lettre du tout net qu'ils peuvent rester là où ils sont, & en rien envers leur Maître. Nandy Raja & moi ne lui : je paye à Moraro tous les mois leur paie ; au- demande. Lorsque vous partirez, je les demanderai à Moraro ce qu'il vouloit que je payasse aux gens qui étoient avec vous. Sa réponse fut que je n'avois rien à leur payer, que ce seroit à lui d'avoir ce soir. La chose en est resté là. Quant à ses prétentions auprès de Nandy Raja, elles ne doivent nullement faire tort à nos affaires, & n'est nullement une raison pour se parer de nous : tout ceci ne se fait de sa part que pour traîner les affaires en longueur. Mr. de Maïssin lui expliquera vivement tout cela. Il est aussi bon de lui faire sentir que l'on peut se passer de lui. Il n'a rien à espérer de l'autre côté, l'argent y manque, & on l'y regarde comme un traître. Ainsi affectez de ne pas vous émoouvoir de la conduite de ses gens ; ils reviendront à vous. Mr. de Maïssin lui parlera sur tous les points, & sur-tout sur le peu de monde que vous avez auprès de vous. Lorsque je vous ai vu passer la rivière, j'ai pensé qu'ils s'étoient rassemblés auprès de vous. Je vois que non. Ma lettre fera son effet, pour que vous en ayez davantage ; mais il convient que Moraro soit toujours ici. Tenez-vous en à ce que vous avez fait pour les Danois ; cela suffit ; vous avez fait ce que vous pouviez. Choquelin est parti avec quatre cent hommes pour vous joindre.

Mr. de Maïssin va se porter entre Chalembion & Palliam-Corte, pour profiter des avis que vous donnerez sur la marche de l'ennemi. Par cette situation il est en état de se porter où il sera nécessaire, soit à l'embouchure du Coleram, soit plus à l'ouest, soit enfin à le passer, s'il est nécessaire ; mais vous devez être exact & prompt à lui donner des avis. Votre manœuvre bien combinée avec celle de Mr. de Maïssin peut réduire l'Armée ennemie aux abois, & à se détruire d'elle-même. Ne laissez que peu de monde à Cheingham, lorsque vous serez à la poursuite de l'ennemi.

J'attendrai la réponse de Moraro pour savoir s'il convient que l'on donne quelque chose à sa Cavalerie tous les mois, à diminuer sur la somme que je lui paye.

Mr. de St. Aular vous rend bien de la justice, vous la lui rendez de même. De cet accord je ne puis espérer que les meilleures suites : Dieu nous les donne ; & que je vous les doive. Je vous recommande encore le Prince Géorgien, il vous sera utile dans les opérations de guerre & de

balancer de renvoyer les Sujets dont l'esprit trop remuant & peu susceptible de discipline peut tendre à des suites fâcheuses. Je vous prie d'être ferme sur cet article, & de ne point vous relâcher d'une discipline absolument nécessaire chez les Officiers comme dans les Troupes.

Il est à souhaiter que le rapport des désertheurs soit vrai.

Je vous accule les lettres que je reçois. Je souhaite que Nandy Raja vous débarrasse de cet Azezingue; ces sortes de gens sont des peltes dans les Armées, Maures. Je prends patience pour l'argent que doit fournir Nandy Raja, & je suis bien assuré que vous & Soujaskan n'oubliez rien pour l'y engager: ces sortes de gens ont besoin d'être poussés, quoiqu'il soit fort en la place, que Soujaskan paroisse le premier dans les affaires du Dorbar. Cependant il convient de se servir de Ballogy-Pendet & de se tenir toujours auprès de Nandy Raja, pour sçavoir ce qui s'y passe. Ces Bthames apprennent bien des choses que d'autres ne sçavent pas.

Je doute que la Cavalerie remplisse vos vues du côté du sud pour en couper la communication. L'on ne peut guère compter sur cette milice.

Vous avez bien fait de répondre à Moraro comme vous avez fait: cet homme veut un peu trop faire à sa fantaisie.

Je sçais vos sentimens sur l'intérêt; ils sont dignes d'un homme qui pense, & vous pouvez compter que je vous secourrai dans tout ce qui peut flatter l'ambition d'un galant homme, sans oublier la fortune. Je suis très-incrément. *Signé*, I. E. MARQUIS DU PLEIX.

Je certifie la présente être conforme à l'original. Au Camp le quatre Août mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, ASTRUC.

No. 51.

C'EST vingt-quatre Juin mil sept cent cinquante-trois. Je réponds, Monsieur, à votre lettre du vingt un. L'arrivée du St. Priest hier m'a empêché d'y répondre. Il n'apporte rien de nouveau, & a débarqué cent hommes. Il est surprenant que quatre Vaisseaux qui l'ont précédé, ne soient pas encore arrivés. Ils ont entr'eux six cent hommes. Mr. votre frere est sur l'un de ces Vaisseaux.

Soyez persuadé, Monsieur, que les Chefs de Moraro n'agissent qu'en conséquence de leur Maître, & que tout ce vilain manège de ses Chefs n'a été que pour tirer une somme de Nandy Raja. L'avarice poignarde cet homme au-delà de ce que je puis vous dire; ce vice le porte à mettre tout en compromis. Moraro n'est point sot, comme vous le pensez; il entrevoit que je suis dans le dessein de le renvoyer. Vous eussiez pu, à ce que je pense, lui dire que la conduite de ses gens me mettoit dans ce cas, autant que celle qu'il tient actuellement, puisqu'il ne veut marcher que quand il lui plaira. De-là il résulte que ses gens & lui, quoique payés par moi, ne sont cependant que ce qu'ils veulent, & pensent dans l'occasion nous abandonner, déranger nos opérations, sans que nous puissions trouver à redire à une telle conduite. Je n'ai point en le dessein de le congédier; vous l'aurez vu par ma dernière à lui, dont je vous ai envoyé copie. Mais si après en avoir pris lecture, il continue à ne pas vouloir marcher, que voulez-vous que je pense de lui? Est il à notre service, ou sommes-nous au sien? Dites le moi. Cet homme peut vous en imposer par ses propos, mais ses faits disent tout le contraire, & c'est à quoi, je crois, vous devez vous arrêter. Cependant je passe sur tout cela; mais je vous prie de n'être pas trompé à son égard.

Il convient
fait, que vous
les bords...
&c. cam
jaou
all

Mr, qu'au reçu de la présente, si vous ne l'avez déjà
au moins un jour en avant. Ne seroit-ce que sur
dont vous me parlez, il faut même la passer,
couvrir le bruit que vous allez dans le Tan-
rebrousserez chemin, & sans dire où vous
de villeparom-Vilkrebandik, de Vilkrebandik à
ot-Petta, à Elangarons, à Letteré, à Coroman-
acôm, à Cangivarom, jusques aux environs de
pas nécessaire d'aller, mais de partir sans per-
Cette marche met l'Ennemi en défaut sur l'endroit
er, & vous lui coupez tout d'un coup la communi-
Mais pour l'embarasser encore plus, il convient que
Cavalerie de Moraro vous précède d'une marche, & qu'elle
Chinguelpet, comme si elle en vouloit faire l'investiture:
une partie seroit la même manœuvre à Cangivarom; & lorsque
vous en route pour Arcatte, vous rappellerez partie de cette Cava-
lerie pour aller faire l'investiture effective d'Arcatte, & le reste de cette
Cavalerie doit ne pas abandonner Cangivarom & les environs, pour in-
terrompre toute communication avec Madrass, Chinguelpet & autres lieux
avec Arcatte. Lorsque je vous sçaurai prêt d'arriver à Villeparom & Vil-
krebandik, je vous enverrai un détachement de Blancs, que je ferai
aussi fort qu'il sera possible pour vous joindre sur la route. Mais pour
assurer Chalembon & le Polonois, vous lui enverrez une Compagnie
de nouveaux Cypayes de cent hommes. Il s'agit de communiquer tout
ceci à Moraro; je vais le faire mettre dans sa langue, afin que vous ne
soyez pas obligé de le lui interpréter. Il suffira qu'il vous dise de quoi
il s'agit, & qu'il agira en conséquence; & il faut qu'il ne soit du tout
point question des noms d'Arcatte, Chinguelpette ni Cangivarom dans
votre conversation, & que vous le priez de donner en secret les ordres
aux Chets de la Cavalerie pour agir. Aussi-tôt que je vous sçaurai en pleine
marche pour Arcatte, je donnerai ordre à Gengy que l'on vous envoie
deux pièces de vingt-quatre, deux de dix-huit, une ou deux de douze,
deux mortiers de douze pouces, bombes, &c. tant de douze que de huit,
dont vous avez le mortier, boulets, poudre, &c. Mais il ne convient pas
de faire aucun mouvement de ce côté là jusques au temps nécessaire,
afin que l'Ennemi ne connoisse pas nos vues. Je vous prie de garder le
secret sur tout ceci, & de n'en parler qu'à Mr. Verry qui connoît le
Pays & l'endroit. Voici la route que vous devez tenir.

On vous envoie les vingt quatre feuilles de cornes pour les Fanoux;
il n'y vient ni compte ni argent de Chalembon. Je suis très-sincèrement,
Monsieur, votre très humble & très-obéissant Serviteur, signé, LE MAR
QUIS DUPLÉIX.

En remettant la lettre à Moraro, vous lui direz de la lire seul, & de
l'enfermer ou la déchirer, afin que personne ne puisse rien sçavoir.

No. 52.

Traduction de la Lettre de Mr. le Marquis
le Juin mil sept cent cinquante

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit, &
Je suis informé de tout ce que vous me mar

est toujours la même, elle n'est point changée. Je ne dois point souffrir les fautes de vos gens, & il me semble qu'il m'est libre de m'en plaindre à vous, & il convient à vous d'y mettre l'ordre. Votre intention est, à ce que vous me marquez, que vos gens qui sont à Trichenapaly joignent à vous, ou que vous vous rendiez auprès d'eux. Tandis que je opérer dans deux endroits différens, à quel propos toutes mes forces se joignent dans un même lieu, comme elles sont. Si je vous ai prié par ce qu'il faut que je donne par mois à vos gens, c'étoit pour leur ôter le prétexte qu'ils commande pour aller quelque part, que me donnez aucune réponse à ce sujet; il tous les mois la paie de vos gens. Il m'est en entier, ou de la partager avec les Trichenapaly. La dépense est toujours la même leur devoir, je ne demande pas autre chose au plustôt votre intention à ce sujet, & de le vivre en bonne intelligence avec Mr. Astruc, & d'obéir à vos ordres. Vous ne faites que perdre le temps à m'écrire sur toutes ces affaires, & les nôtres en souffrent un grand préjudice. C'est pourquoi je vous prie de mettre en exécution, de concert avec Mr. de Maillin, les affaires que je vous ai écrit il y a trois jours. Je vous ai écrit par mes précédentes que je ne vous permettois pas de quitter mon service: je suis extrêmement étonné que vous m'écriviez encore à ce sujet. Ce procédé de votre part ne convient point à l'amitié que j'ai pour vous. Jusqu'à présent je ne vous dois rien pour votre paie, & je vous assure que je ne me mettrai pas dans le cas de vous rien devoir; votre paie vous sera toujours remise, un jour plus ou moins, aussi-tôt que le terme sera échu. Monquederao vous marquera le reste. Vous m'avez fait dire par cet Ouvaquil de vous avancer vingt-cinq mille Roupies. Pour vous faire plaisir j'ai donné ordre à Papiapoulley de compter cette somme à Monquederao; il l'a lui-même remise. Donnez-moi souvent de vos nouvelles.

No. 53.

CE vingt-sept Juin mil sept cent cinquante-trois. Je réponds; Monsieur, à votre lettre d'hier. Moraro a si peu gardé le secret sur la lettre que vous lui avez remis, que dans celle qu'il me répond, il répète tout ce que je lui ai marqué; ainsi les Ecrivains sont parfaitement instruits de nos opérations. Ce n'est pas le moyen d'en faire de bonnes. Que Moraro passe ou non les environs de Gengy, vous continuerez votre route sans vous arrêter. Ce sont, s'il vous plaît, mes derniers ordres, qu'il est inutile que vous lui disiez. Vous vous contenterez de lui dire que, suivant vos ordres, vous continuez votre route. C'est trop long-temps être la dupe d'un pareil coquin: je ne lui dois rien, & vous verrez au contraire par la lettre que j'ai écrit, que je suis en avance, puisque j'ai tout le mois jusques au mois prochain à lui payer le restant. Il est surprenant que vous ne voyez pas vous apercevoir du manège de cet homme, qui ne cherche qu'à faire traîner les affaires en longueur. S'il n'avoit aucune part à ce qui s'est passé à Trichenapaly, il eût rappelé son Waquil; ce qu'il n'a pas fait. Il y a long-tems que l'on me dit la rumeur que l'on veut établir avec Atrombatté; mais rien n'est rien venu, & ces gens-là ont

eu toute liberté de voler tant qu'ils ont voulu. Il y a cependant plus de six mois que cette règle devoit être établie: je souhaite que l'on y parvienne enfin. Vous aurez incessamment des Officiers qui parlent Allemand pour conduire vos Etrangers; ainsi laissez à Chalembro le Polonois qui a sçu se rendre maître de tout. Les cent Cypayes seront un bon renfort; il sera en état de tenir tête à ces coquins qui sont avec lui. Vous avez la bonté de croire ce que vous dit ce coquin de Chef de Chalembro, ses comptes sont tout aurnt ici, qu'ils l'étoient quand vous êtes parti d'auprès de lui. Il accorde mode cela d'une autre charrade qui est aussi vraie que l'arrivée de ses comptes ici. Vous ne connoîtrez pas tous ces coquins. Vous ferez bien de renvoyer à Trichenapaly les Cypayes qui étoient à Triquelour: je ne sçais trop où ces gens-là ont reçu leur paie du mois de Juin. Il y a encore bien de l'abus sur tout cela. Ne comprez point sur Dalmeyde pour la paie du mois prochain.

Le Maurepas est arrivé; il a débarqué deux cent vingt Soldats & huit Officiers. Je vais travailler à un détachement pour vous, & un autre pour Mr. Astruc qui me paroît avancer bien ses opérations. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*,
LE MARQUIS DUPELIX.

No. 54.

AU Camp du Sud le trois Juillet mil sept cent cinquante-trois. Je vais répondre, mon cher Camarade, à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire. Je vous tiendrai compte de ce que vous avez dévoué pour moi; si vous êtes même pressé de cette somme, vous pouvez la demander à Mr. Alvarée, en lui envoyant la présente.

Vous n'êtes pas le seul malheureux, mon cher Maïssin, & j'ose vous le disputer; ce n'est même qu'avec peine que je me représente les désagrémens qu'il ya de commander, sur-tout de mauvais Soldats. Il y a cinq jours que j'ai eu une affaire avec les Ennemis qui s'étoient avanturés en plaine: au moment d'avoir une victoire complete, & d'ancémentir pour jamais tous nos Ennemis, j'ai eu le cruel chagrin de voir ma Troupe prendre la fuite à la première décharge. Au moment que nous allions nous servir de la bayonnette, j'ai été, mon cher Ami, abandonné avec mes pièces. Ce n'a été qu'avec peine que j'en ai pu sauver trois qui étoient les plus avancées; mais ne pouvant pas me transporter par-tout, j'ai eu la douleur de voir que l'on avoit abandonné un Canon Thomas, la pièce de six & une pièce à minute, avec nos trois chariots de munitions. Pour vouloir les sauver, j'ai essayé un coup de pistolet qu'un Officier est venu me tirer, mais qui m'a manqué. Comme j'avois resté à cheval dans toute l'action pour animer le Soldat, j'aurois bien donné sur cet Officier, mais il étoit soutenu par sa colonne qui avançoit sur nous en bien bon ordre. Je fus obligé de me retirer: ce fut en vain que je fis rappeler, le Soldat étoit foud; mon Tambour d'Artillerie que je gardois près de moi pour rappeler, fut blessé de trois coups de fusil. Enfin, mon Cher, pour couper court, il ne fut pas possible de rallier la Troupe qu'à deux grandes portées de canons: je voulus la faire redonner, il ne me fut pas possible; il fallut faire une retraite. Ah, cher Maïssin, jugez de ma situation par celle où vous vous êtes trouvez; vous ne perdez rien, & moi je perds trois pièces.

Nos Marattes plus heureux donnerent sur l'Ennemi en queue; ils en-

leverent deux pièces à minute, un chariot, cinq Chameaux & sept Palanquins. Jugez, cher Ami, si dans cette confusion nos Soldats avoient tenu, quel avantage j'aurois eu. Hélas! je n'y pense encore qu'avec chagrin : il semble que tout étoit contre moi ce jour-là; car par condescendance pour Mr. de St. Aular, je me suis trouvé engagé dans cette malheureuse affaire par une manœuvre mauvaise qu'il voulut faire, & qui donna le temps aux Ennemis de parvenir à une hauteur, dont je me serois emparé, si j'avois suivi mon projet. Mais on m'avoit dépeint cet Officier si habile, que j'ai cru devoir déferer à ses sentimens, & qui a été la source de ma perte. Cet Officier est parti pour Pondichéry, son départ vous surprendra sans doute; mais j'aime mieux que vous en appreniez les raisons par d'autres que par moi.

Les Ennemis se sont retirés dans Trichenapaly. Mahamet Alikan est parti avec sa Troupe & une partie de ses Alliés. On ne sait encore où il dirige sa marche. Il passe par le Tondaman. Le défaut de chariots & les dommages arrivés à mes pièces m'empêcheront de le poursuivre. J'en ai donné avis à Mr. Dupleix; ainsi cela vous saute au collet. Adieu, cher Ami, donnez-moi de vos nouvelles, & croyez-moi pour la vie votre bon Ami. Signé, ASTRUC.

No. 55.

Extrait de la Lettre de Mr. Dupleix du sept Juillet mil sept cent cinquante-trois.

J'AI reçu hier au soir, Monsieur, votre lettre du trois, N°. 62. J'ai pensé que vous ne vous fussiez pas tenu aux avis que vous receviez de Nandy Raja sur les mouvemens de l'Ennemi, & que vous eussiez tiré des connoissances sur tout cela par vos Espions, qui sans doute ne vous ont pas mieux servi dans cette occasion que ceux de Nandy Raja. Si quelque chose peut me persuader que Mahamet Alikan ne reviendra pas à Trichenapaly, c'est la sortie de tant de choses de cette Place, & encore plus l'abandon de Vaureour & Ourcour, où il a fait jouer quelques mines avant que de les abandonner, suivant que me le marque Mr. Legris; ce qui marque que ce dessein étoit médité : car devant revenir avec des fonds & des vivres du Tondaman, il étoit fort naturel de garder ces deux Places. Il seroit au reste bien fâcheux que cette démarche de Mahamet Alikan ne servît qu'à m'en faire faire de fausses de ces côtes-ci; car Mr. de Mailin, sur l'avis que je lui ai donné, marche vers le Coleram du côté de Chalembrom : il étoit à deux lieues de Villeparom. Vous sentez bien que si cette démarche de l'Ennemi n'est que pour aller chercher des vivres, que celle de Mr. de Mailin devient bien inutile & même fâcheuse; mais l'abandon de Vaureour & Ourcour marque que cette démarche de l'Ennemi le conduira ailleurs que chez le Tondaman : car sans doute qu'il n'en peut revenir sans que vous en soyez instruit, & vous êtes en état de ne pas le laisser passer impunément, d'autant mieux que vous serez joint par les cent hommes de renfort que je vous envoie. Quant aux chariots pour obvier à toutes les difficultés que vous trouvez chez Nandy Raja, pour en avoir, vous eussiez pu prendre le parti d'acheter de ces Garies ou Baudits Maures, vous vous fussiez trouvé par ce moyen en état de prendre tel parti que vous jugeriez à propos; mais je vois toute apparence que l'Ennemi n'aura pas été poursuivi. C'est sans doute

dans le Sud-Est de Trichenapaly où vous voulez transporter votre Camp; car à l'Est ne vous trouveriez-vous pas trop éloigné du chemin du Tondaman? Si la Cavalerie du Mavfour ne veut pas poursuivre l'Ennemi, sans doute que les Marattes n'auront pas pensé comme elle; ces poursuites leur sont trop avantageuses. Il est certain qu'il y a eu de la mutinerie dans les Cypayes de Mahamet-Alikan, & que c'est pour éviter leur fureur qu'il a pris le parti de fuir à la hâte: aussi je ne serois pas surpris que sa famille fût encore dans la Ville. Ce seroit le temps dont Nandy Raja devoit profiter pour se faire livrer la Place par ceux qui y ont resté, en leur promettant de leur payer ce qui leur est dû par Mahamet Alikan. Cette opération bien menée épargneroit bien des dépenses & du temps. Au reste je ne puis me persuader qu'il y ait abondance de vivres ni de munitions dans la Ville: vous ne me dites rien sur tout cela. J'ai écrit à Moraro pour qu'il donnât ordre à ses gens de vous remettre les deux pièces de Canons & les chariots.

Vous pouvez garder Ballogy-Pendet; je ne le rappellois que sur les plaintes que vous m'en portiez.

J'écris au Nandy Raja sur l'argent: je ne lui en avois plus parlé, parce que je comptois que vous feriez terminer cette affaire qu'il faut finir; car en vérité je suis réduit au dernier fol. Je vous avois marqué par une de mes précédentes qu'il falloit lui demander trente mille Roupies de plus sur les cent vingt-cinq mille Roupies par mois, pour tous les renforts tant de Karikal que d'ici; mais ayant rappelé celui que Mr. de Maisin vous envoyoit, il faut réduire cette demande à quinze mille Roupies de plus. On n'a mis dans la lettre de Nandy Raja & de Soujaskam que dix mille de plus, on s'est trompé: ainsi c'est cent quarante mille Roupies qu'il faut pour le mois courant, cinquante-cinq mille pour compléter les cent mille dont vous n'avez encore reçu que quarante-cinq mille du mois passé, & cent quatre-vingt-cinq mille Roupies qu'il faut m'envoyer. Je vous prie de le presser sur tout cela. Ses dettes s'accroissent, & à la fin elles monteront à des sommes immenses. Faites agir Soujaskam, & même Ballogy-Pendet, qui a ordre de ne s'en mêler que lorsque vous lui direz. Enfin ne négligez rien pour faire rentrer toutes ces sommes. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*,
LE MARQUIS DU PLEIX.

Voici une lettre pour le Raja & Soujaskam; elle traite de l'argent.

Je certifie la présente lettre véritable & conforme à l'original. Au Camp du Sud le quatre Août mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, ASTRUC.

No. 56.

CE vingt-deux Juillet mil sept cent cinquante-trois. Je dois répondre, Monsieur, à vos lettres des dix-neuf & vingt du courant. Si le Noir ne veut remettre les trois fusils qu'il a achetés, qu'à Chekmahamote, il ne s'en défera pas si-tôt, & Moraro au premier mot de vous auroit dû les faire rendre. Soyez bien persuadé que tous les Capitaines Cypayes ne sont que des fripons, & que Dalmeyde l'étoit encore: riez croire à combien se montent les découvertes que vous ne pouvez faire trop de revue, & châtier sans remède. Je souhaite que les Sergens que vous avez chargé de les acquiescent bien. Il ne faudra pas rater les premiers qui prendrai avec plaisir que partie de la Cavalerie de M

Le Coleram : ses gens que j'ai ici, assurent qu'ils le peuvent ; l'appas du butin pourra y contribuer. Je vous remercie des soins que vous prenez pour qu'ils ne pillent pas les Aldées. On vous enverra des mallettes, après que vous aurez fait la revue ; mais il seroit à propos de les faire payer à ceux à qui il en manque. Si Mr. Eveillon fait diligence, il pourra joindre Mr. Astruc avant la jonction de ce qui a pu sortir de Divicotté, qui sera sans doute de difficile transport pour faire une certaine diligence. Vous aurez sans doute donné une route à cet Officier, ou des guides. Ne pourriez-vous pas renvoyer vos malades à Chalembon, & les rappeler quand ils seront rétablis ? Voyez ce qui vous convient le mieux. Mr. de Buffly a rejoint la grande Armée : tout y étoit perdu, s'il eût tardé plus long-temps ; mais sa fermeté, la prudence & la conduite rétabliront tout. Mr. Astruc est bien en état d'agir ; son détachement montera à neuf cent Blancs. Je n'ai pas encore nouvelle de l'arrivée des chariots. Votre situation où vous êtes gêne l'Ennemi & le Roi de Tanjaour. Les Chelingues armées, les réflexions augmenteront. Ne cessez, je vous prie, de leur donner des inquiétudes. Engagez Moraro de faire de même. Nous avons une petite guerre de rien du côté de Mazulipatam ; ce que j'y ai envoyé la terminera promptement. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 57.

C'EST le vingt-quatre Juillet mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-un, avec l'état des tentes que je vais faire mettre sur une Chelingue qui recevra vos ordres à Poitenove, comme vous le trouvez à propos, soit pour la faire venir où vous êtes, ou que les effets soient transportés par terre ; pour quoi vous envoyez les voitures nécessaires. J'adresse le tout à Beauvais. On y chargera, autant qu'il sera possible, les effets que vous demandez par votre état que je viens de recevoir avec votre lettre du vingt-deux. Je suis surpris que vous n'avez pas reçu celle du vingt, dans laquelle je vous parlois des six Chelingues que je vous ai envoyé, & qui sont à Poitenove du vingt-deux. Cent Marattes sont bien peu pour joindre l'Armée de Trichenapaly : j'en aimerois mieux cinq cent à la poursuite du convoi de Divicotté, s'il est parti.

Je n'ai nulle nouvelle des chariots partis pour Trichenapaly : tachez de faire un autre Major des Cypayes ; celui qui est ici, est coupable ; le soutenir, ce seroit autoriser ce que vous & moi voulons abolir. Capitaines, Majors, Officiers, Sergens Cypayes, le meilleur n'est qu'un fripon : ainsi vous ne sçauriez trop y veiller ; nous n'avons ici rien de nouveau. Tachez que les Marattes aillent dans le Tanjaour ; cela fera décider le Raja. Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 58.

A Pondichery le vingt-cinq Juillet mil sept cent cinquante-trois, à onze heures du matin. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-un à sept heures du soir. Je ne suis pas d'où peut provenir votre embarras : mais je suis persuadé que vous avez fait avec lui, un usage sage, vous avez cru convenable de lui en accorder davantage, & que vous pouvez lui en accorder davantage,

puisque vous avez cru pouvoir lui en accorder trois, Vous n'eussiez pas été plus blâmable pour ce plus, comme pour les trois jours déjà accordés : vous eussiez dû faire cette réflexion ; d'ailleurs mes lettres dont vous m'accusez la réception du dix-sept, avoient dû vous engager à augmenter ce repi. J'attends quel aura été le résultat à quoi vous aura engagé la remise de la lettre de change : il seroit triste qu'il ne vous eût pas engagé à retourner ; quelques jours de repi de plus, tout étoit décidé. Je suis, &c.

Le vingt-cinq dit, à midi. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-deux N^o. 78, à laquelle vous avez joint une délibération des avis de Messieurs les Officiers, par laquelle il paroît que vous avez reçu les lettres de change, & que malgré cette condition tenue par Nandy Raja qui étoit celle que vous lui aviez imposé, vous avez pris le parti de continuer à passer le Cavery pour les raisons déduites dans quelques-uns de ces avis & dans votre lettre, & sur-tout pour exécuter mes ordres qui paroissent être l'unique motif qui vous a engagé à cette retraite. Il reste à sçavoir si ces ordres ont été suivis à la lettre, ou si vous n'avez pas jugé convenable de leur donner plus ou moins d'étendue.

Par votre lettre du seize, vous dites avoir donné les deux jours spécifiés dans mes ordres ; ceci est en règle. Par celle du dix-huit vous me marquez avoir accordé encore deux jours à Nandy Raja, qui avec le dix-huit en ont fait trois, & que vous aviez reçu de lui une certaine quantité de bijoux, & qu'il devoit vous fournir une lettre de change de deux Laks. Ce repi de trois jours de plus n'étoit plus conséquent à l'ordre, & vous aviez jugé à propos & convenable de les donner. Comme il étoit fondé sur la raison, vous devez être persuadé que je l'eus approuvé, comme j'avois approuvé précédemment l'inexécution que vous avez donné aux ordres que je vous donnois de vous éloigner de Nandy Raja, pour l'obliger au premier payement. Les lettres que vous avez reçu de moi depuis le dix-sept, les envois de renforts, les promesses que je vous disois de faire pour le Tanjavar, devoient vous faire faire des réflexions qui ne s'accordoient pas à l'abandon de Nandy Raja. Mais supposois que ces articles ne vous aient point frappé ; votre départ à quatre heures du matin, malgré les sollicitations de Nandy Raja & les promesses, malgré celles des Chefs Marattes qui ne vous demandoient que deux ou trois heures, a dû sans doute me frapper, puisque vous ayant cru en droit de pouvoir accorder trois jours, vous refusez encore le temps demandé. Cet empressement, aussi tôt rendu au bord de la rivière, de faire passer de l'autre, partie de vos équipages, & que vous autorisez de l'envie d'exécuter mes ordres, ne s'accorde point avec les repis que vous avez cru devoir donner. Cette conduite est même tout-à-fait inconséquente, ou à mes ordres, ou aux repis que vous avez accordé. Moins d'empressement à exécuter mes ordres sur le bord de cette rivière, lorsque plus loin vous avez jugé à propos d'y donner une étendue qu'ils n'avoient pas, vous eût empêché d'agir contre les accords que vous aviez fait avec Nandy Raja, puisqu'il vous avoit remis les lettres de change, & que vous vous fussiez trouvé en état de retourner à votre Camp, avant que l'Ennemi eût pu pénétrer dans la Place en partant à la même heure que vous étiez sorti de ce même Camp. Mais je vois sans aucun doute que votre parti étoit pris : vous prétendez l'appuyer sur ce que mes ordres étoient précis, dans le temps même que tous les repis que vous aviez donné à Nandy Raja, prouvent que vous ne les avez pas regardé comme tels. Ainsi ce ne sont plus ces ordres qui vous ont fait agir sur les bords du Cavery

avec une précipitation qui ne s'accorde du tout point avec la prolongation du temps que je vous avois limité. Ne dites donc point que ce sont mes ordres qui vous font agir à présent; vous en avez fait tel usage que vous avez voulu. Il est de plus deshonorant qu'ayant reçu les lettres de change, vous vous soyez fait autoriser de continuer le passage du Cavery; au moins deviez-vous les renvoyer? car enfin que doivent penser de nous ces gens-là de recevoir leur argent & de les abandonner? Cette conduite n'est du tout point en sa place; il falloit en même temps que vous vous fissent autoriser par un nombre de gens dont les raisonnemens sont pitié pour la plupart. Renvoyez ces mêmes lettres de change; j'aime mieux perdre cette somme que d'être deshonoré. Ainsi si vous avez continué, malgré ma lettre du vingt que vous avez dû recevoir le vingt deux, à persister dans le parti d'abandonner Nandy Raja, & que vous ne changiez pas de sentiment à ce sujet, que vous ayez à lui renvoyer ces lettres de change & même les bijoux. Mais il seroit plus en sa place que vous repassiez le Cavery, quand même l'Ennemi y auroit fait entrer le convoi, & que vous alliez vous placer ou vous étiez, tant pour le poursuivre que pour le tenir en respect, tandis que je vais agir de ce côté-ci, laissant tout le soin à votre Aimée de faire ce qui sera plus à propos pour l'empêcher de passer de ces côtés-ci, ou pour le poursuivre, s'il en prend la route. Si ce parti ne vous convient point, j'en serois mortifié; c'est le seul convenable, & je pense que mes lettres vous auront embarrassé sur la précipitation que vous avez eu de passer le Cavery: ainsi vous n'avez pas d'autre parti à prendre que celui que je vous marque. Je laisse là toutes les autres réflexions que vous eussiez dû faire: j'en ferai une seule, qui est que, puisque vous aviez cru pouvoir donner trois jours de repis, vous en pouvez donner davantage; le blâme n'eût pas été plus autorisé pour plus que pour moins. La situation de l'Ennemi qui n'est pas des meilleures, & à la veille de venir, étoit une raison plus que suffisante pour approuver le parti du séjour que vous pouviez prolonger, comme vous aviez déjà fait sans mes ordres, dont vous ne faites usage que lorsque vous le trouvez bon; car n'allez pas dire que vous les avez exécutés à la lettre, & qu'ils étoient précis: vous m'avez donné trop de preuves du contraire, & les avis de Messieurs les Officiers vous ont été inutiles, lorsque vous avez cru leur donner une étendue qu'ils n'avoient pas. Ainsi cette pièce que vous présentez pour vous autoriser, n'est pas dans l'ordre. Vous deviez vous en faire donner une pareille, lorsqu'il a été question de prolonger le temps, & vous n'eussiez pas été alors plus autorisé par cette pièce à faire ce que vous avez fait, que vous l'êtes à présent par celle que vous m'avez envoyée, parce que vous n'en aviez pas besoin pour exécuter mes ordres, & qu'elle vous étoit plus nécessaire pour soutenir la prolongation du temps, quoique je l'eas regardé aussi inutile. Je regarde sur le même pied les regrets que vous faites dans votre lettre: ils n'ont lieu qu'autant que vous l'avez bien voulu; puisque les affaires alloient si bien que vous le dites, c'étoit un sujet de plus de prolonger le séjour. Vous l'autorisez même par ce seul point qui étoit l'unique, qui auroit dû vous conduire, si vous aviez voulu faire quelques réflexions moins inconséquentes que celles qui vous ont fait agir depuis le départ du Camp. Si mes ordres avoient été suivis à la lettre, vous seriez encore avec Nandy Raja; mais la prolongation que vous avez jugé à propos de donner, a fait tout le mal. Cet homme a pensé que vous n'aviez pas ordre de le quitter, puisque vous pouviez lui donner du temps. Je suis, &c.

Ce vingt-cinq dit, à cinq heures du soir. Vous devez bien penser, Monsieur, les embarras où me plonge ce qui vient de se passer; mais voici en même temps les réflexions qu'ils m'occasionnent. Il n'est pas à douter que Mahamet Alikan n'ait profité de votre éloignement pour faire entrer dans Trichenapaly ce qu'il aura pu de vivres; mais la précipitation avec laquelle il se sera mis en marche, ne lui aura peut-être pas permis d'en conduire beaucoup. Ainsi ce secours ne pourra lui être longtemps utile, d'autant mieux qu'il pourroit bien ne plus trouver les mêmes ressources par la fuite. S'il y reste avec tout son monde, il les aura consommés plutôt: s'il n'y reste point, il faudra le poursuivre dans quelque partie qu'il aille. Voici dans les deux cas ce que vous devez faire, c'est de repasser le Cavery, si vous ne l'avez déjà fait à la réception de mes lettres depuis le vingt, & d'aller vous camper dans l'endroit que vous jugerez le plus convenable, soit à Alitoté, ou plus dans le Sud; de vous retrancher dans cet endroit de façon à ne point craindre de surprise de nuit, &c.; de veiller exactement sur les démarches de l'Ennemi, & de tenir en échec par le renfort que vous avez reçu de l'Armée de Maïssin. Vous aurez huit cent Blancs, deux mille quatre cent Cypayes, en comptant les gens de Karil Portugais & Topas qui font aussi nombre; de sorte qu'il seroit le parti de faire la même démarche qu'il a déjà faite de le faire poursuivre sans perte de temps par Blancs & la moitié de vos Cypayes, & la Cavalerie M. vous mettre, si vous le souhaitez, à la tête de ce détachement. Le commandement de ce qui restera dans le Camp au si vous n'aimez mieux le mettre à la tête de ce détachement s'il ne se trouve pas assez en force d'attaquer l'Ennemi & l'harceler par la Cavalerie & des corps détachés de Fira des occasions que les passages difficiles pourront lui manœuvrer tiendra en échec & l'Ennemi & le Roi de Tanjaourine quinze jours les rivières seront guéables, & le détachement également les passer, aussi bien que les troupes de Mahamet manœuvrer bien conduite, je puis faire agir ici les Troupes de Maïssin: ceux qui resteront dans le Camp veilleront à conduire rien dans la Ville, & occuperont les postes les plus importants pour empêcher cette introduction. C'est l'unique moyen qui nous peut établir notre honneur, qui, à vous dire vrai, vient de nous être assez considérable, & pour engager le Roi de Tanjaourine à tenir ses promesses bien ou mal; mais cette manœuvre le tiendra toujours en suspens. Je fais part de ceci à Nandy Raja, & j'attendrai votre réponse avec la dernière impatience. Si vous avez fait passer des effets de l'autre côté du Coleram, vous les ferez revenir; mais je pense que mes lettres vous auront retenus sur cette opération. Le manque de chariots ne sera plus une raison pour ne pas poursuivre l'Ennemi; vous en avez à présent, & les Marattes, suivant l'ordre réitéré de Moraro, vous auront remis les deux pièces. Voilà, Monsieur, le seul moyen que je puisse vous procurer pour rétablir nos affaires. Il ne faut pas abandonner la partie, l'Ennemi seroit trop satisfait. Agissez donc, & si vous ne pouvez passer le Cavery dans le même endroit, à cause de la proximité de la Plaine, allez plus haut, ou plus bas, comme vous le jugerez le plus convenable pour le passer. Je suis, &c.

A Pondichery ce vingt-six Juillet mil sept cent cinquante-trois.

fais réflexion, Monsieur, sur ce qui vient de se passer, & plus je tombe dans l'étonnement. L'inconséquence de votre conduite se montre trop à clair, & je ne puis vous accorder avec vous-même; tout ce qu'elle peut me persuader, c'est que votre parti étoit pris de vous retirer, quand même Nandy Raja eût tenu les engagements que vous lui aviez imposés. Ceci n'est point fondé sur une idée chimérique. Je vais vous en donner des preuves qui conduisent à l'idée que cette conduite présente. Le vingt-un vous faites battre la générale à trois heures du matin, & vous êtes en route à quatre. Cette précipitation peu ordinaire avoit pour but d'arriver assez à temps sur le bord du Cavery, pour pouvoir passer assez promptement quelque partie de votre Artillerie & de vos équipages, afin que ce passage pût servir de prétexte pour ne point retourner au Camp, quand même Nandy Raja auroit exécuté ce que vous lui aviez imposé: aussi dans les avis des Officiers, le passage de partie de ces équipages fait tout le fort de leurs raisonnemens, qui malgré ce contrefort portent presque tous à faux. Le même jour à sept heures du soir, vous m'écrivez que Nandy Raja doit vous envoyer la lettre de change. Certainement vous ne veniez point d'apprendre cette particularité dans le moment que vous me l'écrivez; vous aviez été sans doute en pourparlers avec ceux qu'il vous avoit envoyé, & je dois supposer que ces gens-là sont arrivés en même temps que vous sur les bords du Cavery à quatre heures du soir: ainsi vous deviez savoir dès-lors que Nandy Raja alloit terminer ce que vous étiez convenu avec lui: ainsi vous étiez donc très en état de suspendre le passage de ces équipages, même de l'arrêter, s'il y avoit déjà des effets chargés sur les Bâteaux. Cette suspension à la vérité faisoit cesser le prétexte dont vous faisiez votre tort pour soutenir votre conduite. De-là il est aisé de voir que votre parti étoit tout pris, puisque malgré que vous fussiez en état de faire des lettres de change, vous avez encore continué dans la nuit de passer les mêmes équipages: j'en ai la preuve par écrit, au lieu de les premiers, comme vous le deviez. Mais ce retour ne s'acquiesce au parti décidé. Ainsi moi à propos m'écrivez-vous dans cette lettre que si les lettres de change vous étoient remises, que vous n'êtes embarrassé sur le parti que vous devez prendre. La raison est que vous aviez donné vous le disoient; mais il est prouvé par la précipitation à faire passer vos équipages, que votre parti étoit décidé. Ainsi cet embarras n'a fait sur moi d'autre impression que celle de me prouver que vous n'en choisiriez point d'autre, que celui que devoit me présenter ce passage précipité & très hors de place, puisque rien ne vous pressoit de le faire, & que vous deviez même le remettre au lendemain, pour éviter les risques que les effets pouvoient courir la nuit dans de mauvais Bâteaux. La moindre considération n'a pu vous retenir; & quoique vous aviez donné des délais autant que vous l'aviez jugé à propos, il ne convenoit plus à votre nouvelle façon de penser, d'user même des moindres précautions. Vous ne vouliez pas que les lettres de change rendues vous trouvaissent en état de vous remettre en marche tout de suite. Les prétextes que vous auriez pu présenter pour ne l'avoir point fait, n'auroient point paru, suivant vous, aussi plausibles que le passage de partie de ces équipages. C'est aujourd'hui ce passage précipité, après l'absence des lettres de change, qui met au clair le but de votre conduite. Vous avez écrit la couvrir, vous vous êtes trompé. Votre parti n'a point existé long-temps; il est même facile de le découvrir si vous n'avez point eu, ou du moins qu'il ne vous a pas

intrigué bien du temps, puisqu'il est prouvé par les avis des Officiers qu'il n'a duré que jusques à neuf heures du soir. Deux heures après votre lettre écrite, vous craigniez sans doute que ce prétendu embarras interrompit votre sommeil, puisque vous trouvaies si-tôt le moyen de vous en débarrasser : cependant je crois qu'il méritoit de votre part plus d'attention, & que la nuit entiere n'étoit pas même suffisante pour bien réfléchir aux suites fâcheuses du parti que vous aviez décidé. Cet embarras qui n'étoit occasionné que par la conclusion des conditions que vous aviez arrêté avec Nandy Raja, exigeoit que vous me consultassiez avant que de prendre un parti si violent & si fâcheux. Mais pourquoi m'arrêter à ce prétendu embarras qui n'a jamais dû subsister ? Les conditions tenues par Nandy Raja ne décidoient-elles pas du parti que vous aviez à prendre ? Vous n'en aviez pas d'autre à choisir que celui de vous en retourner la nuit même dans l'endroit que vous aviez quitté avec tant de précipitation & hors d'heure. L'Ennemi auroit été déconcerté de cette démarche, & vous eussiez pu profiter de celles qu'il auroit pu faire avec moins de précaution, vous croyant éloigné. Il est fâcheux pour Messieurs les Officiers que la célérité qu'ils ont voulu donner au convoi de l'Ennemi, ne se soit pas trouvée conforme à leur idée ; le vingt-trois au matin il n'en étoit pas encore question : ainsi vous aurez eu trente-six heures à vous jusques à ce temps.

Les supplications de Nandy Raja en personne, toutes celles que ses gens vous avoient faites en route & à votre arrivée sur le Cavery, rien n'a pu vous retenir, & vous avez rejeté avec dédain & mépris tout ce que ces gens-là vous disoient ; rien ne pouvoit plus vous retenir, & il ne manquoit plus que de vous faire autoriser par les avis des Officiers, que vous ne leur demandez que lorsque Nandy Raja a tenu les engagements que vous lui avez imposé. Et pourquoi demandez-vous ces avis, & dans quel temps ? Avez-vous fait la réflexion qu'ils ne pouvoient vous autoriser du tout, & que si vous avez penté qu'ils le pouvoient, ce n'étoit plus que pour nous deshonorer & nous faire passer pour la Nation du monde la plus perfide, puisque ces avis se vous autorisent à vous retirer qu'on ne retire que lorsque les conditions sont accomplies, & que vous emportez joyaux & lettres de change ? Quelle idée cette conduite ne donne-t-elle pas de nous ? J'en suis déjà informé. On rappelle l'affaire de Chandasaeb, & l'on propose autant qu'il est possible à ce que Nandy Raja vous suive à Cheringham, parce qu'on lui fait craindre la même catastrophe. On ajoute à ces infâmes idées, celle de dire que c'est la peur de nous trouver en face de l'Ennemi qui a engagé de se retirer après les engagements accomplis. Que ne dit-on pas, & que ne peut-on pas dire ? Que n'auroient pas dit Lawrence & Mahamet Alikan ? & quel triomphe pour eux & pour nos Ennemis, lorsqu'ils sauroient que les bijoux, les lettres de change & les supplications n'ont pu vous retenir ? Et quelle réputation ce procédé ne va-t-il pas donner à la Nation déjà décriée par la triste catastrophe de Chandasaeb ? Toutes les réponses que vous avez données à Nandy Raja & à ses gens, vous les avez fondées sur mes ordres ? Il est prouvé que vous ne les avez pas suivis, & je ne vous les donnois qu'au cas que Nandy Raja ne satisfît pas à ses engagements, & vous n'en faites usage que lorsqu'il y a satisfait. Quel contraste ! le seul moyen de justifier la prolongation que vous avez donnée au terme que je vous avois limité, étoit la réussite que vous en espériez : c'étoit le seul moyen de vous mettre hors de blâme ; & cependant vous ne faites usage de cette réussite que pour rendre votre conduite plus inconséquente, & augmenter & desho-

norer la Nation. De quelle nécessité a été la précipitation de vous rendre au Cavery ? Ne pouviez-vous pas camper à moitié chemin ? Direz-vous que c'étoit pour exécuter mes ordres que vous dites précis ? S'il est vrai que vous les avez regardé comme tels, je vous demande la raison qui a pu vous engager à les enfreindre, & pourquoi vous ne vous êtes pas alors fait autoriser par l'avis des Officiers ? Je demande également pourquoi cette précipitation n'a pas lieu, après le temps que j'avois limité, & expiré ? L'infraction que vous aviez donné à mes ordres, ne pouvoit se réparer que par la réussite. Vous ne deviez rien négliger pour y parvenir, & vous y étiez parvenu ; mais vous n'avez pas fait cette réflexion, ou plutôt elle n'étoit plus de saison : autres idées vous occupoient, & votre parti étoit décidé. La preuve s'en trouve dans cette précipitation hors de place & mal combinée. La réussite n'a pu vous faire changer de sentiment : mes ordres dont vous faites parade dans cette occasion, ne vous ont pas toujours servi de guides, ou vous les avez éludé, ou vous n'en avez fait usage que suivant que vous le trouviez bon. Cependant plusieurs de ces ordres étoient très-importans ; celui de poursuivre l'Ennemi, s'il quittoit Trichenapaly, étoit de ce genre. Sur quoi l'avez-vous éludé ? Sur le manque d'un compte de chariots qui pouvoient se remplacer par quelques Bœufs, quelques Coulis, ou quelques Garrics. Mais ce n'étoit point là la vraie raison, vous n'en aviez nul dessein, & vous avez pensé que ce défaut de deux chariots suffisoit auprès de moi pour vous disculper. Je vous prie de croire que je n'en ai point été la dupe, & que j'ai senti, aussi bien que vous qui me l'écriviez, la foiblesse de cette raison. L'ordre que je vous donnai il y a quelque temps, à-peu-près dans le même goût que celui dont vous vous autorisez aujourd'hui, fut éludé, & vous trouvates des raisons pour ne point l'exécuter : quoique j'approuvasse dans le temps celles que vous me donniez, je crus dès-lors m'appercevoir que mes ordres ne seroient exécutés à l'avenir qu'autant que vous le jugeriez à propos. Je n'en ai aujourd'hui que trop la preuve. Dernièrement je vous en donnai un pour châtier quelques Sergens au sujet du Sr. de St. Aular. Les raisons que vous me donnez pour ne l'avoir point exécuté, ne seront jamais admises dans aucun Tribunal Militaire ; mais elles me prouvent, comme je vous l'ai déjà dit, que mes ordres ne sont exécutés qu'autant qu'il vous plaît, & suivant que vous l'avez décidé intérieurement ; car pour ne point exécuter celui qui vous prescrivoit de poursuivre l'Ennemi à son départ de Trichenapaly, vous n'avez pas eu qu'il vous fût nécessaire de vous faire autoriser à son infraction par l'avis des Officiers. Un petit bout de lettre de vous où il étoit question du défaut de deux chariots, vous a paru suffisant pour aller contre un ordre d'où dépendoit la réussite des affaires ; & aujourd'hui vous voulez faire usage de l'avis de ces Officiers, lorsqu'il n'en étoit nullement besoin, & que l'accomplissement des engagements que vous aviez imposé vous-même à Nandy Raja, vous devoit le parti que vous deviez prendre sans être autorisé par qui que ce soit. Il est aisé de voir par ce récit l'abus que vous avez fait jusques à présent de mes ordres ; vous avez cru pouvoir décider en maître de toutes vos opérations, & vous n'avez couvert votre conduite que des voiles les plus légers & les plus à contre-temps.

Vos lettres la plupart du temps sont si succinctes, qu'elles me laissent ignorer bien des particularités dont je dois être informé. Le deux de Juillet vous m'écrivez que Mahamet Alikan & les Alliés sont partis, &

ont pris la route d'une Place Hollandoïse. En conséquence de cet avis que je dois croire certain, je donne des ordres à Mr. de Maïffin de se transporter au bord du Colerant : je compte que vous aurez soin de l'informer & moi des mouvemens de l'Ennemi. Je me trompois : ni lui ni moi n'en recevons, & ce n'est que le huit que vous jugez à propos de m'en dire quelque chose; & ce peu me fait voir que votre premier avis étoit faux, & qu'il n'avoit servi qu'à déranger les projets de ce côté-ci.

La même négligence se rencontre dans presque toutes vos lettres : peine m'acculez-vous la réception des miennes; & si vous le faites, c'est presque toujours pour y répondre d'une manière très-vague. Depuis ma lettre du onze je vous en ai écrit deux le douze : vous en accusez une mais vous ne dites rien de l'autre, ni de celles des dix-sept & quatorze. Cependant vous m'accusez la réception de celles du dix-sept, par lesquelles je vous annonçois le départ d'un renfort pour vous joindre vous les avez reçues le vingt-un, lorsque vous étiez en marche. Cet avis devoit vous servir à vous tirer des prétendus embarras où la conclusion avec Nandy Raja vous avoit jeté. Un envoi d'un renfort ne vous indiquoit pas l'abandon dans le temps même que ce Ministre venoit de terminer. Qu'en pensez-vous? & que voulez-vous que je pense de l'eff que font sur vous & mes lettres & mes ordres? Le Chamelier qui vous a porté ma lettre du vingt, m'assure qu'elle vous a été remise le vingt-deux entre six & sept heures du soir : j'avois lieu de croire que ce qu'il me rapportoit de vous, m'en accuseroit la réception. Point du tout il n'en est pas même question, & nous sommes au vingt-six sans en avoir encore la réponse. Que penser de ce procédé? Je le sais au mieux. Cette lettre a dû vous plonger dans le plus cruel puits puisque j'approuvois tous les arrangemens que vous auriez fait avec Nandy Raja pour ne le point abandonner, & vous ne savez pouvoir vous disculper d'une démarche que vous ne devez pas avoir eue en momens de mauvaise humeur qui souvent ont trop d'empire sur nous, mais qui ne font connoître au mieux que ma confiance n'est pas assez réfléchie; car vous ne m'avez donné que trop de motifs de croire que vous n'étiez souvent pas le maître de vous-même. Cette même mauvaise humeur ou votre négligence dans le traitement de vos lettres. Depuis que vous avez traité la dernière affaire avec vous même laissez ignorer tout jusques à ses démarches humiliables de tous les gens. Ce silence de votre part convenoit, afin qu'il n'eût pas instruit de tout ce que cet homme avoit fait pour vous parce que c'eût été autant d'occasions de vous blâmer encore votre dernière détermination.

Je n'ignore pas tout ce que cet homme a fait pour vous retenir pour vous empêcher de le quitter; & si vous l'avez fait, c'est que vous l'avez bien voulu, en quoi vous avez encore plus de tort. Si vous ne pensez, comme vous me le marquez, que je ne pouvois m'imaginer Nandy Raja vous laissoit partir; si vous étiez persuadé que je pensois de même, pourquoi, lorsqu'il fait ce qu'il faut pour vous retenir, prenez-vous cet instant pour le quitter? Vous m'avouerez que ce n'étoit guère entrer dans l'idée que j'avois effectivement, que vous avez saisi pour le moment, mais qui n'a pu vous arrêter. Oui, Monsieur, j'étois persuadé qu'il ne vous laiseroit point partir, ou beaucoup éloigner de lui. Je ne suis point trompé : il a fait, à douze heures près, tout ce qu'il

loit pour y parvenir, & suivant vos conditions. Ainsi ce n'est plus sa faute, si vous l'avez abandonné.

Il est aisé de conclure de tout ce que je vous marque, que je me suis bien trompé en vous chargeant du commandement de nos Troupes; que vous ne faites aucun cas de mes ordres & de mes lettres; que vous ne me faites part que de ce qu'il vous plaît, malgré mes prières réitérées de ne me laisser ignorer de rien; que vous vous êtes arrogé une autorité & des pouvoirs que vous n'aviez pas; & qu'enfin vous avez agi dans toutes les affaires, depuis que vous êtes-là, suivant vos idées, sans vous inquiéter des suites. Et moi je finis la présente par vous dire que quiconque ne sçait obéir, ou ne le fait qu'à contre-temps, n'est point capable de commander; ce qui m'a fait prendre le parti d'envoyer à l'Armée une personne à qui vous remettrez le commandement de l'Armée aussitôt son arrivée: il sera porteur de mes ordres pour tacher de ramener à nous Nandy Raja, si vous ne l'avez déjà fait, en passant le Cavery pour se joindre à lui. Je suis très-parfaitement, &c.

No. 59.

CE vingt-six Juillet mil sept cent cinquante-trois, à onze heures du matin. J'ai reçu hier, Monsieur, votre lettre du vingt-trois. Je n'ai pu y répondre. étant occupé à faire des dépêches pour Trichenapaly de la dernière, pour tacher d'y réparer, s'il est possible, une conduite de Struc, qui y a presque ruiné nos affaires. Il a fait tel usage un ordre que je lui avois donné au sujet de Nandy Raja. dé comme il l'a voulu, l'a restreint, l'a étendu, enfin ne s'est é à la lettre, quoiqu'il dût le regarder comme précis; & l'étendue précision avoit cessé, il a justement pris son temps. Voilà une explication succincte de ce qui vient de se passer, dans des inquiétudes que je ne puis vous expliquer. J'ai vu à sçavoir quel parti j'ai à prendre sur ce que je recevrai avoue que l'on ne peut être plus accablé que je le suis. J'ai abusé de mes ordres, & que dans les plus importantes occasions point d'attention, qu'on ne cherche au contraire qu'à les

les Chelingues vous seront parvenues; elles auront pu servir au passage des Marattes: il est important qu'il en passe. Cette manœuvre fera voir clairement que ce qui vient de se passer à Trichenapaly, est contre les ordres d'ici. Pressez donc, Monsieur, ce passage; la débauche, les fruits & le lait aigre contribuent plus que le grand air aux maladies.

Il n'a pas été possible de vous envoyer plus de soixante tentes, on en fait faire d'autres. Je suis bien sincèrement, Monsieur; votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

No. 60.

CE vingt-huit Juillet mil sept cent cinquante-trois. Je réponds, Monsieur, à votre lettre du vingt-six. Il est fâcheux que les Marattes n'ayent pu trouver un gué pour passer: les Chelingues auront peut-être pu lever le pont. Je le souhaite car je voudrois bien qu'il y en eût une bonne route. Je ne puis être: vous priez moins embarrassé à mettre les terres. Je puis trop vous remercier de l'exactitude

que vous observez à l'égard des Capitaines Cypayes ; vous ne pouvez trop y tenir la main. J'avois cru qu'en leur accordant cinq mortes paies, que cette gratification les retiendroit ; mais je ne m'apperçois que trop que cette dépense n'est qu'à mes charges. Soyez bien persuadé, Monsieur, que Dalmeyde, les Ecrivains des Compagnies Cypayes, les Capitaines, &c. n'ont agi que pour vous tromper. Tel Cypaye à qui vous donnez la paie, n'en avoit souvent qu'une Roupie pour son droit de présence dans ce moment, & que le surplus étoit remis à tous ces filons.

Continuez d'envoyer les états. Je vois avec plaisir que vous tenez la main à tout, & que la bonne discipline est parfaitement entre vos mains ; il seroit à souhaiter qu'elle fût de même par-tout ailleurs. Il s'en manque bien ; les bonnes règles ne plaisent pas à tout le monde. Mr. Eveillon a dû arriver le vingt-cinq à Cheringham ; il étoit le vingt-trois à Valagonde, la Troupe bien fatiguée, dont il se plaint un peu du choix qu'il rejette sur le Sergent Major.

Je vous prie de m'envoyer l'état de tous les Blancs que vous avez tant à l'Armée qu'à Chalembon, afin que je puisse prendre mes arrangemens au plutôt pour vous faire opérer plus dans le Sud que vous n'êtes : je vous en parlerai à la fin de cette lettre. S'il n'avoit été question à l'Armée du Nord que du défaut de discipline, c'eût été peu de chose : mais il ne s'agissoit pas moins que de nous expulser de-là, pour y mettre nos antagonistes ; & Mr. Goupil, sans pénétrer le but de la conduite que l'on tenoit avec lui & nos Troupes, se prêtoit à des desseins aussi pernicieux. L'arrivée de Mr. de Buffy, ou plutôt sa pénétration lui a fait découvrir le pot aux roses. Il étoit temps qu'il y arrivât. Les François s'en revenoient à Mazulipatam à coups de pied dans le cul ; ce sera Mr. de Buffy qui va les donner au contraire. Quelle différence !

Vous sçavez, sans en pouvoir douter, combien vous m'avez trouvé porté à vous rendre service. Ainsi vous ne pouvez douter que j'admette avec plaisir la prière que vous me faites pour Mr. votre Frere. Ce ne sera pas la fin du mois prochain que je me déterminerai sur les envois que je vous envoie ; Mr. votre Frere y aura bonne part.

Ayez bien soin des Chelingués, & tirez-en tout l'usage que vous pourrez. J'espère qu'elles vous serviront incessamment. Sans doute que c'est une ancienne paie que Moraro a envoyé à ses gens ; car Mr. Altruc me marqua que leur avoir payé trente mille Roupies pour le mois courant.

Il seroit bon d'avoir aux environs de l'endroit d'où l'Infanterie de Moraro a été obligée de se retirer, quelques gardes pour rendre plus difficile la communication de l'Ennemi par terre ; ne seroit-ce que pour les lettres, & pour vous avertir du mouvement qu'ils peuvent faire à Divicotté. Un Vaisseau parti de Madras, sur lequel on a embarqué quelques Troupes Noires & Blanches, a mouillé à Goudelour, d'où l'on dit qu'il doit se rendre à Divicotté, parce que vous les gênez par terre. Tachez, Monsieur, de sçavoir au vrai, s'il est possible, en quoi consistera ce débarquement. Je ne veux pas vous dire ce que l'on m'a dit sur le nombre des Blancs, de crainte de me tromper.

Je suis toujours dans le plus cruel des chagrins sur ce qui vient de se passer à Trichenapaly. Je ne puis vous en faire le détail, il seroit trop long ; mais je vous enverrai copie des lettres que cette manœuvre m'a occasionné. Vous y verrez l'abus que l'on a fait de mes ordres, l'étendue & les restrictions qu'on a jugé à propos d'y donner. Enfin vous verrez qu'on a fait tout ce qu'il ne falloit pas faire. La mauvaise volonté y est

marquée dans le temps même que tout étoit conclu. Les raisonnemens que l'on a insinué aux Officiers, se trouvent faux : ils ont donné dans le piège sans s'en appercevoir ; & l'Ennemi qui devoit, suivant qu'on leur disoit, entrer dans la Place la nuit du vingt-un au vingt-deux, n'y avoit pas encore paru le vingt-quatre. Mais ces braves gens ne pouvoient réfléchir que sur ce qu'on leur présentoit, & on les trompoit. En voilà assez sur cet article qui m'accable. Vous verrez le surplus & tout le faux de cette conduite dans mes lettres que l'on copie. Vous y verrez les ordres que je donne ; mais pour qu'ils soient mieux exécutés par la suite, & avec moins de mauvaise humeur & plus de réflexion, j'ai jugé à propos de faire partir le sieur Bresnier pour relever le sieur Astruc, à qui je donne ordre de se rendre ici. Mais comme ce dérangement ne peut que faire un tort infini & prolonger la décision, j'ai cru qu'il convient qu'aussitôt qu'il vous sera possible, vous passiez le Coleram. Moraro me propose d'aller chercher ce passage à Cheringham. Je pense que cette démarche n'est pas convenable à présent, qu'elle laisseroit trop de liberté à l'Ennemi de faire ses opérations de Goudelour & de Divicotté, comme il le jugeroit à propos, pour faire passer à l'Ennemi ses renforts & ses munitions. Il est certain que votre position le gêne beaucoup, & encore mieux lorsque vous aurez pu faire passer de la Cavalerie & les Pandaris. Ainsi ce passage à Cheringham ne me paroît pas convenir, d'autant mieux que lorsque vous aurez pu passer le Coleram, vous vous trouvez tout d'un coup entre Tanjaour, Trichenapaly & leur communication avec Divicotté. Les Ennemis ne doivent plus songer à aucun convoi de ce dernier endroit, ni à aucun renfort, à moins qu'il ne fût assez fort pour vous battre. Vous intimiderez furieusement le Roi de Tanjaour ; & en passant auprès de sa Place, on pourra le faire contribuer. En suivant cette route, si l'Ennemi vouloit revenir à votre rencontre, il sera poursuivi par partie de votre Armée de Trichenapaly ; & les marches bien combinées, il se trouve entre deux feux. Ne fait-il point cette démarche, & qu'il reste toujours à Trichenapaly, de concert avec celui qui y commande nos Troupes, vous vous portez à l'Est de cette Place, & l'Ennemi se trouve bloqué en même temps de tous les côtés avec des forces bien supérieures aux siennes. Il peut d'ailleurs arriver tous les jours des augmentations de forces. J'attends encore six Vaisseaux. Je pourrai vous joindre quelques forts détachemens. Conférez, s'il vous plaît, avec Moraro. Vos intentions dont je suis bien assuré, nous conduiront à ce que je souhaite ardemment. J'attendrai votre réponse ; mais faites toujours les dispositions. Vous vous adresserez au nommé Vengata Rayen pour recevoir trente mille Roupies à la fin du mois ; vous lui en donnerez un reçu. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

La route par Cheringham ne conduit du tout point aux idées que je vous présente ; elle laisse trop beau jeu à l'Ennemi, soit pour sa retraite, soit pour les convois.

No. 61.

CE vingt-neuf Juillet mil sept cent cinquante-trois. Ci-joint, Monsieur, c'est la copie de mes lettres à Monsieur Astruc ; sa conduite y est détaillée, & vous en sentirez toute l'inconvenance & le dérangement qu'elle apporte à nos affaires. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

AU Camp du Sud le trente Juillet mil sept cent cinquante-trois. Je suis de la plus mauvaise humeur du monde, mon cher Maïssin. Notre Général me fait faire des démarches inconsidérées, & qu'il voudroit actuellement faire réjaillir sur moi; mais il s'adresse mal. Il a trouvé en moi un second vous-même, & je lui ai écrit tout uniment que si l'honneur de la Nation avoit reçu quelque échec dans la démarche que je venois de faire, il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même. Voici mot à mot ses ordres. „ Si le Raja, au bout de deux jours, ne satisfait pas à ses engage-
 „ mens, je vous ordonne de lever le Camp, de passer les deux rivières,
 „ & d'emmener avec vous toutes vos Troupes Blanches, Noirs & Marates,
 „ & toutes vos munitions, & là d'y attendre mes ordres, parce qu'il con-
 „ viendra en passant de faire une petite visite à Valagonde. Il m'importe
 „ peu; comme je le marque bien au Raja, à qui restera Trichenapaly.
 „ Celui qui y demeurera, en payera toujours le revenu au Cazena d'Ar-
 „ cate. Ce que je vous dis, Monsieur, est très-sérieux; & vous ordonne-
 „ rez à tous vos Postes de se tenir prêts à marcher à votre premier ordre,
 „ si le Raja ne tient pas ses promesses.

Jugez, mon cher Maïssin, si après de pareils ser-
 cer à suivre les intentions de Mr. Dupleix. Actuellement
 voudroit m'en faire un crime; mais je suis en
 donner de repasser le Cavery; ce que j'ai fait
 sans difficulté. Quoi qu'il en soit, je suis encore
 j'étois ayant que Mr. le Marquis m'en fît sortir
 du Tondaman, il s'est contenté de faire entre-
 Place: j'en ignore la quantité; & quelque peu
 reculera toujours les espérances que j'avois de
 notre ami Mazierres à Pondichery pour disputer
 plex, & détruire dans le public les mau-
 insérer. Je l'ai muni des ordres de Mr. le N
 je lui ai faites. Je crains bien que ce pauvre N
 mais l'amitié qu'il a pour moi, l'a engagé à

Mr. de Montval est arrivé, il porte la reco-
 sçais bon gré à Mr. Dupleix de me l'avoir envoyé. En venir, mon
 vous ne me servez pas en ami. Le détachement qu'il a amené avec l
 est purement & simplement l'excrément des hommes. En voilà envi
 quatre cent que vous m'envoyez, dans le nombre dequels il s'en trou
 très-peu en état de rendre service. Cela ne fait qu'augmenter les embai
 & les dépenses, & je n'ose rien entreprendre avec de pareilles Trou
 Vous enfiiez au moins de m'en envoyer la moitié de bons; cela m'eût eng
 à fermer les yeux sur le reste. Donnez-moi de vos nouvelles, & me cro
 avec la cordialité la plus sincère votre vrai Ami. Signé, ASTRUC.

Mille amitiés à tous vos Messieurs, & nommément à Mrs. Verry
 Hibault.

J'ai reçu le décompte du Vaisseau l'Auguste. Marquez-moi si je c
 payet les appointemens du mois de Juin à Mrs. Montval, Eveillon
 Launay.

No. 63.

CE premier Août mil sept cent cinquante-trois. Il paroît, Monsieur, par votre lettre du premier de ce mois, que vous n'avez pas reçu ma lettre du vingt-huit, à laquelle j'attendois réponse avec impatience. On l'aura sans doute envoyée à Trichenapaly où l'Ennemi l'aura enlevée. Je n'en ai cependant point eu de nouvelles: vous en avez ci-joint le duplicata, auquel je me réfère. Tachez de vous mettre au fait des envois fréquens d'Alkarac, de Moraro. Sur quoi je vous dirai que si les Chelingués peuvent librement aller chercher ces gens, qu'elles peuvent vous servir au transport des Troupes & Cypayes. Je vous parlois dans ma lettre du vingt-huit du Vaisseau dont Bauvais vous donne avis.

Vous ne sçauriez croire quelle satisfaction vous me donnez par tous les soins que vous prenez pour mettre l'ordre dans toutes les différentes dépenses: je vous en remercie. On envoie du papier, des plumes & de la bougie. Vous pouvez, Monsieur, donner la Compagnie de Mirzael à qui vous jugerez le plus à propos. Vous pouvez jeter les yeux sur cet Officier venu de Tirvady. Par ma lettre du vingt-huit je vous marque à qui il faut vous adresser pour l'argent. Il est fâcheux que mes lettres soient ainsi détournées. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très humble &

Amateur, signé, LE MARQUIS DUPLIEX.

Je de dire à Mr. Verry que j'ai reçu l'état de la Compagnie au mal à propos de Trichenapaly. Je ne sçais où sont ceux envoyés ici.

No. 64.

du Sud le deux Août mil sept cent cinquante-trois. Si vous surpriez, mon cher Maïssin, de ma retraite sur Cheringham, été bien davantage, lorsque vous aurez sçu que j'ai eu ordre de ma même position & que Mr. Duplex m'a fait un crime de ses intentions à la lettre. Mais je suis en règle, & je ne crains pas de sa mauvaise humeur. Pour colorer sa conduite & les reproches qu'il m'a donné, il a pris le parti de me faire relever; mais encore jugé à propos de me dire par qui. Ce désagrément n'est sensible, si par quelque endroit j'étois répréhensible; mais jusqu'à présent il ne peut pas se plaindre de la mission dont il m'a chargé. Je l'ai conduite aussi bien qu'il le pouvoit espérer; & si j'ai fait une fautive démarche dernièrement, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. Quoi qu'il en soit, le parti qu'il prend de me faire relever ne me touche point. Vous sçavez, mon cher Maïssin, combien peu je desirois le commandement. Les désagréments que l'on essuye avec Mr. Duplex, m'étoient trop connus pour que je m'y exposasse avec plaisir, & ce n'a été qu'après des ordres réitérés que je me suis trouvé à la tête de cette affaire ci. Je me vois donc, grâces à Dieu, à la veille d'en être délivré. Fasse le Ciel que ce soit pour toujours. Je n'envierai jamais le bonheur de ceux qui font des démarches pour avoir la confiance de Mr. le Marquis; il n'a qu'un temps, qui ne dure qu'autant qu'il a rapport à ses caprices, que je suis moins jaloux d'un autre d'essuyer.

Je vous ai accusé par mes dernières les chariots & le décompte de l'Auguste: ainsi c'est une affaire finie.

H

J'attends avec impatience l'arrivée de celui qui doit me remplacer. Ce sera un jour bien fortuné pour moi, puisqu'il me délivrera d'un fardeau qui étoit sujet à bien des inconvéniens, quoique je l'eusse conduit presqu'à sa fin. Mais il étoit marqué dans le livre des destinées que mes travaux ne devoient pas être couronnés. Je m'en console, mon cher Maïssin, par la part que je vois que mes Camarades veulent bien y prendre, & il est bien glorieux pour moi de les voir touchés de mon départ; cela me flatte plus que tous les commandemens du monde. Adieu, mon Cher, prenez exemple sur moi, & méfiez-vous des coups de dessous. Je suis avec amitié votre vrai Ami. *Signé*, ASTRUC.

Mes amitiés à vos Messieurs.

No. 65.

CE cinq Août mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu hier dans la journée, Monsieur, votre lettre du trois, & ce matin celle du premier. Le retardement de celle-ci a lieu de m'étonner, aussi bien que le temps que mes lettres du vingt-sept & vingt-huit ont été pour vous parvenir. J'ai envoyé chercher le porteur pour le faire chabouquer d'importance. Je ne puis comprendre comment vous avez pu vous arrêter aux rapports d'une bande de coquins qui n'ont l'esprit tendus que pour parvenir à leur but, qui est celui de voler ou de me tromper. Ces Ecrivains, leurs Capitaines, au désespoir de la découverte que l'on fait de leur connivence avec le plus grand fripon, ne savent comment faire pour se venger; ils croient en avoir trouvé le moyen en voulant y fourrer votre nom, & qu'on leur a fait des questions qui tendoient à cela. Comme il me paroît que vous avez pris la chose sérieusement, il convient qu'elle soit éclaircie. C'est pourquoi je vous prie de m'envoyer ceux qui ont tenus ces discours, afin que les confrontant avec celui qu'ils accusent, il soit châtié comme il le mérite; bien entendu qu'ils le seront également, si l'accusation s'avère à faux. Le gueux de Dalmeyde fait jouer tous ces ressorts; mais il aura beau faire, il ne diminuera pas les preuves de plus de soixante mille Roupies de vol dont il est chargé. Cela vous surprendra; mais la chose n'en est pas moins réelle. Je n'ai pas meilleure opinion de d'Hostis: il est Noir & Musulman, cela suffit; mais cette idée ne m'empêchera pas d'aller à la découverte des vols dont il me donnera des indices. Renvoyez-moi donc ces Ecrivains: il faut un exemple; mais si ce qu'ils ont avancé n'est pas plus vrai que les deux jours de jeûnes, ils seront rudement chabouqués. Je reviens encore à vous dire que je suis étonné que vous vous soyez prêté à ces charades; & comment on a osé vous les dire, quand même elles seroient vraies, & pourquoi on vous les a dites. Ne voyez-vous pas tous les jours de quoi sont capables tous ces misérables? Vos lettres ne cessent point de m'entretenir de leurs friponneries.

Il est triste que j'aye été si long-temps à avoir votre réponse: je me serois déterminé plutôt sur le parti à prendre. Moraro m'a écrit sur les difficultés du passage: je les sens comme lui; mais j'en pourrois présenter d'autres de sa part qui sont peut-être les véritables. Mais pour le mettre à bout de ses fineses & concilier en même temps l'idée d'interrompre la communication de Divicotté, voici ce que je propose. Ce seroit de partir d'où vous êtes, en prenant la route de Palliam-Cote, Vorcalpalcom & Carpour: ces endroits sont marqués sur la Carte dont j'ai pris une copie; & que vous avez; d'ordonner à vos Chelingues de remonter la rivière, en gardant

toujours la rive droite jusques à Carpour, où vous passeriez la riviere. Par leur moyen & les Bâteaux que l'on pourroit vous envoyer de Cheringhan pour le temps que vous les demanderiez, ce passage de riviere vous conduit tout d'un coup à Tiratpaly, & vous met en lieu de couper la communication de la mer avec Trichenapaly. J'ai consulté cette route avec les gens de Moraro : ils assurent qu'elle peut se faire, & que c'est la seule façon de concilier mes ordres avec le passage des rivieres. Voyez donc, Monsieur, avec Moraro à prendre cette route : les eaux diminueront pendant celle que vous ferez par terre, & peut-être n'aurez-vous besoin de Bâteaux que pour vos bagages. Il faut, s'il vous plaît, se déterminer ; l'Ennemi a l'avantage d'agir comme il veut. Il faut un peu s'y opposer ; & ce que je propose peut y parvenir facilement, pour peu que l'on s'y prête. La Cavalerie de Moraro doit prendre les devans ; vous pouvez même la trouver passée avant votre arrivée, & c'est ce qui fera au mieux. Cette opération bien menée vous tirera de l'inaction où vous êtes ; mais il faut, autant qu'il sera possible, la tenir secrète, sur-tout pour le lieu du passage. Mettez-vous donc en mouvement ; tirez tous les Blancs que vous pourrez de Chalembroun, & n'y laissez absolument que ceux qui sont hors d'état de marcher ; & quand j'en sçaurai le nombre, ce que je vous prie de me dire sans perte de temps, j'en enverrai d'ici suffisamment pour faire à-peu-près le nombre que vous y avez laissé d'abord. Retirez-en aussi deux Compagnies de Cypayes ; mais il faut que Moraro y laisse cinq cent Chevaux, avec un bon Chef qui suive exactement mes ordres. Ils roderont entre la riviere & Chalembroun jusques à de nouveaux ordres. Il faut écraser l'Ennemi à présent. Puisque l'affaire d'Arcatte a été reculée, elle viendra après. Si Vinqueterao peut remettre jusques à quarante mille Roupies, prenez-les, & donnez-lui votre reçu. Je lui fais écrire en conséquence.

Je réitere mes remerciemens pour vos attentions sur les dépenses. Votre exactitude à ce sujet m'est une sure preuve de votre zèle pour le bien des affaires. Continuez, Monsieur, & embarrassez-vous peu de tout ce que ces coquins peuvent dire, ainsi que les Arrombattés. Vous avez bien fait de les obliger à mettre leurs comptes en Roupies.

Je ne vous ai rien dit du détachement parti pour Trichenapaly, que sur les différentes plaintes que l'on m'en porte encore tous les jours. Il y a à ce sujet une espece d'affectation qui me déplaît.

Je rends à Mr. Verry toute la justice qu'il mérite ; mais je suis mortifié que mes sentimens ne s'accordent point avec les siens pour son retour ici : j'en suis mortifié, mais je n'en changerai pas. Selem-Saeb doit être traité comme les autres Capitaines, & rien au-delà : s'il n'est pas content, il peut s'en revenir ; ce sera un coquin de moins. Point de ménagement, Monsieur, pour tous ces gens-là, qu'autant qu'ils le mériteront. Faites part à Mr. Bresnier du parti que vous allez prendre, afin qu'il agisse de son côté pour les Bâteaux qu'il sera nécessaire de vous envoyer à Carpour. Si les Macouas faisoient quelques difficultés pour les Chelingues, assurez-les qu'on les remboursera, s'ils viennent à les perdre. Je marque à Moraro que vous lui ferez part de tout ce que je vous écris. Je suis, Monsieur, très-sincèrement votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

J'espère que vous ferez tout ce que vous pourrez pour hâter vos marches.

I cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre
 n'avez pas auprès de vous mes premières
 que je vous marquois par ma lettre
 aie d'Abdous Nabibek. Celle que je
 na lettre du quatre, vous aura faite
 voir avoit cette somme. Cet homme est né
 fort secret plus de huit jours qu'ou lui en deman-
 doit. Je ne tout ce que vous me marquez au sujet
 de d'Hottis & qu'il me fait faire. Je le regarde pour ce
 qu'il est, & je ferai possible pour empêcher les vols des autres Cy-
 payes & les siens. Pourquoi avez-vous reçu ce Goulam Mondin? Com-
 je tous ces gens-là? Aussi-tôt son retour, vous deviez m'en donner avis :
 je vous eusse donné ordre de le chasser; ce que je fais à présent. Mais je crois
 aussi que l'on auroit bien fait de chasser en même temps Lambert : s'il
 n'eût pas donné l'exemple, la pièce de Canon n'eût pas été perdue. Vous
 chasserez également tous ceux des Capitaines que vous jugez payer une
 pension à d'Hottis. En vérité Mr. de St. Julien est bien mauvais connois-
 seur en Chevaux, je les ai vu, d'autres également : je vous assure que
 le choix étoit au plus mal. Ce n'est pas d'Hottis qui a fait marquer les
 nouveaux Chevaux, c'est Mr. Ploufquelec : ainsi l'accusation tombe d'elle-
 même. Mirilæb & Ignace Monton ne remettront plus les pi-
 de mon consentement : ces honnêtes gens-là s'y gâteroient. D'a-
 rant renvoyé Goulam Mondin à l'Armée, que moi; c'est Cl-
 vient de me le dire, & je lui en ai lavé la comète. Ainsi jug-
 rité de tout ce que ces coquins vous disent : je ne sçais mêm-
 vous avez le temps de les écouter, & moi celui d'y répondre
 autre chose de plus sérieux, & persuadez-vous une fois pour
 tout ce qui est Noir est fripon, qu'il n'y a que du plus au r-
 Ne croyez pas que ce soit la première faute dans laquel-
 a tombé : je vous le renverrai, mais il ne sera pas moins
 Pourquoi entrez-vous dans toutes ces tracasseries, puisqu'e-
 tant de peine? Je suis même étonné que vous m'en parlie-
 je ne le suis pas moins de cette idée, de vous réduire au su-
 de Capitaine. C'est se réduire à peu, & ce ne font pas me.
 Vous commanderez toujours les Troupes qui sont sous vos o-
 camperez également à part, & c'est pour cela que j'insiste si-
 dont je vous ai parlé hier, afin que les deux Corps ne puissent
 nis, & que vous soyez toujours en état de vous porter où il sera néces-
 faire, & de concert avec Mr. Bressier.
 Votre façon de penser sur celle dont vous voulez que les Espions vous
 servent, est tout-à fait suivant leur goût; car je vous assure qu'ils ont
 les yeux à facettes, ou que plus souvent ils ne voyent rien. Le premier
 Coulis qu'ils rencontrent, & qui leur dit ce qu'il veut, est souvent tout
 ce qu'ils ont vu. Le rapport augmenté peut être bon, quand il n'y a que
 le Chef qui en est informé; mais lorsqu'il est souvent le dernier à le sça-
 voir, ou qu'à la sortie de la tente ils le disent à tout le monde, jugez
 de l'effet que ces augmentations peuvent faire sur l'esprit d'une bande
 de poltrons. L'indiscrétion sur cet article est poussée au-delà de tout ce
 qu'on peut dire; & toutes les représentations que j'ai fait à ce sujet.

été inutiles. La discrétion n'est pas une vertu françoise. Voyez les aveugles & ceux qui ont des descentes à Chalembon. Pour les borgnes, ils peuvent servir, & le tout se réduira à peu. Le dernier d'entre eux ment que l'on vous a envoyé, a été trouvé beau : il me paroît cependant que l'on n'en a fait pas plus de cas que du reste. Je suis surpris de voir s'illir sur le retardement de vos lettres & des miennes : il faut que vous engagier à châtier ceux qui sont si long-temps à venir, tant que le coquir, de Bhrame soit un grand coquin, tant que l'on a reçu hier, il marquoit vous avoir tant que que sous deux jours il devoit vous en venir tant que de grands misérables : je lui fais écrire tant que

Il étoit aisé d'appaiser les cris des Cypayes par tant que l'on avoit déjà reçu ; je trouve leurs cris assez mal en place. Vous payez tant que par l'argent à recevoir Mrs. les Officiers ; l'état en est considérable. Je serai partir demain ou après demain cette somme, qui remplacera celle que vous aurez prise sur les trente-mille Roupies. Vous payerez également les deux Roupies aux Soldats. Vous mettrez au bas de l'état les Sis. Duval & Belard. Au premier vous donnerez cinquante Roupies, & ferez donner à l'autre cinquante coups de canne. Ce drole-là ne doit être qu'à la ration du Soldat. Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble & obéissant serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLIX.

No. 67.

Sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, à neuf heures votre lettre du six. Je vois les nouvelles difficultés que vous m'avez exposées. Je suis pas étonné : il en fait toujours ; mais sont-elles toutes-elles pas leur source dans la mauvaise volonté ou l'ignorance de ceux qui les font ? Il reçoit d'un côté & d'autre ? Je ne comprends pas cela, lorsque vous me marquez qu'il ne permettra pas que l'on envoie des bois des Palliagaris. Pense-t-il que nous en demanderions, si on en avoit envie ? Seriez-vous resté sans réponse ? Il seroit cependant bon quelquefois de lui faire sentir que ses ordres ne sont pas pour nous, & que c'est à lui de suivre les nôtres. Je vous en ai dit dans quelques-unes de mes lettres précédentes que lorsqu'il s'agit de ses affaires avec moi, de lui donner pour toute réponse l'ordre de marcher, & que vous marcherez, & que vous ne ferez rien de ce qu'il vous dit, parce que vous devez être persuadé de ce qu'il avance. Agissez une seule fois de même, & vous verrez qu'il ne vous ennuyera plus par ses mauvais comptes. Vous le pouviez d'autant mieux faire à présent, qu'il n'y avoit aucun ennemi sur votre route. Trop de complaisance pour cet homme, & vous lui persuadez que l'on ne peut se passer de lui. Croiriez-vous que sur la demande qu'il vous a faite de ces vingt-jours qui lui sont dus & des dix d'avance, qu'il a reçu cent dix-huit mille Roupies ? Reste sept mille qui lui seront payées aujourd'hui. Jugez de la solidité de cette demande. Papiapoulé ne lui doit point huit mille Roupies, il ne lui doit pas seulement une seule Roupie. Voici le fait. L'Amaldar de Elleransanour lui fit demander sans mes ordres quelques Cavaliers ; il les donne sans m'en rien communiquer. Cet Amaldar, pendant son séjour que les Cavaliers ont fait dans ses terres, ont reçu de cet Amaldar par huit mille Roupies, que l'on veut avec juste raison retrancher de sa paie, en lui remettant le reçu de ses gens. Cet homme ne fait point

de difficulté de recevoir les reçus de ses Chefs, qui ont été par mes ordres, en différens endroits; & aujourd'hui qu'il a envoyé ceux-là sans mes ordres, il ne veut pas allouer ce qu'ils ont reçu. Vous devez sentir toute l'injustice de ce procédé, qu'il fonde sur ce qu'il a envoyé ses Cavaliers à Elleransanour sans mes ordres: en quoi il est d'autant plus coupable, qu'il ne peut faire marcher ses gens que par mes ordres; & qu'en lui passant cet article, il trouveroit le moyen de faire payer doublement ses Troupes. Je crois que vous sentez le ridicule de cette prétention, & qu'elle n'est nullement fondée. Sa demande tombe d'elle-même, & cet article lui sera passé en déduction de ce qu'on lui doit. S'il vous avoit donné l'explication de cet article, vous vous seriez donné de garde de me l'écrire; vous en eussiez senti tout le faux.

Quant aux Chevaux tués à Trichenapaly, je refuserai toujours d'en faire le payement, jusques à ce que cet état me loit certifié pour le nombre, par ceux qui commandent nos Troupes. Avec un homme qui me fait des difficultés sur tout, je ne puis trop prendre des précautions. Ainsi qu'il m'apporte la signature de nos Commandans pour le nombre; car pour la valeur je lui laisse à sa discrétion. Jugez de ma bêtise, je les rembourserai.

Je ne retiens ici Mondamia que pour ses comptes, qu'il n'est pas possible d'avoir. Lorsqu'il les aura finis, je verrai s'il convient de lui rendre Chalembro. En attendant Moraro peut garder de ses gens pour voir ce qui s'y passe, & recevoir la moitié du partage, s'il a lieu. Il est défendu d'en sortir une paille, & il le sçait bien. Je sçais mieux tenir mes engagemens que lui. Il est singulier que cet homme m'écrive lettres sur lettres pour me marquer sa peine d'être desœuvré, & que lorsqu'il est question de marcher, il choisisse ce temps pour former des difficultés sans fondement. Je lui écris la même raison que je vous donne, & dorénavant vous ne lui donnerez d'autre réponse à tout ce qu'il vous dira, que vous avez ordre de marcher, ou de faire telle chose, & que vous ferez ce qui vous est ordonné. Mais il faut agir en conséquence, & non s'en tenir aux paroles. Vous trouvez ses discours laconiques: pour moi je les regarde comme venant d'un coquin. Je crains que vous ne veillez pas assez sur les diverses correspondances qu'il peut avoir. Quant à la route, il peut être que celle que je vous ai indiquée, ait des difficultés: je ne les connois pas bien; mais il y a des occasions où l'on doit travailler à les lever. Si vous les jugez insurmontables, sur le rapport seul de Moraro, il faudra dorénavant en passer par tout ce qu'il voudra. Je crois que si au reçu de ma lettre vous avez envoyé des gens à vous pour les visiter, que vous eussiez été plus assuré; leur rapport vous sût parvenu avant la réponse de la présente. Mais comme toutes ces allées & venues de mes lettres ne servent qu'à allonger le temps, & que l'on ne me présente que ce que dit Moraro & les gens qui se donneront bien de garde de parler autrement que leur Maître, vous prendrez sur la route tel parti qu'il vous plaira. Je souhaite seulement que l'on pût tomber, en prenant le détour que je suppose que l'on va prendre, dans l'endroit que j'ai indiqué pour le passage du Coleram, que vous trouveriez bien diminué par la longue route que vous allez faire. Mais il sera bon d'envoyer vos gens pour reconnoître ce passage, & éviter, s'il est possible, le passage à l'Ouest de Cheringham, qui n'est imaginé par Moraro que pour laisser à l'Ennemi toute liberté de faire les mouvemens rétrogrades qu'il voudra, & pour ne point ravager le pays du Tanjaour, dont ce Moraro a

reçu une assurance considérable pour allonger le temps, & enfin pour que les affaires ne se terminent pas aussi-tôt : seul point de vue qui fait agir ce misérable. Vous voyez, dites-vous, avec peine ces retardemens, mais vous ne me dites rien de ce qui pourroit les abrégés. Vous êtes le maître, Monsieur, de décider de la route; mais partez, & laissez Moraro avec toutes ses idées d'avarice.

Vinqueterao marque vous avoir donné jusques à Dimanche dernier vingt mille Roupies, que deux jours après il devoit vous en donner dix mille, & peu de jours ensuite autres dix mille : ainsi vous serez bien, quand tout vous sera remis. Je ferai partir ce soir l'argent des Officiers. Je suis, Monsieur, très-sincèrement votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

Vous ferez bien en partant de publier hautement que vous allez à Arras. Faites toujours remonter les Chelingsues où je vous l'ai indiqué. Ne manquez pas d'écrire en chiffres à Mr. Biesnier la route que vous allez prendre; recevez ses avis, & agissez de concert. Je vous laisse les maîtres tous les deux de cette opération; mais partez, je vous en prie, & portez toute la diligence dans la route. J'écris la même chose à Mr. Biesnier qu'à vous : agissez tous les deux, & que je ne reçoive de vous deux que les progrès de vos opérations.

No. 68.

CE onze Août mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu ce matin, Monsieur, votre lettre d'hier. Il eût été à souhaiter que vous eussiez pu décamper le même jour; c'eût été un jour de gagné. Je vois que vous êtes déterminé à aller à Valagonde pour passer la rivière à Cheringham; si cependant il étoit possible de la passer plus à l'Est de cet endroit de trois ou quatre lieues, votre opération seroit meilleure. Au reste je vous ai laissé toute liberté à ce sujet. Mais je vous prie de ne point vous amuser aux mauvaises humeurs de Moraro, & s'il faut aller dans le pays du Tanjaour, vous irez; & s'il ne veut pas vous y suivre, je ne suis plus tenu à rien à son égard. S'il veut rester à Valagonde, vous l'y laisserez, & je me trouverai dans le même cas envers lui. Tous ces ménagemens le perdent; faites-y, s'il vous plaît, attention. L'empressement de Moraro, de sa Cavalerie & de ses Pendaris de passer dans le Tanjaour, s'est bientôt évanoui: il me paroît que cet homme a trouvé le talent de vous tromper tant qu'il veut. Quelle diable de guerre voulez-vous que le Tanjaour ait avec Moraro? Connoissez-vous la situation des terres de ce dernier? Non, Monsieur, ce n'est pas là la raison, qui ne peut-être; mais quelques promesses dont je vous prie de lui dire que je ne suis point dupe: on pour mieux faire, je vous prie de vous en tenir à ce que je vous ai marqué à son égard; conduite que je vous prie d'observer par la suite. Je pense qu'avant que d'arriver à Valagonde, on peut passer à l'Est de Cheringham, c'est ce dont vous pouvez vous informer. Les avis de Mr. Biesnier pourront également vous servir. Je ne sçais si vous ne vous appercevez pas que tout ce que vous me marquez de Moraro, le dépoint comme un coquin & un traître qui auroit intelligence avec l'ennemi. Examinez de près sa conduite, & défiez-vous en. Je ne dois rien à cet homme. Ainsi, je vous le répète encore, laissez-le par-tout où il voudra rester. Je vous prie d'y faire attention. Je ne sçais ce que vous entendez par les pluies, elles ne viennent qu'en Novembre; il y a encore loin. Ainsi ayez pour

agréable de faire diligence par quelque route que vous prenez. Le sept l'ennemi étoit en fuite ; on le poursuivoit vivement. Ainsi, Monsieur, soyez alerte sur les avis que vous allez recevoir de Mr. Bresnier, afin de vous transporter où il sera nécessaire. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLÉIX.

No. 69.

A P. le Août mil sept cinquante-trois. Je suis arrivé, m. à Pondichery il y a quatre jours, où je comptois trouver tomber sur moi ; mais la justice de ma cause m'a enfin promis encore la même bonne volonté. Mais, cher Ami, his que c'est acheter une bienveillance par bien des amert. Quelque tenté d'y renoncer, & d'abandonner tout pour aller en Europe jouir du fruit de mes travaux, & chercher dans une vie tranquille & agréable des douceurs que l'on ne doit pas espérer de trouver dans ces Colonies, où la conduite la plus réglée & la plus réfléchie est sujette à être interprétée du mauvais côté. Mon innocence est connue. L'on convient que j'ai suivi des ordres précis ; cependant on veut que je paroisse coupable. Quelle route, mon cher Maïssin, pour couvrir une conduite peu réfléchie, & quel risque un Commandant ne court pas étant à la tête des affaires ? On ne rend justice à ses mandats qu'autant qu'elles sont heureuses. Les ordres les plus concis ne tiennent pas à l'abri de la disgrâce. Autant vous en prend à l'égard de mon cher Camarade. Prenez exemple sur moi, & méhez-vous de suivre les ordres de votre expédition. Soyez toujours en règle, & ne craignez rien à personne. Il semble qu'avec des qualités si belles & si utiles, devriez être exempt d'ennemis ; mais vous n'êtes pas jaloux. Je vous le dis avec plaisir, mon cher Maïssin, que l'on ne craint pas de vous porter. Je vous en avertirai. Jusqu'à présent, je n'ai paru être bien satisfait de votre gestion. Je ne me suis reçu ma dernière lettre du Camp de Tichenapaly, où M. D. m'avoit donné, & dont je vous envoie une copie des ordres que M. D. m'avoit donné, & dont je vous envoie une copie de mon retour. Adieu, cher Maïssin, donnez-moi de vos nouvelles par le même Pion que je vous envoie. Instruisez-moi de vos succès & de vos opérations, & me croyez pour la vie, avec une sincérité la plus sincère, votre véritable Ami. *signé*, ASTRUC.

Mille amitiés à Mr. votre frere, Verry & à tous vos Messieurs.

No. 70.

LE quinze Août mil sept cent cinquante-trois. Monsieur, je viens de recevoir une lettre de Mr. Duplex qui me marque que vous prenez votre route pour Valagonde. Je me réfère à mes précédentes : la diligence est nécessaire ; car l'ennemi se provisionne, & n'étant pas secondé de notre Cavalerie, je ne peux m'y opposer. Je vous prie d'offrir mes civilités à nos Messieurs. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur. *signé*, BRESNIER.

65.
No. 71.

AU Camp le dix-sept Août mil sept cent cinquante-trois. Je profite de l'occasion de deux Couriers arrivés de Chalembon pour vous donner de mes nouvelles ; peut-être vous rencontreront-ils en route. Je vous prie de ne point m'écrire en chiffres, parce que le vôtre & le mien ne sont nullement conformes. Les chemins sont libres, vous pouvez en sûreté me donner de vos nouvelles selon l'usage. Je vous attends avec impatience. Avancez le plus que vous pourrez ; le bien du service le demande, & nous aurons le plaisir de vous embrasser. Je suis avec la plus parfaite considération, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur. *Signé,*

RESNIER.

L'Ennemi est toujours dans la même position, c'est-à-dire, comme je vous l'ai déjà mandé, à une bonne demi-lieue de nous. Il a fait amener à son Camp deux pièces de Canon, une de dix-huit & une de douze, avec lesquelles il nous a salué hier, sans que leurs Boulets ayent pu parvenir jusques à notre Camp ; mais ce matin ils y sont parfaitement arrivés, ils n'ont cependant blessés qui que ce soit.

No. 72.

Août mil sept cent cinquante trois. Je reçois, Monsieur, le dix-sept du quinze. Le détachement de Chalembon a dû vous en sçavez qu'il en est parti un autre de cent deux hommes ; eu raison d'être chagrin de l'entrée de partie du convoi. Qui l'eût cru ! vous sçavez de quoi il est question à présent ; mais vous ne m'en dites rien : cependant vous devez beaucoup en moi. Moraro est parti.

Mr. Scot étoit à Goudelour ; je suis en relation avec lui, & j'en ai été rené avec lui de Troupes. C'est une charade. Il est venu à Suilès pour servir de recrue aux Compagnies. Partie de Suilès & l'autre à Madrass. Mr. Scot passe à Bengale pour y aller à la Place : il est sur le pied d'Ingénieur, & rien au-delà. Voici de lui.

Les Arambattés sont des misérables, & l'on aura soin d'examiner cet article du détachement. Ce n'est plus Mr. de Larche que cela regarde, c'est moi. La dépense d'un coup de raque de plus pendant la marche n'est rien, pourvu qu'il serve à la célérité.

Vinqueterao marque qu'il parloit le quinze pour vous porter dix mille Roupies ; mais pour vous mettre encore plus au large, je vous envoie deux mille Pagodes d'or. Moraro a écrit à Nandy Raja qu'il parloit pour aller à Tichenapaly, & qu'il étoit content qu'il le rendoit content. Vous sentez ce que cela veut dire, ainsi vous allez être au fait du retardement de ce Maratte. Ils ne me regarderont plus, & on ne les devra qu'à l'avance la plus marquée. Cet homme veut tirer de deux endroits faites-lui connaître que vous sçavez ses manœuvres. Marchez, Monsieur, & le laissez-là : il vous suivra. Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé,* LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 73.

CE dix-huit Août mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du seize, qui me fait part de ce que vous a écrit le Sr. Brefnier. Je ne comprends pas trop ce qu'il veut dire à la fin de sa lettre; mais je m'aperçois qu'il a besoin d'être encouragé; il ne tenoit qu'à lui de ruiner le convoi. Vous l'apprendrez, si vous ne le sçavez déjà. Je vous ai écrit hier au sujet de votre marche. Tachez de faire en sorte d'arriver sur les bords du Coleram avec tout ce qui est nécessaire pour étriller l'Ennemi. Celui-ci ne craint point les marches, il en fait tant qu'on veut. Votre Troupe avoit bien eu le temps de se reposer; & certainement les marches jusques à présent ne sont point forcées, puisque parti le douze vous n'êtes le seize qu'à Outtadaré. Mais il n'est pas d'usage de me donner aucune consolation. Moraro est satisfait, sa dernière lettre m'en est une preuve; je le contente en tout. Que voulez-vous de plus? Il est inutile que je vous répète les ordres que je vous ai donné à son sujet. A quoi feroit tant de répétition? Si ses mauvaises humeurs le prennent si souvent & mal à propos, que puis-je y faire? Mettez vos talens en œuvre pour lui faire sentir le faux de ses démarches. Je ne lui dois rien; c'est sur quoi vous pouvez tabler & marcher toujours en avant. Je ne ferai point de réflexion sur votre nombre auprès de l'Ennemi; il trouve bien le moyen de se passer de Moraro. Je suis, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLÉIX.

Vous pouvez permettre au sieur Perinnet de revenir ici.

No. 74.

CE vingt-deux Août mil sept cent cinquante-trois, après midi. Je réponds, Monsieur, à vos lettres des dix-huit & dix-neuf du courant. Les mauvais chemins causent de la fatigue aux Troupes, dont je suis bien mortifié; mais il est nécessaire que vous avanciez. Nos gens n'ont pas pris la fuite, c'est à-dire, la Troupe, mais on la lui a fait prendre, cependant sans désordre, & vous sentez bien que l'on ne m'en dira pas la vraie raison. Je la sçais & vous l'apprendrez. L'argent est parti de Chalembron, & vous aurez reçu les deux mille Pagodes que j'ai envoyées d'ici. Je vous prie de ne point faire de réflexions sur l'offre qui vous sera faite du commandement: si l'on ne vous la fait pas, j'en donnerai l'ordre, si l'on n'a pas voulu comprendre ce que j'ai marqué à ce sujet. Quand on a mal fait, on craint de le dire. Ainsi ne soyez pas surpris du silence du sieur Brefnier à votre égard & au mien. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLÉIX.

No. 75.

AU Camp le dix-huit Août mil sept cent cinquante-trois, à six heures du soir. Monsieur, Je viens de recevoir votre lettre du seize. Il faut que les miennes aient été interceptées; je n'ai pas manqué un jour à vous écrire, & même quelquefois deux par jour. Vous pouvez prendre la route de Summiavarom pour passer le Coleram vis-à-vis la Pagode de Cheringham. Je voudrois que vous prissiez le parti de prendre les devans avec ce que vous avez de bons marcheurs & la Cavalerie, vous

laisseriez vos chariots sous une bonne escorte. Vous aurez de la peine de venir de Summiavarom sur les bords du Coleram. Vous profiteriez de cet intervalle pour faire passer le Corps de Troupes que vous aurez avec vous. Il y aurois chalongs qui vous attendent de plusieurs fortes. Je pense que le bien du service demande que vous preniez le parti que je vous propose. J'attends le plaisir de vous voir avec empressement. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur,
Signé, BRESNIER.

Si le Courier fait diligence, je vous prie de lui faire donner cinq Roupies; sinon le Chacouque.

No. 76.

Le vingt-un Août, à deux heures après midi. Monsieur, aussi-tôt la présente reçue, si vous ne me secourez pas ce soir ou cette nuit, je suis en danger d'être pris. Je reçois un billet de Mr. de St. Aular de la part de Mr. Biesnier, qui me marque que la communication de son Armée vient d'être coupée entre Cheringham; que j'ai à prendre garde à moi, & à vous donner avis de ma situation & de celle de l'Armée. Je ne sçais ce que tout cela deviendra; mais à vue de pays il n'y a rien de bon à espérer. Ceci est sérieux, faites diligence, & sur-tout que votre Cavalerie puisse passer le Coleram cette nuit. J'attends donc tout secours de vous avec les plus insomnies. Je crains sur-tout pour mes Bâteaux
Signé, LEGRIS.

No. 77.

Le vingt-quatre Août mil sept cent cinquante-trois. Je réponds, Monsieur, à votre lettre du vingt-un. Par celle que j'ai reçu de Mr. Biesnier, il est disposé à vous remettre le commandement; ce qui me seroit très-utile; mais vous lui laisserez toujours celui du Corps qu'il a actuellement; d'où cependant vous tirerez, suivant les occurrences, le monde que vous aurez besoin pour la poursuite de l'Ennemi, comme je vous l'ai marqué hier. Je vois avec plaisir que cet Officier veut apprendre sous les ordres; il a raison, & je l'en félicite. Il n'est pas dans l'intention de retourner à Trichenapaly après la séparation, si elle a lieu; & comme le Raja me redemande le sieur Astruc, il part pour reprendre ce commandement. Après votre départ Mr. Biesnier vous suivra avec le commandement de partie de Troupes que vous tirerez du nombre qu'il a actuellement. Voilà l'arrangement qui paroît convenir à bien des gens. L'on dit que l'Ennemi a décampé; mais il me paroît que l'on ne sçait pas trop ses intentions. Vous en serez plutôt informé que moi. Il n'est pas lent à prendre son parti; mais aussi j'espère que vous rendrez ses ruses inutiles. Il est certain que s'il étoit resté dans un Camp, qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que de le mettre entre deux feux. Mr. Biesnier ne paroissoit pas de ce sentiment. Vous auez appris que les Cheliques sont arrêtées à Aurcalpatnam. J'ai écrit à ce Chef pour les faire relâcher, agisse de votre côté. Moraro n'a pas laissé à Chalembron les Cavaliers Mattes que je lui avois demandé. Mr. Dzierzakowsky a pris sous son bonnet que Vinqueterao avoit reçu contrordre pour les dix mille Roupies. Il auroit dû plutôt vous écrire que cet Amaldar n'est qu'un coquin, puisqu'il ne lui a remis qu'hier ces dix milles Roupies qu'il a fait partir sur le champ. J'ai reçu les comptes de Mr. Verry. Moraro ou plutôt ses gens ont

reçu p
lui ser
content
Je sou
de tout
sincère
signé,

cent mille Roupies; les vingt-cinq autres mille
ment. Ainsi il est servi à souhait, & son avidité
a fait Mrs. les Officiers de leur bonne volonté.
J'aurai lieu
tandis que vous les commanderez. Je suis bien
votre très-humble & très-obéissant Serviteur,
DU PLEIX.

No. 78.

Cent cinquante-trois, à midi. Je reçois pres-
sentement vos lettres du vingt-un à dix heures
après minuit. Je suis bien persuadé
de votre diligence; les mauvais chemins
ont retardé que l'avis du sieur Legris vous
soit parvenu. Je me suis efforcé de vous faire avancer un peu plus vite;
mais vous aurez trouvé que cette communication n'a pas été coupée.
Il est vrai que l'Ennemi fait tout ce qu'il veut, sans qu'il trouve le moindre
empêchement, ni que l'on puisse empêcher ses desseins. Votre présence, Mon-
sieur, va changer toutes nos affaires. Toute ma confiance est en vous;
vous seul pouvez réparer notre honneur. Ainsi agissez en conséquence. Deux
points exigent votre attention: la poursuite de l'Ennemi dans quelque
endroit qu'il aille, & le blocus de la Place. On envoie les fabres, les
bayonnettes & les selles; les premiers vont partir. Renvoyez-moi Mr.
votre frere, le bon homme Dagoult, pour les faire passer où vous
sçavez sans en rien dire. Toutes mes espérances sont en vous, Monsieur,
la gloire du Roi, celle de la Nation. Puis-je mieux les placer? Chacun
se rejette la pierre sur toutes les mauvaises manœuvres que l'on a fait.
Dieu sçait qui a raison; mais je sçais que l'on ne peut plus mal opérer.
Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Servi-
teur, signé, LE MARQUIS DU PLEIX.

N'épargnez du tout point le Tanjaour; ce coquin est cause de tout.
Vous permettrez au sieur de St. Aular de s'en revenir.

No. 79.

A Pondichery ce vingt-sept Août mil sept cent cinquante-trois. Mon-
sieur, je vous prie de ne pas interpréter au désavantage de mes
sentimens le délai de ma réponse. J'ai été sensible, comme je le devois,
à tout ce que votre lettre a d'obligeant, & vous verrez que je ne suis
pas en reste de ce côté-là, si je pouvois vous témoigner l'estime singu-
lière que je fais de vous, Monsieur, & de vos talens. Mr. Dupleix rend
justice à ceux-ci par la confiance qu'il y met, & qui n'a rien d'équivo-
que. Son procédé en dit plus là-dessus que tout ce que je pourrois vous
marquer, & s'accorde parfaitement avec mes desirs. Pour les conseils
que vous avez la bonté de me demander, trouvez bon que je vous dise
que je les crois très-mal employés, si j'étois en état d'en donner dans ce
qui regarde votre métier. Que ce compliment ne vous scandalise point;
c'est que je pense, Monsieur, que personne n'a moins besoin de conseils
que vous: le seul que je vous donnerois, s'il étoit nécessaire, ce seroit
de déployer pour la gloire & l'intérêt de la Nation, dans la situation
présente des affaires, tout ce que vous avez d'activité, d'expérience &

70

nouvelles sur le parti qu'il aura pris. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, signé, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 81.

A Pondichery le trente Août mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt six. Je suis surpris que vous n'ayez pas accepté le commandement de l'Armée; je vous en avois prévenu par ma lettre du seize, & je vous disois de regarder ce que je vous marquois à ce sujet comme un ordre. Pourquoi donc ces difficultés; je vous le répète encore, de prendre le commandement de toute l'Armée, de la faire manœuvrer, comme vous le jugerez le plus à propos, par les opérations dont vous êtes déjà parfaitement instruit. Un plus long retardement pourroit faire tort à nos affaires. Mr. Brefsnier restera, ou s'en reviendra; mais je ne lui mets point de condition pour son séjour, que celle que sa bonne volonté lui prescrira. Ainsi il est le maître de faire ce qu'il voudra, mais vous seul serez le Commandant. Ce sont-là mes derniers ordres. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur. Je donne ordre à Mr. Brefsnier de vous remettre tous les papiers, chiffres & autres pièces relatives aux affaires. Signé, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 82.

Copie de la Réponse de Mr. Duplex à Mr. Brefsnier du trente Août mil sept cent cinquante-trois; au soir.

Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-huit, N^o. 70. Ma lettre d'hier qui arrivera demain, fera cesser toutes les difficultés que Mr. de Maiffin fait pour prendre le commandement; mais je ne vous dirai point de revenir, parce que je pense qu'il peut vous être utile pour la suite de rester quelque temps avec cet Officier. Je crois que la position de l'Ennemi ne pouvoit être que fâcheuse pour lui: s'il avoit pris le parti de se mettre entre vous & le Cavery, y auroit-il pu tenir?

Quelles forces voulez-vous que j'envoie de plus? Daignez jeter un coup d'œil sur tout ce qui vous environne. Si cela n'est pas suffisant pour réduire l'Ennemi, il faut avouer que le François ne mérite plus de se mettre en campagne. Il seroit bien mortifiant que l'Ennemi fût informé de cette façon de penser. Tandis que l'Armée ne fera qu'un corps, l'Ennemi pourra, en traversant la Ville, passer les deux rivières, quand elles seront basses; mais lorsqu'elle sera partagée en deux corps, l'un au Sud-Est & l'autre au Sud-Ouest, je défie à l'Ennemi de tenter impunément ce passage. Il est de plus aisé de le lui disputer, si on ne veut pas faire ce partage, en laissant à Cheringham un petit corps avec de la Cavalerie Maratte, qui bien placée avec quelques pièces d'Artillerie arrêtera les tentatives de l'Ennemi, & donnera le temps à une partie de l'Armée de marcher à sa poursuite. Je crois qu'avec un peu de précaution on peut se garantir de cette idée que l'on peut prêter à l'Ennemi. Je suis, &c.

No. 83.

CE trente-un Août mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-six. Je vous remercie du compte que vous me rendez jusques à ce jour; mais je voudrois que vous eussiez accepté le commandement, tel que vous l'avoit offert Mr. Bressnier, jusques à de nouveaux ordres de ma part. Ils sont partis, & tout sera dans l'arrangement que vous desirez. Vous me dites bien avoir reçu les lettres d'avis, des munitions envoyées sur des Chelngues; mais vous ne me dites pas si Moraro a envoyé les Chevaux que je lui demandois pour les escorter. La lettre de change n'est point de dix mille Roupies, mais de cent mille Roupies dont Mr. Bressnier doit vous rendre compte: elle étoit payable par le Commandant, & j'avois pensé que ce seroit vous qui la recevriez. On fera partir des chemises, des calçons. J'ai donné ordre que la Compagnie qui est à Calcourchy, fût payée. Je vous envoie une réponse à une lettre de Mr. Bressnier: je continuerai de même jusques à ce qu'il ait cessé de m'écrire. Toutes ces écritures m'accablent; on va envoyer de la bougie. Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 84.

CE trente-un Août mil sept cent cinquante-trois. Je ne reçois point de vos lettres, Monsieur, & celles de Mr. Bressnier me font voir que vous voulez des ordres d'ici. Toutes mes lettres vous doivent dire que vous prissiez le commandement, & c'est à vous à qui mes ordres sont adressés depuis que j'ai jugé que vous pouviez avoir joint. Je ne m'étendrai pas davantage à ce sujet, & je vous envoie copie de ma dernière à Mr. Bressnier, afin que vous voyez de quoi il est question. Mettez l'ordre, Monsieur, je vous en prie, où il en manque, & faites si bien que l'Enemi ne puisse plus profiter d'un nombre de fautes. Toute ma confiance est en vous. Vous aurez eu un avis du Polonois que vous pouvez réduire à quelque chose de moins. Il seroit aisé de dérouter ce petit renfort. Moraro ne sait de quels termes s'exprimer à votre égard: je lui fais bon gré de vous rendre toute la justice que vous méritez. Consultez-le, Monsieur, dans les opérations; il paroît de la meilleure volonté du monde, & il est au fait du pays. Dites-lui ce que je vous marque. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

Le Polonois a donné ordre aux Chelngues qui portent les Canons, d'entrer en rivière & de remonter jusques à Cheringham; il donne une escorte. Il seroit bon d'envoyer quelques Cavaliers sur la rive gauche en descendant du Coleram.

No. 85.

CE deux Septembre mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu hier au soir, Monsieur, votre lettre du vingt-huit. Je vous ai déjà marqué que les dix mille Roupies étoient parties. Je vous ai réitéré mes ordres pour prendre le commandement de toute l'Armée; je n'y puis rien changer. Vous pouvez, si vous le souhaitez, choisir l'arrangement de ma lettre du vingt-quatre, le même que Mr. Bressnier vous avoit proposé à

vous arrivée, & que vous n'avez pas accepté; ce qui a occasionné, à la priere même de Mr. Bresnier, ma lettre du trente qui vous remet le commandement sans aucun autre arrangement, & purement & simplement. Je rends justice à Mr. Bresnier, & ce n'est du tout point lui faire tort que de penser qu'il n'a pas encore une certaine expérience: je voudrois bien qu'en restant sous vos ordres, il se mit dans le cas de l'acquérir. C'est toute ma réponse que vous aurez à ce sujet. Je ne puis me prêter au restant de vos raisons; & quand je puis mieux faire, je serois blâmable de ne l'avoir pas fait. Vous entendez au mieux ce que cela veut dire auprès des Ministres. Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

No. 86.

C E trois Septembre mil sept-cent cinquante-trois. Moraro m'ayant communiqué quelques projets avec le Roi de Tanjaour, je lui ai marqué qu'il pouvoit agir; mais comme il craint que sa correspondance pourroit vous inquiéter, je vous écris la présente pour vous en donner avis, afin que vous sçachiez de quoi il est question. Ce sera lui-même qui vous remettra la présente, & vous communiquera en même temps de quoi il est question. Sur quoi, Monsieur, je vous prie de garder le plus grand secret, & de l'exiger de même de ceux dont vous vous servirez pour l'interprétation. Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

Il est bon que pendant la négociation les courtes des Marattes ne cessent point sur les terres du Tanjaour: si on les discontinue, le gueux de Tanjaour en fera plus insolent. Ainsi ne laissez pas ce pays en repos jusques à ce qu'il n'ait conclu d'une façon ou d'autre.

No. 87.

C E quatre Septembre mil sept-cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur vos lettres des trente & trente-un. J'ai eu avis de quelques-uns de nos désekteurs qui ont paru aux environs de Gengy, mais je n'en ai pu entendu parler; le nombre en est un peu fort. Je suis charmé que les dix mille Roupies de Chalembron vous soient parvenues. Je ne puis rien changer à ce que j'ai déterminé pour le commandement: vous le prendrez, s'il vous plaît, & je vous prie qu'il n'en soit plus parlé. Moraro qui ne cesse de chanter vos louanges avec raison, paroît de la meilleure volonté: je souhaite qu'il continue. Je vous remercie du détail que vous me faites sur le convoi qu'ils ont dérouté. Ce prélude doit faire impression sur l'Ennemi. Si son idée est de rester sous les murs de la Place il aura bientôt consommé les vivres; mais n'auroit il pas aussi l'idée, lo que l'on s'y attendoit le moins, de traverser la Ville pour sortir par Porte du Nord, passer les deux rivières, quand elles seront basses? tous cas vous serez bientôt averti de ce mouvement, & je me repose entièrement sur vous. Je suis bien persuadé que vous profiterez de toutes occasions de lui nuire. Trichenapaly a été notre honte. Sous vos ordres réparation s'y rétablira, Dieu le veuille.

Soyez tranquille sur le sort de Mr. votre frere. Ecrivez un petit mot Bussy. Je sçais que Nandy Raja vous a bien reçu; il a raison, & eusse bien fait autant que lui. Moraro éguillonnera sa Cavallerie;

traite ordinairement assez cavalièrement. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

No. 88.

A Pondichery ce neuf Septembre mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du cinq du courant qui m'accuse la réception des miennes des trente & trente-un. La première auroit dû vous parvenir long-temps avant la dernière, même le premier du courant, par un Chameau que j'avois expédié en toute diligence & dont je n'ai pas entendu parler depuis, & ne sçais ce qu'il est devenu. Ce retardement en aura pu apporter dans vos arrangemens. Enfin vous êtes chargé du commandement, & j'ai lieu d'espérer que tout ira bien à présent, & que vous rétablirez l'ordre où il manquoit. J'ai toute confiance en vous, & j'attends de vos nouvelles avec un peu d'impatience sur ce qui se sera passé depuis votre dernière. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

No. 89.

CE neuf Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je ne reçois qu'à présent, Monsieur, votre lettre du trois. Le Chamelier qui l'a portée a reçu cent coups de chabouk. Ce que je trouve encore de plus singulier dans la prise d'Erebiston, c'est qu'il y a quinze jours que l'ennemi s'en étoit emparé, c'est que je ne sçavois il y a bien du temps, & que Mr. Bresnier ne l'a sçu que le trois. Jugez comme le service se faisoit. Je suis bien assuré que vous serez mieux informé de ce qui se passe dans vos environs.

Mr. Dzierzakousky m'a marqué le départ du détachement Anglois, & le faisoit de deux cent hommes; à vous il le fait de deux cent cinquante, & Mr. Barthelemi me marque quatre vingt. Lequel croire? Au reste ce monde est celui qui a été débarqué d'un Vaisseau pendant que vous avez été sur le bord du Coleram. Je souhaite que vous ayez été en état d'intercepter ce détachement; mais j'ai lieu de croire que la canonade du cinq n'ait été que pour vous amuser, pendant que ce détachement se sera avancé; vous le devez sçavoir mieux que moi. Un Capitaine Anglois dégoûté du service est ici depuis avant hier: il réduit les Troupes à Trichenapaly en Blancs à peu, & beaucoup de dégoût. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

L'on me fait entendre que Morato ne se prête point comme il faut aux opérations.

L'on demande de la bougie, & il n'y en a plus dans les Magasins; cependant j'en ai fait partir cinquante livres: on doit la ménager. Je suis bien-aise de vous faire remarquer que depuis le trente-un Août de l'année dernière il en a été consommé neuf cent cinquante-deux livres: il n'est pas possible que le service de l'Artillerie en ait pu consommer autant.

No. 90.

CE dix Septembre mil sept cent cinquante-trois, huit heures du soir. Votre dernière lettre, Monsieur, est du . . . & nous sommes aujourd'hui au dix. Sans doute que les opérations vous occupent. Je puis

cependant vous assurer que je suis tranquille depuis que vous avez le commandement. Quelques lettres du six de quelques particuliers annoncent une action générale pour le lendemain ; je souhaite qu'elle ait été heureuse, si elle a eu lieu. Le temps que l'on a donné à l'Ennemi de se reconnoître, & bien des difficultés que l'on dit que Moraro fait, lorsqu'il est question d'agir, me font craindre que l'Ennemi n'ait eu le temps de se retrancher & de se fortifier sur les deux montagnes, & je ne sçais trop que penser de la conduite de Moraro. Vous devriez, Monsieur, l'éclaircir un peu ; cet homme ne répond du tout point à la confiance qu'on lui accorde. Je n'ignore point que sous prétexte de vouloir accommoder le Tanjaour avec nous, il a demandé à ce Prince cent mille Roupies qui lui ont été refusées. Ce refus pourra-t-il faire effet sur lui, & ne sera-t-il jamais rassasié d'argent ? S'il n'a pas voulu passer le Coleram, lorsqu'il le pouvoit, c'est qu'il comptoit par cette manœuvre que le Raja de Tanjaour reconnoitroit ce service. L'avidité de cet homme ne sert qu'à ruiner nos affaires, & vous ne lui faites pas assez connoître que vous en êtes informé. Mr. Bresnier s'est entêté à vouloir que vous eussiez passé à l'Ouest au lieu de l'Est, comme je l'avois cru plus convenable. L'Ennemi en profite, & il ne s'y est transporté que lorsqu'il a vu que toutes nos forces étoient réunies au même point, & qu'il en a vu les desseins. Votre passage à l'Est bien combiné avec la marche du Corps de Mr. Bresnier à l'Erebilfon, vous mettoit dans le cas de vous emparer de la victoire & d'Erebilfon, & de camper entre les deux pendant que le Corps de Mr. Bresnier se seroit emparé du Pain de Sucre & d'une autre montagne dont je ne sçais pas le nom ; ce qui mettoit l'Ennemi dans le cas de n'avoir plus aucunes ressources. Tout le Tanjaour & le Tondaman lui étoient interdits ; mais on a cru mieux penser, & vous en voyez le résultat, puisqu'il l'Ennemi au moyen d'Erebilfon est encore en état de recevoir les renforts qu'on peut lui envoyer de Divicotté. L'on assure que les vivres sont fort chers dans son Camp, que les Coulis l'abandonnent. Dieu veuille que nous ayons une heureuse réussite ; je vous la demande, & je l'espère. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 91.

CE douze Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du sept. Si les pluies vous font du tort, elles en font encore plus à l'Ennemi qui doit être dans la boue jusques aux fangles, étant campé dans des varges ; si elles continuent, il ne pourra pas y tenir. Je vais ordonner de faire partir cent tentes, si elles sont prêtes. Ces pluies sont contre saison, & suivant toutes les apparences nous n'en aurons point dans le temps nécessaire. Je souhaite que vous ayez pu persuader Moraro, & je tiendrai toutes les promesses que vous aurez fait à sa Cavalerie ; mais je crains que cette tentative ne nous ait fait connoître toute la mauvaise volonté de cet homme, qui ne cherche qu'à traîner les choses en longueur. Vous lui remettrez la lettre ci-jointe, dont je vous prie de vous faire expliquer la copie. Vous y verrez ma façon de penser sur sa conduite avec le Roi de Tanjaour, qui ne tend qu'à tirer pour lui quelques Roupies. L'avarice perdra toujours cet homme ; c'est pourquoi il desiroit tant de se rendre à Trichenapaly.

Je suis persuadé que si la Cavalerie de Nandy Raja monroit le moindre

dessein de faire ce que vous souhaitez que fasse celle de Moraro, que celle-ci se piqueroit peut-être d'honneur. Ces gens-là ne connoissent pas tous les avantages que leur procurent les pluies. Profitez, Monsieur, de toutes les occasions. Ces pluies n'auroient-elles pas pu servir à vous emparer d'Erebilton? Ne laissez échapper aucune occasion, je vous en supplie. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 92.

A Pondichery ce treize Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du huit. Je ne sçaurois trop vous expliquer quelle est la conduite de Moraro: vous le dites de la meilleure volonté; mais je crois qu'il ne fait pas ce qu'il pourroit faire sur le pays du Tanaour que l'on ménage trop; sur-tout la Digue qu'il faut rompre absolument, si on veut le faire venir à jubé. J'en écris à Moraro: voici ma lettre & sa copie. Je plains le Soldat, mais je pense que celui de l'Ennemi ne souffre pas moins. Les Marattes, s'ils le veulent, empêcheront, quand ils voudront, les vivres de venir à l'Ennemi: ils n'ont qu'à vouloir, & si vous êtes maître d'Erebilton, il ne pourroit tenir là où il est, & je vous assure qu'il n'a pas dans la Place une si grande provision qu'on veut bien se l'imaginer, & s'il s'entête de rester là où il est, il en consumera une grande partie, si vos Marattes le veulent bien; mais s'ils ne veulent que piller les Aldées voisines, & ne pas se pôster au passage des convois, il vaut autant s'en revenir, & lui laisser faire tout ce qu'il voudra. Tachez de faire voir à Moraro que l'on s'appeloit qu'il ne cherche qu'à traîner les affaires en longueur.

Puisque vous avez fait la réunion des deux Corps, il ne faut plus songer à les séparer que lorsque l'on fera la poursuite de l'Ennemi: alors vous en laisserez le commandement à Mr. Astruc qui, entre-vous & moi, ne me paroît pas content du parti que prend le sieur Bresnier de rester. Je marque à celui-ci qu'il peut rester, s'il le veut, comme second Commandant, mais sans Corps détaché. Ainsi vous laisserez les choses comme vous les avez mises au moment que vous avez pris le commandement. Je serois au désespoir que votre incommoité eût des suites assez fâcheuses pour vous obliger à vous retirer. Faites en sorte, Monsieur, par un grand ménagement que vous puissiez bientôt vous rétablir. La crainte où me met cette annonce de votre part, m'engage à faire mes efforts auprès du sieur Astruc qui demande son rappel, sous prétexte d'une retenue pour rester. Persuadez-le aussi de votre côté.

Si le sieur Dzierzakowsky avoit voulu, les canons vous fussent parvenus; mais l'idée de les avoir dans sa Pagode lui a fait faire de fausses démarches dont je ne suis du tout point content, & je ne sçais comment vous faire passer d'autres pièces de canons. Mr. Legris me marque qu'il en a une de seize, pour laquelle il me demande des munitions que je vais lui faire passer, avec une quantité d'autres qu'il m'a demandé, dont la provision n'est point perite. Mr. votre frere s'embarque ce soir.

Je pense qu'il convient que le sieur Bresnier s'en revienne: le passage à l'Ouest qu'il vous a fait prendre, a ruiné toutes nos affaires. J'ouvre sa lettre pour lui dire que c'est le parti qu'il doit prendre.

Je suis très-sincèrement Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 93.

CE quatorze Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du dix. Lorsque les Marattes voudront faire leur devoir, je vous promets que tout ira bien. Vous ne pouvez trop engager Moraro d'agir comme il le faut : la confiance que je lui marque, doit l'engager à bien faire. Le temps s'est mis ici au beau : j'espère que ce sera de même chez vous. Vous n'avez sans doute pas pu profiter de la pluie qu'il a fait depuis minuit jusques à neuf heures du matin pour le coup que vous aviez médité ; l'occasion étoit cependant belle. Ce qui m'inquiète le plus, c'est votre maladie : je ne puis vous dire à quel point elle me chagrine. Mais si vous êtes obligé de vous retirer à Cheringham, vous remettrez jusques à votre retour le commandement de tout à Mr. Astruc. Nandy Raja & Moraro ont raison de l'estimer ; mais au moins, Monsieur, que ce ne soit que quand vous vous trouverez dans la dure nécessité de vous retirer à Cheringham. Récompensez bien les Tendaris qui vous rameneront les Déserteurs & faites-en un exemple ; il est absolument nécessaire. Je souhaite que votre incommodité n'ait point de suite ; j'en apprendrai la nouvelle avec bien de la satisfaction. Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

No. 94.

CE quinze Septembre mil sept cent cinquante-trois. Ce que je craignois, Monsieur, est arrivé. Vous êtes obligé de vous retirer à Cheringham pour vous y rétablir : Dieu veuille que ce soit bientôt, que vous ne soyez pas forcé de venir plus loin. Je vous ai marqué hier mes intentions sur le commandement pour Mr. Astruc pendant votre absence : je n'y change rien, & je vous prie de faire exécuter cet ordre, d'autant mieux que Mr. Bressier ne veut pas de commandement général ; en quoi je l'approuve fort. Quant à Mr. Verry dont je suis bien satisfait, engagez-le de rester jusques à votre rétablissement ; & pour mettre l'ordre dans les dépenses de l'autre Corps, je lui écris en particulier à ce sujet. Faites punir sévèrement les deux Soldats de Nandy Raja qui occasionnent la désertion. Je souhaite que vos batteries fassent bon effet ; mais si Erebiston étoit à nous, & que Moraro se portât de bon cœur à empêcher les vivres, je vous assure que l'Ennemi ne tiendra pas là où il est. Il a comme nous beaucoup de malades, & de la désertion du côté de Negapatam & du Tanjaour. Je vous adresserai toujours les ordres. Faites-vous saigner copieusement ; c'est le vrai moyen d'arrêter le flux de sang. Soyez attentif sur le manger, & soyez persuadé que je ne desire que votre prompt rétablissement. Un fort détachement en Blancs, Cypayes, Marattes, Cavalerie Mayssourienne, & quelques pièces de canons dans le Tanjaour, obligerait l'Ennemi à quelque mouvement, dont on pourroit profiter en le tirant de-là. J'en parle à Mr. Astruc : dites-lui en votre sentiment. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

77
No. 95.

C E dix-sept Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je vous envoie, Monsieur, une lettre pour Moraro avec sa copie, que je vous prie de vous faire expliquer avec précision. Vous y verrez l'impétinente proposition qu'il a fait à Nandy Raja, que celui-ci a rejeté avec indignation. Il est certain, Monsieur, que la conduite de ce Maratte n'est point dans l'ordre, & je ne sçais si vous en êtes bien informé. Je vous prie de l'éclaircir de près, & de lui répéter ce que je lui marque. Je vous prie aussi de ne point vous prêter à de telles insinuations; & si vous voyez que cet homme tergiversé, donnez-m'en avis. Je vous assure qu'il en fera pleinement la dupe, après l'avoir été assez long-temps de lui. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, signé, LE MARQUIS DUPLÉIX.

J'espère que votre retour à l'Armée la tirera de l'inaction où elle est.

No. 96.

C E dix-neuf Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du quinze, & je vois avec plaisir que votre santé se rétablit.

Si l'Ennemi est si bien retranché que l'on ne puisse l'y attaquer, il faut ne rien négliger pour l'y assamer. On y parviendroit sûrement, si l'on s'emparoit de Tchémpaly, si l'on abattoit la Digue, & si les Marattes veulent faire leur devoir dans le Tanjaour. Vous verrez tout ce que je marque à Moraro sur ses prétendues négociations, auxquelles je n'étois content qu'autant que les opérations dans ce pays là iroient leur train; ce qu'il ne fait point; ainsi il agit contre mes ordres, & vous pouvez lui dire. Je vous prie de lui reprocher son peu d'exactitude, & le tort qu'il fait à nos affaires. Mes lettres à lui dont je vous ai envoyé la copie, vous feront voir ma façon de penser. Je vous prie de vous y conformer, & de l'obliger d'agir comme il le doit. Il est fâcheux que les pluies ayent commencé d'aussi bonne heure; il n'y en aura pas, lorsqu'elles seront nécessaires. Vous verrez dans une lettre que je vous ai écrit le douze, ce que je vous marque au sujet de l'argent que doit donner Nandy Raja. La conduite de Moraro a fait faire une démarche à ce premier, qui doit faire voir à Moraro la défiance que sa conduite donne à ce Mayssourien. Je lui marque de rejoindre, & que vous obligerez Moraro d'agir comme il faut. Je vous présente des projets, je souhaite qu'ils vous conviennent. Celui de la destruction de la Digue pourroit faire faire à l'Ennemi un mouvement dont on pourroit profiter.

Je ne veux point d'autre Commandant que vous, & en votre absence Mr. Astruc. Ne dites rien, je vous en prie, du contenu de ma lettre: on a souvent eu la mauvaise habitude de la lire en pleine table; cela ne vous regarde pas, & je ne vous en parle que pour vous faire sentir combien l'on pense & l'on agit mal. Je vous souhaite le plus parfait rétablissement, & je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, signé, LE MARQUIS DUPLÉIX.

M. Valgras retourne demain à l'Armée. Ne pourriez-vous pas la nuit quelques tentatives sur la victoire & l'Armée ennemie? Voyez, sur, s'il est possible de débusquer l'Ennemi. Maître de la victoire, dit forcé de se retirer.

No. 97.

C E vingt-trois Septembre mil sept cent cinquante-trois, J'ai reçu ce matin, Monsieur, votre lettre du dix-huit au soir. Je crois bien que les Cavaliers Marattes montrent de la bonne volonté; mais elle est un peu trop conduite par les idées de leur Maître qui ne veut pas toujours bien faire. Vous n'êtes pas, je crois, à en faire l'épreuve. Si la nouvelle que j'ai apprise est vraie, Erebiton ne doit pas tarder de vous tomber, puisque cette nouvelle dit que la nuit du dix-neuf au vingt l'Ennemi a abandonné son camp pour se mettre au Sud de Trichenapaly. J'attends de vous quelle suite aura eu ce mouvement que l'on attribue à votre Canon, ou à la retraite de Manogy que l'on dit être retourné à Tanjaour. Sans doute que l'ordre que vous avez donné de rompre la Digue, aura occasionné cette retraite. Il y a long-temps que j'ai dit que c'étoit le seul moyen de faire venir à jubé ce coquin. Si Mr. Astruc pendant l'absence de l'Ennemi avoit pris ce parti, Mahamet Alikan n'y eût trouvé aucun secours. Ces sortes d'Alliés méritent d'être traités dans la dernière rigueur jusques à ce qu'ils viennent à jubé. J'attends le sieur Bresnier. Ne ménagez point le Tanjaour; on a été la dupe de tous ceux que l'on a eu mal à propos pour lui. J'ai marqué à Moraro de cesser ses négociations avec ce Prince; dites-lui encore, & qu'il agisse de bonne guerre avec ce misérable dont lui même est un peu dupe. Je serois en vérité bien mortifié que l'air ne vous convînt pas; cependant il n'est pas mauvais. Faites en sorte, je vous en prie, de vous y conserver en santé. Celle du sieur Astruc, après la vôtre, me touche aussi beaucoup. J'attends les deux Soldats de Nandy Raja; il est bon de dépayser ces coquins. J'attends de vos nouvelles sur ce qui se passe. Profitez, Monsieur, de toutes les occasions que l'Ennemi vous présentera. Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLÉIX.

No. 98.

C E vingt-quatre Septembre mil sept cent cinquante-trois. Il ne faut rien faire, Monsieur, sans consulter Moraro. L'on dit qu'il est campé dans le Sud de Trichenapaly, & qu'il n'en veut point sortir. Si nos Troupes l'avoient joint, il n'y auroit que demi-mal; & si, comme l'on dit, il a retombé sur l'Ennemi, lorsqu'il pilloit le camp, il aura fait du ravage. Il faut se concilier avec lui sur-tout, & lui marquer de la confiance. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLÉIX.

No. 99.

A Pondichery ce vingt-quatre Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt qui m'annonce encore la fâcheuse nouvelle de votre retour à Chevingham, qui me paroît que vous voulez passer jusques ici; ce qui est bien fâcheux pour les affaires: ce n'est pas la première peine que j'ai éprouvée, & ce ne sera pas la dernière.

Je rends justice à Mr. Verry, mais je suis obligé de me prêter aux circonstances & aux idées de bien des gens qui veulent que Mr. Astruc le

commande. Si vous êtes véritablement ami de Mr. Verry, vous lui conseillerez de rester; car je suis bien-aïse de vous dire que je ne donnerai que foiblement dans le prétexte de sa maladie.

Nandy Raja a toujours rejeté notre inaction sur la mauvaise volonté de Moraro, & je crois que vous êtes assez de ce sentiment-là. Il en vient de donner encore une marque, lorsqu'il lui a proposé de tomber sur l'Ennemi. Cet homme n'aime point les affaires décisives. Je vous l'ai maintes fois marqué. Je marque à Mr. Altruc de le flatter beaucoup, & d'en faire un Héros, mais de s'en désier. J'avois sçu dès hier le mouvement de l'Ennemi; mais je ne puis comprendre comment il l'a pu faire sans que vous en ayez eu connoissance, & je vous trouve heureux de n'avoir point tombé dans ses pattes; vous en avez couru grand risque. Il me paroît que la Cavalerie de Moraro n'est plus si alerte, à examiner les mouvemens de l'Ennemi, comme elle étoit ci devant. Il me paroît que nos Bivouacs ne savent pas ce que c'est d'aller examiner l'Ennemi, en détachant deux ou trois hommes près le camp. Les Officiers de ces Bivouacs auroient mérité d'être châtiés à leur retour; mais trop de bonté gâtera toujours nos affaires. S'il y a une affaire générale, je suis aussi fâché que vous ne puissiez vous y trouver. Mr. Altruc me marque qu'il s'est emparé de plusieurs montagnes, & qu'il se prépare à attaquer Erebiton. Je souhaite qu'il réussisse, ainsi qu'à la destruction de la Digue que je vous prie de lui recommander encore. Je souhaite fort que la continuation de la maladie ne vous oblige pas à revenir jusques ici. Peut-être que le séjour à Cheringham vous rétablira, & vous y ferez toujours en état de donner de bons conseils & de bons avis. Si vous y aviez resté quelques jours de plus, vous n'auriez pas eu de rechûte. J'ai marqué à Mr. Altruc de faire recevoir le sieur Mazieres Lieutenant de Dragons; c'est un excellent sujet que je cherche à attacher. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, L E M A R Q U I S D U P L E I X.

No. 200.

C E vingt-cinq Septembre mil sept cent cinquante-trois. J'ai reçu, Monsieur, votre lettre d'hier que je juge être du vingt-un. Je ne fais nulle réflexion sur la dernière affaire. Il est fâcheux que Mr. Altruc ait été pris, & que vous ne fussiez pas au Camp. Je ne puis donner d'ordres jusques à ce que je ne sois mieux informé de ce qui reste. L'on dit qu'il y a bien du monde avec Moraro: s'il étoit venu dans l'idée de ce Maratte de tomber la nuit dans le Camp Ennemi, il les eût trouvé yvres & très-endormis par la fatigue de la veille. Il avoit assez de monde pour y réussir, mais il n'y aura pas pensé. J'ai fait partir hier de l'argent, & marqué de se concilier avec Moraro sur le parti à prendre. Celui de quitter Cheringham ne me paroît pas le meilleur. Il faut s'y cantonner, si l'on ne peut faire mieux; mais je vous prie de faire en sorte de ne point abandonner l'Armée. Je fais des vœux pour votre santé. Si vous y êtes obligé, vous laisserez le commandement à Mr. Verry. Il est parti des tentes, des munitions de toute espee & en tout genre: il y en a encore beaucoup à Cheringham. Placé sur cette Ile, on peut faire encore bien du mal à l'Ennemi & au Tanjaour. Je vous prie de marquer toute la fermeté dont vous êtes capable: c'est dans ces occasions où l'homme doit se faire connoître. Mr. Altruc me marque qu'il n'y a que trente Prisonniers; j'attends

un détail juste. Si le Soldat a tenu une heure, comme me le marque Mr. Verry, l'Ennemi a dû perdre du monde. La prise de Mr. Astruc aura causé la déroute. Vous ne permettez à aucun Officier de s'en revenir justes à nouvel ordre. Je suis, Monsieur, très-sincèrement votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

Je vous prie de dire à Mr. Verry que j'ai reçu sa lettre; & si vous pouvez écrire à Mr. Astruc, vous lui marquerez la même chose, & que je ne suis nullement indisposé contre lui. Mr. Verry me marque qu'il y a un certain nombre de Grenadiers qui ont bien fait: faites leur donner une gratification de dix Roupies à chacun.

No. 101.

A Pondichery ce vingt-six septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-deux. Vous aurez dû recevoir ce soir cinq mille Pagodes d'or qui, à raison de trois cent soixante quinze Roupies, font dix-huit mille sept cent cinquante Roupies. J'en vais faire partir ce soir dans les mêmes especes, à cause du facile transport, cinquante mille Roupies: ainsi vous serez tranquille du côté de cet article mais je vous prie de charger Mr. Verry d'en demander au Raja à l'ordinaire. Son refus de paiement fera une raison spécieuse pour moi pour prendre un parti décisif. Je vous prie de ne lui en rien dire, mais de me marquer au vrai les propos qu'il tiendra à ce sujet, & de prier ceux qui vous les feront, de rapporter le vrai sans exagération; ce qui n'est pas toujours d'usage. Faites aussi de votre côté tout ce qui dépendra de vous pour le tranquilliser, & pour l'entretenir dans nos intérêts. J'ignore au reste s'il a des intelligences avec l'Ennemi. Tachez de les découvrir; il en sera la dupe: car je vous proteste que l'Ennemi se moquera de lui, comme il a déjà fait. Quant à Moraro, je ne le soupçonne point de trahison, mais bien de vouloir traîner les affaires en longueur, & à faire des négociations qui puissent lui être profitables. Je crois bien qu'il me marquera toutes les fanfaronnades dont vous me faites part; il est tant vrai de dire qu'on lui a obligation. Vous le sçavez mieux, & que dans ce temps même on le soupçonnoit de trahison; voir le contraire; & pour peu qu'on lui fasse sentir sans affectation a donné lieu de soupçonner sa fidélité, qu'il embrassera la première occasion de faire voir le contraire. Je vois tout ce que vous me marque les lâchetés de nos gens. J'avoue avec vous qu'il est fâcheux d'avoir commandé à de pareils coquins; mais il faut, autant qu'il est possible faire bonne mine à mauvais jeu. Lorsque Moraro vous aura joit l'Isle, on y sera plus tranquille. Ce sont les gens de Nandy Raja sur lesquels on ne peut compter. Vous êtes encore en état de faire les opérations du Camp de Rampakom, jusques à ce que je voye à prendre un parti pour terminer tout ceci, à quoi la conduite de Nandy Raja peut manquer de me déterminer bientôt. Faites appercevoir de la fiance à Moraro, & que vous ne vous arrêtez pas à tout ce que peut vous insinuer à son égard. Priez-vous à son avis sur le parti à prendre. Il sera engagé par un certain point d'honneur à ne rien regretter, pour que vous n'ayez pas lieu de vous en repentir. Enfin j'en parle par tout ce que vous arrangerez avec lui. Voici la lettre que je lui envoie avec sa copie que je vous prie de vous faire expliquer. Je le pique d'honneur, il aime à l'être; agissez de même avec lui. Faites en sorte, Mon-

Je ne point abandonner l'Armée. Quels vœux ne fais-je pas pour votre fanté ! Quand tout sera rassemblé, faites faire une revue générale des Blancs & des Noirs. J'ai donné ordre au Polonnois de recevoir vos malades, & de les envoyer ici sans perte de temps. Ce poste est en bon état, & je ne suis pas fâché qu'il ait gardé les deux pièces de Canon. L'on ne me dit rien du Sr. Moniffé & de sa Troupe. Que sont devenus les Cypayes de votre Corps ? On dit que c'est lui qui a été le premier à fuir. J'en sçais la raison; vous n'y étiez pas. Tout le monde parle avec éloge de la bravoure du sieur Astruc & de ceux qui l'accompagnoient. En général je suis persuadé que tous Mrs. les Officiers ont bien fait leur devoir. Je vous prie de les en remercier de ma part. Je vous le répète, j'approuverai tout ce que vous aurez décidé avec Moraro. Il est bon de s'emparer du poste de Pentchakôil pour assurer la communication. Je suis, Monsieur, très sincèrement votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

No. 102.

CE vingt-sept Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je reçois, Monsieur, votre lettre du vingt-trois. Je vous ai marqué par mes précédentes ce que je croyois de plus convenable dans la situation présente. Je ne puis me persuader qu'il y ait de mauvais desseins de la part de Moraro, & vous êtes le premier à me dire qu'il faut le ménager. Agissez donc en conséquence, & prêtez-vous à ses avis. Soyez tranquille sur le sort de cette Place; mais faites en sorte de sauver l'honneur du Roi & de la Nation. Moraro dit avoir pris trois pièces de Canon à l'Ennemi, & Edernalken une autre. La perte se trouve partagée. Mr. Brelmer est arrivé, & n'ai pas lieu d'être satisfait du compte qu'il m'a rendu des manœuvres que l'on a fait. Notre Canon s'est trouvé de l'arrière, à la réserve de deux pièces. On n'a pas sçu entrevoir la manœuvre de l'Ennemi. Je me donne bien de garde de rompre avec Moraro; je vous prie d'agir de même, & de lui montrer toute la confiance possible. Il n'est pas douteux que la victoire ne coûte cher à l'Ennemi. Le seul moyen de terminer avec honneur est de se tenir ferme dans l'Isle entre les deux Pagodes, ou dans la situation que vous jugerez la plus convenable dans cette Isle. Par ce moyen il n'y a pas de ravage que la Cavalerie Maratte ne puisse faire dans le Tanjaour & ailleurs. En attendant je travaillerai à un accommodement qui ne fera que déshonorer, si vous prenez le parti de vous retirer de ces cotés-ci. Les cinquante mille Roupies sont parties. J'écris au Raja de vous en donner, & de promettre une gratification pour la Troupe pour la fuite. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

Moraro dit avoir fait bien du mal à l'Ennemi. Les porteurs de sa lettre m'ont assuré qu'il avoit quelques Prisonniers Anglois. Edernalken dit aussi avoir bien fait, & la Volonté de même.

No. 103.

A Pondichery ce vingt-neuf Septembre mil sept cent cinquante-trois. Je réponds, Monsieur, à votre lettre du vingt-cinq. Toutes celles que je reçois de vous, ne sont pleines que de vos défiances sur Nandy Raja & Moraro. Que ne cherchez-vous à les approfondir ? La chose en vaut assez la peine pour être examinée sérieusement. Je crains qu'on ne vous

indisposé contre ces gens-là. Les gens que j'ai auprès d'eux en cachette, ne me disent rien qui puisse me faire soupçonner leur conduite. Tachez donc, Monsieur, de vous mettre au fait, afin que je puisse prendre mes mesures & vous aussi; car enfin je suis trop loin pour vous dire ce que vous devez faire dans le moment. Vous êtes d'ailleurs trop prudent pour agir sur des dits dont il seroit fâcheux pour ceux qui les débitent qu'on vint à les connoître. Je vous en dirai mon sentiment quelque jour. Quant aux ordres que vous me demandez encore, ce ne seroit qu'une répétition de ce que je vous ai marqué. Sauvez l'honneur du Roi & de la Nation, & ne faites rien que du consentement de Moraro & de Nandy Raja, sur-tout de Moraro. Je me suis assez étendu sur tout cela.

L'argent est parti, & je suis persuadé que le Raja en donnera, lorsqu'il verra qu'on ne veut pas l'abandonner. Il est parti deux cent fusils: il ne vous manquera rien d'ici. Je vais faire partir demain deux pièces de douze livres. Encouragez vos Etrangers; encouragez tout le monde: vous êtes en état de faire bien des choses. Je ménage Moraro autant que je le puis. En fait-on autant là où vous êtes? Je le souhaite bien; mais je pense que tout le monde n'a point pour lui les mêmes attentions que vous. Aussitôt l'arrivée de St. Louis, je verrai ce qu'il y aura de mieux à faire. Si j'avois deux cent Laskards, je pourrois faire un détachement de deux cent cinquante Matelots & deux cent cinquante Soldats. Tous les Officiers de Marine sont enragés; ils ont raison. Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 104.

*Extrait de la Lettre de Mr. Dupleix à Mr. de Maissin du
douze Octobre mil sept cent cinquante-trois.*

Vous ne cessez de me demander à être relevé. Cette répétition tient beaucoup du dégoût; cependant je crois que vous n'êtes pas dans le cas d'en avoir. Pourquoi donc me tarabustez-vous si souvent à ce sujet? Voudriez-vous me persuader que vous n'en êtes point capable? Je ne crois pas que ce soit là votre idée: elle prend sa source ailleurs, & vous me tenez ce langage depuis long-temps. Il faut enfin que vous le finissiez, ou que je fasse ce que vous souhaitez; ce qui sera toujours contre mon inclination.

Le Prince Géorgien m'a fait demander la permission de venir ici. Vous la lui accorderez.

Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEIX.

No. 105.

A Pondichery ce quatorze Octobre mil sept cent cinquante-trois. Mr. de Mainville, Monsieur, qui est un de ceux que vous m'avez désigné pour prendre le commandement de l'Armée dont vous voulez vous débarrasser depuis long-temps, se rend à l'Armée pour le prendre: vous le ferez reconnoître en cette qualité, & vous vous en reviendrez ici, après lui avoir remis les lettres dont il est nécessaire qu'il ait connoissance, le souche, & autres pièces dont vous êtes porteur. Vous le présenterez à

Moraro & Nandy Raja, si vous le voulez bien: sans quoi il s'y présentera lui-même. Comme Mr. Verry ne desire aussi que son retour depuis long*temps, après avoir remis ses comptes à Mr. de Mainville, il pourra vous accompagner dans votre retour. Cet arrangement vous satisfera l'un & l'autre. Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPELIX.

No. 106.

A Cheringham le vingt-trois Mai mil sept cent cinquante-trois. Je ne mérite pas, mon cher Camarade, les reproches que vous me faites. Je vous ai écrit plusieurs lettres, & j'ai trop de plaisir à m'entretenir avec vous pour ne pas dérober à mes occupations des instans qui me rapprochent d'un ami, & qui me mettent à même de cultiver mes sentimens d'amitié qu'il veut bien avoir pour moi. Oui, mon cher Maïssin, je vous aime; & si je suis assez malheureux pour que mes lettres soient interceptées, cela ne doit pas vous engager à me taxer de paresseux. Je connois trop le prix de votre amitié, & je trouve trop d'avantage à me la conserver, pour que je ne fasse pas toutes les démarches qui dépendent de moi pour en mériter la continuation.

Je vous ai écrit mon affaire ici avec le sieur Lawrence, la route que vous deviez tenir pour me joindre, & une troisième par laquelle je vous priois de venir prendre ici le commandement. Ah, cher Ami, si j'avois pensé que Mr. Duplex n'eût pas envoyé quelque autre Capitaine conduire cette expédition, je ne me serois en vérité pas chargé du détachement que j'ai amené par ici. Je me trouve engagé dans une affaire la plus critique que j'aye encore vu. On veut, mon cher Maïssin, qu'avec trois cent Blancs, cent cinquante Topas & douze cent Cypayes, je fasse le blocus de Trichenapaly. Quelle espérance de réussir, puis-je avoir! Mr. Laffs avec huit cent Blancs, deux cent Topas & Castles, mille Cypayes, dix mille Cavaliers, & près de dix mille hommes du Maduré, n'a fait que perdre son temps. Jugez, cher Camarade, de ce que j'y ferai avec la moitié moins de monde qu'il n'en avoit. Je viens encore d'écrire à Mr. Duplex, & je lui marque de choisir, ou de renoncer à la prise de cette Place, ou de vous envoyer avec toutes vos forces. Adieu, cher Ami, rendez plus de justice à mon amitié, & me croyez avec un sincere attachement votre vrai Ami. *Signé*, ASTRUC.

Le détachement de Mr. Legris n'est encore qu'à Valagonde: je ne l'attends ici que dans trois jours.

No. 107.

A Cheringham le trente Juillet mil sept cent cinquante-trois. Monsieur, j'ai reçu l'honneur de la vôtre qui me flatte infiniment. Vous pouvez être persuadé que je m'intéresserai toujours de cœur & d'inclination à tout ce qui vous regarde, personne ne le méritant plus que vous.

Le détachement de Mr. Montval est arrivé ici le vingt-sept au soir, & dans la nuit même il a passé le Cavery pour aller à l'Armée de Mr. Astruc qui a joint depuis quatre jours Nandy Raja qu'on avoit abandonné, suivant les ordres de Mr. Duplex qui a été fâché qu'on ait suivi ses ordres précis au pied de la lettre. Notre Armée a pris la même position dans le sud-Ouest de Trichenapaly. Cette Forteresse est aux abois. Lorine n'a pas pu profiter de notre éloignement pour y faire entrer des

convois, ni pour l'aviſuiller; de ſorte que ſi l'on n'y po-
 au plutôt, je crois que cette Place ne tiendra pas long tem-
 & Mr. Dupleix vous faiſoit marcher de ces côtés-ci pour
 que côté l'Armée de Lorine, afin de détruire ſon convoi
 entre Tanjaoui & le Tondaman, à cinq lieues de Trichenap-
 oeuvre nous réuſſiſſant, non ſeulement la Fortereſſe ſe rend
 mais même tout le pays nous ſera ſoumis. Le convoi de
 dit-on, point encore joint Lorine qui eſt lui-même à Ge-
 notre mauvaiſe manœuvre nous avons beaucoup de bonhe-
 glois n'ayant point fait entrer quantité de vivres pendant
 ment; ce qui pourroit retarder la priſe de la Place. Fa-
 vous prie, mes civilités à ce cher frere nouvellement ven-
 ſuis avec une parfaite eſtime & conſidération, Monsieur
Signé, L. MORIS.

Mes compliments à Verry.

No. 108.

A Pondichery ce dix-huit Mai mil ſept cent cinquante-trois
 Monsieur, à vos lettres des douze & treize du courant, N^o 15 & 17
 Ces deux dernières me confirment les pertes de l'Ennemi. Cet heureux
 succès vous eſt dû, & je vous en remercie bien, ainſi
 gens qui vous ſecourent ſi bien. Mes précédentes & celle
 Maifſin vous annoncent ce que l'on vous a envoyé en
 hommes. Vous avez bien fait de payer Mrs. les Officiers.
 Mr. de Maifſin l'usage qu'il devoit faire de l'argent qu'il a
 le même objet. Tachez de faire comme vous pourrez p-
 juſques à l'arrivée du premier Vaiſſeau; celui qui eſt arrivé
 apporté aucunes armes. L'on dit qu'il y en a beaucoup
 n'arrive point. Je vais voir ſ'il eſt poſſible de vous envoyer
 On va faire partir ſix mille pierres à fuſils, des tire-bou-
 & des cache-platines.

Il n'eſt pas poſſible de fournir à tant d'habillemens p-
 Vous en avez qui en ont reçu juſques à trois depuis ſix
 ſans combien de chemiſes; il en eſt de même des ſouliers
 poſſible d'y fournir. Vous devez trouver dans les Bazards
 des chiſſes de cuis ou des papouches; ils peuvent en ac-
 mieiens ſoit ce qui leur convient le mieux. Il ſeroit même
 le Soldat pût ſe paſſer de chaudière; il ſeroit plus en é-
 porter par-tout. Sous peu de jours je ſerai partir des
 de quatre, proportionément à la quantité que vous den-
 que l'on vous a envoyée, avec des lances & des eſpolett
 On vous a envoyé du papier & de la cire. Mr. Bertran
 de l'encre & un canif.

Vous devez, Monsieur, parler à Nandy Raja, & lui
 un mois le vingt-trois que vous êtes parti pour venir
 deux mille Marattes, ſeize cent Cypayes & trois cent
 peaux; que la dépenſe de tous ces gens-là, ainſi que
 & autres dépenſes, emportent une ſomme de cent dix m
 doit payer pour ce mois déjà écoulé, & celle de cent vin
 avance du ſecond mois, le nombre des Blancs partis é-

& plus, & cinq à six cent Cypaves. Ces deux sommes font celle de deux cent trente-cinq mille Roupies que vous devez exiger de lui, en lui faisant entendre que notre coutume est de payer d'avance toutes nos Troupes & celles de Moraro dont je me charge toujours de la dépense, lui payant ici tous les mois ce mouchard, &c. Vous direz à Nandy Raja qu'il n'a rien à démêler avec Moraro, ni à lui donner. Il pourroit bien arriver que Nandy Raja fit quelques difficultés pour ces deux payemens en même-temps; en ce cas vous lui direz que vos ordres sont de vous en tenir, mais cependant d'exiger auparavant le premier payement de force ou de gré. Ce premier payement reçu, vous m'en donnerez avis sans perte de temps, & des difficultés qu'il fera pour l'autre. Ce payement reçu, vous leverez votre Camp, & ferez semblant de passer la riviere pour venir à Pentchakoil. Cette démarche aura son effet. Si elle n'en faisoit point, vous retourneriez à Pentchakoil où sans doute les pourpatiens iront & viendront. Mais il ne faut pas absolument se retracter du second payement & ne retourner à Cheringham, que lorsque vous l'aurez reçu ou des assurances certaines de l'avoir. Si cet homme persistoit à ne pas vouloir payer cette avance, vous ferez parvenir à Mahamet Alikan la petite lettre ci-jointe qui est de ma femme, par laquelle elle lui fait entendre que s'il veut se contenter de Tichenapaly & tirer tout son monde de la Province d'Arcatte, me rendre tous mes Prisonniers, qu'après avoir eu de lui & de ceux qui l'accompagnent des assurances certaines de leur parole pour tous ces points, que je vous donnerai ordre de vous en revenir avec toutes les Troupes, & laisserai Nandy Raja démêler sa fusée tout seul. Vous garderez cette lettre précieusement, & vous n'en ferez usage que lorsque vous verrez que Nandy Raja ne cherche qu'à nous amuser. Aussitôt que vous aurez reçu de lui, soit le premier mois, soit le tout, vous payerez les Cypaves à notre service, les gens de la Volonté, suivant le monde qu'il aura subsistant. Vous payerez également ceux de Lambert, & fournirez à Arombatté les avances d'un mois de dépense générale, que vous ne lui tournerez cependant qu'à fur & à mesure. Vous payerez également Mrs. les Officiers, donnerez aux Soldats & Sergens les avances ordinaires, & me ferez passer une note de tous ces payemens, avec le surplus de l'argent en une lettre de change sur les Seras de cette Ville. Vous vous concilierez sur toutes ces affaires avec le nommé Ballogy-Pendet que je tiens auprès de Nandy Raja. Vous le chargerez de dire au Raja tout ce qui sera nécessaire de lui dire. C'est un homme de confiance à moi, à qui je fais écrire également sur les sommes à tirer de Nandy Raja; mais je ne lui dis rien du billet de ma femme: vous devez aussi ne lui en rien dire.

Je ne vous enverrai la lettre de ma femme pour Mahamet Alikan, que lorsque je serai informé de sa conduite; mais je vous conjure de n'en parler à qui que ce soit.

Je suis très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DU PLEIX.

No. 109.

Extrait d'une Lettre de M^r. le Marquis Duplex du vingt-quatre Septembre mil sept cent cinquante-trois, écrite à Mr. Legris Commandant à Cheringham.

JE reçois, Monsieur, trois lettres de vous du vingt-un qui me font part de très-fâcheuses nouvelles, auxquelles je n'avois pas lieu de m'attendre. J'en attends un plus ample détail; mais comme je vois que ce qui vous manque le plus, c'est l'argent, je fais partir par les porteurs cinq mille Pagodes d'or que vous remettrez au Commandant. Il ne convient point de laisser partir Nandy Raja que vous dites s'en aller chez lui. Cet homme me doit beaucoup; il est bon d'y veiller, sans cependant lui laisser rien soupçonner. Si l'on ne peut tenir sur Cheringham, il faut passer le Coliam & se camper sur le bord, jusques à voir de quoi il fera question & le monde que l'on aura rassemblé. Lisez ma lettre au Commandant. Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE MARQUIS DUPLEX.

Et plus bas est écrit. Il faut faire en sorte de rester sur Cheringham; cet article est important.

Je certifie l'extrait ci-dessus conforme à l'original. A Cheringham le huit Octobre mil sept cent cinquante-trois. *Signé*, L E G R I S.

No. 110.

A Mondesir le sept Août mil sept cent soixante. Monsieur c'est avec bien du plaisir que je m'acquitte de la petite commission que vous m'avez donnée: trop heureux de pouvoir vous être utile à quelque chose.

Vous me demandez la cause des révoltes de l'Armée sous Mr. de Mainville, les dates, les différens événemens que cela a occasionné, & la façon dont on s'y est pris pour ramener les séditieux. Je crois avoir répondu à tous ces articles par l'extrait de journal ci-joint: il est assez mal tourné; mais les faits y sont rapportés tels qu'ils se sont passés. S'il y a quelque autre chose de ce même temps que vous vouliez sçavoir, je serai toujours enchanté de vous faire part de mes foibles connoissances à ce sujet.

Ma femme, Madame Hermap & tous les Habitans de Mondesir, sensibles à votre bon souvenir, me chargent de vous présenter leurs civilités. Quant à moi, je vous demande en grace de vouloir bien m'honorer de la continuation des sentimens dont vous me donnez des témoignages, & être assuré que je ferai toujours mon possible pour les mériter, & vous donner des preuves de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble & obéissant Serviteur, *signé*, LE CHEVALIER PIEGON.

La cause des révoltes de l'Armée sous le commandement de Mr. de Mainville, tant de la part des Soldats que de celle des Cypayes, a toujours été le défaut de paiement des appointemens d'us pour chaque moi à chacun desdits Cypayes, & des deux Roupies de gratification qu'on avoit continué de donner par mois jusques là à chaque Soldat.

Dès le mois de Novembre mil sept cent cinquante-trois on a commencé à ne payer que la moitié de ce qui étoit dû à chacun, & les mois suivans on n'a rien payé. De-là font venus dès ce temps des mécontentemens & des murmures de la part des Soldats, entr'autres de la part des Grenadiers.

Le cinq Janvier mil sept cent cinquante-quatre.

On battit la générale à midi pour faire faire l'exercice à toutes les Troupes. A ce signal, toute la Compagnie des Grenadiers, sans en excepter un seul, partit du grand Cheringham, où nous étions cantonnés, disant qu'ils ne vouloient point prendre les armes, à moins qu'on ne leur payât tout ce qui leur étoit dû pour la gratification accoutumée, & ils furent tous se rendre vers le petit Cheringham. Lorsqu'on battit l'assemblée, voyant qu'aucun Grenadier ne paroissoit, on envoya la Compagnie des Dragons à leur poursuite. On les trouva tous aux environs du petit Cheringham : les uns se baignoient dans le grand étang qui est vis-à-vis cette Pagode ; les autres jouoient aux barres dans la plaine qui est auprès. Les Dragons les rassemblèrent & les ramenèrent sans difficulté, & Mr. de Mainville les fit mettre tous en prison.

Le six.

Le Major de l'Armée se transporta dans la prison pour interroger les nadiers, & savoir quels étoient les plus coupables & qui les avoit tentés à se révolter. Tous d'un commun accord chargerent un Volontaire nommé la Geneté, & dirent que c'étoit lui qui étoit le moteur de la révolte. Sur le rapport du Major, Mr. de Mainville décida que, sans autre forme de procès, il falloit pendre tout de suite ce chef des séditieux, procéda à cette exécution, & après midi tout le monde ayant pris les armes, on amena au pied de la potence ledit la Geneté, & à la suite de la Compagnie des Grenadiers, les mains liées. On devoit pendre la Geneté, & les autres devoient être spectateurs de l'exécution. Nandy Raja à qui le patient avoit vraisemblablement trouvé le moyen de faire voir cela, se hâta de venir demander sa grace, & il arriva fort heureusement au moment qu'on alloit le faire monter sur l'échelle. Mr. de Mainville accorda la grace de la Geneté à Nandy Raja. On se contenta de faire une remontrance devant toute la Troupe à la Compagnie des nadiers : on les renvoya libres, & la Geneté fut reconduit en prison.

Le dix Avril mil sept cent cinquante-quatre.

Les Cypayes du Partisan Monisse étant sous les armes devant la Chaumière où logeoit Mr. de Mainville, un d'eux aperçut Mr. de Mainville, beaucoup de tapage au sujet de la paie, & cria plusieurs fois en murmurant, *Chor ille*. Mr. de Mainville fit prendre cet homme, & lui fit donner cent coups de chabouk. Le même jour on fit passer par les verrous un Grenadier, qui quelques jours avant avoit crié à haute voix & crier un air séditieux dans la rue sur laquelle nous logions tous, *aux Roupies, aux Roupies*.

Le onze.

Les Cypayes du Partisan Monisse qui étoient campés en avant sur le rivage qui conduit à la tête de l'île de Cheringham, prirent tous les

armes , de leur propre chef vinrent entourer la tente du Sr. Moniffe , & en demandant leur paie tirerent plusieurs coups de fusils sur ladite tente. Mr. de Mainville marcha sur le champ vers eux , & trouva le moyen de les ramener à leur devoir par la douceur & par de belles promesses d'un prochain payement.

Le neuf Juin.

L'armée étant alors campée auprès de la montagne de la Victoire , Mr. de Mainville ayant reçu quarante mille Roupies de Pondichery paya aux Officiers un demi-mois , à compte de quatre qui leur étoient dûs. Quelques-uns murmurèrent & ne voulurent point recevoir cet argent , & pour ce refus il y en eut deux de renvoyés à Pondichery le lendemain dix.

Le onze.

On fit prendre les armes aux Cypayes , & on leur distribua à chacun quatre Roupies , à compte de ce qui leur étoit dû. Il sembla qu'ils s'étoient donné le mot ; ils refusèrent tous de recevoir les quatre Roupies , & ils se mirent en marche avec leurs drapeaux , leurs armes & leurs bagages , pour aller à la montagne du Pain de Sucre , passant assez près de Trichenapaly pour qu'on leur tirât plusieurs coups de canon de cette Place. On ignoroit apparemment qu'ils se fussent révoltés. Les Cypayes s'arrêtèrent au Pain de Sucre , où Mr. de Mainville fut les trouver avec Mrs. Godard & Aumont. Lorsqu'ils virent Mr. de Mainville , ils lui vomirent mille invectives , & le menaçèrent , au cas qu'il approchât d'eux. Les deux autres s'en approchèrent , & trouverent le moyen de les ramener par de belles promesses.

Le douze.

On fit payer un mois entier à chaque Cypaye , & ils le reçurent sans murmurer.

Le dix-sept.

Moraro qui réclamoit depuis long-temps plusieurs Laks qui lui étoient dûs , voyant qu'on ne le payoit point , leva le camp d'auprès de nous , & après avoir repassé le Cavery & le Coleram , fut s'établir à Pentchakoil. Il y resta pendant quelque temps , pendant lequel Mr. de Mainville fit lui-même & fit faire par Nandy Raja beaucoup de négociations auprès de lui , pour l'engager à rester avec nous ; mais tout cela n'étant point accompagné d'argent , fut inutile auprès de Moraro. On prétendit que dans ce même temps il avoit reçu deux Laks de la part du Roi de Tanjaour pour abandonner entièrement les François.

Ce départ de Moraro fit encore un très-mauvais effet dans l'esprit de nos Soldats & de nos Cypayes.

Le trente-un Juillet.

Étant alors campé entre les cinq montagnes nommées de Bonne-Espérance , les Cypayes du Partisan Lambert qui étoit campé en avant sur les chemins du Tondaman , prirent les avances & se mirent en marche vers Trichenapaly , disant que puisqu'on ne les payoit point , ils ne vouloient plus servir. Le Sr. Lambert marcha vers eux pour les haranguer ; ils se font laissés persuader par ses promesses , & les a ramenés à leur Camp.

Le deux Août.

On a fait donner à chaque Cypaye trois Roupies à midi. Les Capitaines de chaque Compagnie ont fait déployer leurs drapeaux vis-à-vis de leur tente, & à ce signal ils ont tous pris les armes & sont venus se ranger en bataille à la tête de notre Camp, en dehors du retranchement. Sur le champ on a battu la générale, & nous avons fait ranger tous nos Soldats en bataille, en dedans du retranchement, faisant face aux Cypayes. Mr. de Mainville s'avança pour leur parler; ils firent une décharge vers nous, mais dont tous les coups portèrent en l'air, & au-tôt ils se mirent en route pour retourner à Cheringham. M. de Mainville crut encore devoir prendre le parti de la douceur, & les voyant en marche, il nous fit rentrer dans nos tentes, nous, & toute la Troupe. Alors il envoya vers les Cypayes le nommé Parmenda-Poulley pour tâcher de les ramener, mais dès qu'ils l'aperçurent, ils tirèrent sur lui, & lorsqu'il les eut joint, ils l'entourèrent, & l'assommèrent de coups de croques de fusils, & le laissèrent presque mourant. Lorsque Mr. de Mainville sut cela, il pria Mr. Aumont de vouloir bien aller haranguer les Cypayes: ce dernier marcha vers eux, & les rencontra à la Pagode de Toucoum. Ils commencèrent aussi par tirer sur lui; cependant il les approcha, leur parla: ils répondirent qu'ils n'alloient point à l'Ennemi, mais que puisqu'on ne les payoit point, ils retourneroient à Pondichery. Enfin après une longue harangue, il vint à bout de leur faire entendre qu'il n'y avoit pas assez d'argent dans la Caisse de l'Armée pour leur payer un mois entier, mais qu'il venoit d'arriver nouvellement de Vaisseaux d'Europe, & qu'incessamment il viendrait de l'argent de Pondichery: & sur la promesse qu'il leur fit de s'obliger à leur faire donner le lendemain une Roupie de plus à chacun d'eux, ils se rendirent à lui, & se mirent en marche pour revenir à notre Camp. Les Cypayes du Partisan Monné qui étoient campés en avant vers la montagne nommée la montagne des Anes, n'apperçurent apparemment qu'après coup le soulèvement de ceux de notre Camp: si-tôt qu'ils le sçurent, ils les imitèrent, & se mirent en marche vers Toucoum. Ils rencontrèrent les nôtres qui étoient déjà rendus à la raison, & se laissoient conduire par Mr. Aumont soit pres encore de Toucoum. Alors ceux de Monné qui étoient encore dans le feu de la rédition, ont demandé aux nôtres pourquoi ils retournoient au Camp, & leur ont vomis, ainsi qu'à Mr. Aumont, mille injures à ce sujet. Cet Officier s'est avancé vers eux pour leur faire la même harangue & les mêmes promesses qu'aux autres; mais ils n'ont point voulu l'écouter, & l'ont même maltraité de plusieurs coups de fusils. Nos Cypayes déjà rendus & dévoués à Mr. Aumont ont pris son parti contre ceux de Monné: ils se sont échauffés les uns contre les autres, au point de se faire deux décharges de part & d'autre qui en ont tué & blessé plusieurs: après quoi les uns & les autres ont pris chacun leur parti, les nôtres de revenir tranquillement à notre Camp avec Mr. Aumont, & ceux de Monné de continuer de marcher vers Trichenapaly. Dans ce même moment il est sorti de Trichenapaly un détachement d'Européens & de Cypayes qui s'en vint à l'encontre des Cypayes de Monné. Ce Partisan les avoit jointe nous, & avoit déjà commencé à radoucir leurs esprits. Le détachement des Ennemis ayant approché, ils se firent de part & d'autre une décharge. La fin du jour venoit alors, & le sieur Monné enfin vint à bout de ramener ses Cypayes dans son Camp. Lorsque Mr. de Mainville avoit vu sortir

de Trichenapaly le détachement ci-dessus, il envoya en avant vers le Poste du heur Monissé la Compagnie des Grenadiers, deux Pelotons, la Compagnie des Dragons & une pièce de Canon; mais vers le soir le sieur Monissé étant rentré dans son Poste avec ses Cypayes, & les Ennemis étant rentré à Trichenapaly, Mr. de Mainville fit revenir les Grenadiers, les Dragons, &c. & le trouble de la sédition fut ainsi terminé.

Le trois Août mil sept cent cinquante-quatre.

Les Cypayes firent demander la Roupie de plus qu'on leur avoit promis, & firent dire qu'il vouloient que ce fut Mr. Aumont lui-même qui la leur remit. En conséquence cet Officier se transporta dans tous les Postes pour porter à chaque Cypaye ladite Roupie de plus. Ce même jour tous les Coulis & Camatis qui n'étoient point non plus payés, disparurent.

Le quatre.

On fit donner à chacun de nos Soldats une Roupie, qu'ils reçurent en murmurant très-fort; mais heureusement cela n'alla pas plus loin.

Le cinq.

Les Cypayes d'Aiderneken, l'un des Chefs des Troupes de Nandy Raja, ont fait la même manœuvre que les nôtres avoient fait le deux: ils ont pris les armes, ont fait une décharge vers le Camp de Nandy Raja, & se sont mis en marche pour Trichenapaly. Heureusement tout le reste, soit de notre Armée, soit de celle de Nandy Raja, est resté tranquille. Aiderneken a été obligé d'aller lui-même vers ses Cypayes, & il les a ramenés à son Camp.

Ce même jour nous avons appris que Mr. de Godeheu étoit arrivé à Katikal avec deux Vaisseaux & cinq cent hommes.

Le onze.

Moraro a décampé de Pentchakoil, & est allé à Summiavarom, d'où il s'est mis en route depuis pour retourner dans son pays.

Le seize.

Mr. de Maïssin est arrivé de Pondichery avec un détachement de trois cent hommes, pour remplacer Mr. de Mainville dans le commandement de l'Armée.

Le cinq Août mil sept cent cinquante-quatre.

L'Armée étant campée entre les cinq montagnes surnommées de Bonne-Espérance, aux ordres de Mr. de Mainville, nous avons appris par des lettres particulières que Mr. de Godeheu arrivant d'Europe avoit mouillé devant Karikal avec deux Vaisseaux & trois cent hommes de Troupes; qu'il avoit descendu à terre, & qu'il avoit resté quelque tems chez Mr. Barthelemi, alors Gouverneur de Karikal; que de-là il s'étoit embarqué pour venir à Pondichery.

Des lettres particulieres nous ont encore appris que Mr. de Godeheu s'estoit arrivé à Pondichery, & qu'il avoit commandé dans tous les établissements François, avec les ordres de Mr. Duplex le plus bien plus confirmée par trois jours, l'une pour Mr. de Nandy Raja, & l'autre pour Moraro. Mais il n'avoit à tous les jours qu'il s'étoit entièrement dévoué à tous les Vaisseau, que l'on s'adresser en tout & par Mr. de Godeheu qui est venu depuis ce moment jusques à la Maifin est venu rien plus à ce sujet, & je n'ai rien appris de nouveau les impressions dans l'Armée, puisse témoigner de nouvelles. A la suite de toutes les soltes excitées par le défaut de sçavoir si les Vaisseau, chacun étoit uniquement occupé de sçavoir si les Vaisseau d'Europe avoient apporté de gent, & si ce nouveau Gouvernement ce qui étoit dû jusques là. Je ne vois rien qui puisse être arrivé à la chute de Mr. Duplex, à moins que ce ne soit la résolution absolue du départ de M. Muro qui jusques là avoit toujours resté campé à Pentchakoul, & qui le onze Août tit de ce même endroit pour aller à Summiavarom, d'où il a communiqué toute pour aller dans son pays. Encore cette conjecture n'a-t-elle d'autre dement que l'apparence, au moins quant à ce qui est venu à ma connaissance.

Attesté par les Notaires au Conseil Supérieur de l'Isle de France, soussignés, & les originaux à eux représentés par Mr. de Maifin, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Commandant du Bataillon de l'Isle de France, & à lui à Present remis au Port Louis, Isle de France, ce dix Septembre mil sept cent soixante-deux.

DERIBES. BOUFRARD.

NOUS Antoine Desforges Boucher, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, Gouverneur pour le Roi à l'Isle de France & Président du Conseil Supérieur y établi, certifions & attestons à tous qu'il appartient que Mes. Deribes & Bouffard qui ont signé ci-contre & des autres parts, sont Notaires audit Conseil Supérieur, & que son doit être ajoutée à leurs signatures tant en Jugement que hors : Nous certifions en outre que le Papier timbré ni le Controлле des Actes ne sont point en usage en cette Isle. En foi de quoi nous avons signé ces Présentes que nous avons fait contresigner par notre Secretaire, & a icelles fait apposer le Cachet de nos Armes. Donné en notre Gouvernement au Port Louis, Isle de France, ce dix-sept Septembre mil sept cent soixante-deux.

DESFORGES BOUCHER.

Par Mondit Sieur,
THEBAULT.

The Asiatic Society Library

Author De Measins
Title... Supplements
Accession No. 39560
Call No. 754 M 217. D

Date of Issue	Issued to

Library of the
ASIATIC SOCIETY
1 Park Street, Calcutta-16
Call No 754/M.217.S
Accession No. 29560